This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

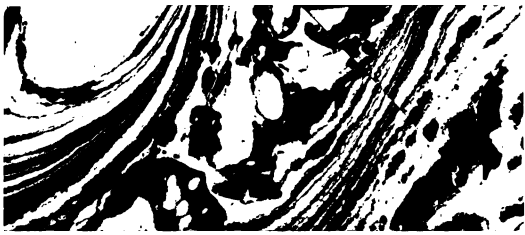

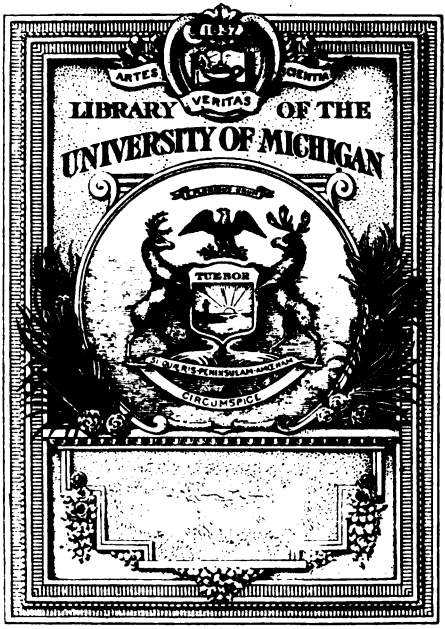
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

DC
611
.P745
D77

BIBLIOTHÉQUE
HISTORIQUE,
ET CRITIQUE
DU POITOU,
TOME SECOND.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU,

CONTENANT

Les Vies des Savans de cette Province, depuis le troisiéme siécle jusqu'à présent; une Notice de leurs Ouvrages, avec des observations pour en juger; la Suite Historique & Chronologique des Comtes héréditaires, & celle des Evêques de Poitiers depuis Saint NECTAIRE.

Par M. DREUX DU RADIER, Avocat du Parlement.

Ingenii redeunt fructus, aliique labores,
Et vitæ pars nulla perit. . . . . .
Claud. in Consul. Fl. Mallii Theodori.

TOME SECOND.

A PARIS.
Chez GANEAU, Libraire, rue S. Severin, à Saint Louis, & aux Armes de Dombes.

M. DCC. LIV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

Ref. of
Record
9-10-29
19828

BIBLIOTHÉQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU.

SEIZIÉME SIÉCLE.

1516.

GABRIELLE DE BOURBON, fille de Louis de Bourbon (1), premier Comte de Montpenſier, & de Gabrielle de la Tour ſa ſe-

(1) Troiſiéme fils de Jean I. du nom Duc de Bourbon, & de Marie de Berry, mort priſonnier en Angleterre en 1434.

conde femme, & ſœur de Gilbert de Montpenſier père du Connétable Charles de Bourbon, épouſa au mois de Juillet 1458. Louis II. du nom, Sire de (1) la Trémoille, Vicomte de Thouars, Prince de Talmond, &c. En qualité de Princeſſe du Sang, & de petite fille de Saint Louis, Gabrielle a illuſtré toute la France. C'eſt à Titre de Vicomteſſe de Thouars que nous faiſons au Poitou l'honneur de la placer au nombre de ſes Savans. Ce fut Anne de France (2) Dame de Beaujeu, & depuis Ducheſſe de Bourbon qui ménagea le Mariage de la Princeſſe Gabrielle avec Louis de la Trémoille. Le but d'Anne de Beaujeu étoit d'attacher à ſes intérêts Louis de la Trémoille, pour fortifier ſon parti contre la Maiſon d'Orléans, & les autres Princes mécontens du grand crédit que la Dame

(1) Fils de Louis I. de la Trémoille & de Marguerite d'Amboiſe, né le 20. Septembre 1460.

(2) Epouſe de Pierre Sire de Beaujeu, puis Duc de Bourbon, morte au mois de Novembre 1522.

de Beaujeu avoit dans les premières années du régne de Charles VIII. De cette union qu'avoit formée la politique, & dont l'inclination, & les vertus des époux ſerrèrent les liens, naquit un an après le mariage, Charles Prince de Talmond. Sa mort prématurée, donna un ſi violent chagrin à ſon illuſtre Mère, qu'elle y ſuccomba environ neuf mois après. Nous en parlons. Si l'on prend littéralement le récit de *Jean Bouchet dans le Chevalier ſans reproche*, Louis de la Trémoille ſon Héros, & la Princeſſe étoient Poëtes; ils s'écrivent en Vers dans l'Ouvrage de Bouchet, & leurs Epîtres ſont même aſſez longues, mais il paroît certain que ces Epîtres ſont l'Ouvrage de l'Auteur qui cherche l'occaſion de remplir tous ſes écrits de ſes Vers qui étoient eſtimés de ſon tems. Je ne prétends donc point me ſervir de ces titres qui ſont plus que ſuſpects, pour mettre Gabrielle de Bourbon Vicomteſſe de Thouars au rang des Savans de ce ſiécle. Dans le Portrait purement hiſtorique de la Princeſſe, fait par le même Bouchet *feuillet* 89. du Chevalier ſans reproche *Edition in-4°. goth.* de 1527.

il nous dit en ſon ſtyle naif, & où l'on trouvera par conſéquent des agrémens qu'il eſt difficile de remplacer : » Que » jamais elle n'étoit oiſeuſe, mais s'em- » ployoit une partie de la journée en » broderie, & autres menus ouvrages » appartenans à telles Dames, & y oc- » cupoit ſes Damoiſelles .... & quand » aucunes fois, *ajoûte-t-il*, étoit en- » nuyée de tels ouvrages, ſe retiroit en » ſon cabinet fort bien garni de livres, » liſoit quelques Hiſtoires, ou choſe » Morale, ou Doctrinale, & s'y étoit » ſon eſprit ennobli, & enrichi de tant » de bonnes ſciences, qu'elle employoit » une partie des jours à compoſer petits » Traités à l'honneur de Dieu, de la » Vierge Marie, & à l'inſtruction de » ſes Damoiſelles. Elle compoſa en ſon » vivant *une Contemplation ſur la Na-* » *tivité & Paſſion de notre Seigneur* » JESUS-CHRIST. Un autre Traité » intitulé : *le Château de Saint Eſprit ;* » un autre Traité intitulé : *le Viateur,* » qui ſont toutes choſes ſi bien compo- » ſées que l'on eſtimeroit être plus ou- » vrage de gens de grans Lettres que » compoſition de femmes. *Voire, & ſi* » *n'étoit nullement préſamptueuſe.* Car el-

» le faiſoit toûjours voir & viſiter ſes
» compoſitions à gens de haut & bon
» ſavoir, comme je ſai, parce que de ſa
» grace me bailloit la charge de les fai-
» re amender.

Il eſt à ſouhaiter qu'un ſi grand exemple ſoit imité dans notre ſiécle fécond en Dames Auteurs. La Croix du Maine qui a placé la Princeſſe Gabrielle dans ſa Bibliothéque, annonce les Ouvrages, dont parle Bouchet, ſous des titres un peu différens. Il appelle le Traité intitulé, Viateur, *le Voyage du Pénitent ; le Château de Saint Eſprit eſt chez lui, le Temple de Saint Eſprit. L'Inſtruction des jeunes filles*, eſt citée ſous le titre d'*Inſtruction des jeunes Pucelles*. La Contemplation ſur la Nativité, & Paſſion de notre JESUS-CHRIST, ſous celui de *la Contemplation de l'ame dévote ſur le Myſtère de l'Incarnation, & Paſſion de* JESUS-CHRIST. Il me ſemble qu'il eſt plus ſûr de s'en rapporter à Bouchet à qui l'illuſtre Auteur avoit donné la charge de les faire corriger, & qui par conſéquent les avoit pu examiner, qu'à la Croix du Maine qui n'eſt peut-être que le Copiſte peu fidele de Bouchet. Dans le même Ouvrage de ce dernier

auteur, on trouve un récit très-pieux & très-circonſtancié de la mort de Gabrielle de Bourbon, Vicomteſſe de Thouars, arrivée au Château de Thouars le dernier (1) Novembre 1516. Ce récit eſt ſuivi d'une longue Epitaphe, contenant ſon éloge funébre en Vers; je n'en rapporterai que ce qui confirme ſes talens littéraires : dans la huitiéme ſtance, ou huitain il dit :

Elle approcha de Léonce (2) en la Lettre,
Et la veux mettre en l'Ordre de Chriſtine (3),
Et de Sapho, en proſe, non en métre (4)
Où la vis être arduë, & fort adextre,
Faiſant connoître à tous ſa diſcipline
Fort fut encline à reſſembler Pauline (5)

(1) D'autres datent ſa mort du mois de Décembre : Bouchet témoin occulaire eſt préférable ; voyez Bouchet *fol.* 155. du Chevalier ſans reproche.

(2) Leontium, femme ſavante, & Philoſophe célébre par la tendreſſe qu'Epicure avoit pour elle ; ou *Leontia*, fille de l'Empereur Leon de Thrace, femme de Marcien. La comparaiſon eſt-elle bien raiſonnée ?

(3) Chriſtine de Piſe, voyez Morery.

(4) Métre, *metrum*, vers.

(5) Pauline, ou *Paula*, à laquelle Saint Jérôme adreſſe pluſieurs Lettres.

Est la Doctrine, & savoir de la foi,
Où elle fit plusieurs Livres de soi.

Elle est inhumée au milieu du Chœur de l'Eglise Collégiale de Thouars avec Louis de la Trémoille son époux. Cette Epitaphe se lit sur leur Tombeau.

Ci gît le Corps de Très-Haut, & Très-Illustre Prince Louis de la Trimouille, qui fut tué à la Bataille de Pavie, 1524. âgé de 63. ans, 26. jours; & de Très-Haute, & Très-Illustre Princesse Gabrielle de Bourbon son épouse, qui mourut à Thouars le 3. (1) Novembre 1516.

1515.

CHARLES DE LA TRÉMOILLE. Prince de Talmond & de Mortagne, Comte de Taillebourg, fils unique de Louis II. Sire de la Trémoille, Vicomte de Thouars, connu sous le nom du Chevalier sans reproche, & mort à la bataille de Pavie; & de Gabrielle de Bourbon sa premiere femme,

(1) L'Auteur de l'Epitaphe s'est constamment trompé. *Vid. suprà.* Note premiére, & le texte.

dont nous venons de parler, étoit un de ces heureux génies qui enviſagent la gloire de tous ſes vrais côtés, & qui pour y arriver marchent par tous les chemins qui y conduiſent. Charles avoit l'honneur d'appartenir au ſang de nos Rois. C'eſt un avantage bien rare, que l'éclat d'une naiſſance ſi élevée ; mais il devient plus brillant quand on ſe le rend propre ; on oſe dire que ſon luſtre a quelque choſe de plus pur. Dans la durée d'une vie fort courte, le Prince de Talmond n'oublia rien pour ſe rendre digne du rang qu'il occupoit ; il naquit à Thouars en 1486. & eut pour Parrein Charles VIII. alors âgé de 16 ans. Les inſtructions qu'il reçut de la Princeſſe ſa mère ne ſervirent pas peu à former en lui les belles inclinations qu'il fit voir dans la ſuite. Il aſſiſta en 1498. aux obſéques de Charles VIII. Il ſe trouva à la bataille gagnée par les François devant la Ville de Gênes, & en 1509 (1) à celle d'Aignadel, célébre par l'entière défaite des Vénitiens ſous les ordres de Louis XII. depuis il ſoûtint avec vigueur le ſiége de Dijon avec Louis ſon père, & mourut enfin en Héros digne de ſon nom à la batail-

(1) Le 14 Mai.

le de Marignan, où François I. qui commandoit en personne, défit les Suisses le 13. Novembre 1515. Charles avoit à peine 29 ans. Il fit des prodiges de valeur. S'étant jetté avec un escadron de jeunes Seigneurs au milieu des Suisses, les ennemis plièrent, le désordre qui se répandit dans leurs rangs décida de la victoire. Mais ce fut au prix du plus pur (1) sang de la France; le Prince de Talmont y reçut soixante & deux plaies, dont cinq étoient mortelles. Il fut rapporté dans sa tente, où il mourut 36 heures après, dans des dispositions fort Chrétiennes. Au milieu des troubles de la guerre, toûjours à cheval, ou sous une tente, il est difficile de croire que Charles de la Trémoille ait pû goûter les douceurs de la Poësie, & s'y livrer. Il l'a fait cependant, & j'en ai pour garans Jean Boucher, & la Croix du

(1) Nous y perdîmes, outre Charles de la Trémouille, Prince de Talmont, François de Bourbon Monpensier, Duc de Châteleraud, fils de Gilbert, Comte de Monpensier, & de Claire de Gonzague de Mantoüe, le Syre d'Imbercourt, le Comte de Sancerre, Bussy, Motty, & plusieurs autres Seigneurs.

Maine. Le premier dans l'éloge de Gabrielle de Bourbon ſa mère (feuillet 90 tourné *du Chevalier ſans reproche*,) en diſant qu'elle lui inſpira l'amour des Livres, & des bonnes Lettres, ajoûte, *qu'il ſait qu'outre les conditions de vraie Nobleſſe, & de Diſcipline militaire, où Monſieur ſon père l'avoit ſoigneuſement fait inſtruire, il étoit grand* HISTORIEN, ce qui ſignifie dans le ſtyle de Bouchet, & des Auteurs ſes contemporains, qu'il avoit une grande connoiſſance de l'Hiſtoire, *& compoſoit très-élégamment Epîtres & Rondeaux.....* *Il parloit peu*, dit Bouchet quelques lignes plus bas, *& ne vouloit dire parole perdue qui ne portât fruit*. Dans l'Ouvrage intitulé, le Temple de bonne Renommée, le même Bouchet s'explique encore plus préciſément ſur les talens du jeune Prince de Talmont, qui s'étoit déja déclaré ſon protecteur, & ſon Mécene, & apparemment celui des autres gens de Lettres qui avoient l'honneur d'en être connus. Voici le Nouveau témoignage de Bouchet

Par paſſetems Rondeaux faiſoit,
Et compoſoit

Souvent, quand le tems lui disoit,
Virelays, & métre héroïque.
Son propos si bien conduisoit
Où giſoit
Son point, que le ſens réduiſoit
Où vouloit, moral ou myſtique.
Il aimoit auſſi la muſique,
Et bien ſouvent s'y déduiſoit.
C'étoit un eſprit Angélique.....

La Croix du Maine dit ſeulement qu'il compoſa pluſieurs piéces de Vers dont le Recueil n'eſt pas imprimé. Il fit une alliance auſſi illuſtre que Louis de la Trémoille ſon père, ayant épouſé Louiſe fille unique de Charles de Coitivy Comte de Taillebourg (1), & de Jeanne d'Orléans, fille de Jean d'Orléans Comte d'Angoulême, & tante de François I. (2) Son corps ayant été ap-

(1.) Baron de Raiz, Prince de Mortagne, fils d'Olivier de Coitivy, & de Marie de Valois.

(2) Il en eut un fils, François de la Trémoille, qui épouſa Anne de Laval, voyez le Pére Anſelme, grands Officiers de la Couronne, Amiraux de France.

porté à Thouars, fut inhumé dans le Tombeau de ſa maiſon. On le voit dans l'Egliſe Collégiale de Thouars. Il eſt en marbre, & placé du côté de l'Evangile, avec cette Epitaphe, où l'on apprend la date du décès de Louiſe de Coitivy ſa femme.

Ci gît Très-haut, & illuſtre Prince Charles de la Trémoille, qui fut tué à la Bataille de Marignan le 13. (1) Septembre 1516. âgé de 29. ans, & de très-Haute & très-illuſtre Princeſſe Louiſe de Coitivy, qui mourut à Berrie, 1533. âgée de 72. ans. Priez Dieu pour ſon ame.

Voyez le Chevalier ſans-reproche de Jean Bouchet aux lieux cités. Le Temple de bonne Renommée du même *fol.* 9. de *l'Edition* de 1516. La Croix du Maine, Paul-Emile, & nos Hiſtoriens de France, les grands Officiers de la Couronne du Père Anſelme, & l'Hiſtoire générale de la Maiſon de France du même, Généalogie de la maiſon de la Trémoille par Meſſieurs de Sainte Marthe, & autres.

(1) Octobre ſuivant Mézeray.

1519.

PIERRE (1) BLANCHET, naquit à Poitiers vers le milieu du quinziéme siécle. Suivant ce qu'en dit Jean Bouchet dans son Recueil d'Epitaphes de diverses personnes (2), il étoit Avocat, Poëte, & Auteur de ces farces Satiriques qu'on prenoit alors pour des Comédies, & qui ressembloient assez à celles dont nous parlent Horace, (3) & son illustre imitateur dans ses Vers.

Thespis fut le premier, qui barbouillé de lie,
Promena par les Bourgs cette heureuse folie,
Et d'Acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passans d'un spectacle nouveau.

(1) Il y a eu une famille d'Imprimeurs de ce nom à Poitiers; j'ai plusieurs livres imprimés chez Jean *Blanchet*, & sa veuve, en très-beaux caractères.

(2) Epitaphe 15. *fol.* 7. r°. de l'Edition *in-fol.* de 1545. *Vid infrà.*

(3) Horat. De arte Poët. vers le milieu, &

Blanchet ne s'en tenoit pas à la compoſition, il y joignoit le talent de l'action. Preſque tous nos premiers Auteurs *dramatiques*, ſi l'on peut leur donner cette qualité, étoient acteurs, ou par goût, ou par néceſſité. Suivant les apparences, notre Blanchet étoit plus connu dans les Carrefours qu'au Palais. Il compoſoit plus de Vers qu'il ne plaidoit de cauſes. Il étoit craint dans ſon métier comique. Bouchet en parle comme d'un Lieutenant de Police, comme d'un homme qui auſſi redoutable à Poitiers, que Lucilius l'étoit à Rome, ſe rendoit tributaires tous les ridicules groſſiers, & tous les défauts de ſes compatriotes, ſans égard au rang. *Primores populi arripuit, populumque tributim.* La populace moins ſenſible à la ſatire par le rang qu'elle occupe dans la ſociété, trouvoit à ſe dédommager de la part qu'elle pouvoit avoir aux piéces comiques de Blanchet par les portraits des gens en place qu'elle y trouvoit. Après avoir paſſé plus de quarante ans dans ces ſortes d'amuſemens, dont Blanchet ſe faiſoit une affaire fort ſé-

Boileau art. Poët. chant troiſiéme, au commencement.

rieuſe, il prit un parti bien oppoſé à ce genre de vie ; peut-être alors regardoit-on les choſes d'un autre œil ; ce fut celui d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique. Il ſe fit Prêtre. Il s'acquitta de tous les devoirs de ſon nouvel état, & tourna ſon penchant pour la Poëſie, vers des ſujets ſaints. Il mourut fort âgé après vingt ans d'une vie régulière. Dans un Teſtament en Vers dont parle Bouchet, il fit pluſieurs legs ; mais de tous ces legs aucun ne devoit enrichir le légataire, c'étoient des fruits de la pure imagination du Teſtateur qui vouloit égayer un ſujet ſombre par lui-même, & ſe divertir lui & ſes amis. Il en nomma trois pour exécuteurs de ce Teſtament, & les chargea par une diſpoſition ſpéciale de l'acte de faire dire trois cens Meſſes pour le repos de ſon ame, à la charge de les acquiter de leur bourſe, ſans pouvoir le faire de l'argent qu'il pourroit laiſſer. Jean Bouchet fut l'un des exécuteurs du Teſtament. Le Teſtateur mourut à Poitiers après cet acte ſingulier, & un peu biſarre, l'an 1519. Ceux que le vieux ſtyle ne rebute pas liront peut-être avec plaiſir l'Epitaphe de Blanchet faite par Bouchet ſon ami,

C'eſt de-là que j'ai tiré tout ce que je viens de dire de Blanchet. Les notes expliqueront les mots inuſités qui s'y rencontrent.

Ci deſſous gît ce dapideux (1) cachet
Le corps de feu Maître Pierre Blanchet,
En ſon vivant Poëte Satirique,
Hardi ſans (2) Lettre ; & fort joyeux comique.
Lui étant jeune, il ſuivit le Palais,
Où compoſoit ſouvent Rondeaux, & Lays (3)

(1) Ce cachet de Pierre, cette tombe.

(2) Sans en demander la permiſſion : on dit encore au Châtelet, accorder Lettre pour dire donner acte, ce qui équivaut ſouvent à *permettre*. L'origine de ces expreſſions vient des Reſcrits, ou permiſſions par lettres qu'accordoient les Empereurs, & qu'accordent nos Rois par Lettre du petit ou du grand Sceau, de Cachet, & autres.

(3) Lays, petites ou longues piéces de Vers ſur différens ſujets. Le Savant Jéſuite Brouvérus donne lieu de croire que ce mot vient du grec λαίσιον qu'on prononçoit λαῖον par contraction à cauſe du mot précédent ᾠδὴ. C'étoit le premier chant que les enFaiſoit

Faiſoit jouer ſur échaffaux Bazoche (1);
Et y jouoit par grand art ſans reproche,
En reprenant par ſes ſatyrics jeux
Vices publics, & abus outrageux:
Et tellement que gens notés de vices
Le craignoient plus que les gens de Juſtice,
Ne que Prêcheurs, & Concionateurs (2)

ſans apprenoient. En Flandres, dit-il, on appelle les Noëls *Leyſen*, & les Cantiques plus relevés *Liéder*: d'où les mots de la Baſſe Latinité *Leuſa*, ou *Liſa*, *Leudum*, *Leudis*, ou *Lieduf*, Chanſon, Vaudeville, pièces de Vers. *Fortunat. Lib.* VII. *Poëm.* VIII. *ad Lupum* ſe ſert de LEUDOS en ce ſens.

Nos tibi Verſiculos, dens barbara Carmina LEUDOS.

De-là certainement, *Lay*, *Virelay*, ou Lay *retourné* ou *viré* comme on dit encore en Poitou, Triolay qu'il faut écrire ainſi, & non pas *Triolet*. Je ne ſai ſi on ne pourroit pas en tirer auſſi Ballet, & Ballade.

(1) Farces auxquelles on donnoit ce nom, parce qu'elles étoient jouées par les Clercs du Palais, ou de la Bazoche. Voyez les recherches du Théatre François.

(2) On prêchoit encore alors très-communément dans les places publiques; voyez-en des exemples dans ce que dit l'Hiſtoire de Savonarole, & de Thomas Connette, & autres. Ces Sermons étoient ſouvent des Satires ſanglantes des vices du tems, des modes, &c.

Qui n'étoient pas ſi grands Déclamateurs.
Et néantmoins parce qu'il fut affable,
A tous étoit ſa préſence agréable.
Or quand il eut quarante ans un-peu plus,
Tous ces ébats & jeux de lui forclus,
Il fut fait Prêtre, & en cet état digne,
Duquel ſouvent ſe réputoit indigne,
Il demeura vingt ans très-bien diſant
Heures, & Meſſe, & paiſible giſant.
Et néantmoins par paſſe-tems honnête,
Lui qui n'étoit barbare, ne agreſte,
Il compoſoit bien ſouvent vers huitains (1),
Noëls, *Dictiés* (2) de bonnes choſes pleins.
Et pour la fin, ſon Ordonnance ultime,
Et Teſtament fit en plaiſante rime (3),
Où pluſieurs legs à tous ſes amis fit
Plus à plaiſir qu'à ſingulièr profit.
Nous fûmes trois que ſes exécuteurs nomme
Leſquels chargea de faire dire en ſomme

(1) Ou comme diſent les Italiens *in ottava rima.*

(2) Diſcours en proſe, ou en vers, ſur différentes matières, ſur tout de Morale.

(3) On a pluſieurs exemples de ces Teſtamens rimés, entr'autres celui de Villon. Ces Teſtamens étoient ſouvent des Satires aſſez vives des abus du tems.

Après ſa mort des Meſſes bien trois cents,
Et les payer de notre bourſe, ſans
Rien de ſes biens, leſquels laiſſeroit, prendre ;
Comme aſſuré qu'à ce voudrions entendre.
Après mourut ſans regret volontiers
Lan mil cinq cent & dix-neuf à Poitiers.
Dont fut natif. Priez donc Dieu pour l'ame
Du bon Blanchet, qui fut digne qu'on l'ame.

Pierre Gervais parle de notre Poëte-vin comme d'un Auteur de farces vives, qu'il appelle *ſatires proterveuſes*, & *amuſantes* dans l'Epître de Dame Rhétorique qui eſt la vingt-deuxiéme du Recueil des Epîtres familières de Bouchet. M. de Beauchamps penſe dans ſes recherches ſur les Théatres de France, que Blanchet pourroit être l'Auteur de la célébre Farce de *Pathelin*, qu'on a rajeunie ſur notre Théatre. C'eſt une conjecture qui fait honneur à Blanchet, cette farce ayant long-tems paſſé pour un chef-d'œuvre. S'il m'eſt permis de joindre à cette conjecture que rien ne prouve, une autre qui n'a auſſi de fondement que l'imagination, ne ſeroit-ce point de *Pierre Blanchet* qu'eſt venue l'origine des *Pierrots* dans nos anciennes piéces, & de leur habillement blanc ?

Je n'appuiray point ſur cette idée que me donne le nom ſeul de Pierre, ou *Pierrot* Blanchet.

Voyez Bouchet au lieu cité. M. de Beauchamps recherches des Théatres *Tome I. page* 288.

1519.

FRANÇOIS DESMOULINS étoit d'une très-ancienne famille de Poitiers. Jean Deſmoulins ſieur de Rochefort, Secrétaire du Roi Louis XI. étoit Maire de Poitiers en 1464. ſuivant la liſte jointe aux Annales de Bouchet. François ayant eu l'honneur d'être choiſi pour remplir la fonction de Précepteur du plus ſavant de nos Rois, du Père des Lettres, doit ſans doute être placé parmi ceux dont le Génie, & les talens Littéraires ont brillé dans le Poitou. Deſmoulins fut, dit Bouchet, le Précepteur d'Ecole de François I. Il eſt vrai que ce Prince n'étoit encore que le fils d'un Comte d'Angoulême; mais il ſe trouvoit le plus proche du Thrône, & élevé à la Cour ſur le pied de l'héritier préſomptif, il attira bientôt ſur lui les yeux de toute la Nation. Par-

venu à la Couronne après la mort de Louis XII. décédé (1) sans postérité masculine, il donna à notre Desmoulins une preuve touchante de l'estime qu'il avoit pour lui, puisqu'il alla loger dans sa Maison lorsqu'il fit son entrée à Poitiers en 1519 (2) avec la Reine, & Louise de Savoye sa mère. Le Roi, dit Bouchet, qui a donné une Relation curieuse de cette entrée, *logea en l'Hôtel de Mᵉ. François Desmoulins son Précepteur d'école, qu'on appelle la Maison de Rochefort, en la Paroisse de Saint Savin.* Cette Maison existe encore à Poitiers, & a l'air d'une Maison considérable, on y voit les armes de la famille

(1) Le premier Janvier 1515. âgé de 52. ans.

(2) Le 5. Janvier veille des Rois. Voyez Jean Bouchet ann. d'Aquit. part. IV. depuis la *page* 363. jusqu'à la *page* 366. Le Maire, nommé Maurice Vernon, eut l'honneur de Haranguer le Roi, accompagné de 24. Echevins, & de lui présenter un Cerf d'argent ayant au col les Armes du Roi, & au dessous une Salamandre, de 200. liv. à la Reine une Image de Sainte Radegonde, & à Madame la Régente Mère du Roi, un bassin & un lis dedans.

de Desmoulins sur la porte d'entrée. J'ignore le sort de Francois, & ne connois aucun Ouvrage de lui. Mais quand il n'auroit point écrit, la qualité de Précepteur de François I. lui assure l'estime du Lecteur. Je trouve dans la Bibliothéque Françoise de M. l'Abbé Goujet, l'article d'un Laurent Desmoulins Poëte, qui composa l'Epitaphe en vers de la Reine Anne de Bretagne (1) & le *Catholicon des malavisés, autrement dit le cimetière des malheureux.* L'Auteur fait Laurent Desmoulins Chartrain, parce qu'il étoit lié avec Milles d'Iliers Evêque de Chartres. Ce Laurent ne seroit-il point de la même famille que notre François ? Ils étoient contemporains, portoient le même nom, vivoient tous deux à la même Cour, avoient les mêmes inclinations. Ces raisons sont au moins aussi fortes pour le faire Poitevin, que ses liaisons avec Milles d'Iliers, & un Chanoine de Chartres pour le faire Chartrain ; surtout si l'on fait attention aux relations qu'avoit la Maison d'Iliers avec Jean

(1) Morte en 1514. dans sa trente-septiéme année.

Bouchet, qui a fait l'éloge d'Antoinette d'Iliers Baronne de Clervaux. (1) Je laisse la décision au Lecteur, n'osant adopter Laurent sur ces conjectures.

Voyez les Annales de Bouchet au lieu cité, la Liste des Maires des Poitiers jointe à ces Annales année 1464. la Bibliothéque Françoise de M. l'Abbé Goujet, à l'article de Laurent Desmoulins, *pag.* 95 & suivantes, & *pag.* 316 du *XI. Tome*, article, Bouchet.

1522.

PIERRE BRISSOT, naquit à Fontenay-le-Comte en Poitou, l'an 1478. Son père célèbre Avocat de cette Ville, ayant remarqué en lui des dispositions heureuses pour les Sciences, n'oublia rien pour les cultiver. Après avoir fait ses humanités dans son Païs, il vint à Paris vers l'an 1495. pour y étudier en Philosophie. Il y fit son cours sous Villemor, l'un des plus célébres Professeurs de ce tems-là. Il avoit de l'inclination pour la Médecine. Villemor le détermina à se tourner de ce côté, & s'y fit rece-

(1) Marguerite d'Iliers vivante en 1559. étoit Baronne de Luçon.

voir lui-même Docteur en 1500. Briſſot s'appliqua à cette Science pendant quatre années, au bout deſquelles il enſeigna la Philoſophie dans l'Univerſité de Paris. Il profeſſa pendant dix ans, & ſe prépara en 1512 à l'examen qu'il avoit à ſubir avant d'être promû au Doctorat en Médecine. Il reçut le bonnet de Docteur en 1514. Il n'étoit pas homme à ſuivre l'uſage en aveugle. La voie de l'examen lui parut préférable à celle de la Coûtume, ou de l'Autorité. Il reconnut que les *Arabes* avoient introduit dans la pratique une infinité de choſes oppoſées à la doctrine d'Hypocrate, & de Galien, auſſi-bien qu'à l'expérience & au raiſonnement. Il penſa à rétablir la méthode de ces deux grands Maîtres. C'étoit alors tout ce qu'on pouvoit imaginer de plus raiſonnable. Il entreprit d'abord d'expliquer les livres de Galien, au lieu de ceux d'*Avicenne*, de *Raſis*, & de *Meſué*, qui étoient les Auteurs dominans dans les Ecoles de toutes les Univerſités de l'Europe. Il fit même imprimer à ſes dépens un des Ouvrages de Galien ſelon la verſion, & l'édition de *Laonicenus*. Il l'expliqua ſi ſavamment qu'il fit connoître que les Médecins

Arabes

Arabes n'y avoient rien entendu. L'explication d'un autre Ouvrage de Galien, & d'un Traité de *Mesué* lui fit voir la néceſſité de la connoiſſance des Plantes. Il réſolut de voyager pour l'acquérir ; mais avant de quitter Paris, il entreprit de détromper le Public d'une erreur invétérée. La pratique conſtante des Médecins, étoit de faire ſaigner, dans la Pleuréſie, non pas du côté où étoit le mal, mais du côté oppoſé. Briſſot prétendit que cette doctrine étoit contraire à celle d'Hypocrate, & de Galien, une pure invention des *Arabes*. Des pleuréſies dangéreuſes regnèrent à Paris en 1515. & en 1516. Un des éleves de Briſſot ſuivit ſes principes avec tant de ſuccès, que le Public, & pluſieurs célèbres Médecins, du nombre deſquels fut le Docteur *Villemor*, ſe rangèrent du parti de la doctrine contre laquelle tout le monde s'étoit d'abord ſoulevé. Après ce triomphe Briſſot penſa à l'éxécution de ſes projets de Voyages ; il paſſa en Portugal en 1518. Il s'arrêta à *Evora*, où il s'appliqua à la pratique de la Médecine. Des pleuréſies qui régnoient dans le Portugal lui donnerent une nouvelle occaſion d'y établir ſa pratique pour la

ſaignée. Elle réuſſit à *Evora* comme à Paris; mais le Docteur François, trouva un adverſaire déclaré de ſa méthode dans le Médecin du Roi de Portugal nommé *Denis*. Ce dernier s'imagina qu'un ſyſtême dont un étranger pouvoit paſſer pour auteur, ceſſoit d'être vrai, parce qu'il ne l'avoit pas lui-même trouvé. Eh! d'ailleurs la vérité, qui paroît avec un air de nouveauté, a-t-elle jamais manqué de contradicteurs? La Faculté d'*Evora* ſe trouva partagée en *Briſſotiens*, ſi j'oſe ainſi parler, & en *Dionyſiens*. On convint de s'en rapporter à la déciſion de l'Univerſité de Salamanque; mais tandis qu'elle travailloit à diſcuter la queſtion, Denis obtint par ſon crédit un Arrêt qui proſcrivit la doctrine de Briſſot, & fit défenſe de la ſuivre. Cela n'empêcha pas l'Univerſité de Salamanque de juger contre le Docteur Portugais, & en faveur de Briſſot. Les *Dionyſiens* en appellerent vers l'an 1529. au jugement de l'Empereur *Charles-Quint*. Ils employerent auprès du Prince tous les moyens que l'ignorance, & la malignité d'une baſſe jalouſie purent mettre en uſage. La méthode de Briſſot, diſoient Denis, & ſes partiſans,

eſt dangereuſe pour le corps ; c'eſt en Médecine, une héréſie auſſi funeſte que le Luthéraniſme en Religion ; elle eſt le fruit de l'ignorance, & de la témérité. C'eſt même un attentat ſur la Religion, une véritable impiété. Pendant la chaleur de ces déclamations, il arriva un événement facheux à nos *Orthodoxes*. Charles III. Duc de Savoye mourut le 16 Septembre 1553 d'une pleuréſie, après avoir été ſaigné du côté oppoſé à la *pleuréſie*, c'eſt-à-dire conformément à l'ancienne doctrine. Charles V. qui alloit condamner Briſſot, ne le fit pas ; mais ce Médecin n'obtint point les honneurs d'un triomphe complet. Tout ce qu'opéra l'incident de la mort du Duc de Savoye, fut que l'affaire reſta indéciſe, & que les pourſuittes des ennemis de notre Briſſot ceſſérent. Je parle comme s'il eût encore vécu alors. Mais il n'y avoit plus que ſa mémoire qui y fût intéreſſée. Il ne vit que le commencement de la diſpute, & mourut à Liſbonne vers la fin de l'année 1522, d'une diſſenterie, à l'âge de 44 ans.

Il ſe diſpoſoit à s'embarquer pour les Indes ; il fut regretté des ſavans Médecins, & en particulier du Méde-

cin Juif (1) *Amatus Lusitanus*, qui lui devoit la connoissance des Aromates. Il refusa de s'engager dans les liens du mariage. Il aimoit trop une vie dégagée des embarras qui en sont inséparables. Les livres faisoient toute sa passion, & il étoit si peu intéressé qu'il ne visitoit de malades que lorsqu'il n'avoit plus d'argent. Lorsqu'on l'appelloit pour en visiter quelqu'un, il regardoit dans sa bourse, & s'il y trouvoit, dit le Docteur Moreau, deux *Testons*, il refusoit d'y aller. Le seul ouvrage qu'on ait de Brissot est sa Réponse à la Lettre du Docteur Denys sur la saignée dans les inflammations de poitrine, & surtout dans la pleurésie, publiée par le Médecin Juif Amat Portugais son ami, imprimée à Paris en 1525. *in*-8°. chez Simon de Colines sous ce titre: *Apologetica disceptatio in quâ docetur per quæ loca sanguis*

(1) *Amatus Lusitanus*, ou *Amat Portugais* est encore fort estimé aujourd'hui. Nous avons les six Centuriers *de ses Cures*, *Curationum Medicinalium*, dont la dernière partie a été publiée à Venise, en 1560. avec un fort bon Dialogue sur les plaies de la tête.

mitti debeat in viſcerum inflammationibus, præſertim in pleuritide. Cette édition a été omiſe par Merklin. Le Savant René Moreau a fait imprimer ce même Traité à Paris *in*-8°. en 1622. avec des Commentaires, de nouveaux éclairciſſemens ſur cette matiére, & un nouveau Traité de ſa part ſur la pratique de la ſaignée dans la pleuréſie, ſous le titre que lui avoit donné l'Auteur, avec cette addition au titre: *Editio nova Renato Moreau Doctore Medico Pariſienſi illuſtrata, qui dialexin de miſſione ſanguinis in pleuritide ſubjunxit.* Il y a auſſi joint une Vie de Briſſot fort bien faite, qui nous a guidés dans cet article. Dans la liſte alphabétique des Médecins anciens & modernes qui ſe trouve dans le Traité *de Nobilitate* du Savant Juriſconſulte Tiraqueau *cap.* 31. il eſt ainſi parlé de notre Briſſot *pag.* 280. de l'édition *in-fol.* de 1574. *Petrus Briſſotus cujus doctus imprimis eſt liber de vena ſectione in pleuritide, qui primus Gallorum recentiorum docuit venam eſſe aperiendam à parte affectâ.* Apparemment le Docteur Moreau ne penſoit pas autrement de cet ouvrage, puiſqu'il l'a jugé digne de ſes ſoins, & d'une nouvelle édition à laquelle

le il a joint la vie de l'Auteur. Briſſot nous apprend lui-même au commencement de ſon Apologie qu'il avoit deſſein de faire un Traité de *Rectitudine Villorum & Fibrarum.* Voyez les Mémoires de Niceron *Tome XVI. pag.* 321. *& ſuiv.* la vie de Briſſot à la tête de l'Edition de René Moreau, & les Auteurs cités.

1529.

JEAN D'AUTHON, Abbé d'Angle en Poitou (1) Prieur de Clermont de Lodève en Languedoc, ne paroîtroit point ici, ſi je n'adoptois pas quelquefois des Savans qu'on peut regarder comme Poitevins, par le long ſéjour & les établiſſemens qu'ils ont eus en cette Province. Je ſais bien que M. l'Abbé Goujet le fait naître à Poitiers même, mais j'ignore abſolument ſur quoi il ſe fonde (2). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quelques Auteurs le font naître en Sainton-

(1) Angle à cinq lieues de Poitiers, près Chaimigny.

(2) Tout ce que j'ai pu recueillir d'hiſtorique, dit-il *page* 357. *Tome XI.* de ſa Bibl. Franç. *concernant ce Poëte & Hiſtorien, c'eſt*

ge (1) & ce ſentiment me paroît très-plauſible. En effet, la Seigneurie d'Authon, dont Jean d'une famille très-noble., portoit le nom, eſt en Saintonge; Antoine d'Authon dont il parle depuis la *page* 341. de ſon Hiſtoire de Louis XII. publiée par Théodore Godefroy, juſqu'à la *page* 365. étoit vraiſemblablement ſon parent; le ſilence de Bouchet ſur le lieu de ſa naiſſance eſt encore une eſpece d'argument: mais laiſſons cette diſcuſſion. D'Authon né vers l'an 1466. a paſſé pour un des plus beaux génies de ſon tems, il prit dans ſa jeuneſſe le parti du cloître dans l'ordre de Saint Auguſtin. Il aimoit l'étude de l'Hiſtoire, & les amuſemens de la Poëſie. Jean Bouchet l'appelle ſon maître, c'eſt de lui, dit-il, qu'il avoit appris l'art de

qu'il étoit de Poitiers. Dans tout ce qu'il rapporte de monumens hiſtoriques ſur Jean d'Authon, ce qui ſe borne à ſon Epitaphe, par Bouchet, & à quelques autres piéces du même Auteur, on ne voit rien qui donne à Jean d'Authon Poitiers pour patrie, *plûtôt que* la Seigneurie d'Authon en Saintonge.

(1) Bayle d'après l'Auteur de l'Hiſtoire du Cardinal d'Amboiſe.

Poëſie, & celui de *Rhétorique*, c'eſt-à-dire de bien écrire en Proſe, & en Vers. Quoique dans la retraite, ſes productions le firent connoître, peut-être ſon nom y contribua-t-il auſſi. On peut regarder Louis XII. comme un des plus ſavans de nos Rois. Non-ſeulement il avoit été élevé dans le goût de l'étude & des ſciences, mais ſa captivité au Château de *Luſignan en Poitou*, & dans la Tour de Bourges, après la bataille de Saint Aubin du Cormier (1) lui avoit donné lieu de s'appliquer à la lecture, il étoit devenu, dit Saint Gelais de Montlieu (2) *le plus grand Hiſtorien* de ſon tems, c'eſt-à-dire que perſonne n'avoit une connoiſſance plus étendue de l'hiſtoire que Louis. Il aimoit les gens de Lettres : Jean d'Authon eut le bonheur de lui plaire ; il le tira de ſon Monaſtère, & le nomma ſon Hiſtoriographe, ou comme on parloit alors ſon *Chroniqueur*. Par cet emploi, d'Authon ſe vit obligé de ſuivre la Cour, & ſon maître. Il étoit chargé d'écrire l'Hiſtoire de ſon Regne ; pour e faire avec ſuccès, on croyoit alors avec

(1) Livrée le 28. Juillet 1488.

(2) Dans l'Hiſtoire de Louis XII.

juſtice que l'Auteur devoit être préſent, autant que cela ſe pouvoit, aux évenemens qu'il écrivoit. Pour le mettre en état de le ſuivre, le Roi lui donna l'Abbaye d'Angle en Poitou, & le Prieuré de Clermont de Lodève en Languedoc. Par la lecture des Ouvrages de Jean d'Authon on voit qu'il fut preſque toûjours auprès du Roi depuis qu'il eut le titre d'Hiſtoriographe. Dans les choſes où il n'étoit pas aſſez inſtruit pour en parler avec certitude, il prenoit même la liberté de s'adreſſer quelquefois à S. M. qui ſe donnoit la peine de l'éclairer, ou qui le renvoyoit à quelques perſonnes de ſa Cour. Cette circonſtance donne bien du poids à ce qui nous vient de la part de J. d'Authon: c'eſt lui-même qui nous l'apprend en parlant d'un évenement ſingulier dont nous aurons lieu de dire quelque choſe. Après la mort de Louis XII (arrivée l'an 1515. (1)) Jean d'Authon ſe retira à ſon Abbaye d'Angle, & y vécut en vrai ſolitaire, & avec tout l'eſprit de ſa regle. Sa naiſſance & le rang qu'il avoit tenu ne furent point pour lui des raiſons de s'affranchir de

(1) Le premier Janvier.

ſes devoirs. Faiſons parler Bouchet ſon éleve. C'eſt ainſi qu'il s'exprime dans l'Epitaphe (1) qui peut ſervir d'Eloge hiſtorique à l'Abbé d'Authon : ſon vieux ſtile conſerve encore quelques graces.

Dix ans avant que mourût ce bon Père,
Auſtère vie il tint en Monaſtère ;
En mépriſant par merveilleux dédain,
Les gens du monde, & tout honneur mondain.
Il ne dormoit en mol lit ſans courtines :
Toûjours étoit le premier à matines.
Il ſe rendoit ſi très-humble, & abject,
Qu'il ne ſembloit être Abbé, mais ſujet ;
Et tellement qu'on ne l'eût pû connoître
Entre les ſiens. Religieux en Cloître
Par lui étoient grans (2) Boubans reboutés.
Combien qu'il fût Noble de deux côtés,
Il ne vouloit chaſſe ne vennerie,
Riches habits, ne pompeuſe écurie.
En ſolitude il vivoit tout ſeulet,
Se contentant d'un Prêtre, & d'un Varlet.

(1) *Folio 79. verſo*, Epitaphes de diverſes perſonnes à la ſuite des Epitaphes des Rois de France, de l'*Edition in-fol.* de 1555.

(2) *Boubans*, Luxe, pompe en train, en table, en meubles, &c. De-là le mot *Bombance*.

Le reſte de l'Epitaphe de Jean d'Authon par Jean Bouchet nous apprend qu'il mourut âgé de plus de ſoixante ans, au mois de Janvier 1527. c'eſt-à-dire 1528. ſuivant notre ſtyle, Bouchet ayant ſans doute ſuivi le ſtyle Aquitanique. Outre les Eloges qu'il lui donne dans cette Epitaphe, & dans quelques-unes de ſes Lettres, il nous apprend que l'Abbé d'Authon avoit fait une traduction abrégée des Méthamorphoſes, apparemment celles d'Ovide.

Metamorphoſe autrefois a traduite
ſuccinctement.

Il ajoûte.

Des dix Vertus il a fait des Balladés
En ſi haut ſtyle, & beau, que les malades
Se guériroient en icelles liſant.

Il parle enfin ailleurs des *Epîtres*, *Rondeaux*, *Lais & autres écrits*, ſans les ſpécifier, qu'avoit compoſés Jean d'Authon. M. l'Abbé Goujet n'a connu des Ouvrages en Vers, de Jean d'Authon que ceux qui ſuivent.

1°. Une Epître inſérée à la tête du *Panégyrique du Chevalier ſans Reproche*,

par Jean Bouchet, contenant l'éloge de cet Auteur, & en particulier celui de ſes Annales d'Aquitaine.

2°. Une autre Epître à la fin du *labyrinthe de fortune* du même Auteur.

3°. *Epîtres* (au nombre de trois) *envoyées au Roi très-Chrétien delà les Monts par les Etats de Erance, avec certaines Balades, & Rondeaux ſur le fait de la guerre de Veniſe compoſée, in-4°. Lyon* 1509. Ces piéces ont l'éloge de Louis XII. pour objet. 4°. *L'exil de Gênes la ſuperbe fait par Frère Jean d'Authon, Hiſtoriographe du Roi in-4°.* précédé dans quelques exemplaires d'une *Epître en Vers aux Romains*, qui eſt une Satire où l'Auteur leur reproche les plus grands vices. M. l'Abbé Goujet la croit plutôt de Jean Divry (1) que de Jean d'Authon. On trouve dans M. l'Abbé Goujet une légere idée de ces piéces, & les piéces même dans l'Hiſtoire de Louis XII. publiée par Godefroy, ſous l'année 1507. *ch.* 40. *pag.* 319.

Il y a pluſieurs autres pieces de Vers de Jean d'Authon qui ſont échapées au-

(1) Voyez Duverdier, & M. l'Abbé Goujet dans leurs Bibliothéques.

nouveau Bibliographe qui a passé rapidement sur cet article.

1°. Une Ballade suivie d'un Rondeau présentée au Roi à Ast, où il étoit au mois d'Avril 1507. pour le déterminer à ne pas ménager les Génois, contre lesquels ce Prince marchoit. Elle a ce refrain : *Leur force faut par force humilier.* Le Rondeau qui la suit, quelque jugement que porte M. l'Abbé Goujet des Poësies de Jean d'Authon, a dû passer pour une piece excellente, & ne manque pas en effet de certaines beautés. La chute, où le refrain en est heureux, le sens juste, & l'expression fort passable. Marot qui a brillé en ce genre, en a de moins bons à quelques irrégularités de versification près. On trouve cette Ballade & ce Rondeau *pag.* 129. de l'Histoire de Louis XII. de l'édition de 1615. de Théodore Godefroi.

2°. Une autre Ballade présentée au Roi par l'Auteur qui avoit eu l'honneur de l'accompagner dans l'expédition de Gênes en 1507. Le sujet de la piéce est la conquête de Gênes que d'Authon regarde comme la plus célebre que pût faire le Roi. Le refrain de la piéce est

ce Vers : *Roi de la Mer, & Seigneur de la Terre.* Elle finit par cet envoi.

Prince, gardez bien Gênes, & ſon Dommme. (1)
Puis repoſez ſurement vôtre ſomme,
Et ne doûtez (2) pique, ne cimeterre,
Ne que nully vous déface, ou conſomme;
Car vous ſerez, & demourrez en ſomme
Roi de la mer, & Seigneur de la Terre.

Cette piéce eſt inſérée dans la même hiſtoire de Louis XII. publiée par Godefroi *page* 232. Ch. 28. Les Ballades ſur ce que l'Auteur appelle l'exil de Gênes, c'eſt-à-dire la conquête qu'en fit Louis XII. ſe trouvent au Chapitre 40 de la même Hiſtoire, année 1507 *pag.* 319. *& ſuiv.* juſqu'à la *pag.* 330.

3°. Un Rondeau page ſixiéme de l'Hiſtoire de Louis XII. années 1501, & 1502. publiée en 1620. préſenté par d'Authon à Anne de Foix Reine de Hongrie, lors de ſon départ de Féliſſant, dans le Marquiſat de Montferrat.

(1) La grande Egliſe de Gênes.

[2] Craignez d'où le mot redouter.

4°. Une Ballade ſuivie d'un Rondeau préſentée au Roi à Mâcon en 1503. par l'Auteur. Ce ſont des conſeils que l'Abbé d'Authon donne à Louis XII. pour ſe mettre au-deſſus de ſes ennemis, ſurtout en Italie, où il avoit plus d'affaires que jamais. Le Rondeau eſt la ſuite de la Ballade; il y dit que le Peuple doit contribuer aux frais de la guerre, à la gloire du Prince, & au bonheur public, *quoi qu'il en coûte.* Ces mots ſont le refrain du Rondeau, dont tous les Vers ſont féminins. Il ſe trouve ſous l'année 1503. page 87. d'un Manuſcrit appartenant à Monſieur Secouſſe qui a bien voulu me le communiquer. (1)

5°. Le même d'Authon en parlant de la mort, & des cérémonies funebres obſervées aux funérailles de Louis de Luxembourg Comte de Ligny, mort à Lyon en 1503. rapporte quatre piéces de Vers qu'il appelle Epitaphes, qui furent, dit l'Auteur, attachées aux quatre coins de la Chapelle ardente, mais ſuivant les

(1) Il s'en trouve un autre dans le cabinet de M. De Sainte-Palaye. L'un & l'autre ſont copiés ſur un original de la Bibliothéque du Roi.

apparences, les Vers ne sont pas de l'Abbé d'Angle.

6°. Page 269 & suivantes du même Manuscrit, se trouvent quatre Ballades précédées de quelques Vers auxquels l'Auteur a donné pour titre général le *Défaut du Garillant*. Il entend par ce titre, les revers qu'avoient eus nos troupes en Italie sur les rives du Garillant, & à Gaïette, que le Capitaine Louis d'Ars fut obligé d'abandonner, malgré sa conduite, & une valeur extraordinaire. Après avoir rendu compte des motifs qui l'ont engagé à faire ces vers, il commence par la Ballade *des Gendarmes* qui conviennent des fautes où les ont jettés leur imprudence, la division & les mésintelligences qui regnèrent entr'eux; le refrain est: *Nous en ferons une autrefois plus sages.* La seconde Ballade est sous le nom des *Capitaines*, ils conviennent que la pluralité des chefs en Italie, & la jalousie, sont les causes de leurs défaites; elle finit par ces vers qui sont l'envoi qui termi ne toûjours la Ballade.

PRINCE, un bon Chief peut trop mieux advenir

A ſon deſſein, & à ſon parvenir,
Si la Banniere eſt droitement ſuivie,
Que les pluſieurs ; car au dire, ou fournir,
Diſſenſion peut à eux ſurvenir :
Entre Pareils y a toûjours envie.

C'eſt le vers qui fait le refrain.

La troiſiéme Ballade eſt intitulée les *Conſeillers* ; l'Auteur y dit que ceux qui ont l'honneur d'être du Conſeil des Princes ne doivent conſulter que la raiſon, & le bien de l'Etat; que les plus vives lumiéres, le génie le plus étendu ne ſuffiſent pas, ſi chacun a ſes vues particuliéres, ou un autre but que la gloire du Souverain.

Mais de quoi ſert fuir diviſion ?
Bien ordonner ſur le préſent affaire ;
Du prétérit ſouvenir, pour mieux faire
A l'avenir pourvoiement, & ſubſide ;
Et que chacun veille ſon gré parfaire ?
Raiſon n'a lieu, où Volonté préſide.

C'eſt le refrain.

La quatriéme Ballade ſous ce titre, les *Tréſoriers*, c'eſt-à-dire les gens de Finance, eſt relative à l'ordre que mit

Louis XII. dans ſes Finances en 1504. lors de la diſgrace de Pierre de Rohan Maréchal de Gyé, auquel ſuccéda l'Amiral (Louis) de Graville. L'Auteur fait parler les Financiers qui après un détail des bonnes qualités qu'ils doivent avoir, conviennent qu'ils ne les ont point eues, & qu'ils ont été cauſe des revers arrivés à la France en Italie. Ils finiſſent par des remercimens qu'ils font au Roi, qui ſans les punir à la rigueur, ſe contenta de les éloigner des affaires, & de les priver de leurs Offices. Cette piéce eſt remplie de maximes fort ſenſées ; celle qui domine, & qui fait le refrain, c'eſt qu'*Avarice corrompt toutes vertus.*

Ballade.

Qui veut ſoûmettre un pays étranger
Par faits d'armes (1) ; ou injures venger,
Il doit avoir finances à ſuffire,
Pour ſon charroi conduire & arranger ;

(1) Le repos tomboit encore ſur l'è *muet*, comme ſur l'é *ouvert*, on en fit la différence peu de tems après, ſous le régne de François premier.

Et à ſes gens tant donner à manger,
Que nul par faim les puiſſe déconfire :
Des Thréſoriers bons & loyaux élire,
Sûrs, diligens, bien experts, & propices,
Prompts à payer, gardans bonnes Poli-
ces (1);
Convoitiſes ne priſer deux fétus (2),
D'autruy avoir ne porter leurs pelices (3).
Avarice corrompt toutes vertus.

On peut juger par cette première ſtrophe, du mérite des autres; ſi l'on n'en trouve pas la verſification, ou ce qu'on appelle la Poëſie brillante & agréable, au moins conviendra-t-on de la ſolidité des penſées, du mérite du fonds. Si ces

(1) Beaucoup d'Ordre.

(2) Du latin *feſtuca* paille.

(3) Il y a 15 ans que cette phraſe auroit eu beſoin de Commentaire, mais les *fourures*, & les *pélices* étant fort de mode aujourd'hui, & nos Financiers étant fourrés, & *en pélices* autant que du rêgne de Louis XII. il eſt inutile de s'y arrêter. Reſte à ſavoir ſi ces *pélices* ſont *d'autrui avoir*, c'eſt à-dire, aux dépens du Public? Jean d'Authon le leur défend, mais nos Financiers ne liſent guères les *Ballades* de Jean d'Authon.

choſes étoient dites *en Grec*, ou *en Latin*, les plus délicats les admireroient. Tant il eſt vrai qu'une langue morte a d'avantages ſur une langue vivante !

7°. Enfin M. l'Abbé Goujet n'a pas connu pluſieurs piéces de Vers que compoſa l'Auteur *ſur la mort de Dame Thomaſſine Eſpinolle Génevoiſe* (Génoiſe), *Dame Intendix du Roi Louis XII.* que je trouve depuis la *page* 304. du Manuſcrit de M. Secouſſe juſquà la *page* 324. excluſe. Le ſujet de ces Vers eſt ſingulier, & je crois que le Lecteur entrouvera ici l'expoſition abrégée avec plaiſir.

Lorſque Louis XII. fit ſon entrée à Gênes, au mois d'Août 1502, une noble Génoiſe nommé *Thomaſſine Spinola*, jeune & parfaitement belle, trouva ce Prince ſi fort à ſon gré, qu'elle ne put défendre ſon cœur des impreſſions de la tendreſſe la plus vive. Elle parvint à l'honneur de lui parler; elle ſupplia le Roi de vouloir bien lui accorder la qualité de ſa *maîtreſſe de cœur*; & de prendre celui de ſon amant; les Italiens appellent cela *Intendio : qui eſt à dire*, comme s'explique Jean d'Auton (1) *accointan-*

(1) Page 121. ſous l'année 1502. de l'Hiſ-

de honorable, & aimable intelligence. Elle obtint la grace quelle demandoit, la regarda comme la faveur la plus précieuse de la fortune, ne s'occupa plus que du Roi, ne vécut plus que pour lui; l'époux même perdit ſes droits, *ce qui pourroit donner à penſer ce qu'on veut droit*, obſerve fort raiſonnablement Jean d'Authon; mais les mieux inſtruits, ajoute-t-il, aſſurent avec vérité qu'il n'y eut jamais dans cet amour tout Platonique, que l'eſprit & le cœur de la belle d'intéreſſés. Le Roi en effet quitta Gênes; la tendre & *délicate Spinola* y reſta, les ſens n'étoient point le lien du commerce, l'amour ſe ſoûtint. Louis étant tombé dangereuſement malade au mois d'Avril 1505. Il paſſa pour mort en Italie; ce funeſte bruit vint aux oreilles de la belle *Spinola*; elle en fut accablée, l'excès de ſa douleur la conduiſit au tombeau. Elle en mourut huit jours après. Le Roi y fut ſenſible; un ſi bon Prince pouvoit-il regarder indifféremment une ſi belle paſſion? Il ordonna à ſon Hiſtorien d'Authon de pu-

toire de Louis XII. publiée par Théod. Godefroy en 1620. *in*-4°.

blier la vertu & la mort de la défunte. Tel eſt le ſujet qui donna lieu aux piéces de Vers qui ſuivent.

La premiere eſt intitulée *Complainte de Gênes ſur la mort de Dame Thomaſſine Eſpinole Genevoiſe, Dame. Intendix du Roi.* L'Auteur qui met dans cette piéce toutes les Planettes, & le Zodiaque en jeu, eſt fort obſcur, & pour faire voir qu'il entendoit l'Aſtronomie, il dépaïſe preſque tous ſes Lecteurs.

La ſeconde eſt intitulée *Complainte élégiacque* & contient un très-long éloge de la Dame Thomaſſine Eſpinole, ou Spinola. Elle a près de 200. Vers.

La troiſiéme eſt *l'Epitaphe parlant par la bouche de la Défunte.* Elle y raconte le genre de ſa mort; on y lit qu'elle étoit encore jeune & belle, née à Gênes, & les autres circonſtances de ſon amour que nous avons rapportées.

Cette Epitaphe eſt ſuivie d'une piéce avec ce titre: *Regret que fait le Roi pour la mort de ſa Dame Intendix.* C'eſt une Ballade qui contient encore l'éloge de la défunte. Le refrain eſt: *Toûjours la plaint & ſans fin la regrette.* Elle eſt terminée par un Rondeau.

L'Auteur préſenta tous ces Vers au

Roi qui étoit à Tours : le Monarque les lût avec plaiſir, & ce qui prouve l'innocence de ce tendre commerce à n'en pas douter, c'eſt que le Roi, ſuivant ſon Hiſtorien, envoya les Vers à Gênes pour être gravés ſur le tombeau de la belle Spinola *en ſigne de continuelle ſouvenence, & ſpectacle mémorable.* Tant de bonne foi ne convient qu'à des mœurs pures & innocentes, & exclut tout ſoupçon.

L'Auteur de la Bibliothéque Françoiſe n'a rien trouvé dans la Poëſie de Jean d'Authon qui répondît aux éloges de Jean Bouchet ; pour moi ſi je n'adopte pas tous ces éloges, je ne ſaurois non plus les rejetter entiérement. On trouve dans les vers de notre Auteur quelques traces de ce que devoit être notre Poëſie. Il y a de la juſteſſe, des penſées, quelques tours heureux, & ſurtout dans les Ballades. Notre Langue étoit dans ſon enfance. Des Auteurs poſtérieurs à d'Authon ont plus mal réuſſi, & ceux qui l'ont précédé n'ont rien fait de mieux. Voilà la regle de mes jugemens.

Paſſons aux morceaux hiſtoriques qui nous reſtent de Jean d'Authon ; ils ſont précieux ; ils doivent nous être chers puiſque nous y trouvons l'hiſtoire du meil-

leur des Rois, d'un Monarque dont le nom inſpire encore la tendreſſe après un eſpace de près de trois ſiécles.

Théodore Godefroy publia en 1620. un Manuſcrit de Jean d'Authon contenant l'Hiſtoire de Louis XII. depuis 1499. inclus juſqu'en 1502. Le Lecteur peut s'inſtruire par la Table des Chapitres qui ſe trouve à la tête du Volume, des faits principaux qui y ſont contenus. Il parut *in*-4°. diviſé en deux parties avec leurs titres, le premier ſous celui qui ſuit: *Hiſtoire de Louis XII. Roi de France père du Peuple, & des choſes mémorables advenues de ſon Regne ès années* 1499. 1500. *&* 1501. *tant en France qu'au recouvrement du Duché de Milan, en la Conquête du Royaume de Naples, & autres lieux par Jean d'Authon ſon Hiſtoriographe, tirée de la Bibliothéque du Roi, & nouvellement miſe en lumière par Théodore Godefroy.*

Le titre de la ſeconde partie ne différe qu'en ce qu'elle regarde ce qui s'eſt paſſé en 1502. tant en France, Italie, qu'autres lieux.

Le Manuſcrit que j'ai ſous les yeux contient ce qui s'eſt paſſé en 1503. 1504. & 1505. Il a ce titre à la tête: *S'enſuit la Chronique*

France de l'an 1503. *touchant au premier l'affaire de Meſſieurs Berault, & Stuart Seigneur d'Aubigny, & de ſes gens en Calabre.* C'eſt le Sommaire du premier Chapitre. Les narrations des faits que comprend l'année 1503. ſont diviſées en 25. Chapitres. L'année 1504. n'en a qu'un, & l'année 1505. n'en a que trois.

Ce morceau hiſtorique n'étant point publié, on nous permettra d'en donner une notice plus étendue que des Ouvrages imprimés de d'Authon que tout le monde peut conſulter.

Il rapporte dans le premier Chapitre la défaite des François par les Eſpagnols, ſous les ordres de Ferdinand d'Andrade, à la bataille de Séminarre en Calabre, livrée le 21. Avril 1503. Berault Stuard Seigneur d'Aubigny y fit des prodiges de valeur; mais l'Auteur obſerve qu'il manqua de prudence en attaquant l'Infanterie Eſpagnole, dont il auroit eu bon marché, au lieu de donner ſur la Cavalerie qui tomba ſur l'avant-garde, conduite par Imbercourt, qu'elle accabla. Toute la valeur de Daubigny ne put réparer cette faute. Ce Chapitre finit par un trait de cruauté

horrible des Eſpagnols victorieux. S'étant mis à joüer entr'eux leurs priſonniers, & un Gentilhomme Ecoſſois nommé Baſlon, ayant été perdu à ce jeu par ſon maître, le gain occaſionna une conteſtation; il fut mis par morceaux, & chacun de ceux qui prétendoient avoir gagné, partagèrent le Cadavre de cette infortunée victime.

Le ſecond Chapitre eſt employé à narrer la journée de Cerignole, où Gonſalve Chef des Eſpagnols, ſurnommé le Grand, défit l'armée Françoiſe commandée par Louis d'Armagnac, Duc de Nemours, Viceroi de Naples. Ce nouveau revers, occaſionné par le premier, arriva le 28. Avril, ſept jours après la défaite de Séminarre. On voit dans l'Auteur à qui l'on doit imputer la faute de cette défaite, où le brave Duc de Nemours qui ſuivit le conſeil du Seigneur Yves d'Allégre, & des plus emportés, périt l'épée à la main, après avoir reçu trois coups d'Arquebuſe à travers du corps. Si notre Hiſtorien loüe la prudence & la valeur des uns, il blâme avec liberté la lâcheté, & l'imprudence des autres, & ſe récrie contre le relâchement de la diſcipline Militaire. Il donne

encore à la fin de ce Chapitre un nouvel exemple de la cruauté des Eſpagnols. Champagne Roi d'armes ayant trouvé le corps du Duc de Némours, tout nud ſur le champ de bataille, ſe dépouilla de ſa cotte d'armes ſemée de fleurs de Lys, pour l'en couvrir; il fut auſſitôt tué, ſous prétexte qu'il n'avoit plus *de franchiſe*. Cruauté dit l'Auteur de la part de l'ennemi, folie de la part du Héraut.

Dans les 3e. 4e. 5e. 6e. & 7e. Chapitres, d'Authon continue l'Hiſtoire de nos malheurs, & des ſuccès des Eſpagnols, ſuites des deux batailles dont on vient de parler.

Il rapporte dans le huitiéme les différens avantages qu'eut le Capitaine Louis d'Ars, dans la Pouille contre l'Eſpagne.

Le Roi inſtruit de l'état de ſes affaires en Italie chercha à y remédier, & remit ſur pied deux armées, l'une pour marcher à Naples dont il donna le commandement au Vicomte de Thouars, Louis I. de la Trémoille, l'autre pour marcher en Rouſſillon, ſous les ordres du Maréchal de Bretagne, Jean Deſvieux, qui avoit ſous lui François d'Or-

léans, Comte de Dunois, Chef des deux cens Gentilshommes de la Maiſon du Roi, & Guillaume de la Marche, Général des Suiſſes. C'eſt la matiére du neuviéme Chapitre.

L'Auteur rapporte dans le ſuivant le Siége de Gaiette par Gonſalve. Il yentre dans un détail curieux des noms des Officiers, & de leurs actions, par Mer & par Terre. On y lit avec admiration ce qu'il dit du courage de Gabriel d'Albret, Sire d'Avannes, qui tout malade qu'il étoit, & abſolument hors d'état d'agir, voulut qu'on le portât dans un lit de camp pour paroître au moins armé le jour d'un aſſaut général que devoient donner les Eſpagnols; mais ils levèrent le ſiége ce même jour. Ce fut le premier Août 1503.

Le douziéme contient la mort du Pape Alexandre VI. arrivée le dix-huitiéme Août: *de la mort duquel*, dit l'Auteur, *pluſieurs parlèrent diverſement, & au déſavantage de ſa Sainteté .... Toutefois*, ajoûte-t-il, *comme j'ai ſçu, il mourut bien confès, très-fidèle, & bon catholique, & après ſa mort il demeura le viſage & le corps tout enpoirci, & très-fétide.* L'Auteur qui n'en dit pas davan-

rage déclare qu'il ménage l'honneur du *Saint Siége.* On voit dans ce même Chapitre le récit du voyage du Cardinal Georges d'Amboise à Rome, son entrée dans cette Ville où il alloit chercher la Thiare. Jamais Prince n'y parut avec plus de magnificence, & n'y fut reçu avec plus d'éclat. Il entra le soir *à la clarté de plus de dix-mille torches*, & aux acclamations de plus de trente mille personnes, criant, *Rouen, Rouen.* (1) Le parti du Cardinal étoit soûtenu de notre armée qui environnoit Rome.

Le treiziéme Chapitre est une relation du siége de Salses, à deux lieues de Perpignan en Roussillon par l'armée du Roi. La tranchée fut ouverte le 12. Septembre [1503] mais l'arrivée du Roi d'Espagne à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, sauva les assiégés qui étoient sur le point de capituler, & hors d'état de soûtenir plus long-tems. On y voit avec admiration la belle retraite que firent les François devant l'armée Espagnole commandée par le Duc d'Albe, sous les ordres du Roi d'Espagne, la valeur du Comte de Du-

(1) Le Cardinal en étoit Archevêque.

nois, (1) qui commandoit l'avant garde, & qui avec une poignée de Soldats, mais ſecondé du Bâtard de Savoye, & des plus braves Officiers de ce ſiécle, oſa préſenter le combat à une armée ſi ſupérieure en nombre, que le Roi d'Eſpagne fut ſurpris, & même épouvanté de tant de courage, n'oſant pas, malgré ſa ſupériorité, riſquer le combat. La peinture que fait Jean d'Authon de l'Evêque de Valence Confeſſeur du Roi d'Eſpagne, *qui eût mieux aimé être devant le grand Autel de ſon Egliſe, que dans l'endroit où il ſe trouvoit*, & le pieux conſeil de l'Evêque, qui craignoit dit *d'Authon pour ſa peau*, ſont de ces traits que ne ſauroit bien exprimer toute la politeſſe de notre ſiécle. Le Roi écouta ſon Confeſſeur, & cette campagne fut ſuivie d'une Tréve, conclue le 16. Novembre 1503. le terme en fut marqué juſqu'au 16 Avril ſuivant.

C'eſt le ſujet du quatorziéme Chapitre, où l'on trouve l'acte entier de cette Tréve ſignée à Narbonne, par Frédéric de Tolede Duc d'Albe, pour le Roi

(1) Francois d'Orléans I. Duc de Longueville, mort en 1516.

d'Eſpagne, & par le Comte de Dunois pour le Roi de France.

L'Auteur parle dans le quinziéme de la mort de Pierre, d'abord Seigneur de Beaujeu, depuis Duc de Bourbon, époux d'Anne de France, fille de Louis XI. arrivée ſuivant d'Authon, le onze Octobre 1503. (1) à Moulins en Bourbonnois. Il y rapporte en détail les cérémonies de ſes obſéques. L'Auteur égaye ce Chapitre en rapportant à la fin la hardieſſe d'un Funambule, c'eſt-à-dire, *un cheminеur de corde, nommé Georges Memuſtre*; ce ſont les termes de l'Auteur, *lequel fit attacher une groſſe corde au plus haut de la groſſe Tour du Château de Mâcon, & aux fenêtres du Clocher des Jacobins de ladite Ville, à 250. pas de diſtance, & 26. toiſes de hauteur, & par là deſſus deux ſoirs enſuivant chemina, & à la derniere fois depuis la Tour dudit Château juſqu'audit Clocher, où à la vue du Roi, & de plus de trente mille perſonnes, fit tout plein de gentilleſſes, comme baſſes danſes, ſauts, gambades, & moriſques; & ſe pendit par les pieds, & par les dents, avec un couvre-chef*

(1) Le Pere Labbe, & quelques autres diſent le 10.

(chapeau) qui fut une choſe bien étrange à regarder, & merveilleuſe à oüir; toutefois il fut vrai, ſi par preſtige la vue humaine ne fût enchantée.

Il parle auſſi d'une Danſeuſe qu'il appelle une ſauterelle (1) qui *danſoit très-nouvellement avec hautes jambes & doubles ſoubreſauts.*

Le ſeiziéme Chapitre qui eſt la ſuite du douziéme, contient l'élévation au Saint Siége du Cardinal de Sienne, auquel Georges d'Amboiſe pour éviter le ſchiſme que ſon opiniâtreté eût pû occaſionner, voulut bien donner les treize voix qu'il avoit eues pour lui au Conclave, & ſans leſquelles dit J. d'Authon *ne pouvoit trouver ſes clefs.* Le nouveau Pape prit le nom de Pie III. Georges d'Amboiſe eut lieu de ſe repentir d'avoir contribué ſi puiſſamment à l'élection de ce Pape; puiſque ſa vie même, au rapport de l'Auteur, ne fut pas en ſûreté.

On lit dans le dix-ſeptiéme, le départ de l'armée du Roi des environs de Rome, & ſa marche par les Fauxbourgs mêmes, l'entrepriſe de *Roqueſeque*, les eſcarmouches entre l'armée Françoiſe, &

(1) Nous diſons ſauteur.

celle d'Eſpagne commandée par le grand Gonſalve, & l'arrivée des François ſur les rives du *Garillant* entre Saint Germain & Gaïette.

Dans le dix-huitiéme Chapitre, on voit le paſſage de cette riviere, malgré les efforts que fit l'armée Eſpagnole pour s'y oppoſer, la mort cruelle du Capitaine Riou, tué de ſang froid par les Eſpagnols après des prodiges de courage.

D'Authon rapporte dans le 19. Chapitre le ſupplice d'un hérétique brûlé à Paris pour avoir arraché l'Hoſtie de la main d'un Prêtre qui diſoit la Meſſe dans la Salle du Palais. D'Authon dit que ce malheureux *ne croyoit être d'autre Déité que Jupiter, & Hercules*, & n'avoit d'autres *principes fors les naturels.* (1)

Les exploits du vaillant Louis d'Ars, & ſes avantages ſur les Eſpagnols, com-

(1) Voyez les additions à la Chronique de Monſtrelet *Tome. III. feuillet* 104. Tournè, année 1502. Bouchet annales d'Aquitaine quatriéme partie, *page* 329. de la derniere *édition*, le nomme *Hèmond de la Foſſe, écolier natif d'Abbeville.* Il dit qu'il étoit inſenſé, & cela cadre fort avec le récit Jean d'Authon.

mandés par Diégue d'Alviane, font la matière du vingtiéme Chapitre.

Il s'agit dans le vingt-uniéme, de la mort du Pape Pie III. 22. jours (1) après ſon exaltation, *dont aucuns Banquiers qui lui avoient prêté* 200. *mille Ducats*, dit d'Authon, *perdirent tout*, & de l'élection du Cardinal (Julien de la Rovere) Saint Pierre *ad vincula* qui la dut entierement au Cardinal d'Amboiſe, qui eut 24. voix, il ne lui en manquoit que deux. Il eut encore l'ame aſſez belle pour ſacrifier ſes droits à la paix de l'Egliſe, que ſon Compétiteur le Cardinal de la Rovere paroiſſoit négliger. Ce dernier prit le nom de Jules II.

D'Authon emploie le vingt-deuxiéme Chapitre à faire voir l'état de l'armée Françoiſe ſur le Garillant, ſes avantages ſur les Eſpagnols qui ſe retirèrent à Sueſſa, & la diſette où ſe trouvèrent les François par la mauvaiſe adminiſtration des Tréſoriers, leur retraite à Gaïette, & leur déroute entière après la priſe de cette Ville. Jamais on ne vit

(1) Suivant d'autres dix jours après, avec ſoupçon de poiſon.

tant de courage, & d'héroïſme qu'au *milieu* des malheurs dont la France fut accablée en Italie. Il faut lire les détails de Jean d'Authon, qui rend une entière juſtice à tous nos Généraux.

Dans le vingt-troiſiéme Chapitre, il rapporte la mort de Louis de Luxembourg, Comte de Ligny, arrivée à Lyon: il entre dans le détail des cérémonies de ſes funérailles, il en fait auſſi un bel éloge. *Il étoit*, dit-il, *proche parent du Roi, & ſon loyal ſerviteur, ami de l'Egliſe, Père des Gentilshommes, Ecu de Prouëſſe, Chaperon des Dames, Avocat des Pauvres, appuy du Peuple, le Parement de Cour, & l'honneur du Royaume de France.* D'Authon y parle de la maladie du Roi, que Pierre de Rohan, Maréchal de Gié crut ſi dangéreuſe, qu'il prit des meſures pour empêcher la Reine de repaſſer en Bretagne: ſervice important qu'il rendoit à l'Etat, mais bien mal récompenſé. On voit dans ce même Chapitre les ſoins que prenoit l'Auteur pour avoir de bons mémoires, & de fidéles inſtructions

Le vingt-quatriéme eſt encore un éloge du fameux Louis d'Ars, qui ſut ſe maintenir dans la Pouille pendant plus

de trois mois, malgré les Eſpagnols, auxquels il prit quantité de places, le grand Gonſalve leur Général, & Barthelemy d'Alviane, dont toute l'habileté céda à Louis d'Ars. On ne ſauroit voir ſans admiration ce grand homme abandonné de tout ſecours, ſans Troupes, ſans vivres, ſans argent, retourner en France, moins en fuyant, qu'en vainqueur redouté de ſes ennemis.

Le vingt-cinquiéme Chapitre eſt la ſuite du vingt-trois; on y voit la diſgrace du Maréchal de Gyé, célèbre par ſa faveur ſous trois Rois, traîné criminel d'Orléans à Chartres, de-là à Dreux (1) pour y être confronté au Sire d'Albret; conduit à Paris, où le Procureur Général conclut contre lui à la peine de mort, transféré à Toulouſe, & enfin

(1) Il y fut même expoſé à la riſée du Sire d'Albret, & de toute ſa maiſon. Le Maréchal avoit une longue barbe: il la prenoit dans ſes mains, & s'en couvroit le viſage, tout occupé de ſes idées: un ſinge du Sire d'Albret, ſautant du lit où ſon maître étoit couché, & s'attacha à la barbe du Maréchal en la lui arrachant. Pierre de Rohan eut bien du mal à s'en débarraſſer, & cette ſcène fit rire tous ceux qui la virent, *page* 259. & 260. du Manuſcrit.

privé de tous ſes emplois, & du bâton de Maréchal. L'Auteur convient que ſon plus grand crime étoient les meſures qu'il avoit priſes pendant la maladie du Roi, pour empêcher la Reine de repaſſer en Bretagne. L'année 1503. & le Livre de Jean d'Authon finiſſent à ce Chapitre.

Le ſecond Livre ou la ſeconde partie commence par ce titre: *Enſuit la deſcription des faits de France de l'an* 1504.

L'Auteur emploie le premier Chapitre à inſtruire ſon Lecteur de l'élévation de l'Amiral (Louis) de Graville (1) à la faveur, & au rang de Chef du Conſeil, du nouvel ordre qu'on mit dans les Finances, & des punitions que ſubirent les Financiers, qui n'allerent qu'à les priver de leurs emplois, & à la confiſcation de leurs biens. Jean Dupleſſis ſurnommé Courcou, fut condamné à être pendu, mais il obtint ſa grace. Enfin ils en *furent quittes pour rendre*, & pour quelques peines légeres, comparées aux malheurs dont ils étoient cauſe.

(1) Louis Mallet Sire de Graville, mort en 1516. âgé de 78. ans. Voyez Anſelme Amiraux de France, ſect. 24.

L'Auteur parle dans la ſuite de ce Chapitre de l'entrée de la Reine Anne de Bretagne à Paris, *où ſe jouerent nouvelles Comédies à divers perſonnages*; de l'état heureux de la France *où l'Egliſe étoit unie, Nobleſſe paiſible, Marchandiſe plantureuſe, Labeur fructifiant, Juſtice à tous dûëment adminiſtrée.* Pendant l'hyver que le Roi & la Reine paſſerent à Paris, il y eut pluſieurs réjouiſſances. Elles conſiſtérent en Tournois. Dans une de ces parties de plaiſir Maugiron paſſa ſa lance au travers du corps de Supplainville. Les Clercs du Palais, & les Ecoliers jouerent auſſi pluſieurs Comédies ſatyriques, où le pauvre Maréchal de Gié, & les Financiers ne furent point épargnés. Ces Comédiens allerent juſqu'à Rome; *& Dieu ſait*, dit d'Authon, *quels lardons ils y ſemérent. Il n'y eut Pape, ni Cardinal, ni Empereur, à qui ne jettaſſent une pierre en leur jardin, & tant en firent qu'à la fin leurs jeux leur furent interdits, & aucuns punis.* Enfin il eſt parlé dans ce Chapitre des honneurs funébres que fit rendre Louis au Duc Charles d'Orléans ſon père dont il fit tranſporter le corps aux Céleſtins de Paris, de l'Egliſe de Saint Sauveur de Blois où il avoit été inhumé, &

de l'Ambaſſade de Géorges Cardina d'Amboiſe auprès du Roi des Romains, auquel il étoit chargé de remettre quatre-vingt ſeize mille écus en conſéquence d'un traité particulier fait entr'eux. Ce Chapitre finit la Chronique de l'année 1504. à Pâques.

L'Hiſtoire des événemens de l'année 1505. commence par la maladie dont fut attaqué Louis XII. elle fut violente. Il paſſa pour mort. D'Authon parle du zèle de tous les Ordres de l'Etat, à prier le Ciel pour la guériſon de ſon Roi. Le Cardinal d'Amboiſe le voua à Notre-Dame de Cléry près Orléans, Louis de la Trémouille *à Notre-Dame de Lyeſſe, promettant y aller à pied : Chacun pour lui promettoit ſa chandelle au Saint où ſa dévotion étoit.*

Nous avons parlé à quel excès la Dame Spinola porta la douleur d'une perte qu'elle croyoit véritable : c'eſt la matière du ſecond Chapitre où l'on voit la convaleſcence du Roi. L'Auteur qui fait encore en cette occaſion l'éloge du Prince, témoigne ſa reconnoiſſance, en diſant que par ſon ordre le Cardinal de Narbonne lui donna le Prieuré de Clermont-de-Lodève en Languedoc. Il par-

le de l'Ambaſſade du Duc de Sommerſet en France de la part du Roi d'Angleterre (1), dont l'objet étoit de demander au Roi Marguerite d'Angoulême (2) en mariage pour Henri. Elle lui fut refuſée pour ne point donner lieu à l'Angleterre à de nouvelles prétentions ſur la France. Il finit par le mariage de Germaine de Foix, niéce de Louis XII. avec Ferdinand d'Arragon.

Dans le dernier Chapitre de cette partie, & du Manuſcrit on voit que la coûtume des Duels à outrance pour parvenir à la preuve d'un crime, n'étoit pas encore tout à fait hors d'uſage, puiſqu'un Chevalier Breton de la maiſon de Château-Giron ayant accuſé une Demoiſelle Bretonne d'adultère, ſur la négative il ſe préſenta un Chevalier

(1) Henry VII. dit le Salomon d'Angleterre mort en 1509. à l'âge de 52. ans, après 24. ans de régne.

(2) Sœur de François d'Angoulême, depuis Roi de France, mariée en premières nôces à Charles Duc d'Alençon, mort en 1502. & en ſecondes à Henry, Roi de Navarre, & par ce mariage, ayeule maternelle de Henry IV.

pour

pour défendre ſon honneur contre l'accuſateur. Le Chancelier de Bretagne auquel ils ſe préſentèrent, *les renvoya au Combat devant, & à l'Ordonnance du Roi*, qui les ayant renvoyés à ſon grand Conſeil, ordonna qu'on préparât tout pour le Combat : mais ſur les remontrances du Conſeil auxquelles le Roi acquieſça ; il n'eut pas lieu, & fut regardé comme illicite.

L'Auteur finit cette année aux Fêtes de Pâques 1505.

C'eſt auſſi en cet endroit que finit le Manuſcrit, dont on trouve la continuation juſqu'à l'année 1507. incluſivement dans le Volume publié en 1615. par Théodore Godefroy, *in*-4°. *à Paris chez Abraham Pacard*, avec le même titre que celui ſous lequel il avoit publié la partie concernant les années du régne de Louis XII. depuis 1499. juſqu'en 1502. incluſivement. On a dû voir par l'extrait que je viens de faire du Manuſcrit de Jean d'Authon contenant les années 1503. 1504. & 1505. du régne de Louis XII. de quelle conſidération ſes Ouvrages doivent être chez les Savans. Non-ſeulement d'Authon eſt un Auteur judicieux dans le choix de ſes

matières, toûjours prêt à blâmer le vice, toûjours prêt à louer la vertu, quelque part où elle se trouve, exact dans les faits dont il s'informoit avec beaucoup de soin, net dans sa narration, précis dans son exposé; mais on peut encore ajoûter à sa louange, que peu d'Auteurs de son tems ont écrit avec plus d'aisance, & de pureté. La simplicité de ses expressions n'en exclut point la noblesse; on y en trouve souvent de fort heureuses, il est quelquefois même orné, enfin il a l'art de plaire, & sait varier ses sujets avec assez d'adresse pour ne point ennuyer. Je n'ajoûterai point à ce jugement, les éloges de Bouchet, son autorité ne seroit pas d'un grand poids sur le plus grand nombre de mes Lecteurs, ils peuvent en juger par eux-mêmes, d'après les parties imprimées de son Histoire. C'est la même plume, le même génie que dans la partie manuscrite.

Voyez Bouchet aux lieux cités. La Bibl. Françoise de M. l'Abbé Goujet, *Tome XI.* Les Œuvres de Jean d'Authon imprimées, & le manuscrit extrait.

1527.

ELIE REGNIER, brilla dans l'Université de Poitiers sur la fin du quinziéme siécle ; c'étoit, dit Trithême qui en parle, un Jurisconsulte célébre, & un homme aussi profond dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte, que dans les Sciences profanes. Il avoit l'esprit vif, & parloit avec éloquence, & facilité. Il professa long-tems, & avec distinction le Droit dans l'Université de Poitiers. On a de lui quelques Ouvrages excellens. Je n'ai vu, ajoûte Trithême, que ceux qui suivent.

Casus sex Decretalium, *Liber* Unus
Casus Clementinorum, *Liber* Unus.

Cet Elie n'est-il point le même que le Pierre Regnier dont parle Bouchet dans son Recueil d'Epitaphes ? Le Lecteur en décidera. Voici l'Epitaphe de Pierre ; on y trouve sa vie, & des choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs ; si ce sont deux personnes différentes, ce sont deux savans au lieu d'un.

L'An qu'on diſoit mil cinq cent vingt & ſept,
D'un Lieutenant de Poitou, dont on ſait
Le bon renom, le corps ſous cette pierre
Fut mis en pleurs : ſon vrai nom étoit
Pierre,
Et le ſurnom Regnier ; juſte Cenſeur,
De grand'mémoire, & bon appréhenſeur,
Beau perſonnage, & hardi ſans folie,
Affable à tous, langue aſſez bien polie ;
Bon juſticier. . . . . .
A vingt ans eut de Docteur Lauréole, (1)
Et fut regent en Piétonique école ;
Interprétant à tous bons écoliers
Loix & decrets en termes familiers.
A vingt-huit il eut ce bel Office
De Lieutenant, dont il tint l'exercice.
Vingt ans & plus, où acquis de grans biens,
Combien qu'il fut riche à cauſe des ſiens. . . .
Il fut importuné de goute ſciatique.
Auſſi qu'il vit ſa femme frénétique;
Puis quand il eut des ans près de cinquante,
Fut aſſailly par mort dure & piquante.

Voyez Trithême de Scriptor. Eccléſiaſticis *page* 398. de *l'Edition* de 1546. la Bibliothéque de la Moyenne & baſſe Latinité de Fabricius, Liv. huitiéme *page* 588. Bouchet Epitaphes de diver-

(1) Le laurier, le Bonnet.

ſes perſonnes jointes à celles des Rois de France *édition* de Poitiers 1545. & dans ſon Hiſtoire d'Aquitaine où il dit, que Me François Doyneau natif de Poitiers *homme de grandes Lettres, & de bonnes expériences en l'état de Juſtice*, quitta l'Office de Conſeiller au Parlement de Paris, pour prendre la place de Pierre Regnier, dont il fut gratifié par le Roi François I.

1530.

FRANÇOIS QUIRIT, (1) (*Quiritius*) étoit de Loudun, contemporain du célébre Salmon Macrin. Je ne le connois que par une piéce de Vers inſérée dans les œuvres de Macrin, imprimées en 1528. chez Simon de Colines, à la fin du Recueil, & dans celui qui fut imprimé en 1531. S'il faut en croire le remerciment que lui fit Macrin de ſes Vers, qui avoient pour objet ſon

(1) Cette famille a long-tems ſubſiſté à Loudun. Une *Jeanne Quirit* y vivoit en 1615. J'ignore s'il y a encore des perſonnes de ce nom.

mariage avec la charmante *Gelonis*, la Poëte *Quirit* ſon ami, qui étoit encore jeune, devoit être un jour le Catulle de ſa patrie; la douceur de ſa verſification annonçoit même un Poëte plus délicat que Catulle.

Legi verſiculos tuos libenter,
Mi ſuaviſſime Municeps Quiriti,
Illos verſiculos libenter, inquam,
Quos miſti mihi nuper, ipſe legi.
Ut molles, lepidos, venuſtuloſque!
Spem certam capio quibus futurum
Ut lucem Patriæ, decuſque noſtræ
His pradulcibus afferas Camenis,
Et ſis Pictonica Catullus urbis;
Aut ſi quid tenero eſt Prior Catullo,
&c...

C'eſt ainſi que Macrin répond au compliment de ſon ami, qui lui avoit envoyé ſes Vers à la Cour, à la ſuite de laquelle il étoit. Le Lecteur jugera ſi la réponſe étoit déplacée. Voici les Vers de *Quirit*.

Salmonî, modo compos ô tenellæ
Factus Gillonoës, amabo, quicquam
eſt

Vobis dignius invicem Joçari?
Fabellas ſimul & loqui Venuſtas?
An non & tibi perfricat medullas
Intimas lepidus ſuſurrus oris,
Charum & baſiolum labellulorum?
Ore quandoquidem rotundo, & arcto,
Dulciter frueris, marite fœlix.
Iſtud faxit hymen decenter ambo
Sitis unanimes, feratque conjux
Lætanti oſcula ſæpius marito,
Et collum niveis liget lacertis,
Nec ulla hunc dirimat querela amorem!

Je crois que le Lecteur conviendra que des Vers d'un tour ſi vif, des expreſſions ſi délicates, méritoient le jugement avantageux qu'en fit celui à qui ils s'adreſſoient. *Quirit* n'étoit pas un des Admirateurs du faux brillant de Martial, & ſans doute l'Auteur de ces Vers en a fait d'autres. Ce ſeroit un Phénomène dans la littérature qu'un Poëte applaudi, & digne de l'être, n'eût fait qu'une piéce de Vers.

Voyez les œuvres de Macrin de l'Edition de 1528. & de 1531.

1539.

Nous devons à un Anonime un petit Ouvrage intitulé : *Triomphes d'honneur faits par le commandement du Roi à l'Empereur en la Ville de Poitiers, où il paſſa en venant d'Eſpagne en France, pour aller en Flandres, le neuviéme jour de Décembre l'an 1539. au Vrai, à Paris 1539. in-12. 24 pp.*

On trouve dans cet Ouvrage une relation fort exacte de tous les honneurs que la Ville de Poitiers fit à Charles V. par ordre du Roi. Ces ſortes de pièces étant rares, on en verra peut-être ici avec plaiſir un extrait un peu étendu. Nous y ajouterons quelques notes qui donneront à la relation quelque ſorte d'intérêt. On verra que le génie des Citoyens de Poitiers ne brilla pas moins que leur généroſité. Les Muſes ſe diſtinguerent en cette occaſion, & malgré la différence de nos goûts, on ne ſauroit s'empêcher de convenir qu'il ſeroit difficile de montrer plus de juſteſſe, & de délicateſſe d'imagination dans pluſieurs inſcriptions en Vers, & en proſe.

ſe qui ſervirent d'ornement à la cérémonie.

Les Lettres du Roi François I. furent remiſes aux Maire, Echevins, & Bourgeois de Poitiers, le 11. Novembre 1539. S. M. ordonnoit *qu'on fît à l'Empereur les mêmes honneurs qu'on eût fait à ſa propre Perſonne.*

Le huit Décembre l'Empereur logea à l'ancien Château de Luſignan, le lendemain 9. il arriva à Poitiers accompagné du Dauphin François, & du Duc d'Orléans (Abdenago de France.) Vers les 5 heures après midi. M. le Duc de la Trémoille, Gouverneur de Poitou, accompagné du Prince de Talemont, & du Comte de Benon, ſes deux fils, & de quatre ou cinq cens Gentilshommes à Cheval, alla recevoir l'Empereur à une lieue & demie de Poitiers. Ce ſuperbe eſcadron étoit ſuivi de deux mille hommes de pié diviſés en *ſix bandes*, & en différentes Compagnies ayant chacune ſon Capitaine, habillés de velours, & de Satin avec des broderies en or, & en argent.

Chaque bande étoit diſtinguée par ſa Deviſe, & par ſes Couleurs.

Ces deviſes tirées de l'Ecriture avoient une relation juſte à l'évenement.

La premiere Bande, dit l'Auteur, portoit *jaune*, & *violet*, & pour deviſe : *Supervenit nobis cum honore*. Baruch. IV.

Les couleurs de la ſeconde étoient *blanc*, & *noir*. Sa deviſe : *Viciſti famam virtutibus*. 2 Paralip. IX.

Les couleurs de la troiſiéme *gris*, & *noir*. La deviſe : *Ipſe eſt Pax noſtra* : Epheſ. 2.

Les couleurs de la quatriéme *noir* & *bleu*, avec une manche *orangée*. La deviſe : *Triumphat coronata Majeſtas*. Sapient. IV.

Chacune de ces Bandes avoit ſon Tambour & ſon Fifre vêtus de ſa livrée. Les quatre dont nous venons de parler étoient compoſées des Marchands, Artiſans, & autres Habitans, & formoient un corps de 18 cents hommes.

Ce corps étoit ſuivi des Trompettes de la Ville, 30 Archers, & des Sergens du Maire, tous à Cheval avec leurs Hoquetons, & les Livrées de la Ville, qui porte *blanc*, & *rouge*. Le Maire, les Echevins, & les Bourgeois de Ville marchoient après au nombre de quatre-vingt.

Le Maire, & les trois Echevins deſtinés à porter le poële, étoient vêtus de *Robes de ſatin noir doublées de velours*, les autres Echevins de *damas noir*. Les Officiers de la Sénéchauſſée, ou comme s'explique l'Auteur, Meſſieurs de la Juſtice, marchoient enſuite précédés de cent Ecoliers de l'Univerſité avec un uniforme *d'incarnat, & noir*, & cette deviſe. *Unum virum tu quæris, & omnis Populus erit in pace.* 2 Reg. 17. Il y avoit pareil nombre de Clercs du Palais avec des caſaques de *ſatin jaune* ſur un *pourpoint* de ſatin bleu, *découpées & bouffantes*. Ils avoient pour deviſe ce mot de Valere-Maxime: *Bellum pace mutatum plurimùm gaudii affert.*

Venoient enſuite les Sergens Royaux au nombre de 70 *en caſaques de fin rouge avec toques*, à Cheval & (1) *embâtonnés avec ordre*; dit l'Auteur de la

(1) Armés de mouſquets, ou *habillés décemment*. La Marche dans ſes Mémoires, *page* 540. *in*-4°. dit: *Ils vous ſont préſens de cette belle Bergere habillés* [illegible] *& embâtonnée de vertueux habillemens, & bâtons.* Saint Gelais de Montlieu dans la vie de Louis XII. Il fut *commandé que tous apportaſſent leurs*

Relation. Les Officiers de la Sénéchauſſée, & le Conſervateur des Priviléges de l'Univerſité étoient vêtus de robes longues d'écarlate, à Cheval, & accompagnés de leurs Greffiers, des Avocats, Procureurs, & Notaires auſſi à Cheval.

Le Clergé alla auſſi au-devant de l'Empereur juſqu'à la porte de la Tranchée, où il l'attendit.

Le Maire, c'étoit alors Pierre Rat, dont nous parlerons, ayant rencontré Charles-Quint un peu au-deſſus de la Chapelle Saint Jacques, à un quart de lieue de Poitiers, eut l'honneur de le complimenter ſur ſon arrivée. Il fut écouté avec beaucoup de marques de bonté. Le Lieutenant (1) Général à la tête des Officiers de Juſtice, lui fit auſſi un diſcours auquel l'Empereur répondit en peu de mots. En paſſant par la porte de la

---

Harnois, Artillerie, & autres Bâtons, page 197. Les Romains avoient leurs *Haſtæ puræ*; c'eſt notre bâton Blanc.

(1) François Doyneau ancien Conſeiller au Parlement, Succeſſeur de Pierre Regnier mort au mois de Septembre 1527. avec la réputation d'un équitable, & très-ſavant Magiſtrat.

Tranchée, Charles fut ſalué de toute l'artillerie de la Ville qui conſiſtoit alors en 39 piéces de Canon, & environ 400 Arquebuſes, ou *Hacquebutes à crochet.* (1) L'Evêque à la tête du Chapitre de Saint Pierre, attendoit l'Empereur dans l'Egliſe Cathédrale.

On avoit élevé à la porte de la Tranchée une eſpéce d'Arc de triomphe à l'antique, formé par la porte même couverte de Buis avec deux figures en boſſe, dont l'une répréſentoit *Hercules*, l'autre *Agathyrſus* fils d'Hercule, & d'une Nymphe, prétendus Auteurs des Poitevins. Ces Vers accompagnoient les figures.

(2) *Eſt Jovis Alcydes. Alcydæ clara propago*
Eſt Agathyrſus: ab hoc Pictia nomen habet.

---

(1) Claude de Longvy appellé le Cardinal de Givry. Il a un article dans ce Recueil.

(2) Voyez les Annales d'Aquitaine, de Jean Bouchét premiére partie, chapitre 2. page 7. A 4.

Pictia Pictonicos genuit fortiſſima Gallos ;
Antiquum genus eſt : Fama perennis erit.

Les armes de l'Empereur, & celles du Roi ſervoient encore d'ornement à cet Arc. Au-deſſus étoit écrit : *Quos Deus conjunxit, homo non ſeparet* Matth. 19. au-deſſous. *Vivant corda eorum in ſæculum ſæculi.* Pſ. 21. les deviſes étoient accompagnées de ces Vers François qui en font la traduction.

Ceux qui de Dieu ſont conjoints par ſa grace,
Homme jamais ne penſe ſéparer.
Leurs cœurs vivront, ſans eux déſemparer,
En union, quelque choſe qu'on faſſe.

Ce fut à la Porte de la Tranchée qu'on donna à l'Empereur le poële miparti de drap dor, & de velours, enrichi de ſes armes aux quatre coins en broderie d'or. Il fut porté par le Maire (1), Pier-

(1) Tiré d'un régiſtre Manuſcrit Extrait des titres de la Ville.

re Rat, & trois Echevins ; c'étoient MM. *Berthelot*, *Alton*, & *de Crouſille*. Toutes les ruës étoient tapiſſées, & les Tapiſſeries ornées des armes de l'Empereur, de celles du Roi, de celles de M. le Dauphin, & de M. d'Orléans ſon frère, depuis l'entrée de la Ville juſqu'à l'Egliſe Saint Pierre; & chaque maiſon éclairée d'un flambeau d'une livre & demie. L'Univerſité avoit élevé un Théatre au marché vieux, qui eſt aujourd'hui la place Royale. Deux Perſonnages, l'un nommé *Majeſtas honoris*, placé ſous l'écuſſon des armes de l'Empereur, l'autre *Honor Majeſtatis*, ſous l'écu de France, & un troiſiéme nommé *Unitas*, repréſentant l'Univerſité, ſalurent l'Empereur, le Dauphin & M. d'Orléans ſur leur paſſage. Ils leur adreſſèrent ces trois diſtiques.

L.

A L'EMPEREUR.

Salve, Magne parens, terrarum gloria, Cæſar;
Qui regis Imperium, maxime Cæſar, ave.

II.

A M. LE DAUPHIN,

ET A M. LE DUC D'ORLÉANS.

Vivite, dum Regum ſuprà Diademata creſcent
Lilia, Francigenæ delicia Populi.

III.

A L'EMPEREUR

ET AUX PRINCES.

Dat toties vobis Academia prona Salutem,
Purpureas aperit quot violare Roſas.

Au bout de la rue des Cordeliers ſe trouva un nouvel Arc de triomphe. Près Notre-Dame la petite, une ſtatue qui répréſentoit la Paix *rendoit vin blanc, & vin clairet par le bout de ſes deux mamelles.*

Au-deſſous de la figure de la Paix étoient deux ſtatues, l'une à droite repréſentoit la France, l'autre à gauche re-

préſentoit l'Allemagne. La premiere diſtinguée par une Salamandre placée ſur un braſier fait de bois odoriférant; la ſeconde par un Phénix, qui étoit la deviſe de la Reine, ſur un bucher pareillement compoſé de bois d'odeur. Le Théatre étoit ſurmonté d'un Aigle d'or, les aîles éployées, le tout accompagné de deviſes & d'emblêmes analogues aux circonſtances.

Charles fut reçu à la porte de l'Egliſe de Saint Pierre par le Chapitre en chappes de drap d'or. Ses armes, & celles du Roi étoient au-deſſus de la grande porte, accompagnées de ces mots de l'Ecriture. *Exaltent eum in Eccleſiâ Plebis, & in Cathedrâ Seniorum laudent eum.* Pſ. 106.

L'Empereur alla loger à l'Evêché. L'Auteur de la Relation remarque comme un trait d'une richeſſe, & d'une magnificence extraordinaire, qu'outre la grande Salle, la Chambre où coucha l'Empereur, & une autre Chambre, il y avoit ſept autres piéces *toutes tapiſſées de fines Tapiſſeries à Perſonnages*, leſquelles, ajoute-t-il, le Seigneur de la Trémoille avoit fait apporter audit Poitiers.

L'Empereur ne ſoupa point. Ce Prin-

ce étoit très-ſobre, il ſe contenta d'une collation de gelée & de confitures.

Le lendemain matin le Maire, & les Echevins offrirent leur préſent à l'Empereur. C'étoit un Aigle auprès d'un Lys ſur un rocher orné de fleurs, *le tout d'argent doré.* On y avoit gravé ces mots: *ex omnibus Floribus Mundi élegi Lilium unum.* 4. Eſdr. 5.

Pierre Rat accompagna ce préſent d'un diſcours françois court, & élégant, dit mon Auteur. Telle fut la réponſe de l'Empereur. Je copie les termes: *Je remercie la Ville, j'accepte ſon préſent; & m'en ſouviendra bien.* C'eſt ce qu'on peut appeller *Imperatoria brevitas.*

Après cette cérémonie l'Empereur, les Enfans de France, c'eſt-à-dire M. le Dauphin, & M. le Duc d'Orléans, le Connétable (Anne de Montmorency) & le Seigneur de la Trémoille allèrent entendre la Meſſe, & montérent enſuite à Cheval pour aller au Château du *Fou*, appartenant à Montpezat grand Sénéchal de Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Les Ecoliers conduiſirent l'Empereur juſques hors la porte de Rochereuil. Leur Chef lui demanda la liberté de quelques Ecoliers priſonniers, qui furent dé-

livrés, ainſi que tous les Priſonniers détenus dans les Priſons de la Ville, & même une jeune Femme enceinte qui avoit été condamnée à mort par Sentence confirmée par Arrêt, l'éxécution différée après ſon accouchement. On préſenta à l'Empereur des Vers au nom de l'Enfant à naître : mais ils ne m'ont pas paru digne de la curioſité du Lecteur. La Relation finit par un Rondeau qui vaut un peu mieux ; il eſt relatif à un Arc de triomphe en forme d'arc-en-ciel qui étoit placé devant les Cordeliers, avec ces mots pour deviſe : *Hoc eſt Signum fœderis, quod do inter me & vos.* Gen. 9.

RONDEAU.

De grand Amour le Seigneur par ſa grace,
Signe donna aux humains, quand l'eſpace
De ſon courroux par déluge paſſa :
C'eſt l'Arc-en-Ciel, lequel il compaſſa,
En lui donnant par couleurs luſtre, & grace.
Que dirons-nous aujourd'hui quand ta face,
Grand Empereur, voyons en cette place ?
Paix fait-il pas, comme il fit long-tems à
De grand amour ?
Et tout ainſi que quand la pluie paſſe,
Voyant cet Arc faut que prière on faſſe,

Louant celui qui cet arc compoſa;
Nous le louons auſſi dont propoſa
De t'en voyer, & t'aimons ſans fallace
De grand amour.

Si quelques Villes plus opulentes, telles qu'Orléans, & Paris, étalerent plus de magnificence, je n'en vois point qui firent voir plus de génie, & de ce luxe élégant qui l'emporte ſur la dépenſe, & cela dans un ſiécle qu'on ne ſuppoſe pas encore dégagé de la groſſiéreté qui ſuit l'ignorance, & les troubles d'une longue guerre.

La Relation de l'entrée de l'Empereur à Poitiers fut réimprimée la même année 1539, & jointe à celles qui furent publiées de l'entrée de ce Prince à Orléans, & à Fontainebleau. L'impreſſion en eſt même plus belle & plus nette. Je dois ce recueil de piéces jointes à quelques autres très-importantes ſur le regne de François I. à la bonté de M. Secouſſe dans la Bibliothéque duquel il ſe trouve N. 1450. Cette relation fait à tous égards une partie intéreſſante de l'Hiſtoire du Poitou.

1540.

ANTOINE MACAULT, de Nyort en Poitou, Notaire, Secrétaire, & Valet de Chambre de François I. a été l'un de ceux qui s'appliquèrent à faire connoître les anciens, & à leur faire parler notre langue. Il eſt Auteur de pluſieurs traductions. J'ai entre les mains ſa verſion des *Apophtegmes, c'eſt-à-dire, prompts, ſubtils, & ſententieux dits de pluſieurs Rois, Chefs d'armées, Philoſophes, & autres grands Perſonnages tant Grecs que Latins. Tranſlatés de Latin en François par l'Eleu Macault, Notaire, &c. à Paris par Jeanne de Marnef, veuve de Denis Janot* 1545. *in*-16. *pag.* 710. Cet Ouvrage eſt orné d'un dixain de Clément Marot ami de l'Auteur, & qui avoit auprès du Roi le même emploi que lui. C'eſt ainſi que Marot parle de la traduction des Apophtégmes dans ce dixain adreſſé au Lecteur.

Ces Vers ſont ſuivis d'une Epître dé-

Si ſavoir veulx les rencontres plaiſantes
Des ſaiges vieulx fáites en deviſant,
O tu, qui n'as léttres à ce duiſantes,
Graces ne peux rendre aſſez ſuffiſantes

Au tien Macault ce Gentil traduiſant
Car en ta langue orras ici liſant,
Mille bons motz propres à oindre, & poindre,
Ditz par les Grecz & Latins : t'aviſant
Si bonne grace eurent en bien diſant,
Qu'en eſcrivant, Macault ne l'a pas moindre

dicatoire au Roi François I. datée à Paris du mois de Juillet 1537. La traduction eſt ſur le Latin d'Eraſme. L'Auteur promet la ſuite dans ſon Epître au Roi. Le ſtyle de Macault eſt aſſez net pour le tems, & plus poli que celui de ſes contemporains ; on y reconnoît déja quelques étincelles du génie de notre langue. L'Auteur joint ordinairement quelques réflexions Politiques, ou Morales à la traduction du Texte. Elles ſont courtes, & remplies de bon ſens ; elles ſervent auſſi à développer l'eſprit des bons mots, & des traits particuliers qu'il traduit. La Croix du Maine ajoûte que Macault eſt encore l'Auteur de pluſieurs autres traductions, des trois premiers Livres de Diodore de Sicile imprimés à Paris, de l'Oraiſon d'Iſocrates à Nicocles imprimée chez Wekel en 1544. de celle de Cicéron pour le rappel de Marcellus im-

primée à Paris chez Antoine Augéreau en 1534.

Voyez La Croix du Maine.

1544.

DOM MICHEL MATHÉE, Prieur de l'Abaye de Monthier-neuf Ordre de Cluny, publia en 1544. à Poitiers une Traduction de *Théodoret*, *en I. Tome in*-8°. Il dédia son Ouvrage à *Jean Bouchet*, qu'il appelle *insigne Historiographe des gestes des François*, à la tête de la Lettre dédicatoire. On voit dans cette Lettre que le Père Mathée avoit plusieurs autres Ouvrages à publier, puisqu'il dit à Bouchet que s'il l'honore de son approbation, il mettra *au jour* d'autres Ouvrages de la même nature. Cette Lettre est suivie d'une réponse de Jean Bouchet qui le remercie de l'honneur que lui fait l'Auteur de lui dédier un Livre de la qualité du sien.

Cette Traduction qui est, je crois, la première qui ait paru de l'Histoire de Théodoret, m'a paru très-littérale. Elle a toute l'obscurité du style du tems; j'ignore si elle est fidelle, n'ayant eu le Livre de Michel Mathée,

qu'un inſtant devant les yeux. Duverdier parle d'une édition *in*-16. à Paris par Jérôme Marnef en 1569. Il ignoroit ſi le Traducteur de Théodoret étoit le même Mathée, que le Médecin qui a traduit les ſix Livres de *Pédation Dioſcorides d'Anazarbe de la Matière médicale* avec des notes. C'eſt qu'il ignoroit le nom propre de Michel que portoit le Prieur de Montier-neuf, différent de celui de Martin que portoit le Médecin. Peut-être étoient-ils parens. Mais ce ſont deux Perſonnes. La Traduction de Martin Mathée fut imprimée, ſuivant Duverdier, à Lyon par Thibault Payen en 1559.

1550.

LYON, OU LEON JAMET, Seigneur de Chambrun, Secrétaire de Madame Renée de France, fille de Louis XII. (1) naquit à Suſſy en Poitou d'une famille noble. Il s'engagea de bonne heure dans le parti des Novateurs;

(1) Née en 1509. mariée en 1527. avec Hercule II. d'Eſt Duc de Ferrare, morte à Montargis. en 1575.

il

il fut même un de ceux qu'on proscrivit, & qui furent obligés de s'éloigner. La protection de la Duchesse de Ferrare le mit à l'abri des recherches, & des châtimens. Il étoit intimement lié avec Marot qui lui adresse quelques piéces de Poesie, & en particulier deux piéces qu'il intitule, *du Coq à l'Asne*. Leur union, & la manière dont lui écrit Marot font voir qu'ils se ressembloient beaucoup du côté de l'esprit, & des mœurs; & que le symbole de Foi de Jamet n'étoit pas plus chargé d'articles que celui de Marot. Dans une de ses Epîtres ce dernier le prie de lui rendre quelque service important, qu'il n'explique pas; mais pour l'y engager, il lui conte la fable du Lyon & du Rat, qu'il termine par ces Vers.

Or viens me voir, pour faire le Lyon;
Et je metterai peine, sens, & étude
D'être le Rat exempt d'ingratitude:
J'entends si Dieu te donne autant d'affaire
Qu'au grand Lyon: ce qu'il ne veuille faire.

(1) Suivant *Thomas Sybilet* dans son art Poëtique, Marot fut l'inventeur de cette espéce de satires. Voyez l'art Poëtique François page 65. édition de 1548.

Dans cette Epître il ſe ſert du ſtyle ordinaire à ceux qui déclamoient contre les pratiques de l'Égliſe Catholique.

Je ne t'écris d'abus trop abuſant ;
Tu en ſais prou (1), & ſi n'en vas uſant.

Il ajoûte :

Je ne t'écris des Dames de Paris ;
Tu en ſais plus que leurs propres Maris.

Ces vers me paroiſſent décider de la Doctrine, & des Mœurs de Jamet. Une autre preuve de ſa manière de penſer en Religion ſe tire de ceux-ci de l'Epître *du Coq à l'Aſne*, qui ſuit celle dont nous avons parlé.

A Rome ſont les grans pardons ;
Il faut bien que nous les gardons
De dire qu'on les appetiſſe,
Excepté que gens de juſtice
Ont le tems avec les Chanoines.
Je ne vis jamais tant de Moines
Qui vivent, & ſi ne font rien.
L'Empereur eſt grand Terrien, &c.

(1) Trop, ou beaucoup.

Il y a dans cette lettre, & dans une autre en même ſtyle quantité de pareils traits. Elle eſt ſuivie d'une Epître de Jamet, où malgré la gêne de la meſure des vers de quatre ſillabes, & quatre rimes redoublées, ou ſi l'on veut, de huit ſillabes avec une rime au milieu, & à la fin pareille dans les deux Vers, on ne laiſſe pas de trouver un air naturel, & beaucoup d'aiſance. Il reproche à ſon ami Marot, le ſilence qu'il garde avec lui. Voici les premiers qui feront juger du talent de Jamet, dans cette eſpéce de Poëſie, ſi l'on peut appeller talent l'art de réuſſir dans ce qu'un Ancien appelle, avec tant de raiſon, des Bagatelles difficiles. *Nugæ difficiles.*

Mais voirement, ami Clément,
Tout clairement dis-moi comment
Tant, & pourquoi tu te tiens quoi (1),
D'écrire à moi qui ſuis à toi ?
T'ai-je laiſſé par le paſſé ?
T'ai-je offenté, ou courroucé ?

Cette lettre finit ainſi. Il parle de lui-même :

(1) Quoi, ou *Cois*, du Latin *quies, quietus.*

C'eſt à Ferrare au huitiéme an
De la ſienne proſcription.
Mais à la tienne intention,
Que ce ſoit le dernier. Amen (1)

La Croix du Maine dit qu'il a fait pluſieurs Poëmes François, qui n'étoient pas encore imprimés. Il fleuriſſoit, dit-il, en 1550. Suivant les apparences, il étoit déja avancé en âge. Charles Fontaine, Poëte du même tems, parle auſſi de Lyon Jamet. L'eſtime ſeule de Marot, & la protection dont l'honora la Ducheſſe de Ferrare font ſon éloge du côté de l'eſprit; il paroît même que le Duc de Ferrare l'employa dans des négociations importantes. On apprend dans la 145. (2) lettre de Rabelais, qu'il a fait un voyage à Rome pour concilier ce Duc avec le Pape au ſujet de l'inveſtiture de ſes Terres, pour laquelle Sa Sainteté demandoit des ſommes conſidérables, & un aveu plus étendu que les précédens. Voyez Marot *Tome I. pag.* 117 & ſuivantes, & *pag.* 169. & ſuivantes de l'E-

(1) On prononçoit Aman.

(2) *page* 35. de l'Edition de 1710.

dition de 1702. La Croix du Maine, & les Auteurs cités.

1550.

ANNE L'ARCHEVEQUE DE PARTHENAY, étoit de cette Maiſon célébre en Poitou, qui prit le ſurnom de *l'Archevêque* vers le commencement du XIe. ſiécle, par conſidération pour Joſſelin de Parthenay Archevêque de Bourdeaux, mort en 1086, dont Guillaume de Parthenay étoit Frère, ſuivant toutes les apparences. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans cet examen généalogique, ni de détruire, ou d'établir l'idée de ceux qui ont prétendu que Guillaume étoit fils de Joſſelin; je me contenterai de renvoyer le Lecteur à ce qu'en a dit le Laboureur ſur les Mémoires de Caſtelnau, & le Père La Mian ferme dans ſon *Clipeus Fontebraldenſis Tome II.* (1)

Anne étoit fille de Jean de Parthenay l'Archevêque, & de Michelle de Saubonne, (2) & ſœur du fameux Jean l'An-

(1) Voir auſſi le Dictionnaire Hiſtorique de Bayle.

(2) Cette Dame fut gouvernante de Renée

chevêque, Seigneur de Soubiſe, l'un des Héros du Calviniſme. Elle ne fut pas moins illuſtre par la vivacité de ſon eſprit, l'étendue de ſes connoiſſances, ſon érudition même, que par ſa Naiſſance. On ſait qu'il y avoit peu de Cour au monde auſſi polie, auſſi livrée aux talens que celle de Renée de France, Ducheſſe de Ferrare.

Anne de Parthenay fut un des ornemens de la Cour de cette Princeſſe. Elle ſe ſervoit facilement de la Langue Latine; mais ſon goût pour l'étude ne ſe borna pas à cette Langue ſavante, elle étudia la Greque, & y fit d'aſſez grands progrès pour lire toutes ſortes d'Auteurs Grecs. Les diſputes de Religion commençoient à faire beaucoup de bruit; elle voulut s'en inſtruire, & ſe livra à l'étude de l'Ecriture, & des livres de la plus haute Théologie. L'eſprit de nouveauté dominoit à la Cour de la Ducheſſe de Ferrare, Anne de Parthenay s'en laiſſa ſéduire. Théodore de Beze aſſûre, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, quelle étoit digne ſœur de Soubi-

de France, & la ſuivit aprés ſon mariage avec Hercule d'Eſt Duc de Ferrare.

se, c'eſt à-dire, une des Calviniſtes les plus entêtées de ſon tems. Elle avoit épouſé en 1533. Antoine de Pons Comte de Marennes. (1) Ce Seigneur s'étant vanté que ſa maiſon ne le cédoit en rien à celle *d'Eſt*, dont le Chef venoit d'épouſer une fille de France, ſeconde fille de Louis XII. fut obligé de quitter la Cour de Ferrare. Outre les talens ſupérieurs du génie que poſſédoit Anne de Parthenay, elle avoit encore celui de chanter parfaitement bien. Elle entendoit, diſent les Auteurs de ſon tems, toute ſorte de Muſique. Le Savant *Lilio Giraldi*, qui avoit dédié ſon premier Dialogue ſur l'Hiſtoire des Poëtes, à la Princeſſe Renée de Ferrare, dédia le ſecond à Anne de Parthenay. On trouve dans cette Dédicace, qui eſt à la tête du Dialogue, un éloge magnifique de cette ſavante Dame. *En adreſſant*, lui

(1) Antoine Sire de Pons, Comte de Marennes en Saintonge Gentilhomme, de la Chambre de François I. étoit lui-même très-ſavant. Théodore de Bèze, cité par Bayle, nous le repréſente comme un homme en état de tenir la place d'un Théologien Proteſtant. Lilio-Giral di, le Varron de ſon ſiécle lui dédia ſon quatriéme Dialogue des Poëtes Latins. Voyez le

dit-il, *mon premier Dialogue à la Princeſſe Renée, j'ai fait ce que j'ai dû; en vous dédiant le ſecond, je m'acquitte encore d'un devoir. Je raſſemble dans mon Ouvrage tous les anciens Poëtes depuis Homere; j'y joins ce que mes lectures m'ont pu apprendre des Sybilles. Pouvois-je adreſſer ce Dialogue à une autre perſonne qu'à vous, Madame, dont la prudence & la ſageſſe égalent celle des célébres Filles; qui tenez le premier rang après la* Princeſſe? *Sans parler de votre illuſtre ſang, de cette intégrité de mœurs, qui vous rend un modéle admiré de tout le monde, peut-on penſer ſans ſurpriſe aux progrès que vous avez faits dans les ſciences, à l'âge où vous êtes?* (1) *Ce n'eſt pas ſeulement dans la Langue Latine que brillent vos connoiſſances, vous la poſſédiez dès l'enfance. Vous avez fait de ſi grands progrès dans la Langue*

Recueil de ſes Oeuvres, *Tome II. page* 135. *de l'édition* de Bâle *in-folio.* 1580.

(1) C'étoit en 1543. au plutôt le troiſiéme Dialogue dédié à Anne d'Eſt, étant daté du mois de Mars 1544.

Grecque

Grecque, qu'il n'y a point d'Auteurs en cette Langue que vous ne liſiez ſans crainte d'être arrêtée par les difficultés. Tout ce qu'on en publie ſurpaſſe l'imagination. Après ce que je viens de dire, parlerai-je de votre goût pour la Poëſie, ſoit comme Juge, ſoit comme Auteur? mais vous ne vous bornez pas à la compoſition: tous les talens ſont de votre reſſort. Vous mettez en air, vous chantez vos Vers avec une délicateſſe, & des graces admirables. Les Maîtres de l'art le publient eux-mêmes; mais ce ne ſont pour vous que des qualités acceſſoires, que des talens d'amuſement, quelque dignes qu'ils ſoient d'une Princeſſe. Que ne pourrois-je pas dire de vos connoiſſances, dans les livres Saints? Ne vous voit-on pas tous les jours embarraſſer les Théologiens les plus ſavans, les Prédicateurs les plus verſés dans ces matières? L'Auteur paſſe à la tendreſſe de la Dame de Parthenay pour le Seigneur de Pons ſon époux, & finit l'éloge par une Epigramme, ou un Madrigal où il répéte en Vers ce qu'il venoit de dire en Proſe. Ce monument de l'eſtime du plus ſavant homme, pour Anne de Parthenay, mérite d'être joint à ce que j'en ai dit.

Quod veteres aquas virtutibus Heroïnas,
(1) Pontia, (2) & exigno corpore, tanta nites.
Hoc deſes non vita facit (3), madidique trientes.
Nec quas delitias plurima turba colit;
Sed quod Palladiis teneras das artibus annos,
Theſpiadumque ſacris fontibus ora levis;
Et quod Socraticas audes evolvere chartas,
Miraque divini pandere ſenſa Viri.
Et majora facis, veteris Myſteria legis,
Atque arcana Nova pectore, & ore tenes.
Ha tibi ſunt artes, quibus una Héroïdas aquas,
Et ſuper alta tibi ſydera ſternis iter.

Bien d'autres Savans que Giraldi lui

---

(1) A cauſe de ſon mari Antoine de Pons:

(2) Apparemment elle étoit de petite taille.

(3) Cette galanterie eſt bien allemande.

ont rendu leurs hommages. Je me contenterai d'indiquer ici l'Epître que Marot, qui étoit à la Cour de Ferrare, lui adreſſa. Elle eſt intitulée *Epître perdue au jeu contre Madame De Pons.* Il y confirme tous les éloges de Giraldi

Voyez les Auteurs cités; Bayle Dictionnaire Hiſtorique *verbo* Parthenay, Marot *Tome I. page* 206. édition de 1702.

1534.

GABRIEL DE GRAMMONT, fils de Roger de Grammont Sénéchal de Guyenne, & d'Eléonor de Béarn, fut après la mort de Charles ſon frère, Evêque de Couſerans; il fut employé, pendant qu'il fut ſur ce Siége, à pluſieurs importantes négociations dans leſquelles il réuſſit au gré de la Cour. Il paſſa de l'Evéché de Couſerans à celui de Tarbes, enſuite à celui de Poitiers, dont il prit poſſeſſion le 26. Mai 1532. Il fut même Archevêque de Bourdeaux, & de Toulouſe. Etant allé à Rome en 1532. pour y propoſer le mariage du Duc d'Orléans (depuis Henry II. Roi de France), il y re-

çut le Chapeau de Clément VII. Il s'agiſſoit du mariage de ce Prince avec Catherine de Médicis niéce du Pape. Il avoit été en 1526. un des Négociateurs qui avoient ménagé la liberté de François I. auprès de l'Empereur Charles V. Il y étoit encore en 1527. & fut arrêté par l'ordre de Charles qui avoit appris la ligue formée entre le Roi, & le Roi d'Angleterre Henry VIII. Il fut mis en liberté, alla en Angleterre négocier le mariage de Marguerite d'Orléans-Valois, veuve du Duc d'Alençon, & ſœur de François I, avec Henry, au lieu de celui de Catherine d'Arragon qu'on propoſoit à ce Monarque. Il n'y réuſſit pas, *on a le Diſcours qu'il fit au Roi d'Angleterre en préſence du Parlement, pour diſſuader cette alliance.* Je n'ai point vu ce diſcours; mais tout concourt à faire croire que l'éloquence n'y brilloit pas moins que la politique. Henry étoit lui-même trop éloquent, & François I. s'entendoit trop bien en habiles gens pour ſe méprendre dans le choix. La première qualité de tous ceux qu'il employoit dans les Ambaſſades, étoit celle d'homme ſavant, & éloquent. Le diſcours du Prélat fut pourtant infructueux, le Roi

d'Angleterre ayant épousé Catherine d'Arragon. Le Pere Le Long n. 1275. parle dans sa Bibliothéque hist. de la France d'un Manuscrit *in-fol.* contenant les *Lettres de Gabriel de Grammont jointes à celles du Cardinal de Tournon, de Jean du Bellay, & de Pompone Trivulce*, écrites à l'Evêque d'Auxerre Ambassadeur pour le Roi à Rome. Ce sont des monumens respectables pour notre Histoire. Gabriel de Grammont mourut d'une fiévre lente au Château de Balma, près de Toulouse le 26. Mars 1554. son corps fut porté à Bidache, où il fut inhumé dans le Tombeau de sa maison. *Vid. August. Oldoinum, Athenæum Rom. Litt. G. pag.* 262. Le Gallia Christ. Besly Evêque de Poitiers. Morery. Aubéry des Cardinaux François, &c.

1550.

BERTRAND BERGIER DE MONTEMBŒUF, natif de Poitiers, est qualifié par Joachim du Bellay son contemporain, du titre bizarre de Poëte *Bedonnique bouffonique*, à la tête d'une Ode pastorale *folio* 136. du *Tome III.* de *l'édition* de 1569. Il lui adresse aussi une piéce *folio*

45. des Jeux Ruſtiques, *Tome VIII.* où il lui donne le nom de *Poëte Dythyrambique*. On pourroit penſer que du Bellay loüe dans ſa premiére piéce, le Poëte Bergier, ſi ce qu'il lui dit dans la ſeconde n'étoit pas déciſif contre le pauvre Poëte qu'il maltraite ſans miſéricorde. Bergers, dit-il, dans ſon Ode Paſtorale.

.... Oyez le ſon divin
Du Chalumeau Poitevin,
Renouvellant la mémoire
Du Paſteur Sicilien,
(1) Et du grand Italien
La vive & durable gloire.
N'a guéres notre Berger
Traverſant d'un pié léger
Le dos chenu des montagnes,
Ramena les doctes Sœurs,
Abbreuvant de leurs douceurs
Les Poitevines campagnes.
C'eſt lui premier des Bergers
Qui dédaignant les dangers
De l'envieuſe Ignorance,
A ſes Vers ôta le frain,
Les faiſant d'un libre train,

(1) *Pétrarque.*

Gallouer parmi la France.

Qu'à HERBERAY ſoit le prix
De la plus riche couronne:
Pour auoir ſi proprement
De ſon propre accouſtrement
Orné l'Achille Gaulois,
Dont la douceur allechante
Donne à celuy qui le chante
Le nom d'Homere Françoiſ.
Si i'auoy l'archet diuin
De la harpe Ronſardine,
Le bas fredon Angeuin
Diroit la gloire Eſſardine
Neantmoins tel que ie ſuis,
Ie la diray, ſi ie puis,
Non pas tant ſeulement,
Mais en cent papiers encore,
A fin que ſon bruit decore
Le mien eternellement.

ODE PASTORALE A BERtrand Berger de Montembœuf natif de Poictiers, Poëte Bedonnique-bouffonnique.

Bergers couchez à l'enuers,
A l'ombre des ſaules verds,
Bergers qui au pres des ondes
Du Clain lentement fuyant,
Arreſtez le cours oyant
De ſes Nymphes vagabondes,
Deſmanchez vos chalumeaux
Et dictes à ces ormeaux
A ces antres & fontaines,
N'eſcoutez plus nos chanſons,
Ni ſes ruiſſeaux ni leurs ſons

il lui [illegible] le nom de Poëte Dythyram-
bique. [illegible] Bel-
lay l[illegible]
te Be[illegible]
ſecon[illegible]
vre [illegible]
de. B[illegible]
tora[illegible]

Enfans des roches hautaines:
Mais oyez le ſon diuin
Du chalumeau Poicteuin,
Renouuellant la memoire
Du paſteur Sicilien
Et du grand Italien
La vie & durable gloire.
N'a gueres voſtre Berger,
Trauerſant d'vn pied leger
Le dos chenu des montagnes,
Ramena les doctes ſœurs,
Abbreuuant de leurs douceurs
Les Poicteuines campagnes.
C'eſt luy premier des Bergers,
Qui dedaignant les dangers
De l'enuieuſe ignorance
A ſes vers oſta le frain,
Les faiſant d'vn libre train
Galopper parmi la France.
Ses vers de fureur guidez,
Comme fleuues desbridez,
D'vne audacieuſe fuite
Nos campagnes vont foulant,
Mais les ruiſſeaux vont coulant
Touſiours d'vne meſme ſuite.
O qu'ils ont tardé ſauuent
Et les ondes & le vent,
Quand les Nymphes Poicteuines
Et les dieux aux pieds de bouc
Trepignoyent deſſous le ioug
De ces cadences diuines?
Mais bien les trouppeaux barbus
Oyant des ſommets herbus
Ses aubades nompareilles,
Ont fait mille & mille ſauts,

Galloper parmi la France.

Et les plus lourds animaux
En ont chauui des oreilles.
Ainſi le grand Thracien
De ſon Luſt Muſicien
Tiroit les pierres oyantes,
Les fleuues eſmerueillez,
Et des cheſnes oreillez
Les teſtes en bas ployantes.
Heureux berger deſormais,
Tu ſeras pour tout iamais
L'honneur des champs & des prees,
L'honneur des petits ruiſſeaux,
Des bois & des arbriſſeaux,
Et des fontaines ſacrees:
Pour ſonner ſi bien tes vers
Sur les chalumeaux diuers
Dont la douceur eſprouuee
Aux oreilles de bon gouſt,
Coule plus doux que le mouſt
De la premiere cuuee.
L'amour ſe nourriſt de pleurs,
Et les abeilles de fleurs:
Les prez aiment la roſee,
Phœbus aime les neuf Sœurs,
Et nous aimons les douceurs
Dont ta Muſe eſt arrouſee.
Ores, ores il te faut
Auec vn ſtile plus haut
Pouſſer la royale plainte,
Iuſqu'aux oreilles des Rois,
Sacrant du pré Nauarrois
La fleur nouuellement ſaincte.
Ainſi l'Arcadique Dieu
Te fauoriſe en tout lieu
Et tes brebis camuſettes:

45. des Jeux Ruſtiques, *Tome VIII.* où il lui [redacted] le nom de *Poëte Dythyrambique*

Ainſi à toy ſeulement
Demeure eternellement,
L'honneur des vieilles muſettes.

J. De Bellay.

ODE SVR LA NAISSANCE DV PETIT DVC DE Beaumont, fils de Monſeigneur de Vandoſme Roy de Nauarre.

ENFANT qui deſſus ta face
Portes eſcrit tout l'honneur,
Dont les dieux, & le bon-heur,
Des Rois ſerenent la grace,
Autant puiſſes-tu auoir
De vertueuſe accroiſſance,
Que le ciel nous a fait voir
De bon-heur à ta naiſſance.
Le ciel garde des prouinces,
Le ciel protecteur des Rois,
Qui au ſceptre Nauarrois
Lia la fleur de nos Princes,
Celuy meſmé fut encor'
Le ſeul auteur de ſon eſtre,
Pour faire le ſiecle d'or
En ta naiſſance renaiſtre.
Le Tygre au Tygre ſe meſle
Le Lyon n'engendre pas
Le Cerf qui a le cœur bas,
Ni l'Aigle la Colombelle,
Du bon grain vient le bon fruit
En terre bien labourable:
Bon terroy bon vin produit,
S'il a le ciel fauorable.
Pour nous donner teſmoignage
Combien le conſeil des dieux,

Galloper parmi la France.
Ses Vers de fureur guidés,
Comme fleuves débridés
D'une audacieuſe fuite,
Nos campagnes vont foulant:
Mais les ruiſſeaux vont coulant
Toûjours d'une même ſuite.

Ces deux Stances contiennent des louanges ironiques qui détruiſent ce qu'on pourroit trouver de ſérieux dans les autres; c'eſt ſur ce ton, tantôt flateur, tantôt ironique, que du Bellay parle dans les quatorze ſtrophes de cette Piéce qu'il finit par cette dernière.

Ainſi l'Arcadique Dieu
Te favoriſe en tout lieu,
Et tes brebis camuſettes!
Ainſi à toi ſeulement
Demeure éternellement
L'honneur des Vieilles Muſettes!

Dans la piéce du *VIII. volume* Du Bellai ne ménage point la vanité de Bergier, qui s'étoit peut-être mépris au ton de la première. Après l'avoir comparé au Poëte Aſcrée en ce qu'il eſt de-

venu Poëte du ſoir au matin, *ſans art ſans travail, & ſans cure.*

Il lui dit :

Tu ne prins onques fantaiſie
De lire ancienne Poëſie,
Soit de ce tems, ſoit de jadis,
Et ſi, fais des Vers plus que dix.

Tu ne ſais que c'eſt de meſures,
D'Apoſtrophes, ni de Céſures,
Ni de ces préceptes divers
Qui montrent à faire des Vers.

Premier tu fis des Dithyrambes,
Leſquels n'avoient ni piés, ni jambes.
Ains comme balles, d'un grand ſaut,
Bondiſſoient en bas, & en haut.

Tu dis maintes gaies ſornettes
Sur le bruit que font les ſonnettes;
Accordant au vol des oiſeaux
Les horologes, & leurs appeaux.

Après en rimes héroïques
Tu fis de gros vers bédonniques;
Puis en d'autres vers plus petits,
Tu fis des hachi-gigotis.

Mais cette barbe vénérable

Mais ce grave port honorable,
Qui d'auguſte a je ne ſais quoi,
Ne ſont-ils pas dignes d'un Roi ?

La Croix du Maine parle d'un Claude Bertrand Bergier qu'il fait natif d'Auvergne, & qui a traduit trente Pſeaumes de David ſelon l'hébreu.

1540.

LOUIS DUPUY n'appartient au Poitou que par l'établiſſement qu'il fit à Poitiers, où il alla demeurer. Il profeſſa la Médecine, & ſe fit beaucoup de réputation. Il étoit fils de Guillaume Dupuy Médecin eſtimé, qui avoit profeſſé à Grenoble, qu'il quitta pour s'établir dans la petite Ville de Romans en Dauphiné, où Louis naquit. Il a traduit du grec en françois le Dialogue de Lucien intitulé *Toxaris*, ou *de l'amitié*, qu'il fit imprimer.

Les Epîtres de Diogènes le Cynique imprimées à Poitiers par les Marnefs en 1549.

Les Commentaires d'*Ammonius* ſur les inſtitutions de Porphire, traduites, dit la Croix du Maine, à Paris en 1540.

Les Lettres de Diogènes ſont dédiées à Guillaume Dupuy ſon Père. Voyez Duverdier Vau-Privas. La Croix du Maine, Allard Bibliothéque du Dauphiné *page* 186.

1550.

PIERRE RAT, SIEUR DE LA POITEVINIERE, Avocat, & Maire de Poitiers, naquit en cette Ville en 1497. ou 1498. puiſqu'il dit à la fin de ſon Commentaire ſur la Coûtume de Poitou qu'il n'avoit pas 50. ans accomplis en 1548. Il étoit d'une famille riche & diſtinguée. En 1518. on trouve un *Bertrand Rat* Maire de Poitiers; & en 1577, *Pierre Rat* ſon neveu, dont nous parlerons, occupoit la Charge de Préſident au Préſidial, qu'il emporta ſur Jean de la Haye, Lieutenant Général, & celle de Maire. (1) Il brilla très-long-tems dans la profeſſion d'Avocat. Les ſuffrages de ſes Concitoyens lui déférérent la Mairie de Poitiers en 1539. Il eut l'honneur de

(1) Jean Rat ſon petit neveu fut reçu Conſeiller au Parlement en 1600.

recevoir en cette qualité l'Empereur Charles V. qui y fit son entrée le 9. Décembre accompagné du Prince Dauphin, & du Duc d'Orléans. Pierre Rat lui présenta le Dais à la porte de la Ville, appellée la porte de la Tranchée, & le porta avec trois Echevins, *Berthelot*, *Action*, *& de Crouzille*. Dans cette auguste cérémonie ces 4 Officiers étoient vêtus d'une robe de satin noir doublée de velours. L'Empereur & les Princes furent conduits jusqu'à l'Eglise Saint Pierre.

Le Maire suivi de quelques Echevins & des Bourgeois les plus considérables, porta les Clefs de la Ville au Connétable [Anne de Montmorancy] qui les reçut vers les sept heures du soir. On lui fit voir le lendemain 10. Décembre les présens destinés pour l'Empereur, & le même jour ils furent offerts par le Maire qui les accompagna d'un discours que l'Empereur honora de son approbation. Il ordonna même à un de ses Gentilshommes de le prendre, dit (1), un Manuscrit que je copie.

(1) Il m'a été communiqué par M. l'Abbé Poisnin, Chanoine de Saint Pierre le Puellier, à qui je dois quelques autres mémoires.

François I. avoit trop de goût pour s'en rapporter à un mérite vulgaire dans une occaſion où il s'agiſſoit de faire les honneurs d'une des plus conſidérables Villes de ſon Royaume. Et j'oſe dire que le nombre des Savans étoit déja fort grand à Poitiers. Nous en avons donné des preuves dans l'extrait de la relation qui en fut faite alors. J'ai dit que Pierre Rat s'occupa long-tems des affaires du Barreau; il n'abandonna la plaidoirie que pour ſe livrer plus ſérieuſement à l'étude de ſa Coûtume. Il raſſembla ſes Mémoires, & fit imprimer au mois d'Août 1548. ſon ſavant Commentaire. Il le dédia à François Olivier, Garde des Sceaux, & Chancelier de France. Perſonne, avant Rat, n'avoit encore travaillé ſur la Coûtume du Poitou depuis la premiere réformation de 1514. (1) qui ſuivit la rédaction qui s'en étoit faite en 1509. Cette Coûtume qui a de grandes difficultés, en avoit encore davantage. Il falloit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, *caſſer la glace*. Rat le fit avec ſuccès. Il approfondit les principes de la loi municipale, il en pénétre l'eſprit, il en ex-

(1) La derniére eſt de 1559.

poſe le ſens. On a toûjours conſidéré le Commentaire de Pierre Rat dans ſa Patrie, & au Parlement, comme une ſource où l'on pouvoit puiſer de grandes lumières ſur l'intelligence du texte de la Coûtume du Poitou. On y trouve beaucoup de connoiſſance du Droit Romain, & du Droit *Coûtumier*. Il eſt vrai qu'il traite quelquefois des queſtions qui paroiſſent aujourd'hui plus curieuſes qu'utiles; qu'on eſt tenté, de le ſoupçonner de la démangeaiſon familière aux écrivains de ſon tems d'étaler une érudition déplacée: mais ces digreſſions, qui s'éloignent du texte, avoient alors de fréquentes applications. Il eſt rare qu'on perde ſon tems à le ſuivre. On peut encore lui reprocher cette méthode faſtidieuſe de remplir ſes pages de citations: mais c'eſt un défaut qu'avoient introduit les Juriſconſultes Ultramontains, & dont on ne s'eſt défait que long-tems après notre Auteur. DuMoulin, cet homme né pour débroüiller notre Juriſprudence, pour raiſonner avec une force digne des ſiécles les plus éclairés, du Moulin avoit eu la foibleſſe de ſe ranger du parti des citations. Il a fallu un grand effort pour ſubju-

guer un usage fondé sur la vanité ridicule de faire ostentation d'un savoir universel. D'ailleurs on peut ajoûter que Rat est plus retenu qu'un grand nombre de ses contemporains. On trouve dans un Volume médiocre quantité de décisions très-nettement exprimées, & sur des objets familiers dans l'usage. A la précision, il a joint un style facile, clair; & sans adopter la barbarie des Jurisconsultes d'Italie dans l'élocution, il s'est éloigné de cette pureté mal entendue qui demande un Dictionnaire particulier (1) pour l'ouvrage. Bien loin de gauchir les difficultés, c'est dans les endroits de son texte les plus obscurs qu'il s'explique le plus nettement. On en trouve plusieurs preuves dans la matière des *Fiefs* du *Chemerage*, & du *Quart hommage*; matière très-féconde en obscurités. Ce qu'il dit sur l'article 216. auroit pû servir à fixer la Jurisprudence si l'on ne s'étoit point écarté des justes principes qui l'ont guidé, par des

(1) Chopin s'est mis dans ce cas. Le Recueil des Arrêts de *Du Luc* est encore dans ce genre, &c.

explications plus ſubtiles que ſolides. Enfin on ne ſauroit trop lire l'ouvrage de cet ancien Juriſconſulte. A quelques changemens près dans la Juriſprudence, il ſera toûjours le Guide de ceux qui veulent pénétrer l'eſprit de la Coûtume du Poitou. Nos plus célèbres Juriſconſultes l'ont cité, & le citent encore avec éloge dans tous leurs Ouvrages, & dans leurs Plaidoyers. Jean Girinet, Avocat au Parlement, dans des Vers qu'il adreſſe à Anne de Chappes (1) met Rat au nombre des Juriſconſultes à qui la France doit l'intelligence de ſes Coûtumes. . . . . .

Quid non, virtutis quos tenet ardor, agant?
Sic Pitto Ratum, ſua ſic Aurelius Pirrhum
Inſignem, tua te ſic habet ora, Baro.

On trouve ces Vers au-devant des Commentaires de Papon ſur la Coûtu-

(1) Avocat très-célébre. Il étoit Proteſtant, & fut tué à la journée de la Saint Barthelmi en 1572.

me du Bourbonnois. Ceux de Rat ont paru ſous ce titre : *Petri Rat Pictavienſis Decurionis in patrias Pictonum leges, quas Vulgus Conſuetudines dicit, Gloſſemata. Pictavii ex officinâ Marneſiorum Fratrum ſub Pelicano* 1548. *in-fol.* 226 feuillets. L'Edition en eſt très-belle pour le papier, & pour les caractères.

La Coûtume du Poitou ayant été réformée en 1559. un Auteur anonime pénétré de l'excellence du Commentaire de Pierre Rat, le retoucha pour le faire cadrer à la nouvelle Coûtume, & le publia avec ſes augmentations, & ſes corrections en 1609. elles ſont de peu de conſéquence, & moindres que le titre ne les annonce; mais une choſe en quoi cette édition eſt préférable, c'eſt qu'on y trouve le Procès-verbal de la rédaction de la Coûtume en entier, avec une Table des Sommaires de chaque titre. La Table générale eſt très-peu de choſe, cette nouvelle édition parut ſous ce titre ; *Petri Rat Pictavienſis Decurionis in Pictonum leges quas Vulgus Conſuetudines dicit, Gloſſemata, ad novam Conſuetudinem nunc recens relata, & fideliter reſtituta, adjectis nova Reformationis actis, nec non ad textûs marginem aliquot*

aliquot emendationibus per quam neceſſariis. Poitiers 1609. in-4°. pag. 630. ſans le Procès-verbal, & les Tables, les notes marginales regardent le texte, & le rétabliſſent.

L'Ouvrage fut dédié par Meynier l'Imprimeur *à Jean Rat*, Conſeiller au Parlement, petit neveu de Pierre, Auteur du Commentaire. Cette édition eſt en très-beaux caractères.

1558.

JOACHIM (1) POITEVIN, Chantre de Sainte Radegonde de Poitiers, s'eſt fait connoître dans la Poëſie Françoiſe. Colomiés en parlant de lui dans ſes mélanges hiſtoriques (*pag.* 53. de l'édition de 1675). s'exprime ainſi. *M. de Beze pouvoit ſe paſſer de tourner en Vers François les cent Pſeaumes qui n'avoient pas été traduits par Marot, puiſ-*

(1) Il y a à Poitiers une ancienne famille de ce nom. Maixent *Poitevin*, ſieur de la Bidolière rendit de grands ſervices à ſa Patrie au Siége de Poitiers, en 1569. Voyez de Thou ſur cette année, & la deſcription du Siége de Poitiers *par Marin Liberge*.

que dès l'an 1551. (1) *Jean Poitevin, Chantre de Saint Radegonde de Poitiers, les avoit tournés d'une maniére auſſi fidelle qu'édifiante, & les avoit fait imprimer la même année, avec Privilége de Henri II. Sept années après, Philibert Jambe-de-fer, Lyonnois, les mit en Muſique au rapport de La Croix du Maine, dans ſa Bibliothéque. Ce Traducteur ſuit principalement les ſeptante.* On joignit à la traduction des Pſeaumes de Joachim Poitevin le Cantique de Moyſe, traduit en François par Bonaventure des Periers, & l'Ouvrage fut imprimé à Poitiers chez Nicolas Pelletier, 1551. *in*-8°. Il falloit qu'ils euſſent quelque mérite, puiſqu'ils ont été depuis réimprimés *à Rouen, chez Jean Malard, & Robert du Gord* 1554. *in*-16. *à Paris, chez Nicolas du Chemin, en l'an* 1558. *à Lyon, chez Angelin Benoît* 1559. & les éſo-

(1) Dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Poitou réformée en 1559. comparut Joachim Poitevin Chantre de Sainte Radegonde. Joachim étoit donc ſon *vrai nom*. Et l'Auteur ne l'écrivant que par la Lettre Initiale J. aura donné lieu à l'erreur des Bibliographes, & du ſavant Colomiés.

ges de Colomiés, Proteſtant habile, ne doivent pas être ſuſpects. Voyez Colomiés au lieu cité, du Verdier *pag.* 248. La Croix du Maine, *pag* 259. L'avertiſſement ſur le *Cymbalum Mundi*, de Bonaventure des Perriers de l'édition de 1732. *pag.* 28.

1555.

JEAN BOUCHET, Procureur en la Sénéchauſſée de Poitiers, & non pas Avocat comme l'a mal-à-propos qualifié Bayle dans ſon Dictionnaire Hiſtorique, d'après La Croix du Maine, naquit à Poitiers même, le 30. Janvier 1475. ſuivant le calcul Aquitanique. Il étoit fils de Pierre Bouchet, Angevin de naiſſance, ou d'origine, mort au mois de Juin 1480. par un accident bien funeſte rapporté par Jean Bouchet, dans ſes Annales d'Aquitaine, & dans ſes diverſes Epitaphes (1). Pierre Bouchet étoit allé ſouper chez un de ſes voiſins, Procureur comme lui. La femme libertine de ce dernier voulant faire périr un époux qui lui étoit devenu odieux, lui

(1) *Folio* 73. verſo de l'édition *in-folio* de 1545.

prépara du poiſon dans un plat de pois. Le Père de Bouchet eut le malheur de manger le morceau empoiſonné, & mourut (1) quatre jours après. Jean n'avoit encore que quatre ans, & reſtoit ſeul de quatre enfans. Quoique Bouchet eût perdu par la mort prématurée de ſon pere l'effet ordinaire des ſoins de la tendreſſe paternelle, ſon éducation ne fut pourtant point négligée. Il eut le bonheur de tomber entre les mains d'un Maître auſſi attentif à former le cœur que l'eſprit de ſes éleves. Il en parle avec éloge dans le Recueil des Epitaphes de diverſes perſonnes, où il dit qu'il s'appelloit *Julien Tortereau, qu'il étoit Angevin, Licentié en Théologie, & Profeſſeur en l'Univerſité de Poitiers, au Collége de Puygarreau, Principal de ce Collége, grand Confeſſeur, & Prédicateur célèbre, d'un déſintéreſſement* (2) *tout à*

(1) Si l'on en croit Jean Bouchet, ſon Père mérite quelque place parmi les Savans du Poitou. Il étoit, dit-il, Procureur

Très-diligent, loyal, ſcientifique,
Bon Orateur, ayant groſſe pratique.

Dans l'Epitaphe de Pierre Bouchet.

(2) Il fut Curé de Migné près Poitiers, & partageoit les revenus de la Cure avec ſon Vi-

fait chrétien, & d'une réputation de Doctrine preſque univerſelle. Après avoir fait ſes premières études, Bouchet inclina d'abord pour le parti de l'Egliſe, il nous apprend lui-même qu'il fut *tonſuré*; mais il n'alla pas plus avant, & il embraſſa la profeſſion de ſon Père, je veux dire celle de Procureur. Cet état paroît peu compatible avec ſon penchant pour l'étude, & la Poëſie dont il faiſoit ſes délices; mais il l'étoit plus qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Preſque tous les Procureurs étoient alors gradués & il y avoit peu de différence de leurs fonctions à celles d'un Avocat. L'état de Procureur n'émouſſa point la vivacité du goût de Bouchet pour l'aménité des Belles-Lettres, l'Hiſtoire, & la Poëſie. Il s'y livra même avec ardeur, & y conſacra tous les momens que les fonctions de ſa profeſſion lui laiſſoient libres. La verſification eſt le premier pas que font dans les Lettres preſque tous

---

caire, & ces revenus ne montoient qu'à 30. livres. Il refuſa l'office de grand-Vicaire. Voyez ſon éloge dans le *Gallia Orientalis*, du Colomniés qui l'appelle mal *Trotellerus pag. 3. édition in-4°.* de 1665. ceci ſervira de Supplément.

ceux qui s'y attachent. Ce fut par la Poeſie que débuta Bouchet. Il s'appliqua enſuite aux antiquités du Poitou, & à l'étude de l'Hiſtoire d'Aquitaine, & de France. Dans une maladie dont il fut attaqué, *il fit vœu à Dieu, & à ſaint Hilaire d'écrire les Faits & Geſtes de ce Saint Evêque.* La compoſition de ſes Annales furent l'éxécution de ſon vœu, comme il le dit au commencement de ce grand ouvrage. Le Savant le Duchat avance dans le *Ducatiana* que Jean Bouchet, ami de Clément Marot, ſe livra quelque tems aux innovations des Proteſtans; qu'il fut même empriſonné pour fait de Religion ſous le règne de François I. mais que dans la ſuite il abandonna le Parti. C'eſt un fait dont je ne trouve aucunes preuves dans ce que j'ai lu du grand nombre d'Ouvrages qu'il a laiſſés. Je n'ai trouvé au contraire que des ſentimens très-catholiques dans ſes écrits, beaucoup de zèle contre l'héréſie, & les novateurs; & il paroît même que ſes liaiſons avec Marot auroient été plus grandes, ſi ce dernier n'avoit pas donné matière à le regarder comme un des fauteurs du Proteſtantiſme. Bouchet aimoit les talens de Marot, il haïſſoit

ſes erreurs. S'il ne prit point parti contre lui dans la querelle que lui fit le méchant Poëte Sagon, (1) il ne voulut point non plus entrer en lice avec ſes ennemis, ni écrire en ſa faveur. Il ſe contenta de le plaindre. Peut-être quelque Ouvrage où Bouchet parle avec vivacité contre les abus, & les déſordres des Eccléſiaſtiques de ſon tems, ont-ils pû occaſionner quelques chagrins à l'Auteur. Apparemment que ce que dit le Duchat n'eſt pas un fait hazardé ſans fondement. Bouchet ſe maria, & eut huit enfans, quatre filles, & quatre garçons. *Marie* l'une de ſes filles fut Religieuſe à Sainte Croix de Poitiers, les trois autres ſe marièrent du vivant de leur Père. Des quatre garçons l'un ſe nommoit *Gabriel*, (2) l'autre *Louis*, & le troiſiéme *Joſeph*. Il parle avec éloge de ce dernier dans la 1255. de ſes Epîtres fami-

(1) François Sagon, Normand, Secrétaire de l'Abbé de Saint Evroul. Il vivoit encore en 1559.

(2) Il paroît qu'il ſuccéda à la Charge de ſon père dans le Procès-Verbal de la Coûtume de Poitou, réformée en 1559. L'Abbé & les Religieux de Saint Cyprien, comparoiſſent par Me *Gabriel Bouchet*.

lières. *Joſeph* rima de fort bonne heure; c'eſt ainſi qu'en parle ſon Père.

» Le mien Joſeph qui commence à rimer,
» A fait d'un Chien, en rime, ſans limer,
» Lequel douze ans ou plus gardé t'avoie,
» Quelques regrets qu'à préſent je t'envoye:
» Où il a fait quelque deſcription
» Des Chiens loyaux dont on fait mention.

La cinquante-uniéme Epître du même Recueil eſt addreſſée à ſon fils *Gabriel*, qui étoit encore au Collége.

Et *Louis* ſi je ne me trompe a ſuivi les traces de ſon Père; c'eſt à lui que j'attribue un dixain imprimé à la tête du *Style, ou Forme & Ordre de procéder dans toutes Juriſdictions, imprimé en* 1542.

On trouvera ces Vers dans l'endroit où nous parlerons de ce Livre.

Jean Bouchet mourut eſtimé de tous les Savans de la Province avec leſquels il étoit en relation, & même de ceux de toute la France qui l'ont honoré des témoignages de leur eſtime les plus brillans. L'année de ſa mort eſt incertaine; mais les Annales d'Aquitaine ſe trouvant continuées par une main étrangere depuis 1552. juſqu'en 1555. Il eſt à préſumer

préſumer qu'il mourut quelques années avant. Il a publié un grand nombre d'ouvrages en Proſe, & une quantité prodigieuſe de Vers. Nous allons tâcher d'en donner un Catalogue.

Nous ne nous arrêterons que ſur ceux que le Père Niceron, & M. l'Abbé Goujet n'ont pas fait connoître. Ce dernier a donné une notice fort exacte de ſes Poëſies ; ce qui fait que nous nous contenterons de donner les titres de pluſieurs Ouvrages en Vers de Bouchet pour ne point répéter inutilement ce qu'on trouve ailleurs.

L'Amour Tranſi ſans eſpoir, Recueil de Piéces, imprimé à Lyon *in*-4°. 1507. Cet ouvrage étoit en partie compoſé en l'an 1500. Les principales piéces de ce Recueil ſont : *la Complainte des Etats ſur le voyage, & guerre de Naples ; on y a joint la Chronique du feu Roi Charles VIII. de ce nom.* Qui contient ce qui s'eſt paſſé depuis ſa mort juſqu'au couronnement de Louis XII. & une *autre Complainte ſur la mort de Charles VIII.* arrivée ſuivant Bouchet le dernier du mois d'Avril 1497.

2°. *Les Aangoiſſes, & Remède d'amour du Traverſeur en ſon adoleſcence, Poitiers.*

Marnef 1537. in-4°. *Goth. Lyon, de Tournes* 1530. in-16. Item *Rouen* 1599. in-12. avec *l'Hiſtoire de Niſus & d'Euriale.* C'eſt encore un Recueil de Poëſies, qui conſiſtent en Elégies, ou Complaintes, Ballades, & Rondeaux. Ce ſont des fruits de la jeuneſſe de l'Auteur. On peut les parcourir pour voir les progrès de notre Langue, & de notre Poëſie. Les amours de *Niſus*, & *d'Euriale*, ſont une Traduction d'un Roman en Latin, d'Eneas Silvius, ou Pie II. Il en a paru une nouvelle depuis quelques années dans un Recueil de piéces.

3°. *Les Regnards traverſans les périlleuſes voies des folles fiances du Monde*, compoſés vers l'an 1500, & publiés ſous le faux nom de *Sebaſtien Brant*, Allemand, Auteur de *la grande nef des Fous.* C'eſt du titre de cet Ouvrage que Bouchet a pris dans la ſuite le nom du *Traverſeur des voies périlleuſes.* Il y en a deux éditions *in-folio*, ſans date. C'eſt un amas de Moralités qui commencent ordinairement par *J'ai vû.* Il y entre dans un grand détail des mœurs corrompues de ſon tems, & n'épargne perſonne. Il y parcourt tous les Etats de la vie, ces ſortes de plans étoient fort

à la mode du tems de Bouchet où les Poëtes étoient une eſpece de Prédicateurs fort emportés.

4°. *Hiſtoire, & Chronique de Clotaire premier Roi de France, & de Sainte Radegonde ſon Epouſe, Fondatrice du Monaſtère de Sainte-Croix de Poitiers. Poitiers* 1527. *in*-4°.

Ce Livre eſt une Traduction de la vie de Sainte Radegonde, écrite par l'Evêque Fortunat, & l'Abbeſſe Bandonivie. Il n'y a aucune ombre de critique, & l'ouvrage eſt bien plus rare, qu'il n'eſt eſtimable.

5°. *Opuſcules du Traverſeur des voies périlleuſes, nouvellement par lui revus, amendés, & corrigés,* (contenant) *l'Epître de Juſtice à l'inſtruction & honneur des Miniſtres d'icelle. Le Chapelet des Princes, & la déploration de l'Egliſe militante ſur les perſécutions*, 1517. *in*-4°. *gothique.* La premiere édition eſt *in*-4°. ſans date. Ces piéces avoient paru en divers tems. M. l'Abbé Goujet en cite une édition de 1526. Quelques-unes ont été réimprimées en différens recueils. On peut voir ce qu'en dit l'Auteur de la Bibliothéque Françoiſe, qui en a fait l'analiſe. Ce ſont toutes piéces de morale,

où l'on trouve quelquefois des traits fort ſolides, & même des vérités aſſez bien exprimées ſur-tout dans le *Chapelet des Princes*, adreſſé au jeune Charles de la Trémoille, dont il vouloit ſe faire un Protecteur, & un Mecêne.

6°. *Les Cantiques de la ſimple & dévote Ame Amoureuſe, & Epouſe de N. S. Jeſus-Chriſt, & comment ladite Ame ſe doit préparer pour avoir l'amour, & la grace de ſondit Epoux; auſſi y ſont les Méditations ſur les ſept jours de la ſemaine.*

Dans la 95e. de ſes Epîtres familières, à Louiſe de Bourbon, Abbeſſe de Sainte Croix de Poitiers, l'Auteur dit que ſon Livre eſt plus dévot que plaiſant, & il a grande raiſon; il ajoûte qu'il a ſuivi un livre.

. . . . . En latin bien tiſſu,
Et fort dévot dont *ſon* œuvre eſt iſſu.

7°. *Le Temple de bonne Renommée, & repos des hommes, & femmes illuſtres, trouvé par le Traverſeur des voies périlleuſes en plorant le très-regretté décès du feu Prince de Talmond, unique fils du Chevalier & Prince ſans reproche.* Poi-

tiers 1516. *goth. premiere édition : item Paris* 1518. *in*-4°.

Le ſujet de cet Ouvrage eſt l'éloge de Charles de la Trémoille. Voyez ſon article. Le reſte eſt acceſſoire au ſujet. Il y a beaucoup d'imagination dans ce Livre, & elle eſt ſouvent peu reglée. S'il y loue partout la vertu, il fait quelquefois des ſorties vigoureuſes contre les vices de ſon tems, qui ſont ceux de tous les ſiécles. Ce livre mérite l'attention des curieux

8°. *Le Panégyric du Chevalier ſans Reproche, ou la Vie & les Geſtes de Louis (II.) de la Trémoille. Poitiers* 1527. *in*-4°. *goth.* On trouve un long fragment de cet Ouvrage dans l'Hiſtoire de Charles VIII. publiée par Godefroy *in-folio Paris* 1684. L'Abbé le Gendre en juge très-avantageuſement dans ſa notice des Hiſtoriens de France. C'eſt dommage que l'Auteur qui avoit la manie d'être toûjours Poëte, ait rempli cet Ouvrage de piéces de Vers qui en font un morceau bizarre. Les idées Poëtiques dans leſquelles il eſt noyé, donnent un air chimérique à la vérité même. Toutes les vertus, tous les défauts y ſont, comme dans Homere, des Dieux & des Déeſſes,

& c'eſt ſous l'enveloppe des nuages Poëtiques que les plus grands faits y ſont rapportés ; certainement on peut dire à Bouchet, *nimis es Poeta.* C'eſt le véritable Emmolpe de Pétrone, tout lui donne matière à faire des Vers. Ce Livre qui contient 194. feuillets ſeroit réduit à 20. ou 30. ſi l'on n'en tiroit que ce qu'il y a d'hiſtorique.

9°. *Les élégantes Epîtres extraites du Panégyric du Chevalier ſans Reproche*, parurent en 1545. ſans l'aveu de l'Auteur. Le cours qu'avoient les Ouvrages de Bouchet, occaſionna cette édition.

10°. *Le Labirinthe de Fortune, & le ſéjour des trois nobles Dames, compoſé en Vers par l'Auteur (l'Auteur) des Regnards traverſans : Poitiers, chez Jacques Bouchet, in-4°. 1524. Paris, Lotrian, 1532. in-4°. ibidem chez Philippe le Noir 1534. in-4°.* il eſt dédié à Marguerite de Valois, ſœur de François I. & diviſé en deux Parties. L'objet en eſt la conſolation des perſonnes qui ſe trouvent dans l'adverſité. Le vrai ſujet, la mort d'Artus de Gouffier, grand Maître de France, arrivée au mois de Mai 1519. Bouchet en fait un long éloge. Les trois

nobles Dames ſont *la Foi*, *l'Eſpérance*, *& la Charité.*

11°. *Le Conflit d'Heur, & Malheur par Dialogue*, qui fait partie du précédent Ouvrage a été imprimé ſéparément à Paris chez Denis Janot, ſans date.

12°. *Les Triomphes de la noble & amoureuſe Dame, & l'art de honnêtement aimer, compoſé par le Traverſeur des voies périlleuſes. Poitiers chez Jacques Bouchet* 1530. *in-fol. Paris* 1537. *in-8°.* L'ouvrage eſt un mêlange de Proſe & de Vers; cette noble Dame eſt l'Ame unie au Corps; les tentations auxquelles elle réſiſte, & les vices qu'elle détruit ſont les triomphes. *Bouchet a imité la Pſichomachie de Prudence* dans cet Ouvrage.

13°. *Les Exclamations, Epîtres, & Oraiſons de la noble Dame amoureuſe, dite l'Ame incorporée, Paris Vincent Sertenas,* 1535. *in-8°.*

Ce ſont les Diſcours & Epîtres en Vers extraits de l'ouvrage précédent

14°. *Rondeaux, Ballades. & autres Poëſies, Paris* 1536. *in-16.*

15°. *Le jugement Poétic de l'amour féminin, & ſéjour des illuſtres Claires, &*

honnêtes Dames, avec une apologie en Proſe au commencement in-8°. Poitiers 1536. ibidem in-4°. 1538. Le plus intéreſſant de ce Livre eſt l'éloge de Louiſe de Savoye, mère de François I. morte en (1) 1531. agée de 55. ans paſſés, ſuivant du Fourny. Tout y eſt allégorique.

16°. *Les anciennes, & modernes Généalogies des Rois de France, & mêmement du Roi Pharamond avec leurs Epitaphes.* M. l'Abbé Goujet en cite trois éditions, la premiere de 1531. la ſeconde de 1536. & la troiſiéme de 1545. on peut le conſulter ſur les différences de ces éditions.

Dans celle de 1545. imprimée à Poitiers *in-folio*, on trouve un Recueil d'autres Poëſies : Savoir,

Déploration de François de Valois, Dauphin de Viennois (mort empoiſonné le 12. Août 1536.)

Epitaphes de pluſieurs perſonnes; morceau intéreſſant pour la Province.

Déploration de feu M. François de la Trémoille (mort dans ſon Château de Thouars âgé de 39. ans.)

Dixains Moraux ſur les Apophteg-

(1) Le 22. Septembre.

mes, & ſubtiles Réponſes des ſept Sages de Grèce.

Autres Dixains de pluſieurs matières.

Quatre Elégies des Angoiſes d'Amour.

Remedes d'Amours. Voyez l'article 2. de ce Catalogue.

Quatrains, & Cinquains d'aucuns mémorables faits.

Patron pour les Filles qui veulent apprendre à écrire.

Le Chapelet des Princes.

Rondeaux, & Ballades.

Les anciennes & modernes Généalogies des Rois de France, contiennent une Hiſtoire en Vers, & en Proſe de nos Rois, depuis Pharamond juſqu'à Louis XII. La premiére partie ſans mêlange de Vers, regarde les Chefs des François avant Pharamond. Cette Partie n'a rien de conſidérable que le *Proëme à M. le Dauphin*, où l'Auteur fait l'éloge des François, & prouve aſſez-bien, & par des faits hiſtoriques que les Gaulois, & les François ne ſont en rien inférieurs aux Romains, & que toute la ſupériorité des derniers n'eſt que le fruit de l'impreſſion qu'ont faite ſur l'eſprit les Hiſtoriens, & les Orateurs Romains.

J'oſe dire que ce diſcours, au ſtyle près, ne ſeroit pas indigne de nos modernes. L'Auteur dans un parallele ſuivi, fait voir que Rome le céde à la France en pluſieurs choſes, & que la France ne le céde à Rome en pas une.

Dans la ſeconde Partie, à l'expoſition en Proſe de la Généalogie des Rois, il joint l'Epitaphe du Roi dont il parle; on y trouve dans une Proſopopée l'Hiſtoire du Prince. L'on peut dire que cette invention eſt peut-être le ſeul moyen, qui ne ſoit pas ridicule, de mettre notre Hiſtoire en Vers. Dans ces Epitaphes, Bouchet qui n'avoit en vûe que de rimer les faits eſſentiels à l'Hiſtoire du Monarque, les raſſemble avec aſſez d'ordre, & de préciſion. Il ſacrifie par-tout à l'inſtruction, & ne s'embarraſſe point ſi ce qu'il dit eſt poétique ou non. L'année de la mort du Monarque, les évenemens importans de ſon Régne ſont toûjours exactement datés, ce qui produit des Vers ſinguliers par le ridicule du tour qu'ils ont. On trouve dans les collections du ſavant Godefroy, les Epitaphes de Charles VII. & de Charles VIII.

Ceux qui aiment l'Hiſtoire ne mé-

priſeront pas non plus *les quatrains, & cinquains d'aucuns mémorables faits.* Leur bizarrerie a je ne ſai quoi de frappant, qui fait plus d'impreſſion ſur la mémoire, que les Vers les plus polis. Avec leurs expreſſions gothiques, & dignes des *Centuries de Noſtradamus*, ils rappellent en peu de mots des faits, & des dates importantes. On trouve preſque tous ces quatrains inſérés dans les Annales d'Aquitaine. C'eſt ainſi qu'il indique par exemple la bataille d'Aignadel.

Louis douziéme d'un nom tel,
Roi François l'an mil cinq cents neuf
Soudain défit à Aignadel,
Les Vénitiens tout de neuf.

17°. *Triomphe du très-Chrétien, très-Puiſſant, & Inviſtiſſime Roi de France François I. de ce nom, contenant la différence des nobles : Poitiers in-fol.* 1549.

18°. Le même Ouvrage a paru ſous cet autre titre en 1572. & en 1565. ſuivant le P. Niceron. *Le Parc de Nobleſſe, Deſcription de très-puiſſant, & très-magnanime Prince des Gaules, & de ſes geſtes. La Forme de vivre de ceux du bon tems, qu'on nommoit l'âge doré.* Ouvrage

où le ſeul récit de la mort de François I. peut intéreſſer.

19°. *Epîtres, Elégies, Epigrammes, & Epitaphes au ſujet du décès de Madame Renée de Bourbon, Abbeſſe de Fontevrauld* (morte en 1553.) Poitiers *in-4°.* 1535.

20°. *Epîtres Morales, & Familières du Traverſeur. Poitiers* 1545. *in-folio.* Le titre annonce la diviſion : les *Epîtres Morales*, ſont des traités Moraux où l'Auteur parle en Prédicateur des devoirs de toutes les Conditions de la vie, & de tous les Etats de la Société. Il parle même des devoirs d'un Bourreau, & lui aſſocie les Huiſſiers & les Sergens Royaux, qui s'en plaignent dans la trente-huitiéme Lettre des Epîtres familières. Ces Epîtres, diviſées en deux parties, ſont au nombre de vingt-ſept.

Les Epîtres Familières ſont au nombre de cent vingt-ſept ; on en trouve 20. adreſſées à l'Auteur par ſes Amis, preſque tous gens de Lettres les plus conſidérés du tems de Bouchet. Nous parlerons de ceux qu'on peut regarder comme Poitevins par leur naiſſance, ou leurs établiſſemens.

Les Lettres Familières ſont beaucoup plus importantes que les Lettres

Morales, en ce qu'elles peuvent ſervir d'excellens Mémoires à l'état des Lettres dans le quinziéme ſiécle, & au commencement du ſeiziéme ; M. l'Abbé Goujet en a donné une fort bonne analiſe.

On apprend dans l'Epître 105. à Louiſe de Bourbon, Abbeſſe de Fontevrauld, qu'il avoit traduit en *gros François* ; c'eſt-à-dire, ſimple, & ſans ornemens, trois Livres ſur les *honneurs dûs à la Mère & Vierge, des Anges Dame, & du Dieu fils Concierge.*

Outre les Argumens en Vers des Epîtres Morales & des Epîtres Familières, on trouve à la tête du Volume les éloges de Bouchet par Martin Séguier en Vers François, & en Vers Latins. Voici l'éloge Latin.

Martinus Seguierius ad Lectorem.

Ecce novum tibi, Lector, opus (ne reſpue donum)
Ille dat, haud ulli qui novus Author erit.
Qui clarus Rhetor, Vates, Juriſque peritus,
Et qui Pictonica conditor Hiſtoriæ,

Denique qui Muſis jampridem vixit Amicus,
A quibus hoc unquam ne moriatur habet.

21°. *Forme & Ordre de Plaidoirie en toutes les Cours Royales & ſubalternes de ce Royaume, régies par Coûtumes, Styles, & Ordonnances Royaux : Poitiers in-8°. 1542. chez Jean & Enguilbert de Marnef, frères.*

Perſonne, que je ſache, des Modernes n'a fait connoître le ſeul Ouvrage de Juriſprudence qu'a publié Bouchet. On apprend par l'avis au Lecteur qu'il avoit déja travaillé à un Livre de même nature. Lors de la première réformation des Coûtumes du Poitou, on avoit retranché les ſtyles de la plûpart des Juriſdictions de cette Province, ſans rien ſtatuer ſur ces mêmes ſtyles qui ſervoient toûjours de régle aux Praticiens. Bouchet avoit compilé tous ceux de ſa Province, & ceux des autres Provinces du Royaume qu'il avoit pu raſſembler, *& en avoit fait*, dit-il, *une briéve inſtruction en forme de Plaidoirie en court laye, diviſée par titres, & en ordre juridique.* Il ne publia point ce Recueil.

L'Ordonnance de 1539. ayant établi des loix générales, il réforma son travail, & le fit imprimer en conséquence d'un Privilége qui lui fut accordé par les Officiers du Parlement tenant les Grands-jours à Poitiers, par Arrêt du 4. Novembre 1541. Entre ceux qui le félicitèrent sur son Livre, paroît un Auteur qui ne se désigne que par ces Lettres P. T. L. F. Qui signifient, si je ne me trompe, *Patri Ludovicus Filius.*

Voici les Vers où l'on le compare à Ovide *au pis aller.*

Ovide fut de telle affection
Envers Phébus, & les Muses épris,
Qu'il ne pouvoit, & l'eût-il entrepris,
Accommoder son inclination
A exercer autre vacation;
Aussi les Vers l'ont fait à jamais vivre:
Mais le renom de l'Auteur de ce livre
Viendra au pis, non en moindre évidence,
Veu qu'il a su très-heureusement suivre
Et Poësie, & civile Prudence.

Quoique Bouchet soit très-peu connu dans la Jurisprudence, son Ouvrage m'a paru solide & estimable, soit par le fonds des choses, soit par l'ordre &

la méthode qu'il a ſuivis. Non-ſeulement il peut ſervir à faire connoître ce qu'on appelle l'ancien ſtyle, & la forme de procéder avant & depuis François I. il peut être encore utile à développer le vrai ſens de pluſieurs articles de la Coûtume du Poitou en ce qui eſt de ſtyle & de formalité, & à donner des idées plus claires que celles qu'on a communément de quantité d'expreſſions employées dans le Texte, & dont la connoiſſance eſt eſſentielle pour acquérir celle des diſpoſitions & de l'eſprit de la Loi. Le livre de Bouchet peut auſſi paſſer pour un Commentaire ou une paraphraſe de l'Ordonnance de 1539.

22°. *Les Annales d'Aquitaine, Faits, & Geſtes en ſommaire des Rois de France, & d'Angleterre, pays de Naples & Milan, par Jean Bouchet. Poitiers* 1524. *in-fol. Item, revues, & corrigées par l'Auteur, & continuées juſqu'en* 1535. *Poitiers* 1535. *in-folio, Paris* 1540. *avec des additions dont Bouchet ſe plaint.* Il y en a eu pluſieurs autres; mais la meilleure eſt *celle d'Abraham Mounin, in-folio, Poitiers* 1644. Auxquelles on a joint pluſieurs piéces, & Chartes extraites des Cartulaires & des Bibliothéques

Bibliothéques de Poitiers. Je crois que cette édition a été donnée par Jean Filleau.

Les Annales de Bouchet ont sans doute bien des défauts, mais elles ont aussi quelque chose de très-estimable. Au lieu de se contenir dans les bornes de l'Aquitaine qui offroit un projet assez vaste, & d'une exécution très-difficile, il entre dans l'Histoire générale de l'Europe. Il a si peu parlé des Comtes héréditaires de Poitou, qu'on peut réduire ce qu'il en a dit à quatre ou cinq feuillets au plus, *& ce peu*, dit Besly, *est si confus & si négligemment écrit, que l'on n'y sauroit rien trouver sur quoi l'on puisse s'assurer.* En voulant tout embrasser, il ne satisfait un lecteur judicieux que sur peu de chose. La suite qu'il a prétendu donner des Evêques de Poitiers n'est pas plus exacte que celle des Comtes héréditaires. Manquant absolument de critique, il confond les tems, & donne souvent des piéces fausses, ou très-suspectes, pour des Originaux respectables, des idées chimériques, ou des traditions populaires pour des autorités auxquelles il ne manque aucun degré de certitude. Mais le tems auquel vivoit Bouchet lui sert d'excuse. La Critique, ce flambeau de

l'Histoire, ne brilloit point encore ; il étoit même quelquefois dangereux d'en adopter les principes, quelques lumineux qu'ils fussent. L'Esprit de discussion qui conduit à la vérité, avoit été fatal à quelques Savans. Il faut donc pardonner à Bouchet les fautes qui lui sont communes avec bien d'autres Auteurs de son tems. Il nous présente d'ailleurs quelques faits fort bien débrouillés, des Anecdotes historiques très-intéressantes, & qu'on ignoreroit absolument sans lui, des réflexions judicieuses. Dans sa façon d'écrire libre & naive, on découvre un sincère amour pour la Vérité, de l'intelligence des affaires, & même du courage, & une affection pour sa patrie, dont ses Patriotes ne sauroient lui tenir trop de compte. Jean de la Haye dont nous parlerons, en louant son zèle, lui reproche un esprit de partialité, en disant: » *Qu'on croiroit* que comme *Procureur il seroit Partie dans son livre, & qu'il ne parle avantageusement que de ceux desquels il avoit les charges.* « Ceux qui voudront voir un éloge magnifique des Annales de Bouchet, n'ont qu'à lire celui qu'en a fait *Quentin* Professeur de Droit dans l'Université de Paris.

C'eſt, dit-il, *un Hiſtorien unique ; Auteur impartial, Antiquaire éclairé, Chronologue exact, il a toutes les qualités, & n'a aucun des défauts des autres Ecrivains. S'il ſe trouve quelques fautes dans ſes Annales d'Aquitaine, c'eſt à l'Imprimeur qu'il faut les imputer.* Il eſt bon de faire obſerver que l'éloge de Bouchet eſt précédé de celui de *Jean Le Maire*, dont il place *les Illuſtrations de la France*, au-deſſus des Décades de Tite-Live.

Quelque grand que ſoit le nombre des Ouvrages de Jean Bouchet dont nous avons parlé, nous n'avons pas tout ce qu'il a fait. Il avoit entrepris la traduction de la grande Nef des Fous & ne l'abandonna que parce que Pierre Blanchet éxécuta le même projet: c'eſt ce qu'il nous apprend dans l'Epitaphe de Blanchet.

Il avoit auſſi entrepris une Hiſtoire Générale de France abrégée, ou comme il s'exprime, *le Sommaire des Faits & Geſtes des Rois de France, & les concordances des Chroniques, quant aux Généalogies, dates, & autres diſcrépances.* Mais la traduction de l'Hiſtoire *de Robert Gaguin*, qui parut, le détourna de la publication de ſon travail ; il ſe reſtraignit

à ſes Généalogies anciennes & modernes des Rois de France. Il y a beaucoup d'apparence que ne voulant pas perdre tout à fait ſes peines, il fondit depuis ce qu'il avoit fait dans ſes Annales d'Aquitaine, qu'on peut appeller une Hiſtoire de France depuis Clovis juſqu'à Henry II.

Enfin, non-ſeulement Bouchet aimoit les Spectacles de ſon tems, qu'on appelloit *Myſtères*, parce qu'ils avoient pour objet ceux de notre Religion; mais on peut dire qu'il a compoſé quelques Piéces de ce genre: c'eſt ce qui paroît par la quatre-vingt-onziéme de ſes Epîtres Familières.

Je ſais que le préſenter aux Lecteurs de notre tems en qualité de Poëte, c'eſt beaucoup riſquer. On ne ſauroit pourtant lui refuſer du feu, du génie, de l'invention, & même le mérite de l'expreſſion dans pluſieurs occaſions. Il eſt un de ceux à qui notre langue a quelque obligation

. Voyez ſes Ouvrages, dont ce que nous avons dit, eſt tiré: les Mémoires du Père Niceron article Bouchet, *Tome XXIV.* La Bibliothéque Françoiſe de M. l'Abbé Goujet *Tome XI. page* 242.

& ſuivantes. Dictionnaire Hiſtorique de Bayle, *Verbo*, Bouchet, La Croix du Maine, & Duverdier. *Ducatiana Tome I. page* 18. Le Gendre ſur les Hiſtoriens de France à la tête de ſon Hiſtoire *in-fol. Tome I.*

1550. *ou environ.*

PIERRE GERVAISE, Aſſeſſeur de l'Official de Poitiers, contemporain, & ami de Bouchet, naquit ſur la fin du quinziéme ſiécle, à Poitiers même, ſi l'on prend à la lettre les reproches que lui fait *Rhétorique*, qui lui propoſe pour exemple Jean Bouchet *né dans la même Ville.* Ces reproches ſe trouvent dans l'Epître 22. du Recueil des Epîtres Familières de Jean Bouchet. fol. 22. tourné. Elle eſt de la compoſition de Gervaiſe qui feint qu'étant endormi ſur les bords de la Vienne, *Rhétorique* lui apparut pour lui reprocher le peu d'uſage qu'il faiſoit des talens qu'elle lui avoit donnés, & ſa pareſſe d'autant plus inexcuſable qu'il devoit ſon avancement au bel Art qu'elle lui avoit enſeigné. *Rhétorique* ne ſavoit pas apparemment la maxime de Char-

les IX. *Poeta nutriendi, non saginandi. Les Auteurs, disoit ce Prince, & surtout les Poëtes, ressemblent aux Chevaux, pour les faire travailler, il faut les nourrir : mais il ne faut pas les engraisser.* Gervaise moins à son aise, auroit peut-être été plus laborieux. Pour l'animer au travail la Déesse lui donne Bouchet son ami pour modéle. Cela fournit occasion à Gervaise de faire l'éloge de la fécondité & des talens de cet Auteur. Il donne même un Catalogue en Vers de ses Ouvrages. Quelques personnes du tems de Bouchet, & de Gervaise, prétendoient que la Poësie n'étoit pas une occupation digne d'un Ecclésiastique. Le goût des études qu'on faisoit alors fortifioit cette idée. Les subtilités de Scot, & sa Théologie occupoient entièrement les personnes consacrées à l'Eglise. Les humanités se faisoient dans un goût encore plus dépravé. A peine osoit-on lire les bons Auteurs du siécle d'Auguste, & le plus (1) grand nombre de ceux qui prétendoient se donner pour savans, ne

(1) Voyez les *Epistolæ Obscurorum Virorum*, qui sont de vives satyres du genre d'études des quinziéme, & seiziéme siécles, Rabelais dans ce

les entendoient pas. *Rhétorique* répond à l'objection, & propose l'exemple.

Des bons Pasteurs & Prélats de l'Eglise,
Qui en leur tems ont, chacun à leur guise,
Bien composé en bonne Rhétorique,
Sans délaisser la vraie Théorique.

Elle met dans ce rang le célèbre Gerson ; Jean Michel Evêque d'Angers, Octavien de Saint-Gelais Evêque d'Angoulême, Jean d'Authon dont nous parlons, &c. Pierre Gervaise ne répond point, & son Epître finit. C'est à peu-près la même verification que celle de Bouchet, parce que dit *Rhétorique*, qu'il la négligeoit après s'être avancé par son moyen, on doit en conclure que Gervaise avoit fait plusieurs pièces de Vers dans sa jeunesse. Ils sont ignorés aujourd'hui ; & sans Bouchet qui nous a conservé cette Epître, l'Auteur seroit peut-être entièrement inconnu. Voyez

---

qu'il dit de l'éducation de son Pantagruel, qui est aussi une satyre fine de la manière d'élever la jeunesse.

les Epîtres familières de Bouchet Epître 22. *fol.* 22. V°. & la Bibliothéque de M. l'Abbé Goujet *Tome XI. pag.* 329. & suiv.

1555. ou environ.

FRANÇOIS THIBAULT,(1) Avocat à Poitiers, ne m'est connu que par l'Epître qu'il adresse à Jean Bouchet, & qu'on trouve dans le Recueil des *Epîtres Familières* de ce dernier. Il lui marque qu'il lui envoye un Ouvrage de sa composition en Vers, & en Prose, & le prie de le corriger. Dans la réponse de Jean Bouchet, on apprend que cet Ouvrage mêlé de Vers & de Prose étoit *le Débat de l'Esprit amoureux*. Bouchet qui louoit bien plus volontiers qu'il ne blâmoit, trouve dans le style de l'Avocat Thibault son ami, la douceur, & la force d'expression de Salluste, les agrémens, & les fleurs de Pline second, l'abondance de Ciceron, le style vif, & serré de l'Orateur *Fronton*.

. . . . Sec & strict,
Ce qu'à *Fronto* l'Orateur on ascrit.

(1) Il y avoit un Florent Thibault, Procureur à Poitiers en 1559.

Toutes

Toutes ces louanges étoient-elles bien méritées ? On le croira difficilement. Eſtre dans un même Ouvrage auſſi vif, & auſſi fort que *Salluſte*, auſſi majeſtueux, & auſſi abondant que *Ciceron*, auſſi fleuri que *Pline ſecond*, auſſi ſerré, auſſi preſſant que *l'Orateur Fronton*, c'eſt réunir des genres bien oppoſés. Diſons-le, c'eſt être un phénix, un Ecrivain à naître. Il y a même dans ces qualités une eſpéce d'oppoſition qui les rend auſſi difficiles à réunir que le ſeroient dans la nature une taille mignonne, & délicate, avec un port grand, & majeſtueux, des ſourcils parfaitement noirs avec des cheveux blonds, la vivacité d'une brune avec la douce langueur d'une blonde. Bouchet ne s'en tient pas à ces éloges ; il donne encore à François Thibaut les talens de l'invention, & de la diſpoſition, & c'eſt, dit-il, ce que j'ai vû.

Dans le tien opuſcule
Lequel eſt fait en langue Vernacule, (1)
Dit le *Débat de l'Eſprit amoureux*
Où l'on te voit en termes plantureux,

(1) C'eſt-à-dire, *Langage ordinaire*, François Rabelais s'eſt délicatement moqué de tou-

Bon inventeur, & qui très-bien disposes
L'invention, l'écris, & la composes.

1556. au environ.

FLORENT THIBAULT, qui étoit apparemment de la même famille, & parent de François, étoit aussi un Poëte contemporain de Bouchet, auquel il a écrit, ainsi que Jean Marin de *Rouffec*, ou *Ruffec*, (1) & plusieurs Auteurs, dont

ses ces expressions latines en françois, dans son Roman de Gargantua. Voyez le discours de l'Ecolier. *Opuscules* subsiste, & *Vernacule* ne s'entend plus, l'usage l'a voulu.

(1) Jean **Maty**, ou Jean **Marin**, Avocat à Ruffec, n'intéresse pas directement cette Bibliothéque; cependant je crois que ceux qui ont lû celle de M. l'Abbé Goujet, ne feront pas fâchés de voir ici un éclaircissement sur un Ouvrage que Jean envoya à Bouchet, en lui adressant une Epître sur les *Détracteurs*; il servira d'explication à la Lettre de Jean Bouchet. Cet Ouvrage, d'après l'Auteur, *étoit un procès fait en rime, en matière d'excès, terminé jadis dedans la Cour du très-haut Paradis, dont le narré est pris de Barthole, & traduit de Latin en François.* M. l'Abbé Goujet demande quel

le Recueil des lettres de Boucher nous a conſervé les noms, & quelques Epi-

---

eſt cet écrit ? s'il eſt imprimé ? & il avoüe qu'il n'a pû le découvrir. S'il entend parler du Procès original, rien n'étoit plus facile. Il n'avoit qu'à conſulter le premier Volume des *Oeuvres de Barthole*, de l'édition *in-folio*, de Lyon, 1581. parmi les différens petits Traités qui ſont à la ſuite des Conſeils, immédiatement après le traité de *Alimentis*, feuillet 127. tourné, juſqu'au feuillet 130. Il auroit trouvé le Procès en queſtion, traduit par *Jean Mary*, ſous ce titre : *Tractatus Quæſtionis ventilatæ coram D. N. Jeſu-Chriſto inter Virginem Mariam, ex unâ parte, & Diabolum ex alterâ parte.* Le Diable comme fondé de procuration de tous ſes confrères, paſſée devant Notaire l'an 1454. (1) indiction cinquiéme, en préſence de *Raphin*, de *Mahomet*, & de *Cerbère*, prétend être en droit de former ſa demande en Réintégrande contre le genre humain ; la Vierge comparoît pour ſervir d'avocate au genre humain défendeur. Après le détail d'une procédure, où le Diable fait voir toute ſa fineſſe en Procès au fond, & en la forme, les parties ſont entendues, & le Diable perd ſon Procès par Arrêt diffinitif, expédié, lu & publié par Saint Jean l'Evangéliſte, Notaire & Secrétaire de la Cour Céleſte en préſence de S. Jean-Baptiſte, de Saint François, & de Saint Dominique

(1) *Cette date eſt fauſſe.*

tres en Vers, & que M. l'Abbé Gouſet rappelle dans ſa Bibliothéque Françoiſe.

1557.

JEAN SALMON (1), ſurnommé MACRIN, étoit fils de *Jean Sal-*

Confeſſeurs, de Saint Pierre, & de Saint Paul Prince des Apôtres, de Saint Michel Archange, & de pluſieurs autres Saints, témoins à ce appellés. La date de l'Arrêt eſt du 6. Avril 1311. ce qui montre la fauſſeté de la date de la procuration. Quand il ne ſeroit pas certain, comme il l'eſt, que Barthole eſt mort en 1349. ce morceau peut aller de pair avec les Ouvrages pieux les plus ſinguliers de ce ſiécle, & des ſuivans. La Vierge Marie y cite le Droit Civil, & le Droit Canon, le Diable oppoſe loix à loix, citations à citations.

(1) Il eſt certain que *Salmon* étoit ſon nom; en parlant de Camille l'une de ſes filles, il dit qu'elle reſſembloit entiérement à ſa mère. C'eſt ſon vrai portrait, dit-il, toute enfant qu'elle eſt, elle a toûjours préféré le nom de *Bourſault*, à celui *de Salmon*.

Sic ut reſpuerit dici Salmonia ſemper,
Borſala ſed dici nomine matris amet.
Salm. Macrin. Næn. Lib. 3. *pag.* 61.

mon, & de *Louiſe Tyrel*, & naquit à Loudun en 1490. ce qui réſulte de ce qu'il dit en parlant de la mort de ſa femme, arrivée en 1550. *C'étoit à moi*, dit le Poëte, *à mourir le premier puiſque je vois déja la ſoixantiéme moiſſon.*

At mihi cui teritur jam ſexageſima meſſis, &c. (1)

Il nous apprend lui-même dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, qu'il n'étoit d'une famille ni riche, ni illuſtrée par ſes dignités, mais

Privâ ſorte parentum,
Obſcurâ incelebrem domo...

Il fit ſes premières études à Lou- Les talens que ſa famille lui reconnut firent penſer qu'étant né avec une fortune très-médiocre, il devoit

(1) Ailleurs *page* 55. Næn. Lib. 3.

Me verò jam agitur cui ſexageſimus annus;
Vix jactura poteſt eſſe dolenda mori.

prendre la profeſſion lucrative du Barreau. Mais le jeune Macrin n'y avoit aucun penchant : il en avoit au contraire beaucoup pour la Poëſie. Il eut un bonheur aſſez rare ; ce fut de trouver un père qui loin de gêner une inclination qui n'eſt preſque jamais reconnue qu'avec chagrin dans les familles du rang de celle de Macrin, parut même y applaudir. Faiſons-lui dire cette ſingularité à lui-même, elle en vaut bien la peine, & le Poëte l'exprime avec beaucoup de grace.

Jura cum Civilia plurimi,
Et congerendis divitiis Forum
Accommodum inſtarent, nec aſſis
Has inopes facerent Camœnas ;
Spreto ſuorum conſilio Pater,
Præſagienti Numine percitus ;
Diſcant lucroſas, inquit, artes,
Sacra fames quibus eſt habendi.
Tranquilla Phœbi natus ad otia,
Dulceſque noſter Pieridas, ſpecus
Vates inacceſſos, & antra
Nota magis Satyris frequentet.
Ode ult. Lib. 2.

Il paroît par ces Vers que Macrin

ne perdit pas ſon Père dans un extrême jeuneſſe, comme le fait entendre le Père Niceron. On ne négligea point ſes diſpoſitions pour les lettres. Il fut envoyé à Paris, où il acheva ſes études ſous le célèbre Jacques le *Fevre d'Etaples*. Né Poëte, libre dans ſes goûts, il les ſuivit. Les ſuccès l'animèrent; il ſe fit bientôt aſſez de réputation pour mériter l'attention des perſonnes du premier rang. Antoine Bouhier, Archevêque de Bourges, le prit auprès de lui en qualité d'homme de Lettres. La mort lui ayant enlevé ce protecteur en 1519. René (1) bâtard de Savoye, Grand Maître de France, lui confia en 1520. l'éducation de ſes deux fils, Claude Comte de Tende, & Honoré, Marquis de Villars ſon frère. Guillaume Budé, qui eſtimoit déja beaucoup Macrin, le félicite de cet emploi dans une Lettre du mois de Février, de la même année. » Je ſuis bien charmé, lui

(1) Fils de Philippes II. du nom, Duc de Savoye, créé Grand-Maître de France en 1519. mort en 1525. des bleſſures qu'il avoit reçues à la Bataille de Pavie. Vid. Ans. Grands Maîtres de France, Section, 36.

» écrivoit-il, vraiment ravi que vous ſoyez » attaché à une ſi bonne Maiſon, à celle » du Grand Maître de France, du Chef » de tous les Officiers; « *gratum eſt mihi, & jucundum quòd clientelam tranſieris maximi Diſpenſatoris, qui Magiſter eſt Aulici Miniſterii, quaſique Decurio Magiſtrorum.* Cet emploi lui donna occaſion de faire paroître ſes talens dans une Cour où ils étoient de mode. Le Souverain chériſſoit les gens de Lettres. On l'imitoit par goût, ou par devoir; tout bon Courtiſan ſe piquoit d'être un Mécène. La Muſe de Macrin fit du bruit. On admira ſes Poëſies; elles étoient délicates; avec un mérite réel, elles avoient les graces de la nouveauté. Avant Macrin, la France ne connoiſſoit l'Ode, l'Epigramme, & le Madrigal que chez les anciens. Aucun de nos Poëtes Latins n'avoit imité Horace, Catule ou Anacreon; tout ce qui avoit paru en ce genre étoit fort peu de choſe; le Mantouan étoit l'Horace du XVe. ſiécle. Fauſtus Andrelinus avoit paru avec un éclat infini ſous le regne précédent. Les Vers de Macrin furent un Phénomêne; tout le monde en fut ſurpris, & les admira. Il n'a pas fait difficulté de nous le dire lui-même.

Impunè nam ſi vera faterier,
Citràque nobis invidiam licet,
Magna ipſe primus quem probavit
Gallia tempus ad hoc Poetam.
Primus, Puella tinnula Leſbia
Qui plectra ſumpſi, & Pindaricum melos
Non ante vulgatâ per Urbes,
Pictonicas fide publicavi.
Dicar Latino Pectine Principem
Flaccum ſequutus.....

Il ſe vit enſuite honoré de la protection de Guillaume du Belley Langey, dont nous avons d'excellens Mémoires, & de Jean du Belley Evêque de Bayeux: La jeuneſſe, & l'amour de la gloire qui lui eſt ſi naturel, rendirent long-tems le ſéjour de la Cour agréable à Macrin. Le Roi l'y voyoit avec plaiſir. Ce Prince lui donnoit quelquefois les Vers François qu'il avoit faits à traduire en Latin. Il avoit une charge de Valet de Chambre; l'étude, la galanterie, & les applaudiſſemens amuſerent ſa jeuneſſe. Un âge plus avancé lui fit ſouhaiter un établiſſement plus ſolide que celui *de Bel-Eſprit à la ſuite de la Cour* la plus ambulante qui ait jamais été. Je crois

même qu'il y fut déterminé par les circonſtances. Il avoit perdu en onze jours *Louiſe Tirel* ſa mère, *Françoiſe & Honorée Salmon* ſes ſœurs, & trois neveux, qu'une maladie épidémique emporta. Il devint amoureux d'une jeune Demoiſelle qui n'avoit pas encore quinze ans. Il y trouvoit tout ce qui pouvoit fixer l'homme du meilleur goût, vertu, eſprit, naiſſance, beauté, & richeſſe. L'objet de ſa tendreſſe fut *Guillone Bourſaut*, d'une des meilleures familles de Loudun: de ce nom de *Guillone* peu fait pour les agrémens de la Poëſie Latine ou Françoiſe, il compoſa le nom bien plus poétique de *Gelonis*, ſous lequel il a célébré ſes charmes non ſeulement en qualité d'Amant, mais même en celle d'époux. A prendre à la lettre l'Ode pénultiéme du ſecond livre de l'édition de 1530, la belle Gelonis ſuivit un peu les loix du devoir en l'épouſant. Le Contrat étoit ſigné, les bancs publiés, tout étoit prêt pour la noce, qu'elle n'étoit point encore décidée.

Signata tabula dotis, & auſpices
Inter, facta ſacris Sponſio ritibus:
Nunc Promiſſa tuorum

O ne ſint, precor, irrita!

Je ne ſuis point, ajoute-t-il, d'une naiſſance illuſtre, je n'ai pas de grandes richeſſes; il pouvoit ajoûter je ne ſuis plus jeune. Macrin avoit alors 38. ans. La future n'en avoit que 18. au plus. Mais dit (1) le Poëte; *Je ſuis le favori des Muſes, chantée par un époux initié dans leurs myſtères, vous occuperez les Savans & la Poſtérité.* Il falloit être un peu fille Bel-eſprit, pour goûter cette grande raiſon, & ſi j'oſe le dire en paſſant, c'étoit être préciſément dans le cas d'Apollon avec Daphné. Tout le monde ſait le charmant Sonnet de M. de Fontenelle. Quoi qu'il en ſoit, Celonis n'imita pourtant pas Daphné juſqu'au bout, elle épouſa Macrin. La jeune épouſe adorée de ſon mari, qu'on ne

(1) *At mî virgine Lauro*
Ornant Pegaſides comam.

Tymbræus cytharam donat eburneam
Aſſumtumque ſuum, quo celebrabere
Longùm, & vate marito
In doctas veniet manus.

ſauroit ſe figurer que ſous les traits d'un fort aimable homme, l'aima elle-même tendrement. Macrin chanta ſon bonheur, & les charmes de ſa Gelonis. Jamais les Muſes ne s'exprimérent ſi tendrement en faveur d'une épouſe. Ce n'eſt point un mari, dans le ſens qu'on donne à cette qualité dans le monde, c'eſt l'amant le plus paſſionné, le cœur le plus tendre qui s'exprime dans les Poëſies que Macrin adreſſe à ſa femme. On peut dire que l'Hymen eut ſur le Parnaſſe, des Autels, & un Prêtre qui lui rendit un hommage toûjours le même, & toûjours varié. Exemple touchant, & nouveau d'un feu légitime, exemple imitable! Je ſupprime des réflexions naturelles à un cœur que l'honneur guide, & que la corruption trouveroit déplacées. L'union de ces deux époux dura vingt-deux ans. Les fruits en furent multipliés. Macrin eut douze enfans de ſon épouſe, il ne lui en reſtoit que ſix lors de la mort de ſa femme arrivée le 14. Juin (1) 1550. On trouve leurs noms dans le Recueil des Poëſies qu'il

(1) *Mille & quingentis Annis ſi dena juvabit.*

intitule : *Nænia. Charles* l'aîné, dont nous parlerons, *Timothée*, *Théophile*, *Suzanne* épouse *d'Adrien Dreux*, duquel nous dirons aussi quelque chose, *Camille*, & *Marie*. La mort de Gelonis n'éteignit point cette belle passion. Elle fut le sujet des tristes chants de la Lyre de Macrin, comme elle avoit fait l'objet de ses plus doux amusemens. L'année même de sa mort, il publia un Volume de Poësies, où l'on trouve celles de quelques-uns de ses amis jointes avec les siennes, sous ce titre : *Salmonii Macrini Juliodunensis Cubicularii Regii Nænïarum libri 3. de Gelonide Borsalâ uxore Charissimâ, quæ annos 40, menses 2. dies 15. nata, obiit 14. Junii anno domini* 1550. *Lutetiæ, in*-8o. 1550. C'est dans un *dixain de Jean Sanel* que j'ai appris que le beau nom de Gelonis n'étoit que l'enveloppe de Guillone Boursault : le Poëte parle ainsi :

Addere lustra, diem nostra Gelonis obit.
Luce etenim quartâ decimâ illo Junius anno
Se nigrâ voluit nobilitare notâ
Saturni fueratque dies.....

Næn. Lib. 3. page 90.

La mort avoit ja chanté la Victoire,
Sur le Tombeau de Guillonne Bourſault.

Il faut convenir qu'il exprime bien mieux ſes plaiſirs, qu'il n'exprime ſes regrets. A l'exception de deux ou trois piéces, ſon Recueil de Vers funébres n'a rien de précieux. Outre une épouſe chérie que la mort enlevoit à Macrin, il ſe trouvoit dans une poſture déſagréable du côté de la fortune; elle pouvoit à peine ſuffire à l'entretien de ſa maiſon que ſix enfans rendoient un fardeau peſant à ſoûtenir.

Il entre lui-même dans ce détail avec Charles ſon fils qui étudioit au Collége de Preſle, & qui lui demandoit de l'argent. *Je n'ai pas, lui dit-il, aſſez de bien pour employer mon argent mal-à-propos: vous avéz une ſœur qu'il faut marier, & on ne marie point une fille ſans dot. L'un, & l'autre vous me donnez bien de l'inquiétude, vous avez d'autres frères qu'il faut élever. Votre mère eſt malade, & il m'en coûte beaucoup en Médecines; je ne parle point des autres dépenſes de la maiſon. Je ne puis tirer un ſol ſans Procès; faites vous une rai-*

ſon, je ne ſuis plus jeune, & ne puis plus faire ce que j'ai fait.

Les chagrins d'une ſéparation à laquelle il ne pouvoit s'accoûtumer, & des autres ennuis d'une vie où il n'avoit plus rien d'agréable, hâtèrent la fin de ſes jours, il ne ſurvécut que ſept ans à ſa chère Gelonis, & mourut en 1557. âgé de ſoixante & ſept ans au plus. Il faut donc regarder comme une erreur cette extrême vieilleſſe dans laquelle Sainte Marthe dit qu'il mourut à Loudun, *domi ſuæ ſenio planè confectus.* Cela ne ſe peut dire d'un homme de ſoixante & ſept ans, & Sainte Marthe aura pris à la lettre quelques endroits des Ouvrages de Salmon Macrin, où il ſe plaint de ſon âge, peut-être même celui que nous venons de traduire, où il ſe dit.

Senio jam confectus inerti.

L'étude, les travaux, & les voyages avoient peut-être auſſi donné à Macrin un air plus âgé qu'il n'étoit en effet. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût fait moins de Vers, le grand nombre de Poeſies

froides, dures, & négligées, dont il inonda le Public les dernières années de sa vie firent tort aux productions de sa jeunesse. Il en est de la Poësie comme de l'amour ; *turpe senilis amor*, dit Ovide. On peut dire, *turpe Poeta senex*. On a presque tout ce qu'il a fait de bon dans le Recueil divisé en quatre livres de 1530. *in*-8°. chez *Simon de Colines*. J'ai sous les yeux ce Recueil, avec un autre chez le même *de Colines*, & dans la même forme en 1528. & un troisiéme divisé en deux livres avec les Epithalames ; *Epithalamiorum libellus unus* en 1531. ses *Nænia* ou regrets, *imprimés à Paris chez Vascosan* en 1550. divisées en trois livres, avec un Recueil de différentes piéces qui ont la plûpart la mort de Gelonis pour objet ; elles sont de différens Poëtes, amis de l'Auteur.

Il y a eu une fort belle édition des Odes de Macrin en 1537. *in*-8°. On trouve dans le Père Niceron le Catalogue de ses Ouvrages qui m'a paru exact.

En ne regardant que ce que Salmon Macrin a fait d'excellent, on le placera à côté d'Horace, & vis-à-vis de Catulle. Il l'emportera même dans l'esprit des honnêtes gens par le mérite des sujets

jets, qui n'ont rien que d'honnête, & par le choix des expreſſions, qui toutes latines qu'elles ſoient dans Catulle, révoltent ſans ceſſe ceux qui n'ont pas le cœur aſſez gâté pour ſe prêter aux idées de la plus affreuſe débauche. Les piéces adreſſées par Macrin à ſa chère Gelonis, ont un caractère ſi tendre, des graces ſi délicates qu'on ſe ſent agréablement affecté des ſentimens qui animoient le Poëte. C'eſt à ces morceaux qu'on a toûjours donné le prix. Les Poeſies de Macrin ſont aſſez rares pour qu'on en trouve ici un échantillon avec plaiſir. C'eſt la quatriéme piéce du premier livre. Elle eſt adreſſée à ſa Gelonis qu'il prie d'apprendre le Latin pour être en état d'entendre ſes Vers.

Annos nater ō puella quinos, (1)
Ipſis quæ mihi charior medullis,
Ambobuſque oculis, precamur, aude
Primas diſcere litteras, & illis
Quos miſi tibi proximè, libellis

(1) Elle en avoit au moins 18. ſi elle étoit ſa femme.

Exercerier, edocente fratre (1).
Hæc præludia conſequuta poſtquam
Fraternâ fueris, tuâque curâ;
Partes ipſe meas obibo, teque
Conſortem mihi debitam docebo,
Quæ gratiſſima erunt utrique noſtrûm.
Et prædulcibus excolam Camenis,
Caldo conjugis in ſinu cubantem,
Suavia atque jocos reciprocantem,
Queris quid tibi præmî futurum eſt,
Si verſabere diligenter hiſce,
Quos te ediſcere juſſimus libellis?
Ardentem Tyrio colore pallam,
Indis conſpicuum monile baccis,
Sex argenteolas acus, & auro
Squallentem dabo cyprio crumenam;
Addetur quoque beltus ille Paſſer,
Cantatus numeris Catullianis,
Quem omnes non fatua appetunt puellæ.

Avant de finir cet article, on ne ſera peut-être pas fâché d'apprendre que GELONIS ou GUILLONE BOURSAULT peut elle-même tenir quelque rang au nombre des Savantes Poitevines. Il eſt vrai que

(1) Pierre Bourſault.

Salmon Macrin, qui loue ſes charmes en tant d'endroits, ne lui donne point le mérite décidé de la Poeſie : il ſe contente de parler de ſa douceur, de ſa piété, de ſon adreſſe à broder & à tapiſſer, & des autres qualités eſſentielles au ſexe, mais (1) l'un des Poetes qui adreſſerent les éloges de Gélonis à ſon mari pour ſoulager ſa douleur, dit préciſément qu'elle réuſſiſſoit à faire des Vers.

Carminibus docto toties celebrata Macrino,
Noverat arsanam manibus tractare Poëſim.

Il avoit dit avant cela, qu'elle n'étoit pas d'une grande taille, mais que ſon eſprit ſans bornes pénétroit juſqu'aux Cieux.

Corpore parva fuit, ſed mens ornata decoro,
Immenſo ethereas penetrabat acumine ſedes.

(2) Un autre Elogiſte va plus loin, & la traite de Muſe.

(1) *Petrus Mirarium.*
(2) Antoine Armand de Marſeille.

Quid quod & eloquii florebat laude fuitque,
Dotibus ingenii conſpicienda ſui.
Qua dilecta Deis, qua vate beata Marito,
Addita Pieriis qua nova Muſa fuit.

Enfin Daniel *Augentius*, après l'avoir comparée à Cornelie du côté de l'éducation qu'elle donnoit à ſa famille, *à Portia*, par ſa fidélité pour ſon mari, en fait la dixiéme des Muſes, & la quatriéme des Graces.

Altera Calliope, Caris altera.

CHARILAUS, OU CHARLES SALMON, ſuivit les traces de ſon Pere, qui ne négligea rien pour ſon éducation. Il avoit environ 15. ans lorſque ſa mere mourut. Il étudioit au Collége de Preſle, ſous les célebres Profeſſeurs Ramus, & Talon. Un des amis de Macrin pour le conſoler de la mort de ſa chere Gelonis lui repréſente le mérite de ſa famille. Votre fils aîné, lui dit-il, votre chere eſpérance, ſuit déja vos traces

avec ſuccès. Il manie la Lire ſavamment, & dans les Vers qu'il chante on trouve déja ce génie heureux qui vous a rendu célèbre.

» *Maximus hinc natu, ſpes filius intima Patris,*
» *Proxima virtutum ſequitur veſtigia, ſolus*
» *Plectra movere lyræ didicit, fidibuſque canoris,*
» *Carmina decantat, fœlicia ſemina mentis.*

Mais s'il eût égalé ſon Père du côté de la Poëſie, il le ſurpaſſoit déja dans la connoiſſance de la Langue Gréque. Il falloit qu'on eût reconnu un mérite bien décidé dans le jeune Salmon, puiſqu'on l'avoit honoré de l'emploi de Précepteur de la Princeſſe Catherine de Bourbon ſœur de Henri IV. Eleve de Ramus, & dailleurs ſavant dans la Langue Gréque, on le ſoupçonna de Calviniſte. Son emploi auprès de la Princeſſe Catherine eſt même une eſpece de preuve qu'il étoit attaché au parti des Novateurs : il fut la victime des fu-

reurs de la Saint Barthelemi. Il avoit environ 37. ans.

(1) Adrien Dreux, beau-frère de Charles, mari de Suzanne Salmon, étoit d'une famille très-conſidérable dans le Poitou, & qui a donné des Prélats à l'Egliſe, des Magiſtrats au Barreau, & des Officiers du premier rang dans le Militaire. Il épouſa Suzanne fille aînée de Salmon Macrin en 1549. environ un an avant la mort de Gelonis. Il en eut pluſieurs enfans, & entr'autres Guillone Dreux. Il paroît qu'il vécut dans une grande union avec ſon beau-père.

(1) Cette famille exiſte avec diſtinction dans la Touraine, dans le Poitou, & à Paris. Elle a produit pluſieurs perſonnes de goût & d'érudition: Pierre Dreux Abbé de Ham Chanoine de Paris, Grand Archidiacre & Grand Vicaire de trois Evêques, étoit un des plus beaux génies de ſon tems; il étoit né à Poitiers, & mourut à Paris âgé de 53. ans le 16. Novembre 1583. il eſt inhumé dans la Chapelle S. Jacques de l'Egliſe de Notre-Dame à Paris où l'on voit ſon Epitaphe. Il y a eu un autre Archidiacre de ce nom dans l'Egliſe de Paris, nommé Louis, Prédicateur célébre, auquel le jeune Banchereau adreſſe pluſieurs de ſes Poëſies. Il étoit ſon parent; il l'appelle :-

foétoit homme de Lettres, & réuſſiſſoit aſſez-bien dans la Poëſie Latine. On trouve une petite piéce de lui touchant l'Recueil des Vers qui furent faits à occaſion de la mort de Gelonis. Le Lecteur jugera du tour, & de la peu-

---

O Druſi decus eruditiorum
Non horum modò, ſed quot aut fuerunt
Aut ſunt, altera quot vel edet ætas.

(1) C'eſt je crois de ce même Louis Dreux, que parle Nicolas Rapin dans une piéce où il nomme tous les Savans qui regretèrent la mort de Deſportes Abbé de Tyron *page* 53. de l'Edition de 1610.

Douza aderat, validiſque potens bellator Jambis
Baudius, & SACRO DRUSIUS ELOQUIO.

Banchereau parle encore de Jean, Procureur Général de la Chambre des Comptes, Homme Savant, & ſon ami. Peut-être ces Dreux Originaires de Loudun, ont-ils eu pour tige *Adrien Dreux*, Gendre de Salmon Macrin. Je crois ceux de Poitiers originaires de Loudun. *François Dreux* Maire de Poitiers en 1602. porte d'Azur au Chevron & Soleil d'or en pointe, & deux roſes d'argent en chef.

ſée. J'ai cru y trouver de la délicateſſe.

Adrianus Druſus, Salmonii gener, ad Lectorem.

Ne lædaris in hoc ſi, Lector candide, libro,
Nil niſi funeſtum luctiſi cumque vides.
Hoc plorasur enim ſpectabilis illa Gelonis
In medio Vitæ funere rapta ſuæ.
Macrini Vatis conjux lectiſſima, necnon
Gloria faminea rara pudicitiæ.
Quam vir ita ardebat Sipylea matris ut inſtar,
Demiror quin ſit factus, & ipſe lapis.
(1) *Sic hodie ardet adhuc, lachrymarum ut fonte perenni*
Ni madeat, poſſit protinùs eſſe Cinis.

Poemata varia de Gelonide *page* 98.

(1) On pourroit rendre ainſi ces derniers Vers.

L'amour dans ſon cœur toûjours tendre,
Produit de ſi vives ardeurs,
Que s'il ne fondoit pas en pleurs
On le verroit bientôt en cendres.

Voir Sainte-Marthe Elog. L. 1. de Thou avec les additions de Teiſſier, Bayle, M. l'Abbé Joly, Baillet, &c. & en particulier les Œuvres de Macrin, le P. Niceron *Tome III.* Les Lettres Latines de Guillaume Budé *pp.* 28. & 45. du premier Recueil de Joſſe Badius, de 1522.

1550.

PIERRE FLAMIN BOURSAULT, frère de la belle Gelonis, épouſe de Salmon Macrin, étoit d'une famille riche & conſidérable de Loudun. Il y naquit vers le commencement du ſeiziéme ſiécle. Il étoit encore jeune lorſque Macrin épouſa ſa ſœur, moins âgée que lui de quelques années ſeulement. Il paroît par les différentes piéces de Vers que lui adreſſe Macrin, qu'il régna entr'eux une parfaite union avant & depuis le mariage de Gelonis. Il paroît auſſi que Flamin Bourſault étoit né Poëte, & avoit de grands talens pour la Poëſie Latine & Françoiſe. Son beau-frère parle

en différens endroits de ſes Vers, & de leur beauté; je me contenterai de rapporter les éloges qu'il lui donne dans une Ode du troiſiéme Livre (*pag.* 47. du Recueil de 1530.) Flamin étoit encore ſous la conduite de *Saberius*, peut-être Savier, ſon Précepteur; Macrin ne laiſſe pas de lui dire » qu'on trouve dans » ſes diſcours une fineſſe, & un agré» ment infini; que les Graces lui ont » accordé toutes leurs faveurs, & leur » Nectar le plus doux; que s'il n'étoit » pas né à Loudun, il le croiroit de la » race de Pindare, ou plutôt de celle » d'Orphée. « On verra avec bien plus de plaiſir les Vers de Macrin:

Mirus arguto lepor ore manat,
Et favens dulci tibi melle vocem
Temperat Peitho, riguoſque fundit
Nectaris imbres.
Pictonum tellus niſi te tuliſſet....
Pindari clarum genus arbitrarer:
Seu mage illius fide qui canorâ
Saxa pertraxit, Tigriumque ſavas
Contudit iras.

Je ſais qu'il ne faut pas prendre à la lettre les loüanges d'un ami, d'un pa-

rent, d'un Poëte : mais on ne ſauroit, après un pareil témoignage, refuſer à Flamin Bourſault la qualité d'homme de Lettres, & celle de Poëte, ſurtout ſi l'on joint cette preuve aux autres endroits des Poëſies de Macrin où il parle des Vers qu'il faiſoit, & à ce que dit du même Bourſault le célèbre Jacques Goupil, qui compare ſes Vers à ceux d'Orphée, dans une piéce où il dit que Gelonis ſa Sœur, morte quelque tems après lui, a voulu le rejoindre pour joüir de la douceur de ſes chants.

At Cytharâ adduxit Germanam Borſalus aureâ
Vati quâ juvenis parfuit Odriſio,

Un autre Poëte, (1) *Claudius Mago*, dit qu'après ſa mort il eſt environné des Poëtes aux Champs Eliſées, de même que la belle Gelonis eſt à la tête des femmes illuſtres ; ou des Héroïnes.

Utque Poetarum cingit te denſa corona

(1) Peut-être Claude Mangot l'Avocat, dont nous parlons.

Cantantem Oelia carmina blanda fide,
Sic Soror inſignes iſtic Heroidas inder
Dux regit ovantes cum gravitate choros.

Gelonis étant morte au mois de Juin 1550. il faut placer la mort de Pierre Bourſault dans la même année.

1558.

ANDRÉ TIRAQUEAU, naquit à Fontenai-le-Comte, vers l'an 1480. d'une des meilleures familles (1) de cette petite Ville ſi féconde en grands hommes. Quoiqu'il y ait tout lieu de

(1) Sainte-Marthe dit *Claris parentibus.* Eloge Lib. I. *page* 50. Les Deſcendans de Tiraqueau, ſont entrés dans les plus grandes Maiſons de France. Françoiſe Tiraqueau arrière petite fille d'André premier, Epouſe de Charles Baudean, Baron de Neuillan, a eu deux filles, dont l'une appellée *Suzanne de Baudean*, a épouſé Philippes de *Montaut*, *Duc de Navailles*, fils de Philippes de *Montaut*, & de Jaqueline de *Gontaut*. L'autre nommée *Angelique de Baudean* épouſa le 18. Avril 1656. Charles Comte de Fronlay fils

croire que ſon éducation dans les Lettres ne fût pas négligée, il eſt pourtant certain que la Langue Gréque n'entra point dans le plan de ſes premières études, puiſqu'il n'apprit cette Langue que dans un âge déja avancé. Il épouſa en 1512. *Marie Cailler*, fille *d'Artus Cailler* Lieutenant particulier du Siége de Fontenai. Avant de contracter cette alliance, il étoit déja pourvû de l'Office de Sénéchal de Fontenai. Dans le Procès-verbal de l'ancienne Coûtume de Poitou, réformée en 1514, on lui donne la qualité de *Juge Châtelain.* Quelque tems après ſon mariage il publia ſon Traité *de Legibus Connubialibus*; & *de Jure maritali.* Il fut reçu du Public avec un applaudiſſement univerſel. Tiraqueau avoit tout au plus 35. ans lorſque ce grand Ouvrage parut en 1515. On y trouva avec ſurpriſe une ſcience profonde des Loix, le langage des Légiſlateurs, une

puîné de René de Froulay Comte de Teſſé, & de Marie d'Eſcoubleau-Sourdis.

Joſeph-Joachim-François Doujat, Seigneur d'Arcueil, mort le deux Février 1753. étoit fils de Marie-Magdelaine Tiraqueau. La Maiſon de Noailles eſt alliée à celle de Tiraqueau par celle d'Aubigné.

Latinité pure, & une érudition prodigieuſe. La réputation de l'Auteur devint ſi brillante que le Parlement de Bourdeaux ayant perdu un de ſes membres, rendit un Arrêt qui lui déféroit la place du défunt, ſans qu'il eût fait la moindre démarche pour obtenir une élection ſi flateuſe. Le ſeul intérêt d'honneur avoit fait agir ce Parlement en ſa faveur; il vouloit attirer dans ſa Compagnie un homme digne de paroître ſur un Théatre plus illuſtre que n'étoit la Juriſdiction de Fontenai. Tous les Auteurs, ſans exception, prétendent qu'il dut le choix du Parlement de Bourdeaux à François I. qui fut inſtruit de ſon mérite, & de ſa capacité. Je n'en vois aucune trace dans le remerciment que fit Tiraqueau à ce Parlement, en lui dédiant ſon Commentaire ſur la Loi *Unquam, au Code. De revoc. donat.* imprimé en 1534. Voici les termes de ce remerciment pris de l'Epître dédicatoire. *Neſcio, P. C. quo meo aut virtutis, aut Doctrinæ merito hoc me tanto honoris titulo decoraſtis, ut minimè Candidatum petitorem, nullique veſtrum ullâ neceſſitudine conjunctum Publico tamen decreto in Senatoris*

demortui locum ſubelegeritis. Si cette auguſte Compagnie avoit été provoquée à faire ce choix par le choix anticipé du Roi, Tiraqueau n'auroit-il pas inſtruit la poſtérité de cette faveur ?

Scev. de Sainte Marthe ne ſe déclare-t-il pas pour mon ſentiment, en diſant que *ſa réputation* le fit élire Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, & la faveur *du Roi* au Parlement de Paris ? *præſtantis eruditionis famâ in Senatum Burdigalenſem, continuò in Pariſienſem à Rege allectus hoc munere &c.* La Traduction de Colletet, qui n'a pas compris ſon texte, a fait tout le mal. Juſqu'à ce qu'on produiſe une preuve ſupérieure à celle que je viens de donner, je croirai qu'on doit attribuer l'élection de Tiraqueau au propre mouvement du Parlement de Bourdeaux, & le laiſſer joüir de l'honneur qui en réſulte.

C'eſt encore un ſentiment aſſez général que notre illuſtre ſe diſtingua *tellement au Parlement de Bourdeaux* que François I. voulut que le premier Parlement du Royaume le poſ. ſédât. Preſque tous nos Modernes, ſans penſer à la date de ſa réception,

qui eſt du 22. Septembre 1541. (1) ſix ans avant la mort de François I. diſent que Tiraqueau dut cette faveur à Henri II. mais la mépriſe, quoiqu'elle ſoit preſque générale, n'eſt pas pardonnable. Arrêtons-nous ici à ce qui regarde les fonctions qu'on prétend qu'il a faites au Parlement de Bourdeaux. Je ne vois point de refus de la part de Tiraqueau de la place qu'on lui offroit à Bourdeaux; mais je ne trouve point non plus de preuve qu'il ait accepté l'honneur qu'on lui faiſoit. La charge de Sénéchal de Fontenai qui paſſa à ſon fils aîné, me paroît prouver que le Père ne quitta point Fontenai pour Bourdeaux. D'ailleurs la manière dont s'explique l'Auteur dans l'Epître Dédicatoire de ſon Traité de *Utroque Retractu*, qu'il dédia au Parlement de Paris lorſque François I. l'eut honoré d'un Office de Conſeiller, les termes de Michel de l'Hôpital qui n'étoit encore que Conſeiller au Parlement, & ceux du Préſident Chriſtophe de Thou, annoncent qu'il

(1) Suivant Blanchard, cette date eſt adoptée par tous ceux qui parlent de Tiraqueau.

passa immédiatement de la Charge de Sénéchal, ou Lieutenant général de Fontenai, à celle de Conseiller au Parlement de Paris. C'est ainsi que s'exprime Michel de l'Hôpital dans une de ses lettres, dont on voit un fragment à la tête du Traité *de Retractu.*

Pictos ille suos magnâ cum laude regebat,
Cum subitò Regis mandata accersitur inde.
Nunc in Judicibus (1) centum sedet, antea multò
Majores meritus, & mox habiturus honores.

Christophe de Thou ne parle pas moins précisément dans l'éloge qu'il fait de Tiraqueau, & qui se trouve au-devant du Traité *de Nobilitate.* » De cam-» pagnard que vous êtiez, lui dit M. » de Thou, habitant d'une petite Ville » dont vous faisiez un ornement bien » grand, comme autrefois Ulisse dans » sa petite Isle, vous voilà devenu mem-

(1) A la Grand'Chambre.

» bre du premier Tribunal du Royau-
» me, où François I. vient de vous
» donner un rang diſtingué.

Qui Patriæ fueras poſitus modo Villicus urbi,
Parva autem, ut quondam, magnum Decus urbis, Uliſſes
Pariſiacorum Franciſco à Rege vocatus . . . . . .

D'après ces autorités, il me ſemble qu'on ne ſauroit douter que Tiraqueau n'a point exercé l'Office de Conſeiller au Parlement de Bourdeaux: ainſi ceux qui ont dit que les *devoirs importans de cette Charge ne l'empêcherent pas de ſe livrer avec autant d'ardeur que jamais à la compoſition*, ſe ſont trompés. Il eſt aiſé de voir que ceux qui ont écrit que ce fut Henry II. qui fit paſſer Tiraqueau au Parlement de Paris ont encore fait une faute plus groſſiere; Blanchard, & ces mêmes Auteurs placent ſa réception au 22. Novembre 1541. Il s'y trouve une circonſtance bien honorable pour notre Tiraqueau. Il fut d'abord admis à la Grand'Chambre, ſans y ve-

nir à ſon rang comme Conſeiller plus ancien des Enquêtes, & ſans qu'on lui enviât cette brillante prérogative. Mornac qui nous apprend cette circonſtance dans le petit Eloge (1) qu'il en a fait, dit qu'elle étoit ſans exemple. L'illuſtre Paul de Foix eut depuis le même honneur, ſuivant ce qu'en dit Muret dans l'éloge funébre qu'il en a fait: Mais le fait étoit aſſez rare pour le donner comme unique, & notre Tiraqueau étoit le premier à qui l'on ait accordé cette inſigne faveur. Voici les Vers de Mornac, ce que je viens de dire ſervira à diſſiper l'obſcurité qu'on y trouveroit ſans cela.

Tiraquellus orbem nomine implevit ſuo,
Libris ab ipſo, mole variatâ editis.
Sed quod virum beavit atque ſaculum,
Lectus Senator eſt, legente Principe;
Qui ante-poſuit (2) malo aureo Patrium decus.

---

(1) *Feriæ forenſes page* 23.

(2) C'eſt-à-dire que le Roi donna à Tiraqueau l'Office *gratis*.

Imò & ſine exemplo quod fuit,
Hoc ut præiret Junioribus dedit.
Quæ clarior ſeni unquam inempta gloria ?

Tiraqueau avoit au moins ſoixante ans lorſqu'il fut reçu au Parlement de Paris. Il marqua auſſi-tôt ſa reconnoiſſance à la Compagnie, en publiant ſous ſes auſpices ſon grand Traité *de Retractu utroque, Municipali, & Conventionali.* Le privilége eſt du 4. Février 1542. Il fut imprimé à Paris chez *Jacques Kerver* en 1543. nous en parlerons plus particuliérement, ainſi que des Ouvrages de l'Auteur, dont on n'a donné juſqu'à préſent que des notions bien imparfaites, ou plutôt dont on n'a rien dit qui puiſſe les faire connoître.

Malgré l'accablement des affaires, *Siſyphium ſaxum recidivâ mole revolvens.* dit le Préſident Chriſtophe de Thou, Tiraqueau enrichit encore le Public d'un Ouvrage plus conſidérable que des précédens, en publiant ſon Traité *de Nobilitate, & Jure Primogenitorum.* C'eſt là qu'on voit le ſavoir immenſe de Tiraqueau, & une Littérature ſans bornes. Il fut compoſé, dit Simon, à l'occaſion d'un

Arrêt rendu à ſon rapport en 1546. pour les enfans du Conſeiller la Mothe. L'Auteur le dédia à Henri II. auprés duquel le Cardinal de Lorraine avoit été ſon Protecteur. Il fut ſuivi de beaucoup d'autres.

Le bonheur d'André Tiraqueau fut parfait, autant que celui de l'homme peut l'être. Du côté des biens de la fortune, il ne paroît pas qu'il eût à ſe plaindre. Les beſoins n'étoient point encore multipliés par un luxe outré ; dans une honnête médiocrité on pouvoit les ſatisfaire. Les charges dont il fut honoré avoient de quoi contenter ſon ambition, eût-elle excédé celle qui eſt naturelle à un homme raiſonnable ; la manière dont il y fut élevé leur donnoit un prix ineſtimable.

Il aſpiroit à la qualité d'Auteur diſtingué ; il l'acquit de bonne heure, & en joüit très-long-tems. Ses productions, quoiqu'en grand nombre, furent toutes eſtimées. Si elles ne le furent pas également, aucunes n'eſſuyèrent les dégoûts du Public, & des Savans.

Deux de nos plus grands Rois rendirent juſtice à ſes talens. François I. les récompenſa par des honneurs ſans exemple.

Deux Tribunaux Souverains, le Parlement de Bourdeaux, & celui de Paris, les honorérent de leurs ſuffrages, leur rendirent une eſpece d'hommage. Les l'Hôpital, les de Thou, Jacques Spifame, Antoine du Lyon, tout ce que la haute Robe avoit d'illuſtre s'empreſſoit à lui marquer la plus touchante eſtime. Le Cardinal de Lorraine, dont le premier mérite étoit celui d'aimer les talens, & les beaux-Arts, où il prétendoit briller lui-même, accourut au-devant d'André Tiraqueau, & ſe déclara ſon Protecteur auprès de Henri II. & dans une Cour remplie de grands hommes que la faveur de François I. y avoit attiré. Il eut peu de (1) Critiques, & une infinité d'admirateurs. (2) Salmon Macrin ſon compatriote, Daurat, Théodore de Beze ont

(1) Aymeric Bouchard, Préſident de Saint Jean d'Angely, a écrit contre le Traité de Tiraqueau *de Jure mariti*, *l'Apologie* des Dames en latin, & la fit imprimer *à Paris, chez Joſſe Badius en* 1522.

(2) Salmon Macrin, Odes, Livre troiſiéme. Théodore de Beze Epigrammes, *feuillet* 84. tourné de l'édition de Genève de 1599.

vanté ſon érudition, & ſes vaſtes connoiſſances. Ce dernier l'appelle *le Varron de ſon ſiécle.* Bien d'autres Auteurs lui ont donné la même qualité.

Quoiqu'il ſe plaigne que ſes travaux continuels aient altéré ſa ſanté, elle a pourtant ſuffi à ce nombre prodigieux d'Ecrits qu'il a compoſés, & à l'aide d'un tempérament robuſte, il eſt parvenu à une vieilleſſe ſaine & avancée.

Il eut le bonheur de vivre très-longtems avec une femme qu'il aima toûjours, & dont il étoit tendrement aimé. Jacques Spifame, Conſeiller au Parlement, nous apprend cette heureuſe circonſtance de ſa vie, (1); il ſe ſert d'expreſſions qu'on verra ſans doute avec plus de plaiſir, que la Traduction que j'en ferois. *Ne ſis inſcius, in connubio ſuaviſſimè vivens jam pervenit ad canos* (il parloit ainſi en 1545.) *adeò nullas rei uxoriæ moleſtias ſentiens, & nudiuſtertiùs uxorem duxiſſe videatur, ac ſi quandò cum optimâ conjuge collo-*

(1) Dans un Diſcours qui ſert d'avis au Lecteur, à la tête du Traité des Loix connubiales.

quentem conſpicias, dicas herclè te audire Auſonium ſua carmina uxori recitantem.

Uxor vivamus quod viximus, & teneamus
Nomina quæ primo ſumpſimus in Thalamo :
Nec ferat ulla dies, ut commutemur in ævo,
Quin Juvenis tibi ſim, tuque puella mihi. (1)

Il eut un fort grand nombre d'en-

(1) On peut comparer notre heureux époux à P. *Rubrius Celer*, qui fit graver ſur le Tombeau de ſa femme qu'il avoit vécu 43. ans huit mois avec elle ſans la moindre querelle. Elle s'appelloit *Caia Ennia*. Pline Lib. 8. Ep. *ad Germinium* parle d'un *Macrinus* qui avoit joui 39. ans d'un pareil bonheur. Tiraqueau dans ſes Loix connubiales gl. 1. Loi 5. *p.* 5. *pag.* 133. rapporte cette inſcription trouvée aux environs de Nîmes.

D. M.

S. Sylvius Paternus Uxori rariſſimi exempli cum quâ vixit annis XXXII. ſine nullâ animi læſurâ E. S. V. P.

fans

ſans qu'il vit la plûpart établis. Nous parlerons de quelques-uns d'eux. Il les aima, il en fut chéri; leur éducation faiſoit ſes plus doux ſoins, & la tendreſſe avec laquelle il y veilloit, annonce le plaiſir qu'il y prenoit. *Michel Tiraqueau*, Sénéchal de Fontenai, ſon fils aîné, en parle dans ces termes, dans une lettre adreſſée à ſes Frères, qui precede le Traité *Ceſſante cauſâ ceſſat &c.* *Il n'oublia rien*, dit-il, *de tout ce qui eſt du devoir d'un bon Père, dans ſes inſtructions, dans ſes avis, dans ſes exhortations. Il employa toutes ſortes de moyens, à l'âge même le plus avancé. Il prit toutes les peines imaginables, & n'épargna jamais rien pour nous rendre tels que le meilleur des Pères puiſſe ſouhaiter que deviennent ſes enfans.*

Avant de terminer ce qui les regarde, je dois remarquer qu'on en a étrangement augmenté le nombre, auſſi-bien que celui de ſes Ouvrages. Il y a des (1) Auteurs qui l'ont fait monter juſqu'à quarante-cinq. C'eſt une opinion ridicule, & qui n'eſt fondée que ſur une Epigramme corrompue où l'on a employé le

(1) Voyez Bayle article Tiraqueau note A.

mot de *ter quindecim* au lieu de *bis*, ce que n'a pas ſçu Bayle, qui n'auroit pas manqué de le corriger, en le rapportant dans l'article imparfait qu'il a donné de Tiraqueau.

Ce nombre eſt réduit par preſque tous les Auteurs raiſonnables à celui de 30. Bayle paroît l'adopter; mais il eſt encore exceſſif; prouvons-le.

1°. Rien de moins uniforme que le ſentiment des Auteurs ſur le nombre de ſes enfans; les uns comme nous l'avons dit, l'ont porté juſqu'à 45. les autres s'en tiennent à trente, quelques-uns l'ont réduit à 20. le plus grand nombre ne le fixe point. Sainte-Marthe, le Préſident de Thou, Théodore de Beze, Daurat, ſe contentent de dire qu'il fut Père d'un grand nombre d'enfans, & Auteur d'un grand nombre d'écrits.

Nous n'avons pour fixer le nombre de ſes enfans que l'Epigramme qui ſuit:

Bis quindecim Librorum, & Liberorum parens:

(1) *Facundus, fœcundus aqua Tiraquellus amator,*

(1) En voici la traduction par un anonime.

Qui nisi restrinxisset aquis abstemius ignes,
Implesset orbem prole animi, atque corporis.

Mais cette Epigramme, comme je l'ai observé ailleurs, (1) ne fixeroit-elle point le nombre des enfans de Tiraqueau à 15. ainsi que celui de ses Ouvrages? Ensorte que bis *quindecim librorum, & liberorum parens* signifieroit dans le sens de l'Auteur, *Père de trente, tant enfans que Livres.* La Grammaire n'est pas exactement d'accord avec cette interprétation, mais si le Poëte a du le dire, il faut croire qu'il l'a dit.

A s'en rapporter à Daurat. (2) *Tira-*

Tiraqueau fécond à produire,
A mis au monde trente fils,
Tiraqueau fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits,
S'il n'eût point noyé dans les eaux
Une semence si féconde,
Il eût enfin rempli le monde
De Livres, & de Tiraqueaux.

Opusc. d'Ant. Hallé *page* 306. à la marge.

(1) Journal de Verdun Octobre 1752. *p.* 290.

(2) Ses Vers sont imprimés audevant du

queau compoſoit un Livre, & ſon Epouſe faiſoit un enfant tous les ans. Si cela eût toûjours duré, le nombre des enfans auroit egalé celui des Livres. La fécondité du Mari l'accompagna juſqu'à la mort. Mais celle de Marie Caillier ſa femme eut un terme. Lucine, dit Daurat dans ce Madrigal, *fut obligée de céder à Minerve. Le nombre des Livres excéda celui des enfans.*

Viciſti, Tiraquelle, tuque Pallas;
Libris agmina victa liberorum.

En prenant les expreſſions de Daurat à la lettre, Tiraqueau a plus compoſé de Livres qu'il n'a eu d'enfans; ſuppoſons que le nombre en ait été égal, il n'y a qu'à compter les Ouvrages de Tiraqueau. On n'en ſauroit trouver que 15. ou 17. tout au plus en diviſant les Traités; il s'enſuivra par cette regle arithmétique que le nombre des enfans de Tiraqueau ne ſera plus que de 15. ou 17. au plus. Je n'entrerai point dans d'autres preuves tirées de l'âge de l'E-

Traité le *mort ſaiſit le vif*. Ils ſont d'un tour fort agréable, & méritent d'être lus. Ce que je dis ici en eſt la traduction libre.

pouſe de Tiraqueau, & des autres cauſes Phyſiques qui démentiroient ce nombre prodigieux d'enfans, ou du ſilence des Auteurs contemporains, qui formeroient un argument négatif d'un grand poids en cette occaſion. Je ne me ſuis peut-être que trop arrêté ſur la réfutation d'une erreur qui n'eſt conſidérable que parce qu'elle eſt générale chez nos Modernes, attentifs à copier ceux qui les ont précédés, ſur-tout dans *le merveilleux*.

Les noms des enfans de Tiraqueau qui ſont venus à ma connoiſſance, ſont: *Michel, Lieutenant général à Fontenai, André II. Conſeiller au Parlement de Paris, Jean, Mathurin, René, Louis, Françoiſe*, épouſe d'André Ribaudeau, *Marie*, & une *autre fille* épouſe de Rodolphe Gathier.

Faiſons connoître les Ouvrages d'André Tiraqueau. Ils ont été très-eſtimés; ils le ſont encore, mais ils ſont peu lus. La légéreté de notre goût ne s'accommode plus avec les *in-folio*, ſoûtenus d'une ſi vaſte érudition; on les mépriſe, il en coûte moins qu'à les lire. Ce que j'en dirai ſera peut-être neuf pour bien des gens. J'abrégerai le plus qu'il me ſera poſſible.

Le premier Ouvrage qui fit connoître Tiraqueau fut, comme nous l'avons dit, ſon Traité *de Legibus Connubialibus, & de Jure mariti.* (1) Il parut en 1515. & ſi l'Auteur du Catalogue de la Bibliothéque (2) de Meſſ. Bigot ne s'eſt pas trompé, il parut dès l'an 1513. *in*-4°. C'eſt proprement un Commentaire du Paragraphe I. tit. 15. de la Coûtume de Poitou. Outre un grand nombre de déciſions tirées du droit Romain, & du droit Coûtumier, ſur cette matière, on y trouve une Littérature très vaſte, & tout ce qu'on peut dire en faveur des femmes, ou contr'elles, auſſi-bien que dans le Recueil de Nevizanus connu ſous le titre de *Silva nuptialis.* Chaque partie de ce Traité eſt terminée par des Loix compoſées par l'Auteur; elles ſont dans le ſtyle des Loix Romaines; ſoit qu'on examine les expreſſions, leur préciſion, leur nobleſſe, ſoit qu'on s'attache aux penſées, au ſens, à l'équité de ces Loix, un peu ſévères, il eſt vrai,

(1) Le Chancelier de l'Hôpital le préféroit à tous les autres. *At te non alio tantum jactavertis ullo*, dit-il.

(2) *Juridici in*-4°. N°. 901. *page* 103.

mais d'une morale très-pure : on conviendra que Tiraqueau poſſédoit le talent ſublime de la légiſlation, qu'il étoit plutôt né pour être Auteur des Textes, que des Gloſes. C'eſt la partie de l'Ouvrage que j'ai lue avec le plus de plaiſir. Dans ces Loix, où Tiraqueau paroît comme un Platon dans ſa République, on trouve un corps de droit naturel, de droit des gens, & de droit Civil ſur la matiére du mariage.

La ſeconde partie de la première gloſe eſt un Recueil Alphabétique de toutes les Femmes Savantes, & Philoſophes. Cette liſte contient 12. *pages in-folio*. L'Auteur y a même ajoûté un Gloſſaire fort ſavant de tous les ajuſtemens des Dames, & de leurs noms Grecs, & Latins. C'eſt une excellente ſource pour ceux qui veulent s'éclaircir ſur la toilette des Romaines & des Gréques. Une page leur en apprendra beaucoup plus que tout le Traité de M. l'Abbé Nadal, plus galant, mais bien moins ſavant que notre Juriſconſulte.

Tiraqueau ſe plaint amérement du plagiat indécent de Chaſſeneuz, qui fit entrer dans ſon *Catalogus Gloriæ Mundi*, des pages entiéres de ſon travail ſans

lui faire l'honneur de le nommer. On auroit pû faire au nom de Tiraqueau, le même reproche à Ménage, dont le petit Recueil qu'il a intitulé les *Femmes Philoſophes* (1) n'eſt que la copie de l'*index* de Tiraqueau. Il ne faut que comparer pour s'en appercevoir. Je ſuis même ſurpris qu'on ait laiſſé ce vol impuni dans la République des Lettres, dont tous les Citoyens n'étoient pas les amis de Ménage. Lui qu'on a relevé du même péché dans bien d'autres occaſions. Son Livre étoit, diſoit-on, peu de choſe, mais ſi l'on s'étoit apperçu du *pillage*, n'auroit-on pas eu raiſon de lui reprocher que ſon Livre *n'étoit rien*, & que c'étoit celui d'un autre?

2°. Le Commentaire ſur la Loi *Unquam. Cod. de Revocand. Donationibus*, dédié en 1534. au Parlement de Bourdeaux, eſt un Commentaire ſur chaque *mot* de cette Loi célèbre, de laquelle Charles du Moulin invoqua depuis le ſecours contre ſon frère (2) ſon Dona-

(1) *Hiſtoria Mulierum Philoſopharum Lugd.* 1690. *in*-8°. *Amſtel.* 1692. *in*-12.

(2) Ferry du Moulin, voyez l'Arrêt dans

taire

taire, & qui révoque les Donations par la ſurvenance des enfans du Donateur. Ce Livre eſt moins orné, ou plutôt moins accablé de Littérature que le précédent, & tient plus du Juriſconſulte. On peut le lire avec beaucoup de fruit.

Dans un avis addreſſé aux Amateurs de la Juriſprudence, il fait voir le deſſein qu'il avoit de la rétablir, & reproche à ſes Compatriotes leur négligence, ou plutôt leur engourdiſſement dans un tems où François I. encourageoit tous les Savans à illuſtrer leur Patrie. *Solè Pictones*, dit-il, *mihi gravi quodam veterno torpere videbantur, quos primos omnium ad bravium contendere decuerat, ſi ſoli, cœlique, illius quidem* (1) *uberrimi, hujus autem ſaluberrimi ratio habeatur; quâ rei indignitate commotus urgere cœpi, ac meditari ſi quâ lucubratione Pictones hos meos ad honeſ-*

Du Luc, *p.* 143. *de Donat. inter vivos*, Tit. 5. Arrêt 5. & ailleurs. Il fut rendu en 1551.

(1) Relatif au Bas-Poitou, ce qui ſuit au Haut-Poitou, l'un très-fertile, l'autre très-ſain.

tam hanc, & plauſibilem litterarum pugnam accenderem.

3°. Le vaſte Traité, *de utroque Retractu Municipali, & Conventionali*, tiré d'un Commentaire entier qu'il avoit fait ſur la Coûtume de Poitou, parut en 1543. *in-fol.* chez Jean Kerver à Paris, avec une Epître Dédicatoire au Parlement de Paris. Quoique l'Auteur ait commenté la Coûtume du Poitou dans cet Ouvrage, ainſi que dans ſon Traité *des Loix Connubiales*, il n'a pas laiſſé d'embraſſer tout notre droit Coûtumier. On peut comparer ce qu'il a fait ſur le retrait Coûtumier, Féodal, Cenſuel, Lignager, de My-denier, & le Réméré à l'Ouvrage de du Moulin ſur les Fiefs; il a épuiſé la matiere. C'eſt une ſource intariſſable de principes bien établis, de diſtinctions bien démêlées. Toutes les queſtions, dont le nombre eſt infini, y ſont traitées avec préciſion, & ſolidité. Si l'Auteur paroît quelquefois indécis, c'eſt un défaut qu'il faut attribuer plutôt à l'étendue de ſes lumières, qu'à ſon manque de capacité. Telle eſt la nature de l'eſprit humain, ſes doutes naiſſent de ſes connoiſſances.

4°. *De Nobilitate, & jure Primogeni-*

torum. Ce Livre contient deux Traités considérables divisés en deux parties, qui forment un très-gros *in-folio.* L'Auteur le dédia à Henri II. on peut dire que la Jurisprudence y est noyée dans la Littérature. Tiraqueau y examine la noblesse de chaque profession, & fixe le rang qu'elle tient dans la société. Il y fait l'histoire de la profession dont il parle, rapporte tout ce qu'on peut dire *pour*, ou *contre*, & parle des personnes célèbres qui s'y sont distinguées. Il y a des choses fort curieuses sur les Médecins, & sur les Avocats. L'Auteur égaye quelquefois la matière à leurs dépens, & mêle avec agrément le badinage au sérieux. Ces sources plus connues, auroient sans doute produit plus de Copistes. Peut-être aussi quelques Savans en ont-ils profité, sans nous en avertir. On y trouve un magnifique Eloge de la Médecine, & même une liste fort ample des Remédes, & de leurs noms tirés des Médecins Grecs, & Latins, à laquelle est jointe une autre liste des plus célèbres Médecins de toutes les Nations, anciens, & modernes. Ceux qui s'en tiennent au titre *de Nobilitate*, que Morery, & nos autres compilateurs se contentent d'indi-

quer par le Traité de *la Nobleſſe*, ſeront bien éloignés d'aller conſulter Tiraqueau ſur l'excellence de la Médecine, & des autres Arts dont il parle avec autant de ſoin que s'il n'eût eu qu'un objet.

5°. *Ceſſante cauſâ, ceſſat effectus.* Quarante limitations de cette maxime tirées des Auteurs, forment ce petit Traité moins érudit, mais plus utile dans la pratique du Barreau que le Précédent

5°. *Le mort ſaiſit le vif*; Traité dédié par l'Auteur aux Avocats du Parlement de Paris. Il eſt précédé d'une excellente Préface qui en fait connoître l'ordre, & la diſpoſition. Il eſt diviſé en ſept parties, & contient une infinité de queſtions d'uſage ſur la qualité d'héritier. Il peut paſſer pour un excellent Commentaire de cette maxime exprimée dans la plus grande partie de nos Coûtumes; il y a de très-bonnes choſes ſur la matiére des ſucceſſions.

7°. *Tractatus de jure Conſtituti Poſſeſſorii.* Ce Livre qui ſuivit les Traités *de nobilitate, & primogenitura*, fut dédié par ſon Auteur au Cardinal de Guiſe, protecteur de Tiraqueau qu'il avoit

préſenté à Henri II. Il eſt diviſé en trois parties qui contiennent les *ampliations*, ou *extenſions*, & les *limitations* ou *reſtrictions* de la clauſe que les Juriſconſultes appellent *clauſe de conſtitut, ou précaire*, & par laquelle celui qui ſe déſaiſit de la propriété, un Donateur par exemple, ſtipule (*conſtituit*) la poſſeſſion ſimple, ou *précaire* de la choſe au nom de celui à qui paſſe la propriété. Tiraqueau l'appelle *Conſtitutaire*, comme on dit *Mandataire*, *Dépoſitaire*. La lecture de ce Traité eſt encore très-utile, & contient quantité de déciſions d'uſage.

Le Commentaire ſur la Loi *Boves* §. *hoc ſermone*, *digeſt. de verborum ſignificatione*, fut dédié à Nicolas Pellevé (d'abord Conſeiller au Parlement de Paris, depuis Evêque d'Amiens, (1)) au mois de Juillet 1554. L'objet de ce Traité eſt de diſtinguer les eſpéces dans leſquelles il faut s'arrêter au premier acte, d'avec celles où l'on peut y ajoûter, & d'avec celles où l'on peut faire un

(1) Mort Cardinal, & Ligueur furieux, au mois de Mars 1594. âgé de 80. ans.

nouvel acte, les cas où l'acte eſt défectueux, ſans que les vices entraînent la nullité. Toutes ces choſes y ſont clairement diſcutées, & ſont très-néceſſaires à quiconque veut ſe faire un fonds ſolide dans la Juriſprudence du Palais.

9°. *De Pœnis legum, ac Conſuetudinum, ſtatutorumque temperandis, aut etiam remittendis, & id quibus, quotque ex cauſis.* C'eſt un écrit poſthume. Il eſt dédié au Préſident Seguier, par André I.I. fils de l'Auteur. L'Editeur étoit déja Conſeiller au Parlement. On trouve ſoixante & quatre cauſes *d'adouciſſemens* des peines, avec des autorités tirées du texte des Loix, & des Docteurs. Ce qu'on y lit des fautes que la violence de l'amour fait commettre, eſt remarquable. Le raiſonnement de l'Auteur eſt fondé ſur une vérité naturelle. *L'amour*, dit-il, *eſt une eſpece de fureur, un vrai délire; ceux qui aiment ſont obſédés de ce délire, ils ſont fous. Ainſi conclut notre Juriſconſulte, je crois pouvoir ſoûtenir qu'on doit les punir plus légérement, pour ne pas dire, ne les punir même pas.* Il prouve ſon avis par celui d'Oldrade *conſ.* 120. donné dans une affaire où

l'on accuſoit un homme de s'être ſervi de magie pour ſe faire aimer de ſa maîtreſſe, par l'exemple de Tibère qui ſe contenta d'exiler *Mundus* qui avoit abuſé de ſa religion, & fait le perſonnage d'un Dieu pour obtenir les faveurs où il aſpiroit, & par celui de Piſiſtrate qui excuſa un jeune homme qui avoit embraſſé ſa femme au milieu d'une rue. Apparemment Sixte-Quint n'avoit pas lû le Traité de Tiraqueau, ou ce Pape ſévère penſoit différemment, lorſqu'il fit condamner au gibet un jeune homme qui avoit embraſſé une Italienne dans les rues de Rome.

L'Auteur a joint les agrémens d'une érudition variée à la connoiſſance du Droit dans ce petit Traité. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût connu, & lû des Juges inférieurs dont la plûpart ſe croient plus importans, & un titre de plus, lorſqu'ils ont opiné à la mort d'un malheureux.

10°. *De Privilegiis piæ cauſæ*, dédié par André II. à Monſieur (1) Bourdin,

(1) Gilles Bourdin ſucceſſeur, & beau-frère de Noël Bruſlard, mort le 13. Janvier

Procureur Général. L'Auteur y explique d'abord ce que c'eſt que *Cauſe Pie*. Il énonce enſuite les Legs, les Donations, toutes les occaſions où la faveur de la Cauſe pie doit l'emporter. Dans le nombre de 35. eſpéces, il met un Legs fait *Meretrici, ut ſe corrigat*.

Il entre enſuite dans le détail des priviléges; mais la plûpart ne ſont fondés que ſur le Droit Romain, bien plus favorable à l'exécution des dernières volontés des Teſtateurs que notre Juriſprudence, qui s'attache plus conſtamment que jamais à en corriger les abus nuiſibles à la ſociété.

Le Traité eſt diviſé en 167. Sections, qui concernent 167. Priviléges que l'Auteur donne aux Cauſes pies.

11°. *De Præſcriptionibus*. Traité poſthume dédié par André II. à M. (1) le Préſident de Saint André. C'eſt un Com-

---

1570. Voyez Ste. Marthe, & la paraphraſe ſur l'Ordonnance de 1539. de la traduction d'Antoine Fontanon.

(1) François de S. André, fils de Pierre, Premier Préſident au Parlement de Toulouſe. *Voyez* Blanchard, *pag.* 183.

mentaire sur l'article premier du titre des Prescriptions de la Coûtume de Poitou. Les questions relatives à ce titre y sont discutées, l'Auteur examine son titre en Jurisconsulte supérieur à sa matière, & en Historien. On peut dire qu'il donne de grandes lumières pour le For extérieur, & même pour le For intérieur.

12°. *De Judicio in rebus exiguis ferendo.* C'est un Traité sur notre ancien brocard, *pour peu de chose, peu de plaid.* Les Juges subalternes devroient encore avoir souvent ce Traité sous les yeux. Ils y trouveroient bien des maximes dont l'application leur serviroit à terminer sans frais de légeres contestations, dont les Loix de la procédure embarrassent souvent les Tribunaux les plus augustes, faute d'y avoir prudemment obvié en première instance. L'Auteur y traite des matières d'Enquête, des cas où l'on doit les ordonner, ou en éviter les frais aux Parties. Je regarde ce petit Ouvrage comme un des plus utiles de Tiraqueau.

13°. Traité sur le titre du Code: *Res inter alia acta aliis non præjudicare.* On y distingue clairement les cas où cette

regle a lieu, d'avec ceux où elle eſt ſans application. On y voit un Juriſconſulte profond, guidé par l'expérience, & l'équité. C'eſt dommage que ſuivant la méthode de ſon tems, Tiraqueau donne plus à l'autorité qu'au raiſonnement.

14°. Nous avons encore un Commentaire de ce grand homme, ſur l'Ouvrage d'Alexandre (1) Alexandri (Alexander ab Alexandro) fort connu ſous le titre de *Dierum Genialium*, c'eſt-à-dire récréation, paſſe-tems agréable, où Alexandri a traité différens ſujets d'hiſtoire, d'antiquité, & de Juriſprudence dans un goût fort approchant d'Aulu-gelle ou de Macrobe, ou de ceux de nos modernes qui ont donné ce qu'on appelloit dans le 16. & 17. ſiécle, Diverſes Leçons. L'Auteur des *Dies Geniales*, ne cite aucun garant des ce qu'il dit, ſoit que cette exactitude ne fût pas de ſon goût, ou qu'il aſpirât à la qualité d'*original*. Tiraqueau dans ſon

(1) *Alexandri* étoit ſon nom, & ceux qui lui ont reproché le faſte de ſes deux noms, *Alexander ab Alexandro*, ont eut tort. *Voyez* Niceron, Tom. VI. *p.* 339.

Livre intitulé *Semeſtria*, à ſuppléé à ce défaut, & indique avec beaucoup d'exactitude les ſources où Alexandri a puiſé. Si on pouvoit douter de l'étendue de ſes lectures, & de ſon érudition, nous en aurions une preuve déciſive dans ce Commentaire qui n'eſt qu'un de ſes amuſemens, un fruit des momens qu'il déroboit à des Ouvrages plus ſérieux. Il fut imprimé pour la premiére fois *à Lyon*, *in-fol.* 1586. & depuis avec les notes de Colerus, & de Denis Godefroi, *à Francfort* en 1594. *in-fol.* & *à Leyde*, en 1673. *in-fol.* deux Volumes.

15°. Je ne parlerai point ici des Commentaires particuliers ſur la Coûtume de Poitou, qu'on a tirés de ſes *Traités de Legibus Connubialibus*, *de Retractu utroque*, *de Preſcriptionibus*; ce Recueil auquel on auroit pu donner plus de perfection n'eſt que l'extrait de ſes Ouvrages que nous avons indiqués dans l'avertiſſement qui précede le Traité du retrait Lignager; on voit que ſon Commentaire entier étoit ſi avancé (1) *qu'il*

(1) *Quod intrà paucos dies quidem certè à me præſtaretur, ſi res tanta occupatâ operâ, & impedito animo abſolvi poſſet.*

dit qu'il ne falloit que quelques jours pour le mettre en état de paroître; cependant il n'a point été publié, quoique l'Auteur ait vécu quinze ans depuis. André ſon fils qui a publié tous ſes Ouvrages tels que nous les avons dans l'édition de Guillaume Roville, de 1574. en cinq Volumes *in-folio*, n'a point non plus donné ces Commentaires.

Ce fut après tant de travaux, & livré aux fonctions d'une Charge très-importantes que Tiraqueau comblé d'éloges de tous les Savans, admiré de toute la France, mourut en 1558. quelque tems avant la paix de Cateau-Cambreſis, entre Henri II. & Philippes II. Roi d'Eſpagne, conclue comme nous l'apprend, l'Hiſtoire, le 3. Avril 1559. Cette date que me fournit Sainte-Marthe, me paroît préférable à toute autre. Le même Auteur dit qu'il étoit dans une extrême vieilleſſe; & Simon ſans indiquer de garant donne quatre-vingt ans à Tiraqueau au tems de ſa mort. Il me paroît difficile de fixer bien préciſément l'âge auquel il mourut, mais je crois que puiſqu'il étoit déja marié, & revêtu de l'Office de Sénéchal de Fontenai, en 1514. il avoit au moins 78. ans en 1558.

Voyez les Ouvrages de Tiraqueau, Sainte-Marthe, Bayle, Mornac, & autres Auteurs cités.

1550.

OLIVIER GOUYN, né à Poitiers vers le commencement du seiziéme siécle, a composé un Ouvrage dont le titre étoit suivant Duverdier: *Le mépris, & contemnement de tous jeux de sort*, contenant neuf Chapîtres; il y découvre les finesses, & les fourberies que peuvent employer les Joueurs: de pareils livres font plus de fripons, qu'ils ne convertissent de Joueurs. Ils ressemblent aux Traités faits sur la matiére *des superstitions* qui font plus de *superstitieux* qu'ils n'en corrigent. Le Livre de Gouyn fut imprimé *à Paris in*-8°. *chez Abel l'Angelier* en 1550. La Croix du Maine sans dater l'édition, dit qu'il fut aussi imprimé à Poitiers.

Voyez Duverdier, *pag.* 930. La Croix du Maine 365.

1559.

HENRI DE SALNOVE, Sieur

de la Montgie, natif de Fontenai-le-Comte en Poitou, a traduit le premier, & le ſecond Livre de la quatriéme décade de Tite-Live de Padoüe, des Hiſtoires depuis la Ville fondée, imprimées *à Poitiers, par Enguilbert de Marnef*, en 1559. *in*-4°.

Voyez La Croix du Maine, & Duverdier Vauprivas *pag.* 548.

1559.

ROBERT RIBAUDAU, qui eſt, je crois, celui que La Croix du Maine appelle Rivaudeau, épouſa Françoiſe Tiraqueau, l'une des filles d'André I. Il fut un de ceux qui applaudirent aux Ouvrages de ſon beau-pére. Au-devant du Traité *de Retractu* on trouve ce diſtique de Ribaudeau.

At ſatius multò quam dicere pauca, tacere;
Et multa ut dicam, dicere pauca, ferar.

Ils ſont la ſuite de l'éloge que *fit Raoul, ou Rodolphe Gatier* qui avoit épouſé une Sœur de Françoiſe Tiraqueau; le voici.

Si ſocer eſt, inſtar (ceu tradunt jura)
parentis,
Non minus eſt generi rejicienda fides, (1).
Sed quid opus laudes eſt hic numerare
ſuperbas?
Præſtat opus, nec eas mens capit artificis.

Je ne connois Rodolphe Gatier (Gaterius) que par ces Vers à l'égard de Robert Ribaudeau, s'il eſt le même que le Robert Rivaudau de La Croix du Maine, il étoit Gentilhomme, & Valet de Chambre du Roi Henri II. en 1549. & il eſt l'Auteur d'une Traduction Françoiſe des deux Livres de la Nobleſſe Civile d'Oſorio, ce Portugais qu'on a appellé le Ciceron de ſon ſiécle. L'Ouvravrage fut imprimé *à Paris chez Jacques Kerver*, en 1549. *in*-8°. Un autre Rivaudeau nommé André a fait une Tragédie intitulée : *Aman Favori d'Aſſuerus*, repréſentée & imprimée *à Poitiers in*-4°. 1567. Cet André ſuivant les Tablettes

(1) *Quam filii.*

Drammatiques étoit couſin de Robert; il a encore paru à Poitiers en 1567. un Livre intitulé : *La doctrine d'Epictete*, traduit par un Rivaudeau.

1559.

NICOLAS, ou NICOLE MICHEL, comme il ſe nomme lui-même à la tête d'un de ſes écrits, Docteur en Médecine, & Doyen de la Faculté de Poitiers, naquit au commencement du ſeiziéme ſiécle. Il fait un Commentaire ſur le Livre d'*Alphonſe Ferrier Napolitain*, qui a traité des propriétés du *Gayac*. On faiſoit tant de cas autrefois de ce remede, qu'on le regardoit avec une eſpece de vénération, & comme un ſpécifique abſolu que le Ciel avoit accordé à l'homme contre le mal *Siphilitique* ; Ferrier l'appelle le Saint Bois (*ſanctum lignum*) le Commentaire de Nicolas Michel intitulé : *De l'adminiſtration du Bois Saint, traduit du Latin de Ferrerius, parut à Poitiers en* 1540. *in*-8°. Jaques Content en parle ainſi, *pag.* 193. chap. 175. de ſon Ouvrage ſur Dioſcoride; *qui voudra entendre l'origine du Gayac, le lieu de ſon être, ſa vertu*,

vertu, & uſage, liſe Huttan Maſſa ſur le Traité du mal François, imprimé à Boulogne en Italie, Alphonſe Ferrier Napolitain ſur le Livre du Saint Bois commenté par Me. Nicolas Michel, jadis Docteur, Doyen de la Faculté de Médecine de cette Univerſité de Poitiers. Le Savant M. Aſtruc en parlant de lui dans ſon Traité du mal Vénérien, fait voir le peu de cas qu'il fait du Traité de Nicolas Michel.

Il eſt encore l'Auteur d'un autre Ouvrage intitulé : *Les Cauſes, Remedes, & Cures des fiévres qui ont couru cette année 1557. par Nicolas Michel. Poitiers 1557.* Le Docteur Coyttar Médecin de Poitiers dont nous parlerons en le traitant par pure politeſſe de Savant, & d'homme illuſtre, l'accuſe d'avoir traité ſes Confréres ſans ménagement, & pour les venger de ſa Critique, & de ſes inſultes, il prouve non-ſeulement l'injuſtice de cette Critique, mais que Michel étoit lui-méme tout-à-fait éloigné de la vérité, & des principes de la ſaine antiquité. Suivant une liſte des Médecins de la Faculté de Poitiers jointe aux Statuts, & imprimée en 1730. Nicolas Michel mourut en 1559.

1560.

GUILLAUME DU MAINE, dit MAYNUS, naquit à Loudun, vers le commencement du quinziéme ſiécle. Il fut Abbé de *Beaulieu*, Lecteur de Madame la Ducheſſe de Berry, (Margueritte de Valois ſœur de François I.) & depuis Précepteur des enfans de France. Son ſavoir dans les deux Langues, dans la Gréque, & dans la Latine, occaſionna ſa fortune. Le Savant Budé l'ayant choiſi pour Précepteur de *Dreux Budé* ſon Fils aîné, & de ſes autres enfans, lui fraya apparemment le chemin aux poſtes avantageux où il fut élevé. On ſait que Budé étoit le Protecteur déclaré des Savans auprès du Roi François I. & ceux qui ont lû les Lettres de ce grand homme ont pu y remarquer les éloges qu'il donne à Maynus. Dans une de ces Lettres, *pag.* 58. du Recueil de l'édition de Joſſe Badius, de 1522. il dit à ſon fils Dreux, qu'il ſait par lui-même que Maynus étoit auſſi ſavant qu'on pouvoit l'être. *Quem ego noverim haud quaquam juſtâ eruditione defectum.* Il dit dans une autre lettre à

ce même fils (*fol.* 77. V°.) *qu'il le trouve bienheureux d'avoir un Précepteur auſſi inſtruit dans les deux Langues que l'étoit Maynus, que c'étoit un bonheur qu'il n'avoit pas eû dans ſes études, de trouver un auſſi excellent guide.* Non-ſeulement notre Maynus poſſédoit le Grec, & le Latin, il parloit auſſi ſa Langue auſſi-bien qu'on pouvoit la parler de ſon tems, & il compoſoit auſſi en François.

Ses Ouvrages en cette dernière Langue ſont ſuivant le Catalogue qu'en donne La Croix du Maine.

Pluſieurs Epîtres en Vers François, dont il y en a une ſur la venue de M. le Maréchal de Briſſac.

Le Laurier, contenant la louange de l'étude, & l'utilité qui en vient.

L'heureux partage des excellens dons de la Déeſſe Pallas réſignés au Roi Henri II. Le tout imprimé *à Paris chez Michel Vaſcoſan* l'an 1555. tems auquel il *floriſſoit*, dit La Croix du Maine. Suivant les lettres de Budé datées d'Ardre, du mois de Mai 1520. puiſque Maynus étoit déja Précepteur de ſes enfans: & poſſédoit des connoiſſances ſi parfaites dans les Langues ſavantes, il devoit

avoir au moins 30. ans enſorte qu'en 1556. il pouvoit avoir 65. ou 66. ans. J'ignore la date de ſa mort, Salmon Macrin qui lui addreſſe une Epigramme *pag.* 55. du 3e. Livre de l'édition de Colines de 1539. donne lieu de penſer qu'il avoit été Précepteur de quelque Prélat. Il lui reproche que jouiſſant d'un profond repos, il n'ait pas daigné lui écrire un billet. Parce que la tête de votre reſpectable élève, eſt, dit-il, honorée d'une Thiare, croyez-vous avoir droit de nous mépriſer ?

An ſi diſcipuli tui verendum
Sacratus decoret caput Thiaras, (1)
Circum tempora pendeantque vittæ,
Paſtorale pedum, manuſque geſtet,
Contemnes ideò tumens amicum ?

Nicolas Bourbon en parle auſſi comme d'un de ſes plus illuſtres amis, & lui donne la qualité de *grand homme, d'homme reſpectable* dans une Lettre datée de Paris en 1533. qu'il addreſſe à *Lucius*

(1) Je ſuis l'exemplaire, Thiaras eſt au nominatif.

Stella (Luc de l'Etoile) sur ses Poesies intitulées *Nuga*. Voyez les Auteurs cités.

1560.

PIERRE SANTERRE, fut un des plus célèbres Musiciens de son siécle, où l'on peut dire que la Musique étoit un Art presque inconnu. La Croix du Maine qui parle de Santerre dit qu'il florissoit à Poitiers en 1560. Il a mis en Musique suivant ce même Bibliographe les 150 Pseaumes de David, *imprimés à Poitiers par Nicolas Logerois*. C'est un honneur au Poitou d'avoir produit un illustre dans un genre où ils étoient si rares. On verra dans la suite que Lambert, beau-père de Lully est encore un présent que la nature a fait à cette Province.

1560.

ALBERT BABINOT, fit imprimer *à Poitiers en* 1560. (1) *par Pierre*

(1) La Croix du Maine dit 1559. mais il me paroît moins instruit que Duverdier, d'où je tire cet article.

& Jean Moynes in-4°. plusieurs Poësies Chrétiennes consistant en Sonnets, Odes, & Cantiques, sous le Titre de *la Christiade*. Voici un de ses Sonnets :

Qui veut de Dieu tous les secrets comprendre,
Ses saints conseils, sa haute majesté,
Ses jugemens, l'excès de sa bonté,
Quand il a fait çà bas son fils descendre.

Qu'il vienne ici en un crible entreprendre
Tarir la mer, conter l'infinité
Des flots enflés par le vent irrité :
Ou mesurer la Phrigienne cendre.

Dira-t-il pas qu'il n'y peut parvenir ?
Et moins son féble esprit peut contenir
Du Tout-Puissant l'infinie puissance.

Mais sa grandeur à l'œil nous apparoît
En Jesus-Christ, qui tout seul le cognoît,
Et seul de lui nous donne connoissance.

On peut juger par ce Sonnet du mérite d'Albert Babinot ; la Poësie en est assez nette, la pensée qui termine la piéce, & qu'on appelle la Chute, est vraie, & noble. Ce n'est point une antithèse ridicule, la justesse en fait le mé-

rite, & si toutes les piéces de l'Auteur ressembloient à celle-ci, on pourroit le mettre au rang des meilleurs Poëtes de son tems.

La Croix du Maine *p.* 26. dans ses additions en parlant d'un Anonime, Auteur du Recueil des Livres d'Amadis, intitulé (1) *le Tréſor d'Amadis*, imprimé *à Poitiers* en 1559. & qui se contentoit de signer A. B. ajoute : Je ne sais si ce ne seroit point Albert Babinot Poitevin.

1561.

SIMON POUVREAU, né à Parthenay, exerça la profession d'Avocat

(1) Il y a une édition, *intitulée le Thréſor des 21. Livres d'Amadis, contenant les harangues & autres choſes les plus excellentes, à Paris chez de Harſy*, 1573. 2. *vol. in*-16. Si c'est ce Livre dont veut parler La Croix du Maine, Babinot ne seroit que l'Editeur, ces piéces étant tirées des 21. Livres d'Amadis, traduits par Nicolas de Herberay Sieur des Essarts, Claude Collet, Jacques Gohorry, Guillaume Aubert, dont nous parlerons, Gabriel Chappuys, & Jacques Charlot. Voyez la *pag.* 280. de la Bibl. du Comte de Hoym, par Gabriel Martin, Libraire de Paris.

à Poitiers avec réputation. Il y fit imprimer en 1561. un Recueil d'arrêts. L'Avis au Lecteur qui précede ce Recueil, eſt daté du mois d'Octobre 1551. *à Poitiers*. Pouvreau y fait l'éloge en peu de mots des Jugemens Souverains connus ſous le nom *d'Arrêts*, qu'il compare aux Oracles de Delphes, & aux maximes de Pithagore, ſi reſpectées par ſes Diſciples, qu'ils ſe contentoient de répondre à ceux qui prétendoient les conteſter. *Notre Maître l'a dit, ipſe dixit*. Il joint à ce court éloge une idée hiſtorique du Parlement de Paris, ſur le modéle duquel ont été formés les autres. Il donne à Louis Hutin la fixation du Parlement à Paris en 1315. contre l'opinion la plus générale qui l'attribuë à Philippe le Bel. Sur la fin de ſon Avertiſſement, ou Préface en forme d'Epître, il dit que ſi ſon travail eſt bien reçu cela l'encouragera *à mettre bientôt en lumiéres quelque choſe de meilleur*. J'ignore s'il a tenu parole, & ne connoît que ce Recueil dont le Frontiſpice manque dans mon exemplaire.

Par l'examen que j'en ai fait, j'ai reconnu que Pouvreau a pris pour modéle

dèle le Recueil très-estimé de J. du Luc, (1) publié en très beau Latin en 1554. & divisé en douze Livres sous des titres différens. Ils se ressemblent pour l'ordre, la clarté, & la méthode : ils diffèrent en ce que notre Jurisconsulte Poitevin a écrit en François, dans l'intention de se rendre plus généralement utile. Du Luc tout Cicéronien, & ne datant jamais ses Arrêts que par *Ides*, & *Calendes*, n'est pas un Livre à la portée de tous ceux qui fréquentent le Palais. Il seroit même fort susceptible d'un Dictionnaire particulier. *L'Arrestographe* François a évité cet embarras, & s'est mis à la portée de tous les Praticiens; son Recueil est divisé en 24. Livres. Les Livres subdivisés par titres, & les ti-

(1) Jean Du Luc, en Latin *Lucius*, étoit fils d'un Procureur au Parlement de Paris, nommé *Geneſt du Luc*, dans l'étude duquel il s'instruisit. Son mérite l'éleva à l'Office de Procureur Général de Catherine de Medicis. Il avoit été Procureur de Henry II. pendant que ce Prince étoit Duc de Bretagne : devenu Roi, il le donna à la Reine. Voyez son Epître dédicatoire à Henry II. datée du 8. Mars 1551. & la *pag.* 80. de son Recueil, petit *in-folio*.

tres par Arrêts. du Luc ne rapporte que des Arrêts rendus au Parlement de Paris, Pouvreau en cite de tous les Parlemens indiſtinctement. Il a ſoin, lorſqu'il copie du Luc, de le citer en l'appellant toûjours *Monſieur*, ou *le Seigneur du Luc*. Je me ſuis pourtant apperçu qu'il rapporte quelquefois les mêmes Arrêts, ſans parler de lui. Je n'en donnerai qu'un exemple, il eſt ſingulier, & prouve la rigueur des jugemens contre ces crimes que le relâchement de la morale a rendu trop communs. Du Luc (1) rapporte un Arrêt du mois de Mai 1551. ſans date du jour, qui condamne un garçon Cabaretier à être pendu pour cauſe d'adultère avec la femme de ſon Maître. Il étoit jeune, la femme ſujette au vin lui avoit donné occaſion, en paroiſſant devant lui dans une indécence plus que négligée. Non-ſeulement elle s'étoit expoſée au péril, mais elle en avoit cherché l'occaſion. Après l'accuſation formée par la femme, & le mari, l'un, & l'autre ſe déſiſtèrent, & ſollicitèrent la

(1) *Placitorum Curiæ*, lib. XII. de adult. *pag.* 211. tit. 4.

grace de leur domeſtique. Toutes ces raiſons n'empêcherent pas les Juges de ſuivre les Loix (1) à la rigueur, & de condamner le garçon Cabaretier à la Potence. Pouvreau a copié du Luc, Arrêt 4. tit. 9. liv. 21. ſans citer ſon Auteur. Ceux qui aiment les Anecdotes de notre Juriſprudence, trouveront à ſe ſatisfaire dans ce Recueil autant que dans celui de du Luc; on peut ajoûter qu'il regne par tout beaucoup de netteté. L'Auteur poſe l'eſpèce, ou établit le principe en citant l'Arrêt; il remarque auſſi les *antinomies* des jugemens, & ce qui en avoit changé les diſpoſitions. Après l'examen de l'Ouvrage de Pouvreau, j'ai été ſurpris que ſon Recueil fort bien digéré, fût ſi peu connu; on y trouve plus de trois mille déciſions, & j'oſe dire que le Recueil de Papon ſi fréquemment cité, eſt bien moins exact, peut-être moins utile, bien moins clair que celui de Pouvreau qui ne lui céde que dans la groſſeur du Volume, n'ayant que 319. feuillets en petit *in*-8°. L'Auteur a fini ſon Recueil par le fameux

(1) *Leg. quæ adulterium.* Cod. de adult.

Arrêt rendu au Parlement de Toulouſe, contre le faux Martin Guerre (Arnaud du Thil) ſur lequel l'infortuné Jean Coras Conſeiller au Parlement de Toulouſe a donné un ſi ample Commentaire, publié avec ſes opuſcules en 1596. (1)

1561.

ROBERT IRLAND, d'une des plus anciennes Maiſons (2) d'Ecoſſe où

(1) L'hiſtoire de ce Procès a été publiée par feu M. Gayot de Pitaval dans ſes Cauſes Célébres. Coras fut maſſacré & pendu à Toulouſe par les Ligueurs le 4. Octobre 1572.

(2) J'ai ſous les yeux les preuves des faits généalogiques que j'avance : ils ſont juſtifiés par les titres originaux que m'a communiqués Monſieur (François-Hubert) Irland de Beaumont, Lieutenant Général Criminel de Poitiers.

Ces titres conſiſtent : 1°. Dans des Lettres-Patentes de Jacques II. Roi d'Angleterre, données à Whitall le 28. Juillet 1664. ſcellées du grand Sceau d'Ecoſſe, de cire rouge en lacs de ſoie, d'argent & violet, & dûment en forme. Elles ſont latines, & ſuivies d'une traduction Françoiſe.

les Seigneurs du nom d'Irland, sortis d'Irlande, ont possédé pendant plus de trois cens ans la Terre *Bundland* dans la Province de Lorn, & ensuite la Baronnie de *Murthlie*, dans la Province de Perth jusqu'au commencement du 14e. siécle que cette Baronnie passa dans la Maison d'*Aberscrumby*; Robert Irland, dis-je, étoit fils d'Alexandre Irland, & de Marguerite *Comyn*, fille du Seigneur d'*Auchterfoul*, & d'Anne d'*Auchinmouty*, petit fils de Guillaume Irland, Baron de *Burnben*, & d'Isabelle de *Pitfindi*. La tige de cette branche étoit un Jean Irland vivant en 1300. & Baron de

---

2°. Dans un acte de notoriété sur la noblesse de la famille d'Irland en France, signé Irland, Baron de Murthlie, Comte de Neyhloure, Alex. Irland, Baron de Domsey, Alex. Irland, fils aîné de *Burnben*, & de quelques autres de la même famille; des Comtes de Drumont, de Moray, & d'autres des plus grandes maisons d'Ecosse; cet acte est en forme authentique.

3°. Dans les Lettres-Patentes données par Louis XIV. du mois Septembre 1665. scellées, &c.

4°. Dans l'Arrêt d'enregistrement, au rapport de M. Catinat, Conseiller au Parlement.

Burnben par la donation que lui fit de cette Terre Alexandre Irland ſon neveu dont les biens paſſerent, comme je viens de le dire, dans la Maiſon d'*Aberſcrumby*. Celui dont nous parlons, avoit un frère qui continua la branche de *Burnbe*[illegible]ui exiſte encore en Ecoſſe. Pour lui, ayant préféré le parti des Lettres à celui des armes, il fit ſes humanités, & étudia la Philoſophie dans ſa Patrie, d'où il paſſa en Franc[illegible] vers l'an 1496. Il s'arrêta à Poitiers, & y fixa ſon ſéjour, & ſes établiſſemens. Reçu Docteur en droit dans l'Univerſité de cette Ville, il y obtint une Chaire en 1502. L'étude des Loix fleuriſſoit à Poitiers. Le concours des Ecoliers y étoit très-grand : le Docteur Robert Irland bien loin de faire tort au luſtre de l'Univerſité, le porta au plus haut degré. (1) Le mérite, & les talens des grands hommes qu'il forma, & qui ſe ſont fait hon-

(1) Je crois que c'eſt de Robert Irland qu'il faut entendre ce que dit Rabelais en parlant des Décrétales. *Il m'avint un jour à Poitiers, chez l'Ecoſſois Docteur* Decretalipotens, *d'en lire un chapitre, &* &c. Voyez ſon Pentagruel, Liv. IV. Ch. 52. *pag.* 641. Tom. II. édition de 1691.

neur de prendre la qualité de ſes éleves, font l'éloge de notre Savant Profeſſeur. Le témoignage d'eſtime, & de reconnoiſſance que lui a donné le célèbre Eguinard Baron, ſuffit à aſſurer à Robert Irland un rang diſtingué dans la Juriſprudence. Baron regardé par Cujas comme le plus Savant homme de ſon tems, comme le Varron de la France, a dédié à Robert Irland, ſon Economie des Pandectes, avec une Epître Dédicatoire dont l'addreſſe eſt conçue en ces termes.

» *Spectabili viro utriuſque Juris Doc-*
» *tori apud Pictavos Decano, Profeſſionis*
» *legalis jure Comiti, & Præceptori ſuo*
» *Conſultiſſimo D. Roberto Irlando Scoto*
Eguinarius Baro (1) *Leonenſis.* La lettre eſt datée à Poitiers le 25. Décembre

(1) De S. Brieux en Bretagne. Voyez Sainte-Marthe, Elog. lib. 1. p. 54. Suivant Du Verdier, dans le ſupplément à la Bibliothéque de Geſner, l'Economie des Pandectes publiée par Baron, fut le fruit d'une découverte que ce Juriſconſulte fit à Poitiers d'un très-ancien Commentaire. *In adverſariis miræ antiquitatis inventa* : c'eſt ce que porte le titre de l'Economie des Pandectes de Baron. Enſorte qu'on doit faire honneur de cet Ouvrage au Poitou.

1535. Il y joignit une Epigramme où il compare Robert Irland aux plus grands hommes de l'antiquité ; elle eſt terminée par ce diſtique.

Vere, Irlande, es homo Cynicus quem non face quondam,
Accenſâ, medio repperit ille die.

On ne ſauroit donner d'éloges plus flateurs ; c'eſt ainſi que j'ai rendu ce diſtique pour le faire entendre à tous mes Lecteurs.

Sa lanterne à la main, en plein jour Diogènes
Cherchoit par-tout un homme, il y perdit ſes pas.
Irland eſt le threſor qu'il cherchoit dans Athènes.
C'eſt l'homme qu'il n'y trouva pas.

Il eut encore pour diſciples le célèbre Roaldez (*Roaldeſius*) dont Scévole de Sainte Marthe a fait l'éloge (1) & qu'on regarde comme une des lumières de la Juriſprudence dans le ſeiziéme ſiécle ; Philippe Hurault Comte de Chiverny, Chancelier de France, Achilles de Har-

(1) Lib. IV. *p.* 174.

lay premier Préſident du Parlement. Ces Magiſtrats, & la Maiſon de Thou eurent pour Robert, & ſes enfans une extrême conſidération. A des noms d'un ſi grand éclat, il eſt inutile d'en ajouter d'autre. Il profeſſa pendant près de 60. ans avec une réputation qui ſe ſoûtint toûjours; il avoit épouſé en premières noces Marie Saveteau, dont il eut Jean Irland, Conſeiller au Parlement de Rennes, & dont le fils, (1) après avoir poſſédé la Charge de ſon Père quelques années, fut pourvu de celle de Lieutenant Général Criminel de celle de Poitiers qui a paſſé à ſa poſtérité qui la poſſede encore aujourd'hui. Il épouſa en ſecondes noces Claire Aubert Sœur de François (2) Aubert Seigneur d'Avanton qui quitta le Parlement de Paris, où il étoit Conſeiller, pour l'Office de Préſi-

(1) Tige des Irlands de Beaumont.

(2) Reçu Conſeiller le 5 Septembre 1544. ſuivant Blanchard, qui dit qu'il ſe démit pour prendre la Charge de Lieutenant Général de Poitou en 1556. en quoi il y a apparence qu'il s'eſt mépris; à moins que Francois Aubert n'ait poſſédé l'une & l'autre. Il eſt le premier qui ait été revêtu de la Charge de Préſident du Préſidial.

dent au Préſidial de Poitiers que venoit d'ériger Henry II. Il eut de ce ſecond mariage un fils nommé Bonaventure Irland dont nous parlerons. Il a écrit la vie de Robert ſon père, mais je n'ai pu parvenir à la trouver. Robert mourut fort âgé le 15. Février 1561. ſuivant une Epitaphe que lui fit Louis de la Ruelle. Elle ſe trouve dans ſes Poëſies Latines jointes à celles de Scévole de Sainte-Marthe dans l'édition *in*-4°. de 1573. Cette édition étant peu commune, on la verra ſans doute ici avec plaiſir; c'eſt ainſi quelle eſt conçue.

Epitaphium Roberti Irlandi
Scoti mortui XV. Kal. mart.
Anno M. D. LVI.

Hic ex Jure σκότος pepulit Scotus, ἄρα σκοτεινὴ
, Tellus detineat σῶμα μέν, haud animam.

Voyez les Auteurs cités.

1561.

CLAUDE DE GIVRY ou DE LONGWY, appellé le Cardinal de Givry, étoit fils de Philippe de Longwy, & de Jeanne de Bauffremont. Il fut d'abord Chanoine, puis Archidiacre, & enfin Evê-

que de Mâcon, par la démiſſion d'Etienne de Longwy ſon Oncle, il fut enſuite transféré à l'Evêché de Langres, puis à ceux d'Amiens, & de Poitiers, (1) dont il eut l'adminiſtration perpétuelle par la permiſſion de Clément VII. Ce Pape lui donna le Chapeau en 1533. il eut beaucoup de part aux affaires les plus importantes de ſon tems. C'étoit un génie grand, élevé, capable des négociations les plus délicates. Il mourut à Muſſi âgé d'environ 80. ans, avec la qualité de Doyen des Cardinaux le 8. Août 1561, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale de Langres. L'Auteur de *l'Athenum Romanum* le met au nombre des Cardinaux illuſtres par leurs écrits. Il publia en 1560. un Bréviaire pour le Diocèſe de Langres magnifiquement imprimé, & les Actes du Concile Provincial de ce même Diocèſe, où il avoit préſidé en 1517. Nous ne prenons point ſur nous le jugement de ces ſortes d'Ouvrages, je veux dire du Bréviaire de 1560. c'eſt aux connoiſſeurs

(1) Il fit ſon entrée ſolemnelle en cette Ville en 1541.

à les examiner. On ſait quelle érudition eſt néceſſaire pour la compoſition d'un Bréviaire eſtimable; une ſaine Critique, une bonne Théologie, une connoiſſance entière de l'Ecriture, & des Pères, ſont des qualités abſolument néceſſaires pour l'entreprendre, & y réuſſir. Voyez le Gall. Chriſt. Aubery hiſt. des Card. François. Beſly Athen. Rom. Lett. C. p. 170.

1562.

PIERRE FULVIUS, ou FAUVEAU, naquit à Noaillé à trois lieues de Poitiers, lieu célèbre par la défaite du Roi Jean. Il paſſa ſa vie à Poitiers dans la pouſſiére de l'école, & s'y livra ſans ménagement au goût qu'il avoit pour la Poëſie. Son indifférence pour ſa fortune, & pour ſa réputation lui attira le mépris de ſes patriotes, & l'empêcha de ſe faire connoître dans le monde. Il ne laiſſa pas de produire pluſieurs piéces de Vers aſſaiſonnés de beaucoup d'eſprit, & de délicateſſe. Roland Betaulaud, d'un goût, & d'un ſavoir exquis, en a ſauvé quelques-unes de l'oubli où elles auroient été enſevelies ſans ſes ſoins. Tout ce qu'il a

fait étoit marqué au bon coin, sur-tout quelques piéces de Théatre, où il avoit imité Sénéque avec tout le discernement possible, sachant descendre à propos de la gravité de son modéle. Il avoit puisé ses talens pour la composition dans le commerce qu'il avoit lié avec les Savans qui fréquentoient l'Université de Poitiers, & sur-tout dans les conversations qu'il avoit eu occasion d'avoir avec le célébre Marc-Antoine Muret. Ce grand homme avoit professé au Collége de *Sainte-Marthe*, & Fauveau avoit été son compagnon, & son émule. Un fait que je ne dois pas oublier, c'est que Joachim du Bellay étant venu pour étudier la Jurisprudence à Poitiers, Fauveau, du Bellay, & Muret firent une espéce de pari à qui d'eux réussiroit le mieux dans la composition d'une piéce galante. Salmon Macrin, dont nous avons parlé, fut choisi pour le juge du camp dans ce combat Poëtique. On lui présenta les trois piéces; il adjugea le prix à celle de Fauveau. Il mourut à Poitiers lors de la premiere guerre civile. (1) Sain-

(1) En 1562. Voyez l'article de Bouchorst qui suit, sur ces troubles.

te-Marthe que je traduis littéralement, dans ce que je viens de rapporter de notre Poëte, dit dans l'éloge qu'il en fait, qu'on crut que Fauveau naturellement timide mourut de peur, à la vue des déſordres que fit la populace, imbue des dogmes de Calvin, dans l'Egliſe des Jacobins, & dans la Ville de Poitiers, où elle tua un grand nombre de perſonnes; mais il attribue ſa mort à une cauſe bien différente dans le premier Livre de ſes Epigrammes où l'on trouve une piéce de Vers ſur la mort de P. Fauveau *p.* 270. C'eſt ainſi qu'il s'exprime avec plus de vérité ſans doute que dans cet Eloge.

Interim vaga mens boni Poetæ,
Quam de corpore tam citò hinc fugavit
Lues inſoliti pudenda morbi,
Errabit loca per tenebricoſa,
Damnans improbulos amoris ignes,
Quos Urbis dubia movent puellæ;
Laudanſque ingenium Meſonieri,
Sola cui Caprimulga cor perurit;
Et ſaniſſimus ipſe mente cùm ſit,
Sanâ vult quoque mentulâ vigere.

Jean Gruter dans ſon Recueil des

Poëtes François (1) qui ont écrit en Latin, nous a conservé quelques Poësies de Fauveau dignes de l'immortalité par la pureté du stylе, la délicatesse, & le génie qui brille partout; ainsi c'est aux soins de Roland Betaulaud, à ceux de Gruter, & en particulier à ceux de Sc. de Sainte-Marthe que Fauveau doit sa réputation. Jean Desplanches son Neveu a fait son Epitaphe. En parlant de l'éloge de Sainte-Marthe, il s'exprime ainsi dans ses œuvres Poëtiques.

Ta prudence, ton savoir,
Qui Phœnix te faisoit voir
Parmi la gent Poitevine;
Sans ce Poëte renommé,
Scévole des Dieux aimé,
Te suivoient chez Proserpine.

Et moi, rare, & grand Fauveau,
Noaillois, astre nouveau
En ta mémoire je chante,
Plein d'une jeune bonté,
Ces airs que mon Luth monté,
Gros de ton amour enfante.

Voyez les Eloges de Ste. Marthe, & les Auteurs cités.

(1) Premiere Partie, *p.* 922. & suivantes.

1562.

FLORENT BOUCHORST, (*Bouchorſtius*), Allemand de Nation, naquit en 1540. Il vint fort jeune en France, & s'arrêta à Poitiers pour y étudier la Juriſprudence. Il y étoit en 1562. année célébre par les troubles des Proteſtans, qui s'y trouvèrent les plus forts, & y firent des ravages dont cette Ville ſe reſſentira toûjours. Bouchorſt étoit né Poëte: Les fureurs dont il fut le témoin animèrent ſa Muſe.

Il compoſa ſur le tumulte de 1562. le petit Poëme qui m'engage à le placer parmi les Ecrivains du Poitou. Il fut imprimé avec la Harangue de Pierre Rat, dont nous parlerons, la même année (1562.) chez le même Libraire, François Boiſateau, & même format, petit *in*-4°. avec ce titre. *Urbis Pictavii tumultus, & ejuſdem reſtitutio, variis, aſperſa allegoriis, ſic ut totam ferè Hiſtoriam rei geſtæ perſequatur, Carmine Elegiaco redditæ per Florentium. Bouchorſtium.* Ce Livre eſt dédié à *Guy de Daillon*, Comte du Lude Gouverneur du Poitou, dont l'Auteur fait l'éloge, & par occaſion celui du

du Préſident François Aubert Sieur d'Avanton. (1) Bouchorſt avoit à peine vingt ans lorſqu'il publia ce Poëme où il y a de vraies beautés. *Pierre Exard*, dont on trouve quelques Vers au commencement de l'Ouvrage nous l'apprend.

Vere recens orto, vix nunquæ vicesimus annus
Venerat, hoc cecinit cum ſua Muſa melos.

Il eſt compoſé d'environ 500. Vers élégiaques. Non-ſeulement le Poëte a pour lui le mérite d'une matière très-intéreſſante; mais on y voit celui d'une imagination vive, féconde, & même brillante. Ovide, modéle né de la Jeuneſſe, fut le ſien: il l'a imité fort heureuſement. Nous allons donner quelques preuves de ce que nous venons d'avancer. Le Jeune Auteur attaché à l'Univerſité où il étoit venu prendre des leçons de Juriſprudence, débute ainſi:

(1) Maire en 1564 & 1565. il avoit été Conſeiller au Parlement de Paris. *Kid. ſup. p.* 225.

Arma, graveſque cano turbas, quibus inclyta juris
Mœnia Pictavii, nuper ad ima ruunt...
Impia dum ſtolidum commovit inertia vulgus,
Miles ut (1) externis adveheretur equis.
Intereà fugere Dea, fugere Camœna:
Fugerat Aſtrea gloria magna Themis.
Ardua Magnorum cecidere ſacraria Divûm,
Perfidus antiquas ignis aduſſit opes.

Après l'invocation, il parle des commencemens des troubles de Poitiers causés par la différence des deux Religions, & les haines (2) réciproques des particuliers. Les premières étincelles de ce feu parurent au mois de Mai 1562. Poitiers étoit tranquille. Le Poëte introduit Mars indigné du bonheur de Poitiers, qui va trouver Bellone pour l'engager à le venger de cette eſpèce d'inju-

(1) Les Réitres.

(2) Le maſſacre de Vaſſy fut la première ſource de tant de malheurs.

re. Cela occaſionne le diſcours de Mars, une très-belle deſcription de la demeure de Bellonne, & les ordres de la Déeſſe ſuivis de leurs ſanglans effets. Themis quitte Poitiers, les Muſes l'accompagnent.

L'Auteur qui ne nomme preſque aucun des chefs, (1) parle enſuite du ſiége, & des attaques des Catholiques, du chef des Calviniſtes que le Prince de Condé avoit envoyé pour commander dans Poitiers, c'étoit Sainte Gemme, & des autres Officiers qui lui menèrent du ſecours. Il ſe déchaîne ſur-tout contre les Gaſcons de Grammont qui commirent les plus horribles déſordres. Voici la peinture qu'il en fait.

Vox fera, ſavi oculi, facies imbuta colore
Lurido, & hamata fœda per ora manus.
Terrorem incutiunt cunctis. . . . . .

Il entre enſuite dans le détail des ra-

(1) Par la crainte des ſuites comme il le dit lui-même. . . . . *Quos ædere forſan non ſine jactura noſtra Thalia poteſt.*

vages horribles qu'ils commirent ; les Tombeaux violés, les Reliques profanées, le Corps même de Sainte Radegonde traîné dans les rues, & réduit en cendres, les Eglises forcées, les Statues des Saints brisées, les Clochers abbatus, les Orgues brûlées, tous les Ornemens des Temples pillés font l'ensemble déplorable de cet affreux Tableau. En voici les principaux traits tracés par la main de l'Auteur.

Vidi ego qui Divæ cujusdam nobile corpus (1). . . .
Ante ter annorum secula trina jacens,
Dispersere solo, & fœdarunt pulvere membra ;
Imaque reclusis ossa tulere rogis. . . .
Subjicium alii flammas, atque intima Templi
Nunc sude, nunc facibus limina fracta ruunt.
Scilicet ignis edax, siccis laquearibus ardens
Æstuat, & tremulo pascitur orbe trabes.

(1) Sainte Radegonde.

Sacratoſque libros, veterum memoranda parentum
Nomina, poſteritas quæ meminiſſe queat,
Ignibus exuruni, teter perit halitus auras;
Parvaque longævum devorat hora decus.
Quid memorem evulſas valvas? Quid culmina celſis
Turribus inſanâ dilaceruſſe manu?
Quid caſum idolis factum, calataque tigna,
Atque feneſtrarum vitra reſparſa viis?
Auſi etiam nuſtatis Templo radiantia fulcris
Organa funeſto præcipitare gradu.
Organa quæ ſeptem poterant miracula mundi
Vincere, queis nullum clarius extat opus. . . . .

Après cette deſcription dont je ne donne ici qu'une partie, il parle hiſtoriquement des ſuites du Siége, de l'attaque de la porte Saint Lazare (1)

(1) A l'extrémité du Pont Guillon, appellée aujourd'hui la Porte de Paris, parce qu'elle y conduit.

près de laquelle étoient les deniers publics dans une Tour qui exiſte encore, & de laquelle Pineau Receveur Général avoit la garde. Bouchorſt employe le Miniſtère des Dieux pour ramener la paix. Mercure deſcend, (1) & remontre aux Habitans de Poitiers, les crimes où les a jettés leur révolte. Il n'eſt pas écouté. Le Maître des Dieux s'adreſſe à Hercule. (2) L'Armée Royale parut le 23. Juillet. Elle aſſiéga Poitiers le premier Août. Pineau qui commandoit dans le Château, & dont on admira la valeur, s'étant déclaré pour les aſſiégeans, les rendit maîtres de la Ville qui fut rendue au Maréchal de Saint André, accompagné du Comte Du Lude, de Bourdeille, & de Richelieu, que l'Auteur ne nomme qu'énigmatiquement. Aſtrée & les Muſes retournent à Poitiers. Jupiter les conſole, & leur fait voir les Savans Juriſconſultes qui doivent illuſtrer l'Univerſité. Ces Savans étoient les Profeſſeurs mêmes, contemporains de *Bouchorſt*, qui ſe ſert de ce moyen pour

(1) Ce Mercure c'eſt le Légat.

(2) Le Maréchal de S. André.

faire leur Eloge. Ceux dont il parle, sont MARTIN PORTIER.

Vir senio, & pietate gravis, gnarusque malorum,
Promptior afflictis omnibus addit opem.

CHARLES LE SAGE.

. . . . . *Sapientia cujus*
Inclita condignum nomen habere dedit.

ANTOINE DUYGIEN.

Mitis, & excelsâ vir bonitate potens.

MATHURIN LÉNÉ.

. . . . . *Ter maximus ore*
Ore tonans animos in sua verba trahit.

Après ces quatres Docteurs paroissent (1) Joseph le Bascle, dont il dit :

Aspice ut insignem tibi nunc Basclaus honorem,
Excoquit, ut docto Pectore Jura sonat!
Ille per obscura tendens mysteria legis,
Abdita divino lumine cuncta docet.

(1) Joseph le Bascle, Docteur Régent ès Droits, Seigneur des Defans, fut Maire en

Louis de la Ruelle, Elius Donat Macrodore Ecoſſois, François Lauzon,

---

1569. & derechef en 1588. il mourut l'année de ſa Mairie, & fut inhumé le 22. Décembre dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Didier. L'Auteur de la Liſte des Maires de Poitiers obſerve qu'on porta devant le corps l'Enſeigne, le Guidon, la Cornette, les Eperons, les Gantelets, le Caſque & la Cotte d'armes. Les Sergens du Maire habillés en deuil, & les douze anciens Bourgeois portant chacun une torche. Le cercueil fut porté par les quatre plus anciens Echevins, toutes les Compagnies de la Ville étant en armes, piques & enſeignes traînantes. L'Evêque de Poitiers fit le Service, & le Pere Moricet, Prieur des Jacobins, prononça une Oraiſon funèbre. On voit encore ſon Epitaphe à S. Didier au bas de ſon portrait peint ſur toile, ce qui eſt une raiſon de la conſerver ici. On y lit ces vers :

L'Ecole, la Nobleſſe, les Peuples m'ont connu
Des Maires, des Docteurs, & des Juges la gloire.
Mon eſprit monte en haut d'où il étoit venu,
Mon corps deſcend en bas ſous une tombe noire.
L'Etude, la vertu, le Pays ont retenu
Pour exemple à jamais, de mon nom la mémoire.

Pierre

Pierre Rat dont nous parlons dans notre Bibliothéque, Laurent Duval, Bardouin, & de Lezé, (*Læsius*) l'Ouvrage eſt terminé par les hommages particuliers qu'il rend aux trois illuſtres frères Guy de (1) Daillon Comte du Lude, René de (2) Daillon Evêque de Luçon qu'il appelle.

Le Poëte n'a pas fort-bien réuſſi; cependant il n'a fait que traduire une Epitaphe Latine, faite par Louis de La Ruelle pour René le Fevre. *Voyez* ſon article.

Au-deſſus du Portrait d'une femme, qui eſt à coté de celui-ci, on lit :

Cy gît Demoiſelle Marguerite Eſtivale, femme de Meſſire Joſeph le Bacle, Lieutenant Civil & Criminel en la Ville de Saint Maixent, laquelle décéda le 18. *Janvier* 1578.

(1) Fils de Jean II. de Daillon, premier Comte du Lude, & d'Anne de Batarnay. Il ſignala ſon courage à la défenſe de Metz, à la bataille de Renty, à la priſe de Calais, dans l'occaſion dont il s'agit, & au ſiége de 1569. Il mourut à Briançon le 11. Juillet 1585.

(2) René mort Evêque de Bayeux, & Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit en 1600.

Renatus legum Doctor, Divûmque Sacerdos,
Unica Doctorum gloria magna virûm.

Et François de (1) Daillon Baron de Briançon.

---

(1) Mort au ſiége de Poitiers, & inhumé dans l'Egliſe Cathédrale de S. Pierre, où l'on voit ſon Portrait armé de toutes pieces, peint ſur toile, & prêt à céder aux injures du tems. Il eſt attaché au mur de clôture du Chœur du côté de la porte méridionale; on y lit une Epitaphe que j'ai cru devoir conſerver à la poſtérité, comme une piéce hiſtorique qui pourroit lui échapper. Elle eſt conçue en ces termes:

Generoſiſſ. Franciſco Dallonio Ludio Domino de Brianſon primi Ordinis equiti, prudentiſſ. liberaliſſ. humaniſſ. pietatis, Religionis, fortitudinis, probitatis, omniſque avitæ virtutis retinentiſſ. æqui, bonique amantiſſ. & ſtudioſiſſ. qui tertio bello ſacro Pictavii ab Hugonotis & Germanis remp. Chriſt. Chriſtum, & Regem exoſis obſeſſi, dum prius ad Lazarianam portam ſuâ virtute fugatis hoſtibus, Cohortium Præfectus, ſtrenui militis, non minus quàm invicti Ducis partibus fungens, quaſſatos, & dirutos muros ambiret irruptioni excipiendæ & propellendæ magis, quàm morti vitandæ providens, æneâ tormenti globo percuſſus interiit. Eheu! Eheu! adoleſcentis, optimi

Il y joint les Eloges du Président François Aubert, de Jean de la Haye, Lieutenant Général Civil, qui a un long article dans ce Recueil, de Jean de Brilhac (1) Lieutenant Général Criminel; c'eſt ainſi qu'il parle de ces deux Magiſtrats.

Judicat hic cauſas, Judicat ille ſcelus.
Rectus uterque bonis, & ſævus uterque malignis,
Juſtitiam æquali ſemper honore colunt.

---

fortiſſ. caput omnibus cariſſ. teterrimis faucibus ignivomis ferreus tranſvolans globus confregit, evulſit, diſſipavit. Eheu! Eheu! caput ſaluti publicæ devotum, trunco corpore per tecta viceſque Urbis, cui cavebat incautus, globus truncatum diſperſit. Anna Batarnia mater luctuoſiſſ. Proh dolor! Filio cariſſ. Vidus Pictaviæ Pro-rex, Renatus, & alter Franciſcus Dallonii fratres amiciſſimi fratri Cariſſ. ſummo cum mœrore poſuerunt, anno Chriſti 1569.

Vixit annis xxxj, menſe I. Dies xxj. obiit x°. Kal. 7bres, anno Chriſti 1569. (C'eſt-à-dire le 23. Août.)

(1) Jean de Brilhac, Sieur de la Riche, Enquêteur en Poitou, Maire en 1535. en fit

De Jean Barbier (*Barbyrius*) & de Jean Paluſtre (1) l'un & l'autre Avocats du Roi.

Tout ce qu'il y avoit alors de plus illuſtre à Poitiers paroît ainſi ſur la Scêne. J'ai dit ce que je penſois de favorable du Poëme du jeune Bonchorſt, qu'on me permette d'ajoûter, qu'on y déſireroit plus d'exactitude dans l'expreſſion, moins de négligence dans la Verſification, un peu plus de conduite dans le tout. Mais ce ne ſeroit plus l'Ouvrage d'un jeune homme de vingt ans que ſon génie entraîne, que ſon feu anime quelquesfois aux dépens de la juſteſſe & de l'art.

---

la Charge comme plus ancien Echevin en 1572. pendant les conteſtations occaſionnées par Jean de la Haye.

(1) Jean Paluſtre, Avocat du Roi, Maire en 1560. père de François Paluſtre, Seigneur de Chambonneau, Conſeiller au Préſidial & Maire en 1585. Il avoit épouſé Catherine Fumée; il mourut jeune, ayant quitté la Robe pour les Armes. Il eſt inhumé à S. Didier, où on fit ſon Epitaphe en vers Latins aſſez bons. Je les aurois placés ici, ſi je ne craignois d'être trop long.

1563.

PAUL BIENASSIS, Médecin, natif de Poitiers, a traduit du Latin deux Livres d'Euchaires Rodion Médecin, ſur l'accouchement, & les différens accidens qui peuvent ſurvenir aux femmes en travail, avec les moyens d'y remédier. Cet ouvrage fut imprimé à Paris *in*-16. par Nicolas Bonfons en 1577. & auparavant, ſuivant la Croix du Maine, en 1563. par Jean Foucher. Duverdier, *p.* 940. la C. D. M. *pag.* 371.

1564.

JACQUES GOUPIL, natif des environs de Luçon, d'une très-bonne famille, alliée à celle de Tiraqueau, paſſa ſa jeuneſſe à étudier dans l'Univerſité de Poitiers. Il fit de grands progrès dans les Langues Gréque & Latine. Il quitta Poitiers, & alla en Saintonge, où il s'occupa de l'éducation des enfans de la premiere qualité de la Province. Après quelques années, pendant leſquelles les leçons qu'il donnoit aux autres, l'inſtruiſoient lui-même, il vint

à Paris ; ſon goût pour la Médecine s'y déclara : il s'y livra tout entier, & fut reçu Docteur en 1548. La connoiſſance des Langues, & ſur-tout de la Langue Gréque le mit en état de paroître avec diſtinction. Il ſe fit même connoître aſſez avantageuſement pour mériter une Chaire de Profeſſeur en 1555. Il avoit l'honneur de ſuccéder au Savant (1) Sylvius, l'un des plus célèbres Médecins du ſeiziéme ſiécle. Il s'appliqua dans cet emploi à faire connoître les originaux de ſa profeſſion. Ses travaux ſur Dioſcoride, Paul Eginete, Trallien, Actuarius, Rhaſis, prouvèrent juſqu'où il avoit porté l'intelligence des Textes. Un célèbre (2) moderne ne

(1) Mort ſuivant Sainte-Marthe cette même année 1555. Tout le monde ſait l'Epitaphe critique que fit Buchanan :

Silvius hîc ſitus eſt, gratis qui nil dedit unquam.
Mortuus & gratis quod legis iſtat dolet.

(2) M. (Ant.) de Juſſieu, Diſcours ſur les progrès de la Botanique, imprimé à Paris en 1718. 24. *pag.*

montre pas assez de reconnoissance pour Goupil & ses pareils, en leur faisant une espéce de reproche, d'avoir borné leurs études à celles des Anciens. *Ils s'imaginoient*, dit-il, en parlant de notre Goupil, de Ruel, & de Sarrazin, *qu'on ne pouvoit pas aller plus loin. Leurs Ouvrages roulent presque uniquement sur des confrontations de passages, des corrections, des variantes, & autres pareilles discussions, qui bien loin d'enrichir le fonds de la Botanique, ne servoient qu'à la resserrer de plus en plus dans les bornes étroites où les Anciens l'avoient renfermée.* N'y a-t-il point, comme je l'ai dit, de l'ingratitude à mépriser de pareils travaux? Ne nous ont ils pas mis en état de marcher dans une route obscure, embarrassée de ronces & d'épines, en nous l'applanissant, en écartant les obstacles qui nous y arrêtoient? Si nous avons fait de si grands progrès, ne les devons-nous pas aux veilles de ces laborieux Auteurs qui ont dévoré tous les dégoûts, pour nous offrir des fleurs à cueillir, & nous mettre en état d'en distinguer le mérite? D'ailleurs Goupil ne bornoit pas son étude à la Botanique. Ce grand Homme exposé à la fureur des premiers troubles,

eut la douleur de voir la perte d'une rare Bibliothéque qu'il avoit raſſemblée avec beaucoup de ſoins, & une dépenſe infinie. La populace força ſa maiſon, ſes Livres, ſes chers Livres furent pillés. Il faut être Savant & les aimer, pour bien concevoir quel fut ſon chagrin. Il fut ſi vif qu'il ne put long-tems y ſurvivre. Il en mourut de triſteſſe en 1564. On trouve dans la Bibliothéque de Médecine de Menget, le catalogue des Ouvrages de Goupil, nous l'allons donner avec les additions qu'on doit y faire.

Il publia à Paris chez Robert Etienne en 1548. *Le Traité de Rhaſis* de Peſtilentiâ, *traduit de Syrien en Grec, avec des corrections, & joint aux* 12. *Livres de Medecine de Trallien*, in-folio.

Le Traité, de actionibus, & affectibus ſpiritûs animalis d'Actuarius, *en grec, avec des Scholies ſur les* 7. *Livres de Paul Eginete, de re Medicâ, Lyon* 1567. in-8°.

Une Verſion Latine de Dioſcoride, de materiâ Medicâ, *avec des corrections.*

Un Traité ſur l'accouchement d'une petite fille (infantulæ) *d'Agen, imprimée dans la ſixiéme partie des Œuvres de Jacques Sylvius*, in-folio.

Sept Observations, & des Scholies sur la Version d'Actuarius, par Ambroise Leon de Nole, Paris 1548. in-8°. *Utrecht* 1670. *même format.*

La Sphère du monde d'Alexandre Piccolomini, Gentilhomme Siennois, dédié à Catherine de Médicis, Paris 1580. in-8°.

Une Lettre écrite en grec, adressée au savant Cardinal Odet de Châtillon, imprimée chez Turnebe.

Quelques Epigrammes latines & grecques dans les Poësies de Salmon Macrin, imprimées en 1550. *sous le titre de* Næniæ. Ce Poëte parle de lui comme de son ami, & l'un des Savans Médecins à qui il avoit confié la santé & la vie de sa chère Gélonis.

Tiraqueau parle encore d'un Ouvrage de Goupil : c'est une traduction d'un morceau de Galien sur le Jeu de Paume, *de Ludo Pila*, que l'Auteur fit en s'amusant ; c'est ainsi que le Jurisconsulte que nous citons en parle dans son Traité *de Nobilitate*, *Chap.* 31. *p.* 266. *de l'édition de Rouille de* 1574. en le mettant au nombre des célèbres Médecins dont il fait l'énumération. *Jacobus Gopilus Pictavienſis, vir græcè, & latinè Eruditiſſi-*

mus, cujus extat libellus Galeni de Ludo pila in latinum eleganter conversus; id quod etiam ludi, & animi causâ fecit, dùm multa magnaque in Medicinâ meditatur; num & Alexandrum Trallianum, è Bibliothecâ regiâ depromptum jam in vulgus edendum curavit, in eumque Castigationes scripsit, de quo plura dicerem, nisi affinis, & amicus meus esset. Ce fut Jacques Goupil, qui avec le secours de trois Manuscrits, mit le premier au jour le *Texte grec d'Aretée*, imprimé en très-beaux caractères *à Paris chez Adrien Turnebe, en 1554. in-8°.* On trouve à la fin de cette édition plusieurs variantes, accompagnées de quelques conjectures de l'Editeur qui ne sont pas à mépriser. La même année 1554. un Anonime, que le docte M. Wigan soupçonne être *Goupil* lui-même, fit réimprimer à Paris chez Morel *in-8°.* la version de *Junius Paulus Crassus, Professeur de Padoüe*, augmentée des cinq Chapitres omis dans la premiere édition, & de diverses Notes, où l'Anonime releve les mépriſes de l'Interprête Latin. Jean Portesius a fait son Paranymphe, & P. Boulanger lui a élevé un tombeau Poëtique

parmi les autres Ouvrages de ce genre, *pag.* 101.

Voyez les Auteurs cités, Sainte-Marthe, Elog. Liv. I. *pag.* 73. Ed. de 1606. Duverdier Vauprivas, *pages* 603. & 604. Menget, Bibl. Med. *verbo Goupil.* Le Collége Royal de France, *in*-4°. *pag.* 65. & à l'*Errata ad calcem*; le Journal des Savans du mois de Mars 1752.

1564.

ANSELME ISAMBERT, naquit à Thouars en Poitou au commencement du seizieme siécle: il fit son Droit à Poitiers, dont les Professeurs étoient alors dans une grande réputation, & alla ensuite à Paris. Il a travaillé sur une matiere bien vaste, mais d'un fréquent usage. Nous avons de ce Jurisconsulte deux Dialogues touchant les Transactions: ils ont paru sous ce titre. *Dialogi duo de Transactionibus apud Pandectas*, à Paris, *in*-8°. chez Martin le jeune, 1564.

Voyez le Supplément de la Bibl. de Gesner par Duverdier.

1565.

JACQUES BEREAU Avocat, d'une bonne famille du Poitou, parent de Lancelot Voeſin, ſieur de la Popeliniere, neveu d'un Jean le Tourneur, Seigneur de la Boiſſoniere, dont le fils épouſa Anne de Veniers, étudia la Juriſprudence avec le célèbre Chopin. Ils paſſerent enſemble une partie de leur jeuneſſe. Bereau, dont il paroît que la fortune étoit médiocre, ne put former un établiſſement à Paris, comme il ſemble qu'il le ſouhaitoit dans un Sonnet qu'il adreſſe à Barnabé Briſſon ſon patriote. Il fut obligé de reſter dans ſa Province; on voit même qu'il étoit plus ſouvent à la campagne qu'à Poitiers, peut-être n'avoit-il pas le talent de la parole, ſans lequel il eſt bien difficile à un jeune Avocat de ſe faire un fond de réputation au Barreau, ſur-tout dans les Siéges inférieurs à la Cour, où il faut plaider avant d'écrire, & de parler. On en jugera par les ſix derniers vers du Sonnet à Briſſon : après l'éloge de ce grand homme, il dit :

(1) Ici je chante assis sur le bord aquatique,
De mon Loi doux-coulant maint sonnet Poëtique,
Selon la passion qui m'en vient émouvoir.

Eh ? que ferai-je mieux ? mon désastre me force
D'être ici sans renom, n'ayant moyen ni force,
De me faire au Barreau ainsi comme toi voir.

Il dit ailleurs qu'il vivoit dans son Village, où il tâchoit de tromper son

---

(1) M. l'Abbé Goujet se sert de ce Sonnet, pour prouver que *Bereau fixé dans sa Province, se borna à servir ses Compatriotes dans la profession d'Avocat ou par la plaidoirie, ou seulement par ses conseils*, ce qui n'auroit point été une occupation infructueuse, sur-tout à Poitiers : il me semble que ces vers ne le prouvent point, & si l'on joint pour Commentaire ceux que le Bibliographe y ajoûte.

.....Solitaire je vis en mon petit Village,
Où à divers ébats mes ennuis je déçois.

Le contraire de ce que dit M. l'Abbé Goujet

ennui dans les différentes occupations qu'on peut avoir à la campagne. Un pareil ſéjour eſt toûjours fatal à la réputation. Quelqu'excellent Acteur qu'ait été Baron, il lui falloit un Théatre. Auſſi Bereau eſt-il fort peu connu; perſonne n'a parlé de lui en qualité de Juriſconſulte, & comme Poëte, ſes contemporains & ſes compatriotes mêmes ont gardé un profond ſilence ſur ſa Muſe. Sainte-Marthe, & les autres Poëtes dont j'ai parlé, ſi obligeans, ſi prompts à loüer, je ne dis pas des talens réels & diſtingués, mais tout ce qui en avoit l'apparence, ne diſent rien de notre Bereau. La Croix du Maine qui ne cherchoit qu'à groſſir ſon recueil, & chez qui l'on trouve tant de noms obſcurs, n'en a point fait mention, & Duverdier ne nous apprend rien de ſa perſonne, quoiqu'il ait connu ſes Ecrits, dont il a même fait d'aſſez bons extraits. Bereau a pourtant fait un grand nombre de Vers, & l'on peut dire qu'ils valent bien

---

paroît certain. Bereau n'étoit ni Avocat *Plaidant*, ni Avocat *Conſultant*. Il vivoit dans ſon Village éloigné des affaires.

ceux de ſes Contemporains. Il y fait moins parade de ſavoir que Ronſard & les autres; mais on trouve plus d'aiſance, & de douceur dans ſa Poëſie, que dans une infinité d'autres Ouvrages du tems. On peut lire les ſiens ſans ſavoir le Grec, & ſans avoir lû tous les Scholiaſtes, où *le Prince des Poëtes François* puiſoit toutes les fineſſes de ſes Vers, qui ont quelquefois embaraſſé le Savant Muret. Ses Poëſies parurent à Poitiers en 1565. *in*-4°. ſous ce titre : *les Eclogues, & autres œuvres Poëtiques de Jacques Bereau Poitevin*, chez Bertrand Noſcereau. L'Auteur les dédie à J. B. Thiercelin, Evêque de Luçon. On y trouve dix Eclogues. Le ſujet de la premiere, *eſt la calamité du tems. L'Amour fait l'objet de la ſeconde*, de la quatriéme, de la cinquiéme, de la ſixiéme, de la huitiéme & de la neuviéme. *Le Poëte chante les plaiſirs de la vie ruſtique* dans la troiſiéme, *les malheurs de la guerre* dans la ſeptiéme, *& les douceurs de la paix* dans la dixiéme, relativement à celle de Cateau-Cambreſis, du mois d'Avril 1559.

Ces dix Eclogues ſont ſuivies de neuf Odes, dont Duverdier a donné quel-

ques fragmens & d'une *Gaieté*, titre qu'on donnoit alors aux petites piéces dont le ſujet avoit quelque choſe de trop libre. Avec ce titre le Poëte ſe prétendoit quitte du reſpect qui eſt dû à tout Lecteur cenſé, & débitoit quelque fois des groſſiéretés capables d'allarmer la pudeur la moins ſcrupuleuſe. Après cette *Gaieté* on trouve trois Chanſons, & un Adieu à l'Amour. Les autres piéces de Poëſies ſont : *le Raviſſement d'Hylas*, *l'Hiſtoire d'Hypomene & d'Atalante*, *Complainte de la France ſur la guerre civile qui fut entre les François l'an* 1562. *un Poëme ſur la paix faite entre les François après la guerre civile*, *l'Epitaphe de Claude de Belleville*, *quarante Sonnets ſur divers ſujets*. Il ſe plaint amèrement de ſon ſort dans quelques-unes de ſes Poëſies, & en particulier dans le dix-huitiéme Sonnet. Le tour en eſt aſſez bon pour lui concilier l'eſtime du Lecteur, qui voudra bien réfléchir ſur près de deux cens ans écoulés entre Jacques Bereau & nous. C'eſt une attention que doit nous inſpirer l'équité pour nos prédéceſſeurs dans les Lettres. On aura plus d'indulgence pour eux ; j'oſe dire même qu'on y trouvera ſouvent de vraies beautés, que le préjugé

jugé nous empêche d'y voir. Fonder ſon mépris ſur un terme qui a vieilli, ſur une expreſſion bannie de l'uſage, ſur un tour de phraſe rejetté par nos réflexions ſur la langue, c'eſt en uſer avec autant de dureté, que ſi nous mépriſions nos pères parce qu'ils portoient une vaſte fraiſe, une longue barbe, & un chapeau pointu. C'eſt donner ſans y penſer dans les préjugés qui ont guidé Perrault & ſes pareils dans les jugemens qu'ils portoient d'Homère & des Anciens, dont les mœurs ne reſſemblent point aux nôtres. Diſons mieux, c'eſt faire notre procès chez la poſtérité : mais terminons cette réflexion un peu longue par le Sonnet de Bereau.

Je me plains à bon droit de cruelle Fortune,
De ſes aveugles yeux, de ſon iniquité :
Car dès le premier point de ma nativité,
Elle ne m'a montré jamais faveur aucune.

Au contraire toûjours m'a été importune
Par ne ſais quel arrêt de ma fatalité.
Et toûjours me combat de tant d'adverſité,
Qu'un n'eſt plus malheureux ſous le Ciel de la Lune.

On dit d'elle par-tout qu'elle eſt communément,
Et muable & légère, & qu'ordinairement
Elle fait monter l'un, & l'autre précipite.

Je ne ſais pas comment les autres elle joüe ;
Mais quant à moi, je tiens ſans muer, l'oppoſite
Du ſommet, & dégré le plus haut de ſa roue.

Voyez les Œuvres Poëtiques de l'Auteur. La Bibl. de Duverdier Vauprivas, *pages* 590. & 591. & la Bibl. Françoiſe, Tom. XII. *pag.* 147. & ſuivantes.

1565.

GILLES CAILLEAU, Religieux Cordelier de la Province d'Aquitaine, paroît dans la Bibliothéque de Duverdier, & dans celle de la Croix du Maine, ſans que ni l'un ni l'autre aient exprimé le lieu de ſa naiſſance. On voit ſeulement qu'il a fait quelque ſéjour à Poitiers en 1547. qu'il y fit imprimer ſa Paraphraſe ſur les Heures de Notre-Dame, volume *in*-16. La Province d'Aquitaine, jointe à ce ſéjour, & le nom de Cailleau, qui eſt celui de quelques patti-

culiers de Poitiers, me font croire que Gilles Cailleau étoit Poitevin. Outre la Paraphraſe ſur les Heures de Notre-Dame, il eſt Auteur des Ouvrages qui ſuivent :

Le Souverain Gouvernement, & Directeur des Monarques, Rois, Princes, Communautés, voire, & privées familles décrit au vif au Pſeaume 127. dédié au Roi Charles IX. imprimé à Angoulême, *in*-4°. par Jean de Minières 1565.

Deux Epîtres, l'une de S. Jerôme à S Ambroiſe, de la lecture des Livres de la Bible, l'autre de S. Baſile, de la lecture des Livres des Gentils, à Paris par Vincent Sertenas, 1538. *in*-16.

Les Récognitions de S. Clément à S. Jacques, frère de notre Seigneur, contenues en dix Livres.

L'Hiſtoire des Pérégrinations de Saint Pierre, ſes diſputes contre Simon le Magicien ; enſemble les diſputes des trois Frères Chrétiens & Philoſophes contre leur Père, pleines d'infinies doctrines, tant des moyens, pour de l'athéïſme parvenir à la connoiſſance de Dieu, & de l'immortalité de l'ame, que de la Providence divine, traduites en Fran-

çois par Gilles Cailleau, Paris *in*-8°. par Jean Poupy, 1574.

La Croix du Maine, *pag.* 460.

1566.

SÉBASTIEN COLIN, Médecin de Fontenai-le-Comte, où il vivoit en 1566. a prétendu, & voulu prouver qu'on imputoit ſouvent à tort aux Médecins les fautes commiſes par les Apoticaires, qui confondent par ignorance une plante avec une autre, ſéduits par l'analogie du nom. Cette accuſation eſt formée par Sébaſtien Colin, dans un petit Livre où il a déguiſé ſon nom, ſous l'anagrâme de *Liſet Benancios.* C'eſt à Jacques Content à qui je dois cette anecdote littéraire, ignorée de Baillet qui rend ce nom par *Antoine Belize, Symphorien Champier*(1).

Content parle du *faux Acorum*, qu'il appelle Glayeul d'eau, ou Fleur jaune,

(1) *Pag.* 534. des Auteurs déguiſés. Duverdier ſemble le prendre pour un nom véritable, la Croix du Maine s'eſt défié de l'enveloppe, mais il ne l'a pas levée.

(*Gladiolus*) pris, dit-il, pour le véritable *Acorus*, ou *Calamus Aromaticus*. par les Anciens trompés par le texte de Serapion qui a donné lieu à l'erreur. » Encore que les Médecins, dit Content, fussent versés dans la connoissance des Simples, & intelligence des » langues, toute fois ont-ils continué » en cette erreur, & ont été cause de » grands inconvéniens qui surviennent » aux malades. A cette cause, je veux » montrer que la faute de l'usage de » telles drogues ne procéde tant des » Apothicaires, que des Médecins, *combien qu'il leur eût été* (aux Apothicaires) » *imputé par un Livret, composé par Me. Sebastien Colin, Médecin au Pays de Poitou, lequel pour n'être connu s'est fait cabaliser en son Livret, Liset Benancios* « (1). Outre ce Livret qui a dû paroître en 1557. au plus tard, Co-

(1) Pierre Braillet, Marchand Apoticaire de Lyon, a écrit en 1557. un Traité *contenant la déclaration, les abus & ignorances des Médecins, qui est*, dit la Croix du Maine, qui ne connoissoit pas Sébastien Colin dans son Anagrame, *une réponse au Livret de Liset Benancios.*

lin a traduit du Grec en François *le onziéme Livre d'Alexandre Trallien ſur les goutes.*

Et du Latin en François la Pratique & Méthode de guérir les goutes, de Me. Antoine le Gaynier, *avec des augmentations de ſa part ſur la cure de cette maladie :* ces Traités ont été imprimés à Poitiers en 1556. par Enguilbert de Marnef.

On a du même Auteur *un Traité de la Peſte*, pris du Grec de Trallien, avec un abregé des cauſes & remedes de la Peſte, & un Traité du régime de vivre, imprimés chez le même Marnef, à Poitiers en 1566.

1565.

RENÉ CHASTEIGNIER, Protonotaire du S. Siége, Abbé Commendataire de la Merci-Dieu, & de Nanteuil en Vallée, Prieur de l'Egliſe ſéculière & Collégiale de S. George de Rexe & d'Alloüe, fut le quatriéme fils de Guy Chaſteigner, Seigneur de la Rochepoſay, Echanſon ordinaire des Rois Louis XI. & Charles VIII. & de Madelaine Dupuy, fille de Louis Du-

puy, de la très-ancienne maiſon Dupuy, deſcendant par les femmes de la Maiſon Royale de France (1). La nobleſſe de la maiſon des Chaſteigniers, diſtinguée dès le commencement du 11e. ſiécle, alliée par d'autres mariages aux Maiſons d'Angleterre & de Caſtille, eſt connue de tous ceux qui ont quelque notion de la haute nobleſſe de France. Notre René joignit au luſtre du ſang, celui des Lettres dans leur naiſſance ſous le régne de François I. Il fit imprimer à Paris, dit (2) André Duchêne, que je ſuis, par Poncet le Preux en 1533. les Commentaires de S. Anſelme, ſur les Epîtres de S. Paul, auquel il ajoûta ſes Notes particulières. Il avoit trouvé cet Ouvrage manuſcrit dans la Bibliothéque (3) de la Merci-Dieu. Il le dédia à Gabriel de Grammont,

(1) L'ordre généalogique m'a déterminé à placer ici les Savans de cette maiſon ſans en interrompre la ſuite.

Voir l'Hiſt. de la maiſon de Chaſteignier, par du Chêne. Liv. III. *pag.* 203.

(2) *Pag.* 211.

(3) Abbaye de l'Ordre de Citeaux en Poi-

Cardinal & Evêque de Poitiers. En 1548. il compoſa un Diſcours Latin, adreſſé à Anne Duc de Montmorency, Pair & Connétable de France. Il y rapporte ſes plus célèbres actions. C'eſt l'éloge de ce Héros. Il n'a point été imprimé. Il mourut l'an 1565. le 9. Mars, & fut inhumé dans l'Egliſe de la Merci-Dieu, ſur Gartempe avec cette Epitaphe.

Renatus Chaſteignier, hujus Monaſterii olim Abbas, cujus anima, Dei miſericordiâ, cum beatis quieſcat in cœlis, amen, ſi placeat : ab humanis altiſſimo permittente, migravit anno ſalutis noſtræ. M. D. LXV. die IX. menſis Martii.

Voyez l'Hiſt. Généal. de la maiſon de Chaſteignier par André du Chêne, Paris 1634. Liv. III. *pag.* 211. *Athenæum Liguſtic. p.* 488.

1562.

ROCH CHASTEIGNIER,

---

tou, près de la Rochepoſay, il y a eu de très-rares Manuſcrits, & il peut encore s'y en trouver quelques-uns.

ſecond

ſecond Fils de Jean Chaſteignier, Seigneur de la Rochepoſay, & de Claude de Montléon (1) héritiére des Seigneuries de Touffou, de Talmond, d'Abain, & autres, de l'ancienne Maiſon de Montléon qui poſſédoit de très-grandes Terres en Poitou, naquit à Touffou le 7. Février 1527. on lui donna ſur les fonts de Baptême le nom de René qu'il quitta depuis à la Confirmation pour celui de Roch. Comme il n'étoit pas l'aîné (2) il prit le nom de Touffou. Il montra dans ſa premiere jeuneſſe une inclination noblement partagée entre le ſavoir & la valeur, *il ſe délectoit, dit l'Auteur* de ſon Oraiſon Funébre, (3) *à voir, & lire Livres de toutes Langues*; il voulut auſſi joindre l'utile inſtruction des Voyages à celle des Livres; il parcourut preſque toute l'Europe dans

(1) Décedée en 1564.

(2) Claude porta le nom de la Rochepoſay. Ainſi Ronſard qui l'appelle *fils aîné de M. de la Roche de Poſé*, ſe trompe.

(3) *Pag.* 117. Des preuves.

ce dessein. Il ne perdit aucune occasion de signaler son courage sous François I. Henri II. & François II. Henri II. récompensa ses services de la Charge d'Echanson de Monseigneur le Dauphin depuis François II. En 1551. il passa en Italie, pour la guerre de Parme, & de la Mirandole où il entra, & fit des prodiges de valeur. Il y reçut plusieurs plaies, & resta boiteux d'un coup de mousquet à la jambe; le Roi à son retour lui donna la Charge d'Ecuyer de son Ecurie. Il se trouva en 1554. à la bataille de Renty en Artois, & y eut un Cheval tué sous lui. En 1555. il défit les secours que les Espagnols vouloient faire entrer dans *Vulpian* en Piémont, & fut la cause de la prise de cette place. Il obtint le 18. Août de la même année la Compagnie de cent Chevaux-Légers qu'avoit commandé le Baron d'Aussun. Il reçut encore un coup d'Arquebuse à la cuisse au Pont d'Esture; la récompense fut un Office de Gentilhomme ordinaire de la Chambre avec 1200. liv. d'appointement sur l'Etat, & 1200. liv. de pension. Etant allé en Piémont en 1556. il fut pris dans une sortie qu'il fit contre les Espagnols qui se dispo-

soient au siége d'Ascoli au mois de Juillet 1557. Le Duc d'Albe auquel il fut présenté fut inéxorable pour sa rançon. Il fut d'abord renfermé dans le Château de *Laquilla*, ensuite en celui de Naples, & de-là dans le Château de Milan. Il y demeura trois ans prisonnier. *Pendant sa captivité, dit Duchêne*, (1) *il s'amusoit à faire des Vers, en François, & en Espagnol, dont il a laissé un Livre.* Il s'évada de sa prison, contre toutes sortes d'apparences, par adresse, & à la faveur d'un habit déguisé, vers le mois de Novembre 1559. On trouve dans Duchêne la relation qui fut faite de cette évasion *p.* 280. & suivantes. Elle mérite d'être lûe. Sa liberté fut suivie de sa mort qui arriva devant la Ville de Bourges en 1562. d'un coup de Mousquet qu'il reçut à une batterie du côté de S. Ursin. Il en mourut âgé de 55. ans, sans postérité. Outre l'histoire de sa vie assez détaillée dans Duchêne l. 3. ch. 4. depuis la *pag.* 266. jusqu'à la *pag.* 286. on trouve encore son Oraison Funèbre *p.* 217. des preuves, & un Poëme de

(1) *Pag.* 277.

Ronſard, qui contient ſon éloge, & les actions particulières de la vie de notre jeune Mars. Il fut inhumé à la Rochepoſay.

Voyez André Duchêne Hiſt. gén. de la Maiſon de Chaſteignier aux endroits ci-deſſus cités. de Thou l. 12. & l. 30. de ſon Hiſtoire. Ronſard *Tome III. pag.* 382. de l'édition *in-16.* de 1573. & notre Hiſtoire Générale.

1553.

ANTOINE CHASTEIGNIER, cinquiéme fils de Jean Chaſteignier, Seigneur de la Rochepoſay, & de Claude de Montléon, frère de Roch dont je viens de parler, naquit à la Rochepoſay le 2. Janvier 1530. (1) Il fut d'abord deſtiné à l'Egliſe, & pourvû de l'Abbaye de Nanteuil en Vallée, & du Prieuré de Marignac. Il étudioit à Padoue l'an 1550. né pour les armes, il en prit le parti, & alla à la Mirandole.

(1) Il y a des raiſons de laiſſer ici cet article & les ſuivans, à cauſe de la ſuite généalogique.

Il offrit ſes ſervices à d'Andelot, frère du fameux Gaſpard de Coligny. Il fut pris avec lui, & quelques autres Seigneurs François, en allant à Parme pour viſiter les places des environs. Mais les Eſpagnols qui l'avoient fait priſonnier lui rendirent ſa liberté, moyennant la rançon convenue entr'eux, & Saint Simon l'un de ſes Compagnons d'armes. D'Andelot, & Sypierre furent conduits à Crémone. En allant à Ferrare pour y reprendre le cours de ſes études, il fut une ſeconde fois arrêté à Boulogne. Il obtint ſa liberté ſept ou huit jours après par le crédit du Cardinal de Ferrare. De retour en France il réſigna ſes bénéfices à l'un de ſes Cadets pour embraſſer tout à fait le Militaire, & prit le nom de l'Ile-Bapaume. Le Connétable de Montmorency qui l'aimoit, l'envoya en 1552. au Camp de Heſdin, ſous l'Amiral de Chatillon. Il fut bientôt pourvû de l'Enſeigne de la Compagnie d'André de Montalembert Seigneur de Deſſé, Lieutenant du Roi dans Thérouenne. S'étant renfermé dans cette place avec Montalembert, pour la défendre contre l'armée de Charles V. qui en forma le ſiége, il y fut tué le 23e. Juin

1553. à l'âge de 22. ans, comme il enlevoit le drapeau d'un Porte-enſeigne qu'il venoit de tuer. Antoine avoit l'eſprit très-cultivé. Il a laiſſé un Recueil de ſes Poëſies Françoiſes. Il contient pluſieurs Odes, & des Sonnets addreſſés au Connétable de Montmorency, trois Odes au Poëte Ronſard, dont il y en a une ſur la mort de Ligneris, la traduction d'un Pſeaume, des Etrennes aux Dames de la Cour. Mais la plus grande partie de ſes Poëſies eſt employée à louer la valeur des François qui portoient les armes en Italie. On y trouve pluſieurs particularités hiſtoriques, & entr'autres les occaſions où lui-même s'étoit trouvé. Ronſard lui a adreſſé une Ode qui eſt la 30e. du 3e. Livre de l'Edition de 1567. & la 19e. de celle qui fut faite un peu avant la mort de Ronſard. Elle eſt intitulée, *à Antoine Chaſteignier de la Rochepoſay*. Le même Poëte (1) a fait auſſi une longue piéce de Vers ſur la mort de notre Antoine. Il y chante ſon mérite Poëtique, & ſon

(1) Tom. III. *pag.* 390. de l'Edition in-16. de 1573.

courage. La piéce eſt d'environ deux cens Vers, on la trouve toute entiere dans Duchêne t. 3. *p.* 291. *& ſuiv.* Il s'adreſſe à la Muſe de l'Elégie, & lui dit.

Ah ! larmeuſe Déeſſe, Ah ! vraiment orandroit (1)
Tu auras nom Elegie à bon droit.
Ce ſonneur de ſes Vers, ce Chaſteignier ta gloire,
A paſſé mort outre la rive noire.
Ce docte Chaſteignier qui d'un vers qui couloit
Plus doux que miel, louanger te ſouloit.

Il fait paroître enſuite l'Amour, les Jeux, & les Graces qui joignent leurs pleurs à ceux des Muſes. Il ajoute :

Puis nous ſommes nommés des Dieux les interpretes,
Leur cher ſouci, & leurs ſacrés Poëtes !
O beaux noms ſans profit, ô titres par trop vains !
Puiſque la mort ſouille à l'égal ſes mains

(1) Deſormais.

Dedans le ſang ſacré des ſaints Poëtes, comme
Elle les ſoüille au ſang d'un (1) vilain homme.

Orphée, Linus, Amphion, Homére ſont morts, mais leurs Vers rendent leur renommée immortelle.

Les Vers tant ſeulement peuvent frauder la mort.
Hélas ami ! quel deſtin, ou quel ſort
Hélas ! s'oppoſa tant à ta gloire premiere,
Qu'avant mourir tu ne mis en lumiere
Tes beaux vers amoureux qui chantoient à leur tour.
Et l'amer fiel, & le doux miel d'amour !...
Et toutefois hélas ! dans ton cercueil moiſie,
Gît avec toi la belle Poëſie.

Le Poëte jure de faire vivre le nom de ſon illuſtre ami, parle du genre de ſa

(1) Homme ignoble, mépriſable, ſans talens.

mort, conſole le Père par les circonſtances glorieuſes de cette mort, que j'ai rapportées, & lui dreſſe dans ſes Vers un Tombeau Poëtique où il exprime les cérémonies qu'obſervoient les Grecs, & qui ſont rapportées par Homére en parlant de la mort de Patrocle, & des regrets d'Achile.

Cette Elégie eſt ſuivie d'une Epitaphe Latine d'un Auteur inconnu, plus Chrétienne, & moins ennuyeuſe que la piéce de Ronſard. Elle finit par ces Vers :

Hunc obſeſſa diù Mirandula ſenſit amicum ;
Senſit & in noſtram Parma recepta fidem.
Sed, Theravenna, tuis abigens è mœnibus hoſtes,
O nimium noſtris nobilitata malis !
Pronus in adverſam tranſverſo gutture terram
Concidit ; incœptum ſic remoraris iter.
Mortuus eſt patria, patria quem mater alebat,
Quo potuit fato nobiliore mori ?

Enfin, ajoûte Duchêne, Jonathas Petit Avocat au Parlement, & au Grand-

Conſeil, a encore compoſé une longue Elégie ſur la mort de ce jeune Seigneur qu'il appelle *ſon regretté Maître*.

André Duchêne hiſt. de la Maiſon de Chaſteignier l. 3. p. 289. *& ſuiv.*

1578.

FRANÇOIS CHASTEIGNIER, frère de Roch, & d'Antoine qui précédent, devint l'aîné de la Maiſon. Il naquit au Château de Touffou (1) le 21. Avril 1532. Il eut pendant ſa jeuneſſe l'Abbaye de la Grenetiére en commende. Il quitta ce Bénéfice après la mort de ſes Frères, & parut dans le monde ſous le nom de *Talmond*, & avec la qualité de Maître d'Hôtel ordinaire du Roi (Charles IX.) en la place de ſon Père. Le mariage accordé entre lui, & Gabrielle de *Rochechouart* Dame de Ruffec, veuve de François de Volvire, Seigneur de Ruffec, Gouverneur d'Angoumois, n'ayant point été effectué, notre François devenu proprié-

(1) Sur la Vienne à quatre lieues de Poitiers, près Chauvigny.

taire des Terres de Talmond, & de Touffou par la mort de Claude de Montléon ſa Mère, épouſa Louiſe de Laval, héritiere des Baronnies de la Faigne, & de Ver, & des Seigneuries de Lilly, Montigny, la Roſiére, & autres. Elle étoit fille de Louis de Laval de la branche des Barons de Loué, Marquis de Néele, puînés des Comtes de Laval, & de Léonor de Caſtilio, Dame de Mathefelon, & de Bauçay en Lodunois. Elle deſcendoit du côté de ſon Père des plus anciennes Maiſons de France, & même de la Maiſon Royale de Bourbon. François de la Rochepoſay parut avec diſtinction au ſiége de Brouage, & à celui de la Rochelle en 1573. Il ſuivit Henri III. en Pologne. Ce Monarque devenu Roi de France le retint pour l'un de ſes quatre Chambellans ordinaires, ce que nous appellons aujourd'hui Gentilhomme de la Chambre. Il fut chargé en 1575. de remettre à M. (François) le Duc d'Alençon, les Villes de S. Jean d'Angely, & de Cognac. Il s'acquitta de cette commiſſion avec conduite, & fermeté. Il fut pourvu par Lettres du 28. Janvier 1576. d'une Compagnie de cinquante Lances des Ordon-

nances du Roi vacante par la mort de Jean de Nogaret, Seigneur de la Valette, Père du célèbre Duc d'Epernon. Etant allé viſiter le Comte (Gaſpard) de Schomberg ſon beau-frère (1) à Nanteuil en Valois, il y mourut le 9. Septembre 1579. âgé de 47. ans, il fut inhumé dans l'Abbaye de la Merci-Dieu, où Louis Chaſteignier lui fit élever un Mauſolée avec cette Epitaphe, compoſée par Joſeph Scaliger,

D. O. M.

Sacrum

&

Memoriæ æternæ Franciſci Caſtanæi Tuffolii, ac Rupiſpoſæa Domini, Equitis Torquati Regii, Præfecti turmæ quinquagenariæ Equitum Cataphractorum, qui per veſtigia majorum, ac Clariſſimorum Gentilium ſuorum incedens, ſemper fidem ergà Regem ſervavit, ſtrenuam, ac fortem operam manu, ac conſilio ergà pa-

(1) Il avoit épouſé Jeanne Chaſteignier, veuve de Henry Clutin de Villeparifis.

triam navavit, fortissimos Gallia Heroes societate belli æquavit, liberalitate, ac munificentiâ superavit, tandem in castro Namptogilo agri Silvanectensis morbo correptus interiit, & suis triste sui desiderium reliquit.

Obiit Eidus septembris 1578. *Vixit annos* 47.

Ludovicus Castanæus fratri Charissimo mœrens posuit.

Il ne laissa de Louise de Laval sa femme qu'un fils mort à Chartres à 13 ans, le 18. Mai 1591. pendant le siége de cette Ville par Henri IV.

Jusqu'ici je n'ai rien dit qui puisse assurer à François de la Rochepozai, la qualité d'homme de Lettres: mais il est certain qu'il la méritoit, & qu'il savoit fort bien les Langues Gréque, & Latine; cela se prouve par la considération qu'il avoit pour Joseph Scaliger, & pour le Poëte Daurat, qui lui écrivoit des Lettres mêlangées de Grec & de Latin qu'il n'eût pû entendre s'il n'eût possédé ces Langues, & que Daurat ne lui auroit point écrites de ce style s'il ne lui eût connu assez d'intelligence pour les lire, & y répondre. Duchêne *pag.* 124. des preuves de l'histoire généal. de la

maiſon de Chaſteignier, en rapporte une où Daurat le remercie d'un préſent qu'il avoit fait à l'un de ſes enfans dont François Chaſteignier étoit le parrein. Il parle de la grandeur du préſent, & promet à ſon bienfaiteur de lui dédier un Ode de Pindare, traduite en Vers Latins. Il lui offre auſſi ſes ſervices en matiére de Livres, & lui parle d'un Ouvrage nouveau. Elle mérite d'être lue, & contient de bons mémoires pour la vie de Daurat.

Voyez Duchêne au lieu cité.

1595.

LOUIS CHASTEIGNIER, Seigneur d'Abain, de la Rochepoſai, & de Touffou, Baron de Preuilly, & de Malval, Chevalier des Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat, & privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouverneur, & Lieutenant Général pour Sa Majeſté, de la Haute, & Baſſe Marche, fut le ſeptiéme des enfans de Jean Chaſteignier, & de Claude de Montleon; il naquit au Château de la Rochepoſai le ſamedi 15. Février 1535. Il fit ſes premières Etudes dans l'Uni-

versité de Paris, & eut pour maîtres Adrien Turnebe, & Jean Daurat qui lui donna aussi pendant quelques tems des instructions domestiques à la Rochepozay. Ce Précepteur obligé de retourner à Paris où la profession publique le rappelloit, lui envoya le fameux Joseph Scaliger. On ne pouvoit pas avoir de plus grands Maîtres. L'Esprit de l'Eléve répondit à leurs soins. Il se forma avec succès dans la connoissance des Langues Gréque, & Latine. La Philosophie, l'Histoire, la Politique, tous les beaux Arts entrèrent dans le plan de l'éducation qu'il reçut; ils formèrent son cœur, ils ornèrent son Esprit. En 1556. il entreprit le voyage d'Italie. Il avoit dessein de s'engager dans la Religion de Malthe; il en fit même le voyage avec Monsieur de Chanteraine, Ambassadeur de la Religion. Mais la Mer lui étoit contraire, il quitta ce parti, & prit l'Abbaye de Nanteuil en Vallée que lui résigna Antoine Chasteignier son frère. Il alla à Milan en 1559. solliciter la liberté de Roch de Chasteignier dont j'ai parlé; il y passa neuf mois, & fut ensuite nommé parmi ceux qui devoient conduire Elisabeth de France,

Sœur de Charles IX. en Eſpagne. Après la mort de Touffou ſon frère, arrivée en 1562. il embraſſa le parti des armes, prit le nom d'Abain, & rechercha en mariage Claude Dupuy (1) fille de Géorges Dupuy, & de Jeanne Raffin de la Maiſon de Pecalvary en Agenois. Elle étoit ſa parente au troiſiéme degré, il obtint en 1565. diſpenſe du Pape Pie IV. & l'épouſa en 1567. Charles IX. l'honora peu de tems après du Collier de ſon Ordre (Saint Michel); il ſe trouva aux Batailles célébres de Saint Denis, de Jarnac, & de Moncontour, au Combat de la Roche Abeille, & fit voir par-tout une valeur & une conduite dignes des plus grands Emplois; il fut

(1) Morte le 30. Octobre 1632. âgée de 93. ans, & inhumée dans l'Egliſe Paroiſſiale de Diſſai. Abel de Sainte-Marthe lui a fait cette Epitaphe.

Tot varias inter dotes, queis Podia fulſit,
Hæc tumuli pario marmore ſcripta leges.
Hic Jacet Herois conjux è ſtemmate Regum
Materno, & magni Præſulis alma parens.

Ce Prélat eſt l'Evêque de Poitiers dont nous parlerons,

pourvû

pourvû en 1573. de celui de Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & suivit Henry III. en Pologne ; il revint en France avec ce Prince après la mort de Charles IX. Le nouveau Roi qui connoissoit le mérite du Seigneur d'Abain, le combla de bienfaits, que j'ose dire mérités ; il le fit maître d'Hôtel ordinaire de sa maison, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Conseiller de son Conseil privé. Il le choisit aussi pour aller à Rome assurer de sa part Grégoire XIII. de son *Obédience filiale*, à cause de son nouvel avénement à la Couronne, avec ordre de rester auprès de sa Sainteté en qualité de son Ambassadeur ordinaire. Il resta à Rome cinq ans entiers. Il se distingua dans cette Ambassade par des actions de vigueur dignes de la grandeur de son caractère, & du Maître qu'il servoit. Il s'opposa autant qu'il lui fut possible à la réception de l'Ambassadeur qu'Etienne Bathory élû Roi de Pologne en la place d'Henry III. avoit envoyé à Rome. Il fit ses remontrances au Pape, & lui dit que le Roi Henry III. son maître étoit le seul légitime Roi de Pologne, qu'il falloit l'entendre avant de recevoir l'Ambassa-

deur de Barbory ; qu'il demandoit un tems compétent pour en avertir le Roi son Maître. *Que si l'Ambassadeur de Barbory se trouvoit en sa présence en quelque cérémonie, ou action publique que ce pût être, qu'il lui passeroit son épée au travers du corps, même aux yeux, & en présence de Sa Sainteté.* Il informa la Cour de sa conduite, & de ce qui se passoit en celle de Rome. Henry III. lui ordonna de se contenter d'un simple Acte de protestation contre la réception de l'Ambassadeur de Barbory. Il fit cet Acte avec toute la publicité, & la hauteur possible, en présence de *Paul Uchanuscki* (c'étoit le nom de l'Ambassadeur) & du Pape auquel il adressa la parole. L'Acte fut dressé en même tems en présence de trois cens Gentilshommes qu'il avoit menés exprès, par des Notaires qui le reçurent, & d'Abain se retira aussi-tôt. Cette action se passa le onze Avril 1579. Il demanda ensuite de la part du Roi le Chapeau de Cardinal pour Charles de Bourbon, neveu du Cardinal de ce nom, oncle du Roi. Les Lettres du Roi au sujet de cette promotion sont du 27. Octobre 1579. La Compagnie de cinquante hommes d'armes étant va-

cante par la mort de François de la Rochepoſay ſon frère, le Roi l'en gratifia. En 1580. il demanda au Pape la promotion au Cardinalat de Philippe de Lénoncourt. Le tems de ſon Ambaſſade finit, & il fut rappellé de Rome au mois de Mars 1581. A ſon retour en France, il fut fait Conſeiller d'Etat en la place de Nicolas d'Angennes; le Brevet fut expédié le 3. Mars 1585. Au mois d'Août 1582. il fut commis avec Philippe Dubec Evêque de Nantes, & René Baillet ſecond Préſident au Parlement de Paris pour aller viſiter les Provinces de Lyonnois, de Forez, de Baujolois, de Dauphiné, & de Provence. Il fut fait à ſon retour l'un des quatre Chambellans ordinaires du Roi, & Chevalier du Saint Eſprit. Il en reçut l'ordre des mains du Roi le dernier jour de l'an 1583. Il paſſa en 1585. en Poitou avec François de Bourbon Duc de Montpenſier pour s'oppoſer aux progrès de la Ligue. Il rendit cette année & les ſuivantes de grands ſervices à l'Etat dans Saumur, dont les Ligueurs vouloient ſe rendre maîtres; à Angers contre le parti des Calviniſtes, & aux environs de Poitiers contre les Réiſtres, & les Lanſquenets à la journée

d'Auneau en Beauce en 1587. & en Picardie en 1588. Il obligea le Duc d'Aumale de ſortir de cette Province. Il alla à Florence en 1589. pour négocier le mariage du grand Duc de Toſcane Ferdinand de Médicis avec la Princeſſe Chriſtine de Lorraine. Le Roi le félicita du ſuccès de ſa Négociation par une Lettre écrite à Tours le 30. Mai 1589. La mort du Roi arrivée au mois d'Août (le 2.) ſuivant, le Seigneur d'Abain fut arrêté à Poitiers par les Ligueurs, nonobſtant le ſauf-conduit du Duc de Mayenne. Ce Duc regardé comme le Chef de l'Etat écrivit pour ſa liberté, & lui demanda même ſon amitié par une Lettre du 26. Août 1589. Le Cardinal Charles de Bourbon déclaré Roi par le parti de la ligue s'intéreſſa auſſi pour ſa liberté. La Lettre eſt datée du Château de Chinon, où le Cardinal étoit lui-même détenu Priſonnier, du dernier Août 1589. D'Abain fut remis en liberté. Il ſe rangea auſſi-tôt du parti d'Henry IV. ſon Roi légitime. Ce Monarque lui donna des marques de ſon eſtime par différentes Lettres qu'on trouve dans Duchêne, il lui donna même avis de l'heureuſe journée d'Yvri par une Let-

tre datée du camp du 14. Mars 1590. Il fut fait priſonnier en la petite Ville de Chauvigny à quatre ou cinq lieues de Poitiers, le 17. Mars par le Vicomte de la Guierche, Georges de Villequier, Gouverneur de Poitou & de la Marche pour la ligue. On le conduiſit à Poitiers. Le Roi offrit en échange de d'Abain, Bois-Dauphin pris à la Bataille d'Yvri. Ces offres furent refuſées du Vicomte de la Guierche qui aſſiégeoit Chauvigny défendu par Henry Chaſteignier, Baron de Malval fils de notre d'Abain. Le Vicomte lui offroit ſa liberté ſans aucune rançon en lui faiſant remettre Chauvigny par le Baron de Malval. Il crut que c'étoit mettre ſa rançon à trop haut prix: il refuſa généreuſement ces conditions, ou du moins demanda qu'il lui fût permis d'en donner avis à Meſſieurs de la Trémoille, & Malicorne. Ces Seigneurs qui ne voyoient pas de moyen de faire lever le ſiége, lui firent approuver les conditions du conſentement du Roi qui prit la peine d'en écrire lui-même à d'Abain le 14. Juin 1590. Il profita de ſa liberté pour faire lever aux Ligueurs le ſiége de la Rochepoſai; il fut récompenſé en 1595. par le titre de

Lieutenant Général pour le Roi de la Haute & Baſſe Marche, d'abord ſous le gouvernement d'Auvergne, enſuite en gouvernement particulier. Il ſignala le commencement de ſa Lieutenance Générale par la levée du ſiége de *Belac* que le Vicomte de la Guierche fut obligé d'abandonner après un ſiége opiniâtre où cette petite Ville ſupporta 476. coups de Canon. Montmorillon, & Mirebeau furent auſſi pris ſur le Vicomte de la Guierche. Il nettoya après ces expéditions la Haute Marche des partis de la Ligue qui s'y ſoûtenoient, & tout malade qu'il étoit il en chaſſa le Duc de Nemours, & le Marquis de Saint Sorlin qui ſe retirèrent en Auvergne fort maltraités. Ses ſervices, & ſa fidélité éprouvée lui firent donner le ſoin du gouvernement du Limouſin pendant l'abſence du Duc de Ventadour, & la Lieutenance du Poitou, au delà de la Vienne, pendant l'abſence du ſieur de Malicorne; la défaite, & la mort du Vicomte de la Guierche chef de la Ligue en Poitou, & noyé dans la Vienne avec plus de cent Gentilshommes de ſon parti, lui firent beaucoup d'honneur. Le Marquis de Piſani ayant été envoyé à

Rome pour engager le Pape à procurer la paix à la Chrétienté, le Roi le choisit, comme une des personnes les plus distinguées du Royaume, pour joindre sa procuration à celles qui étoient remises au Marquis pour agir en leur nom. S. M. lui écrivit aussi le 18. Mai 1595. pour l'engager à se trouver à Mantes, où elle avoit résolu de se faire instruire sur la Religion Catholique, & à y amener la compagnie de cinquante hommes d'armes qu'il commandoit. Le Blocus de Poitiers formé par Malicorne Gouverneur de Poitou, l'empêcha de se trouver à Mantes; les services qu'il rendit au Roi le firent aisément excuser. Il y apprit le succès de la Conférence de Mantes, & la conversion du Roi qui voulut bien l'en instruire lui même par une Lettre écrite à Saint Denis le 25. Juillet 1595. L'Année suivante il s'employa efficacement à appaiser les troubles du Limousin; il suivit en 1595. le Roi qui alloit en Franche-Comté, pour aller au-devant des Ennemis qui avoient passé les monts. Ce fut dans ce tems là que Charlotte de la Trémoille Princesse de Condé voulut mettre d'Abain auprès du jeune Prince son fils. Elle avoit aussi envie

de donner à ce Prince Joſeph Scaliger pour Précepteur ; mais la mort de Louis Chaſteignier d'Abain rompit les meſures de la Princeſſe. Il mourut à ſon retour de la Franche-Comté en la Ville de Moulins le neuf Septembre 1595. ſon corps apporté à la Rochepoſai, y fut inhumé le ſeiziéme de Novembre. Ce que j'ai dit de l'Education de Louis Chaſteignier a dû faire comprendre au Lecteur que je pouvois placer ici ce grand Homme à titre de Savant ; mais comme je n'ai donné qu'une eſquiſſe légère de ſes talens littéraires, on me permettra de revenir ſur mes pas, & de retoucher le Tableau. Perſonne ne ſe déclara plus ouvertement, & ne montra plus d'eſtime que lui pour les Gens de Lettres. Il garda pendant trente ans Joſeph Scaliger ſon Précepteur dans ſa maiſon, & lui confia l'inſtruction de ſes enfans. C'eſt à la *Rochepoſai*, à *Touffou*, & à *Malval* que Scaliger a compoſé une grande partie de ſes Ouvrages. Il dédia ſon Commentaire ſur Varron à ſon illuſtre Patron chez lequel il l'avoit compoſé ; pluſieurs raiſons, dit Scaliger, m'ont engagé à vous dédier ce que j'ai fait ſur Varron. Votre amour pour les Lettres

tres qui vous distingue dans la Noblesse; votre génie supérieur, & qui eût même pû se passer de l'Etude, votre attachement aux Sciences, & les progrès que vous avez faits qui auroient pû suffire à vous illustrer : Enfin les obligations infinies que je vous ai. . . . . .

Quod quidem multis de causis facio, tum quod ex nobilitate nostrâ non potui invenire magis Litterarum amantem quam te, cujus ingenium tale est ut etiam sine libris videatur cultum esse potuisse. Tantum autem Litterarum consequutus es, ut vel satis ad summam gloriam esse possit. Tum si quis quarendus erat cui multum me debere fatear, tu profectò unus occurristi. . . . . Vale. ex Castro vestro Ruppipoetarum 4°. Idus X^br. M. D. L. XIV. Scaliger retiré en Hollande, ne perdit point l'estime de son éléve. Louis Chasteignier prit le soin de le faire payer d'une pension que Henry III. lui avoit accordée ; il lui envoyoit de Rome, & d'ailleurs, les Livres les plus rares qu'il pouvoit découvrir. Pendant son Ambassade de Rome, il y fit autant admirer son éloquence, & l'art de persuader qu'il possédoit souverainement, que ses talens pour la Négociation. Il y contracta

une intime liaison avec le savant *Muret* ; ils lisoient ensemble les meilleurs Auteurs Grecs, & Latins. C'est ce qu'on apprend dans une Lettre de notre illustre d'Abain, au Savant Dupuy, Conseiller au Parlement de Paris. *Nous lisons*, lui écrit-il, *les Politiques, ayant parachevé nos Ethiques.* Tous les Savans de Rome s'empressoient à le connoître, & à en être connus. Le Cardinal Sirlet, Vincentius Laurens, qui fut aussi Cardinal, Fulvius Ursinus, Christophe Clavius, Petrus Victorius en Italie. En France, Daurat, Ronsard, Cujas, Jacques-Auguste de Thou notre Historien, Claude Dupuy, Florent Chrétien, Scévole de Sainte-Marthe, François de Foix de Candale, Evêque d'Aire, Arnaud d'Ossat, depuis Cardinal, furent ses amis particuliers. Presque tous se sont cru obligés de transmettre à la postérité des monumens de leur estime & de leur amitié, ou de leur reconnoissance pour notre Héros. Les François comme les Etrangers se sont empressés de concert à célébrer son érudition, sa valeur, & sa probité. Notre Tite-Live, De Thou, fait son éloge en ces mots : *Ludovicus Casta-*

(1) Liv. 24.

natus Abennius Vir nobilitate, Eruditione, & morum probitate insignis. Florent Chrétien a fait aussi son Eloge à la fin du Poëme Grec qu'on trouve dans les Opuscules de Joseph Scaliger. Roland Bétaulaud a consacré quelques Vers latins à sa mémoire. Scévole de Sainte-Marthe a placé son Eloge parmi ceux des savans Hommes qui ont illustré la France. On trouve plusieurs piéces Latines & Françoises dans le même Poëte qui n'ont pas d'autre objet. Abel a imité le zèle de son Père : Paulus Melissus, Guielmius de Lubec, un grand nombre d'autres lui ont rendu leurs hommages. Louis d'Abain, tout savant qu'il étoit n'a pourtant rien publié. Tout ce qu'on trouve de lui est une Lettre Latine *à Petrus Victorius* imprimée avec celles de Muret. C'est la quatre-vingt-huitiéme. Deux Lettres Françoises qui sont parmi celles qui ont été écrites à Joseph Scaliger par les Savans qui étoient en relation avec lui. Un Volume de Lettres écrites à Henry III. & à la Reine Mère Catherine de Médicis pendant son Ambassade à Rome qui étoient en original dans la Bibliothéque de Monsieur Dupuy fils de Claude Dupuy, Conseiller au Parlement,

avec celles que le Roi & la Reine ſa Mère lui écrivirent depuis 1576. juſqu'en 1580. Parmi les Manuſcrits de M. Dupuy on trouve encore un Manuſcrit *in-fol.* en deux volumes contenant *l'Ambaſſade de Louis Chaſteignier, Seigneur d'Abain* (*à Rome,*)

Voyez l'Hiſtoire de la maiſon de Chaſteignier L. III. depuis la *p.* 305. juſqu'à la *p.* 395. & les preuves depuis la *p.* 125. juſqu'à la *p.* 146. où l'on trouvera preſque tout ce qui a été écrit par les Auteurs contemporains, en Vers & en Proſe, ſur Louis Chaſteignier d'Abain. Sur ſa poſtérité voir les *pp.* 396. 397. & 398.

1591.

HENRY CHASTEIGNIER, Baron de Malval, fils aîné de Louis dont nous venons de parler, & de Dame Claude Dupuy ſon épouſe, ſe diſtingua dans les Lettres, & dans les Armes, & y auroit ſans doute paru avec autant d'éclat que ſon illuſtre père, s'il eût fourni une carrière plus longue. Il naquit à Abain le 14. Janvier 1569. Il eut pour guide de ſes Etudes le fameux Joſeph Scaliger. Son Père l'inſtruiſit dans le métier de la Guerre. Il n'avoit enco-

re que vingt ans, lorſqu'il donna des preuves de ſa prudence, & de ſa valeur au Siége de Chauvigny qu'il défendit avec intrépidité contre le Vicomte de la Guierche Gouverneur du Poitou pour la Ligue. La réſiſtance que le Vicomte trouva dans cette bicoque, qui ſoûtint comme je l'ai dit, 476. coups de Canon, & un Siége de trois ſemaines, valut au Père de Henry, ſa liberté ſans rançon. L'année ſuivante 1591. il eut encore l'honneur de contribuer à la levée du Siége de Belac, petite Ville de la Marche (1) dont le Seigneur d'Abain étoit nouvellement établi Gouverneur, &, que le même Vicomte de la Guierche avoit auſſi aſſiégée; mais s'étant engagé quelque tems après dans un combat contre les Rebelles, avec la compagnie de Chevaux-Légers qu'il commandoit entre Champigny & Milly, il y fut tué d'un coup de fuſil, dont la bale lui paſſa au travers du corps. Sa mort eſt datée dans l'Epitaphe que lui fit Scaliger, du 22. Septembre 1591. ſes entrailles furent enterrées à Mirebeau, & ſon Corps à la Rochepoſay. Scaliger lui a donné dans l'Epitaphe dont je viens

(1) Sur les frontieres du Limouſin.

de parler, le titre, *Adoleſcentis nobilis, litteris, & militaribus ſtudiis exculti ſſimi.* Dans les Vers ſur la mort de cet Illuſtre éléve il dit après avoir parlé de ſon courage.

At quamvis titulus plenis tibi fructibus ingens
Armorum meritò eſt; tamen eſt prior ordine virtus,
Et docta impubes ausa operata Minervæ.

Scévole de Sainte-Marthe a fait auſſi une longue piéce de Vers ſur la mort du jeune Malval. Il en parle comme d'un jeune Héros qui avoit réuni les Muſes avec la Guerre. Il le place aux Champs Eliſées où il lui fait raconter

Comment loin du vulgaire ayant ſuivi l'adreſſe
Des Grecs, & des Romains, dont la vraie nobleſſe
Mêloit aux faits de Mars des Muſes le ſouci,
Il maria le Livre avec la vaillance.

Il joignit à ce Poëme quelques autres piéces de Vers, & entr'autres ce Son-

ret que je rapporterai parce qu'on y trouve la vie de Henry de Malval.

Egalement chéri des Muſes & de Mars,
J'ai hanté l'Italie au printems de mon âge:
J'ai peu de tems après fait mon apprentiſſage
Sous un père excellent, aux armes, & aux arts.

J'ai gardé Chauvigny avec peu de Soldats,
Et ne l'ai point rendu qu'à mon grand avantage,
Retirant des Ligueurs pleins d'orgueil, & d'outrage
Mon père priſonnier entre mille hazards.

J'ai ſecouru Belac: enfin comme à la plaine
J'attaquois l'ennemi, la tempête ſoudaine
D'un coup de plomb fatal m'a tué jeune d'ans.

Mais pourquoi Pleurez-vous ma jeuneſſe ravie?
Pour gagner de l'honneur j'étois venu en vie:
L'ayant ſi bien acquis, n'ai-je pas fait mon tems?

Voyez Ducheſne, Hiſtoire générale de la Maiſon de Chaſteignier, Livre 3. depuis la *page* 404. juſqu'à la *page* 416. Les Poëſies dont je parle y ſont en entier.

1567.

PIERRE DE MAY DE CHATELLERAUD, Secrétaire du ſieur Préſident Purpurat, Sénéchal de Saluces a écrit :

Les triomphes du Baptême de Très-illuſtre Charles Emanuel, Prince de Piémond, en Odes, & Sonnets, Vers Latins, Italiens, & François, avec des Notes imprimés à Paris *in*-8°. *par Thomas Richard* 1567.

Duverdier *page* 1025.

1569.

RENÉ LE FEVRE, Seigneur d'Eſtrépied, Préſident en la troiſiéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, étoit fils de Guillaume le Févre Procureur du Roi à Loudun, & de Mathurine Berthelot. Ces deux familles le Févre, & Berthelot, ſont des plus diſtinguées du Lodunois. Guillaume le Févre, Père de René, étoit fils d'Etienne qui avoit en 1436. la qualité d'Enquêteur en la Ville de Loudun, & François ſon frère

étoit Avocat du Roi en la Chambre des Comptes. La tante de Mathurine Berthelot, appellée Jeanne, étoit entrée dans la Famille de Briçonnet, qui a donné des Miniſtres & des Chanceliers à la France, des Archevêques, & des Cardinaux à l'Egliſe. Je ne puis m'empêcher de dire encore que Guillaume, Procureur du Roi de Loudun, tenoit déja un rang ſi diſtingué par ſon mérite, ſa famille & ſes alliances, que le Roi Charles VIII. honora les épouſailles de ſa préſence, la Meſſe ayant été célébrée par le Cardinal Guillaume Briçonnet, Couſin germain de Mathurine Berthelot, qui fut ſervie par l'Evêque de Meaux, & par celui de Lodève ſes deux fils. Ce fut de ce mariage que naquit René le Févre dans la Ville de Loudun en 1502. Il ſuivit d'abord le Barreau au Parlement de Paris d'où il alla à Poitiers, il obtint une Chaire de Profeſſeur en Droit Civil dans l'Univerſité. La réputation des Profeſſeurs & le nombre des Etudians, rendoient alors la Faculté de Droit la plus célébre de la France, & peut-être de l'Europe. François I. qui cherchoit à acquérir le titre de Père des Lettres, que la voix unanime des Savans lui défère, avoit les

yeux ouverts ſur tous ceux qui ſe diſtinguoient par de véritables talens. Ceux de le Févre, parvinrent juſqu'à lui. Il l'honora d'une charge de Conſeiller au Parlement de Paris, où il tâchoit d'attirer tout ce que la France avoit de plus grands Juriſconſultes. Guillaume Paradin en parlant des Savans qui ont illuſtré le regne de François I. joint notre le Févre à André Tiraqueau. *Andreæ Tiraquelli*, dit-il, (Livre 3. de ſon Hiſtoire) *Scripta adhuc mihi videre contigit, in quæ laudes pleno ore congerantur . . . Ejus claſſis eſſe audio Fabritium Juliodunenſem cujus nunquam falli judicium, aut remitti ſtudium ferunt.* En 1559. Il fut revêtu de la Charge de Préſident de la troiſiéme Chambre des Enquêtes, au lieu de l'infortuné Aymar Ranconnet. Il ſoûtint dans cette dignité la réputation de ſavoir & de probité qu'il avoit acquiſe. En 1549. il avoit été honoré du Doyenné de l'Egliſe de Saint Pierre de Poitiers. Il mourut dans cette Ville le 20. Mars 1569. & fut inhumé à S. Pierre avec cette inſcription : *Hîc jacet nobilis vir Dominus Renatus le Févre, Doctor Regens in hâc Univerſitate, Præſeſque in Senatu Pariſienſi, qui obiit 20.*

Mart. 1569. Louis de la Ruelle dont je parlerai, lui fit cette Epitaphe qui se trouve dans le Recueil de Scévole II. de Sainte-Marthe de 1573.

Doctor, Senator, Præses, ac Decanus, eheu !
Schola, Fori, Cleri decus, vita proba
Exemplar hîc jacet. Jacet corpusculum :
Ex pulvere animum ad astra revocavit Deus.

156.

GUILLAUME LE FEVRE, Seigneur de Villiers frère de René, & fils de Guillaume le Févre Procureur du Roi de Loudun, & de Marguerite Berthelot, naquit à Loudun. Il embrassa l'Etat Ecclésiastique, & obtint un Canonicat dans la Cathédrale de Poitiers. Il fit son objet de l'Étude de la Théologie positive, & des Langues Gréque, & Hébraïque qui forment le parfait Théologien. Il avoit la réputation de les entendre si parfaitement, que le fameux Imprimeur Robert Etienne ayant entrepris en 1540. de donner une édition

nouvelle de la Vulgate, s'adreſſa à François *Vatable*, & à notre Guillaume le Févre, pour donner à ſon édition la perfection qu'il vouloit qu'elle eût. C'eſt un fait prouvé par l'Epître qu'adreſſe Robert Etienne au Lecteur. Il s'exprime en des termes qui font trop d'honneur à Guillaume le Févre, pour ne pas en orner ſon Eloge. » *Opportunum* » *eſſe video*, dit Etienne, *ut te ex animo* » *valere jubeam : quod tamen ante facta-* » *rus non ſum, quàm pro officio hominis* » *grato animo prediti, agnovero benefi-* » *cium acceptum à Guillelmo Fabricio Ca-* » *nonico Pictavienſi, amico & familiari* » *noſtro, viro Hebraïcè, Græcè & Lati-* » *nè Erudito, qui in his Bibliis emendan-* » *dis, & locis cognatis annotandis can-* » *dido, & liberali ſtudio me plurimùm* » *adjuvit* «

C'eſt-à-dire, » je pourrois finir ici ; » cependant je ne crois pas devoir le fai- » re, avant de déclarer, comme j'y ſuis » obligé par reconnoiſſance, les ſervices » que m'a rendus Guillaume le Févre, » Chanoine de Poitiers, mon intime » ami, homme très-habile dans les lan- » gues hébraïque, gréque, & latine, & » qui m'a rendu de très-grands ſervices

» dans les corrections, & les notes qu'on » trouvera dans cette édition.

C'eſt donc d'après le témoignage de Robert Etienne, en partie aux ſoins de Guillaume le Févre qu'eſt dûe la belle édition de 1540. & les notes ne ſont pas moins ſon Ouvrage que celui du célébre Vatable. Outre cette preuve de ſon intelligence dans la langue ſainte, on en a encore une autre dans un Ouvrage qu'il publia à Poitiers en 1536. ſous ce titre :

Philobiblius, ſive Dialogus de ſtudio divinarum & humanarum litterarum. Il le dédia au grand Budé ſon ami. Il parle dans ce livre de l'avantage de l'Étude de l'Ecriture, jointe aux autres connoiſſances, & préfère la Philoſophie Chrétienne à tout ce qui peut occuper l'eſprit de l'homme.

Salmon Macrin parle ſouvent de lui dans ſes Poëſies, & toûjours avec éloge; il l'appelle dans une de ſes Epigrammes, *Triplici clariſſime languâ Guilelme.* Il déclare que c'eſt lui qui l'a engagé à travailler ſur des ſujets pieux, & au ſecond Livre de ſes Hymnes, il lui dédie un Poëme qui commence par ces Vers.

Ante omnes, mihi Care Hilerne, Cives,
Et more, & ratione Litterarum,
Excellis, eminesque. . . . .

Tout ce que je viens de dire prouve la Doctrine peu commune de Guillaume le Févre, qu'on peut placer au rang des plus ſavans hommes de ſon tems; il prouve auſſi ſa piété, & ſon attachement à ſes devoirs. J'ignore l'année de ſa mort. Extrait de la Généalogie manuſcrite de Meſſieurs de Sainte-Marthe. Voyez Colomiés *Gall. Orient. pag.* 6. & 7. auquel notre article peut ſervir d'addition.

1569.

LOUIS DE LA RUELLE, (*Ruellius*) à qui Scévole de Sainte-Marthe adreſſe pluſieurs de ſes Poëſies Latines & Françoiſes, étoit intime ami de ce ſavant homme, & ſon couſin germain. Il étoit fils de Charles de la Ruelle, Docteur Régent en Droit de l'Univerſité de Poitiers, & d'Iſabelle fille de Guillaume le Févre, ſœur de Michel, Avocat au Parlement de Paris, & de

Nicolle, épouſe de Louis de Sainte-Marthe, frère de Scévole ſecond. Il étoit de Poitiers, & Docteur en Droit dans l'Univerſité de cette Ville.

Bouchorſtius en parle comme d'un grand Juriſconſulte, & d'un bon Poëte à la fin de ſon Poëme ſur les troubles de Poitiers de l'année 1562.

Cui ſe ſe greſſu reſonante Ruellius infert,
Proximus ab illo qui loca digna tenet.
Vir quo non alius quiſquam facundior extat,
Seu faciles Muſas, ſeu tua jura colat.
Andin' ut arguto depromat pectore leges?
Ut referant alacrem guttura blanda ſonum?
Quem in medio juvenum gravibus de rebus agentem,
Mille vident oculi, lumina mille ferunt.

Son premier objet fut toûjours l'étude de la Juriſprudence, mais il s'amuſoit quelquefois avec les Muſes, comme le dit Bouchorſt, & ſe délaſſoit avec elles des fatigues d'une étude plus

laborieuſe. On trouve une douzaine de ſes Epigrammes choiſies dans un plus grand nombre, à la fin des Poëſies de Scévole de Sainte-Marthe, de l'Edition de 1573. C'eſt ainſi que l'Imprimeur parle dans un avis au Lecteur. *Ayant entre mes mains quelques Epigrammes Latines de M. de la Ruelle, perſonnage ſavant, & bien verſé, non-ſeulement en la Juriſprudence, mais auſſi ès Lettres plus douces, j'ai penſé faire choſe convenable, ſi j'en choiſiſſois une partie pour ajoûter aux Oeuvres de M. de Sainte-Marthe, ſon proche parent, & intime ami, afin de faire voir aſſemblés en un même Livre les écrits de ceux dont les corps & les eſprits ſont unis enſemble des étroits liens de conſanguinité & d'amitié.*

Quelque intime que fût la relation entre Sainte-Marthe & la Ruelle, il s'en faut beaucoup que ſon cher parent ait la netteté, la douceur, le génie qu'avoit Sainte-Marthe pour la Poëſie latine. Les deux piéces qui ſuivent, m'ont paru les meilleures. La première regarde le Siége de Poitiers formé le 22. Juillet 1569. par l'amiral (Gaſpard) de Coligny à la tête des Proteſtans, & que le

Duc

Duc de Guiſe (Henry) lui fit lever le 7. Septembre, ſept ſemaines après.

Vandalus, Abderamas, Saracenus, Danus, & Hunnus
Attila Pictavii diripuere ſolum.
Non queror: Impii erant, hoſtes quos Chriſtus, eoſdem
Perpeſſam eſſe mihi gloria ſumma fuit.
Nec queror immitem licet, hoſtem habuiſſe Britannum;
Stemmatis antiquus Franci inimicus erat.
Hoc queror, & Chriſti, & Franci ſub nomine Francus
Qui mihi Pontem, arces, mœnia diſjiciat.
Sed mihi fatale eſt, ſi bellum indixerit hoſtis
Chriſto, aut Regi, in me protinus arma ruunt.
Altius at ſemper, quoties dejecta, reſurgo;
Se effert Palma magis, quò magis opprimitur.

La ſeconde Epigramme eſt faite ſur le rétabliſſement des murs de la Ville après la levée du ſiége.

Quàm pia ſit, Chriſte velata rebellio, fracta hæc
Æternùm, reparata licet, monumenta loquentur.

Sainte-Marthe lui adreſſe entre-autres Poëſies, des Stances ſur les loüanges de la Ville de Poitiers. Il épouſa Madelaine le Sage, fille de (1) Charles le Sage, Profeſſeur en Droit, dont il eut un fils, Charles de la Ruelle, Seigneur de Mavault, & deux filles, Madelaine & Eliſabeth.

1570.

» FRANÇOIS DE LA PIE, » Religieux de l'Ordre de Saint Domi» nique, ou des Jacobins, natif de Poi–

(1) Bouchorſtius dans le Poëme que j'ai cité, parle ainſi de Charles le Sage, après avoir loüé Martin Portier, Doyen des Docteurs de la Falcuté de Droit. E ij. *vers la fin.*

Quem verò comitem venerando incedere vultu,
Sacraque cui canis tempora ſparſa vides:
Præclarus tibi Doctor adeſt, ſapientia cujus
Inclyta condignum nomen habere dedit.

» tiers, a mis en lumière la confession » générale, Extrait des Saints Doc» teurs de l'Eglise, imprimée à Paris, » chez Michel Buffet. » Ce sont les termes de La Croix du Maine. L'Auteur de la savante Bibliothéque de l'Ordre de S. Dominique croit qu'il faut placer la publication de cet Ouvrage vers l'an 1570. sa raison c'est que la Caille dans son Histoire de l'Imprimerie en France, donne cette date à l'impression, c'étoit aussi, dit-il, le tems où vivoit suivant les apparences le Père François de la Pie. N'ayant rien de mieux à dire sur cet Auteur, j'adopte volontiers ce qu'en dit le Bibliothécaire que je cite.

Voyez La Croix du Maine: *Bibl. ordin. Prad. Tom. II. Verbo* (François) de Pie.

1578.

JACQUES YVER, Seigneur de Plaisance, & de la Bigotterie, Gentilhomme Poitevin, naquit à Nyort, vers l'an 1520. Suivant la liste des Maires de Nyort, publiée par Christophe Augier, Jean Yver étoit Echevin, &

Jacques Sieur de la Bigotterie, Maire en 1461. ſous Louis XI. Il n'y a pas de doute que celui dont nous parlons ne fût de la même famille. Il ſe fit une grande réputation par un Ouvrage qu'il intitula: *Le Printems d'Yver*, & qui parut ſous ce titre en 1572. chez *Abel Langelier*, & depuis *in*-16. en 1576. & en 1578. Il contient *cinq Hiſtoires diſcournes par cinq journées en une noble compagnie au Château du Printems*. Le Livre eſt dédié *aux belles & vertueuſes Damoiſelles de France*, en faveur deſquelles, dit-il, *ayant la main trop foible pour tenir la plume de Cigne, il prit la plumette d'un Paſſereau* (*Oyſeau de la Mere d'Amour*.) On apprend dans un Avertiſſement au Lecteur que ce qui occaſionna le Printems d'Yver, fut la ſenſibilité de l'Auteur aux reproches que quelques Italiens avoient faits aux François. Leur génie, diſoient-ils, n'eſt propre qu'à imiter ſervilement les autres. Ils ne vivent que d'emprunt; incapables d'imaginer, ils copient ce que les Etrangers ont écrit. L'Auteur dit qu'il auroit voulu, à ce diſcours, qu'il en eût été de l'oüie comme des yeux. Il auroit fermé ſes oreilles, pour ne pas les entendre, com-

me on ferme les yeux pour ne pas voir un objet déſagréable. Mais pour venger la Nation inſultée, il voulut faire voir aux Étrangers que le François n'eſt pas plus ſtérile en inventions que les autres Peuples. Sur la fin de cet avis, il annonce un autre Ouvrage dont ſon Printems n'eſt que l'avant-coureur. Sa mort prématurée en a privé le Public. Dans le Recueil des cinq Hiſtoires auxquelles il a donné le titre général de Printems, il ſuppoſe que trois Gentilshommes qu'il appelle *les ſieurs de Bel-Acueil, de Fleur-d'Amour, & de Ferme-Foi*, vont dans un Château auquel il donne le nom de *Printems*, Ouvrage admirable de la Fée Melluſine, où demeuroient trois Dames, qu'il appelle ſans façon, l'une *Marie*, l'autre *Marguerite*, la troiſiéme *la Dame du Château*. Après bien des déſcriptions aſſez brillantes, & pleines d'imagination, ſuivies de quelques maximes galantes, & quelquefois fort ſérieuſes, on entre dans la preuve d'une de ces maximes par une *Hiſtoire*. Dans la premiere à laquelle je m'en tiendrai, *le ſieur de Fleur-d'Amour* prétend prouver *non-ſeulement que les Dames ſont plus inconſtantes que les hom-*

mes, mais que leur légéreté en amour a toûjours cauſé le malheur de leurs Amans.
Voici ſon Hiſtoire qui ne prouve certainement pas ce qu'il avance. Perſide jeune & belle Rhodiene fut aimée d'Eraſte; il avoit de grands biens, & ſe trouvoit ſous la tutelle d'un Oncle. Leur amour étoit né dès leur enfance; il crut avec l'âge : ils ſe jurerent une fidélité éternelle. Eraſte en donna pour gage un Diamant à ſa maîtreſſe, Perſide une chaîne d'or à Eraſte. Les noces d'un grand Seigneur occaſionnerent des Joutes, & des Tournois, où Eraſte ſe fait admirer ſans être connu; il l'emporte ſur tous les Chevaliers, & même ſur le grand Maître de Villiers, qu'il a plu à l'Auteur de faire jouer le Rôle d'Amadis en cette occaſion. On l'oblige avec une violence polie d'ôter ſon caſque, on le lui arrache. Eraſte perd la chaîne d'or que Perſide lui avoit donnée : cette perte le met au déſeſpoir. Il penſe même à ſe donner la mort; mais, tout bien examiné, il charge un domeſtique de chercher ſa chaîne; peine inutile : un Gentilhomme l'avoit trouvée, & en avoit déja fait préſent à une *Demoiſelle Champêtre*, voiſine de la maiſon de Cam-

pagne d'Eraſte. Lucine, c'étoit le nom de cette Demoiſelle, paroît à Rhodes avec la chaîne, Perſide l'en voit parée. La jalouſie s'empare de ſon cœur, elle maltraite Eraſte, lui reproche ſa perfidie, & le préſent de la chaîne. Elle lui rend ſon diamant; Eraſte ſe juſtifie, il préſente ſon épée nuë à ſa maîtreſſe. Perſide touchée ne répond rien. Son amant eſt prêt de ſe jetter ſur la pointe de l'épée: heureuſement une femme de Chambre de Perſide accourt, & fait gliſſer le pommeau. Ainſi *le jeu, dit l'Auteur, s'acheva ſans Tragédie.* Eraſte pour avoir ſa chaîne feint de l'amour pour Lucine à qui elle avoit été donnée. Il lui donne un collier en échange, & retire cette précieuſe chaîne. Il court la porter à Perſide, mais malheureuſement il rencontre l'amant de Lucine, celui qui la lui avoit donnée. Cet amant qui ſe crut encore plus malheureux qu'il ne l'étoit, arrête Eraſte, il l'inſulte, ils ſe battent: Eraſte tue ſon ennemi. Il eſt obligé de fuir à Conſtantinople. Soliman l'y reçoit avec toutes ſortes de diſtinctions. Il lui propoſe même le commandement d'une armée qu'il fait marcher au ſiége de Rhodes. Eraſte refuſe généreuſement ce parti. Soliman

admire le motif de ſon refus. Rhodes eſt aſſiégée, & priſe. Le grand Seigneur la traite favorablement en conſidération d'Eraſte ; Perſide captive eſt conduite au Sérail ; Soliman touché de ſes charmes en devient amoureux. Elle réſiſte à ſa paſſion. Le grand Seigneur, à qui il plaît d'avoir le reſpect néceſſaire aux Romans, ſort de l'Appartement de Perſide, & ſe tient à la porte pour écouter ſes plaintes. Il apprend par ce moyen l'amour de Perſide pour Eraſte. Il ſe fait une généreuſe violence, & réunit ces deux Amans ; Eraſte épouſe Perſide, mais elle paroît ſi belle aux yeux du Sultan le jour de ſes noces, qu'il ſe repent de ſa généroſité, & devient plus amoureux que jamais. Un de ſes Miniſtres lui conſeille de ne point faire un effort qui lui coûte trop, & de ſe débaraſſer d'Eraſte. Il lui fait faire ſon Procès, on tranche la tête au pauvre Eraſte. Perſide inſtruite du ſort de ſon mari s'enferme dans un Château, où Soliman l'aſſiége. Elle ſe fait tuer d'un coup de Canon, Soliman entre dans le Château, trouve Perſide étendue, & baignée dans ſon ſang : la vertu reprend ſes droits, il rejoint Eraſte à Perſide, leur fait élever

un

un monument d'une richeſſe ſans égale, & fait pendre le coupable Miniſtre de ſes crimes.

Voilà le précis de la premiére Hiſtoire, où il y a comme on peut le voir des ſituations aſſez intéreſſantes, & une imagination aſſez fertile. La Romancie n'étoit pas alors un Pays ſi connu. Dans cette Hiſtoire ſe préſentoient bien des objets touchans, qui à force de paſſer & repaſſer devant nos yeux en mille & mille formes, ne nous affectent plus. Ce qui étoit fécondité d'imagination, richeſſe de génie, n'eſt plus que répétition ennuyeuſe, ou imitation ſervile. Ainſi à juger des choſes eu égard au tems, Yver a du paſſer pour un Ecrivain délicat, & très-eſtimable. Sa Fable eſt bien conduite, il y a plus de jugement qu'on n'en trouve dans les autres Ouvrages de ce genre. Ses penſées ſont juſtes: quoiqu'on voie que l'Auteur penſe toûjours à s'exprimer en termes fleuris, on trouve pourtant de l'aiſance, de la facilité dans ſon ſtyle. On reconnoît l'air de la bonne compagnie, un ton de converſation bien dialoguée dans les entretiens, qui ne ſont pas la moindre partie de ſon Ou-

vrage. A le lire avec attention, on s'apperçoit que l'Auteur poſſédoit le génie de notre Langue. Il paroît qu'il eſt même un des Ecrivains de ſon tems, auquel elle a le plus d'obligation. Si ſa Proſe mérite les éloges que je viens de lui donner, il n'en eſt pas de même de ſes Vers. Ils n'ont que rarement, cette délicateſſe, ces agrémens qu'on appelloit à la Cour d'Auguſte *molle, & facetum*, & qui caractériſent les Poëſies du genre où ſe livroit Yver. J'ai choiſi ceux qui m'ont paru les plus ſupportables. Si la piéce qui ſuit n'a pas le mérite de *la forme*, au moins lui trouvera-t-on celle *du fond*. C'eſt un Sonnet ſur l'ingratitude de l'homme envers Dieu.

SONNET.

Si le Seigneur nous bat de mille & mille fléaux,
Redoublant coup ſur coup l'horreur de ſa vengeance;
N'eſt-ce pas à bon droit, pour la perſévérance
Qui nous rend obſtinés à tout genre de maux?

Les oiſillons chantans parmi les arbruiſſeaux,
Témoignent du Seigneur la bonté, la puiſſance.

Les animaux paiſſans en ont bien connoiſſance,
Et les poiſſons muets qui gliſſent par les eaux.

Les arbres foreſtiers chevelus de feuillages,
Et ceux qui ſont courbés ſur le faix du fruitage,
Enfantent tous les ans par céleſtes bienfaits.

Et l'herbe qui verdit de roſée amoureuſe,
Reconnoiſſent, Seigneur, ta grace plantureuſe.
L'homme ſeul méconnoit les biens que tu lui fais.

Il n'a manqué à ce portrait qu'un pinceau plus délicat. Jacques Yver, ſuivant La Croix du Maine, eut à peine le plaiſir de voir ſon Ouvrage imprimé. Il faut donc fixer ſa mort vers l'an 1572. que parut la premiére édition ; on peut regarder cette mort comme prématurée. Elle priva le Public des Ouvrages qu'il lui avoit annoncés. Quelques petites piéces de Vers qu'on trouve jointes à l'édition *in*-16. de 1576. dont je me ſers, prouvent ce que dit La Croix du Maine de la mort de Jacques Yver. On trouve à la tête de ſon Livre une Anagramme enchaſſée dans ces quatre Vers, qui me

paroiſſent avoir été faits pour mettre au bas du Tableau de l'Auteur.

Du Pinceau le docte ſoin,
Me faire vivre a envie;
Mais las! qu'en eſt-il beſoin,
Puiſqu'en mourant j'acquers vie!

J'acquers Vie, ſe trouve dans le nom de Jacques Yver.

Le *Printems d'Yver* eut beaucoup de ſuccès: non-ſeulement les éditions s'en multiplierent, mais il parut avec des additions; on fit ce que font encore de nos jours ceux qui ne ſauroient ſe ſoûtenir par leurs propres forces, on le copia. Un aſſez bon modéle trouva de très-mauvais Singes. Benigne Poiſſenot fit l'Eté, & il n'eut que le ſort de ceux à qui le Public dira toûjours, *ô imitatores, ſervum pecus!* Copiſtes malheureux, ſerviles imitateurs, pourquoi nous fatiguer?

Je ne dois pas oublier de dire que Jacques Yver n'étoit pas le ſeul bel eſprit de ſa famille: on trouve à la tête de ſon *Printemps* deux Sonnets, le premier de *Joſeph Yver* ſon frére, & le ſecond de *Marie Yver ſa Sœur unique*. La lecture du Sonnet de Joſeph n'annonce pas un

grand Poëte : il demande à ſon frère pourquoi le Printems qui produit des herbes ſalutaires contre les bleſſures des Cerfs & les maladies des autres animaux, ne produit pas auſſi des remedes contre l'amour ?

Que n'a-t-il fait de quoi être panſés
Du trait d'amour nos eſprits élancés ?
Las ! eſt-il moins aux hommes ſalutaire ?
Ou bien plûtôt, dis moi frere benin,
S'il tient au mal, ſi hors du Médecin,
Qu'Apollon même onc ne s'en peut défaire ?

Marie Yver répond à ce Sonnet par un autre, où elle fait l'éloge du Livre de ſon frère Jacques Yver, & la réponſe ne donne pas une opinion plus avantageuſe des Vers de la Sœur, que la queſtion de ceux du frère. Il s'y trouve pourtant plus de clarté, quelque choſe de plus facile. Elle inſinue que l'Ouvrage de ſon frère trouva des Critiques quelque excellent qu'il fût. C'eſt ainſi qu'elle exprime ſa penſée.

Vrai eſt que ceux qui ont les yeux bleſſés,
De ce Soleil ſe diront offenſés,

Car toûjours eſt le bien au mal contraire.
Ainſi l'on voit d'un même Romarin,
L'enflé crapaud façonner ſon venin,
Dont le bon miel une abeille peut faire.

Voyez Duverdier Vauprivas Bibl. *p.* 618. La Croix du Maine *p.* 189. & les Œuvres, ou le Printems de Jacques Yver. Colomiés *pag.* 181. de la Gaule Orientale parle d'un David Yver, natif de la Rochefoucault en Angoumois, ſavant dans la Langue Sainte, & père d'un Miniſtre Proteſtant d'Angoulême, qui a eu quelque réputation dans ſon parti. Voyez Colomiés *Gall. Orient.* au lieu cité.

1575.

GUILLAUME BOUCHET, Sieur de Brocourt, d'une famille d'Imprimeurs de Poitiers, où il naquit en 1526. fut honoré par les Marchands qu'il appelle ſes confrères, à cauſe du commerce de la Librairie qu'il faiſoit, de la dignité de Juge Conſul de la Juſtice Conſulaire de Poitiers. Il falloit qu'il fût ami, & eſtimé de Scé-

vole de Sainte-Marthe, puiſque ce grand homme lui adreſſe une Ode Françoiſe du nombre de celles qu'il fit pour les entre-Actes de la Tragi-Comédie de Job, jouée à Poitiers, en 1573. C'eſt celle qui commence:

Tant que vous êtes favorit
De la fortune; tout vous rit.

& qui eſt à la *pag.* 116. des œuvres mêlées de Sainte-Marthe, imprimées à *Poitiers chez les frères Bouchet.* Il y a bien de l'apparence qu'il étoit lui-même l'un de ces frères. Guillaume ſe livra à la Littérature, & il donna dès l'an 1584. une preuve des progrès qu'il y avoit faits, par la publication d'un Ouvrage qu'il compoſa, & qu'il imprima lui-même, comme il le dit, (1) ſous le titre *des Serées de Guillaume Bouchet*, *in*-4°. Il y en a eu quatre éditions dont la dernière eſt de 1635. *à Rouen.* Celle dont je me ſers eſt *à Paris chez Jérémie Perier* 1608. trois Volumes *in*-12. fort

(1) Vers la fin de ſon Diſcours ſur les Serées.

gros, contenant douze Serées chacun. L'Auteur dédia son Livre *à Messieurs les Marchands de la Ville de Poitiers* : l'Epître Dédicatoire, est du 25. Août 1584. L'Auteur y dit qu'il a voulu donner des marques de sa reconnoissance aux Marchands ses Confrères de l'honneur qu'il leur a plu lui déférer en l'établissant leur *Juge & Consul. J'ai choisi ce petit Livre*, ajoute-t-il, *d'autant plus volontiers qu'il m'a semblé proprement vous convenir, attendu que les discours libres & gaillards contenus en icelui se ressentent encore de l'ancienne prudhommie du bon vieux tems, & simplicité de nos Pères.* L'Auteur de l'Eloge de Jean Bouchet ajoûtant quelques observations sur notre Guillaume (*p.* 20. du T. 27. des mém. du P. Niceron) porte ce jugement de son Ouvrage. *Ce sont des discours farcis de toutes sortes de plaisanteries, & de quolibets souvent assez fades, & dont les meilleurs ont été pillés par une infinité d'Auteurs, qui sont venus depuis. Les obscénités grossières y sont assez fréquentes. On y trouve beaucoup d'érudition, mais la plûpart des faits tirés des anciens Auteurs, y sont estropiés & rapportés fort infidélement. Ils marquent*

meilleurs que Bouchet avoit beaucoup lû, quoique ſa mémoire le trompât ſouvent. Il n'eſt rien de moins ſolide que ce qu'il dit ſur les queſtions de Phyſique qui s'agitent dans chaque Serée, en un mot on peut dire que tout l'Ouvrage n'eſt pas quelque choſe de fort conſidérable, quoiqu'il fût eſtimé autrefois. Je ne ſais ſi tous les Lecteurs de l'Ouvrage de Bouchet adopteront ce jugement. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire ce que je penſe, après ce Cenſeur, je crois qu'on doit avoir un peu plus d'indulgence pour un Ouvrage de la nature de celui dont il s'agit. J'y trouve un ſtyle vif, aſſez poli pour le tems, des traits ſinguliers aſſez bien amenés, un caractère de converſation ſoûtenu, moins de fadeur que ne le dit le Cenſeur, du neuf, une érudition étenduë ſans pédantiſme, des défauts d'exactitude, qui ont quelquefois leur grace; des fautes qui choquent bien moins dans l'Ouvrage de Bouchet, qui les fait quelquefois à deſſein, qu'elles ne choqueroient dans un Ouvrage ſérieux. L'Auteur peut fort bien aller de compagnie avec Bonaventure Deſperiers, Verville, & ceux de ſon genre. Les copies multipliées de ſes bons mots en Vers, & en

Proſe, en font l'éloge. Je regarde enfin ſes Serées, comme un Ouvrage original, & c'eſt un mérite dans la Littérature. Au reſte mon jugement en cette occaſion, comme dans toutes les autres, n'eſt que l'expreſſion du ſentiment d'un particulier qui n'a ni un rang, ni un nom aſſez conſidérable pour faire loi dans la Littérature, où la liberté doit régner en Souveraine. La lettre qui précéde l'édition *in*-4°. de 1556. des Œuvres de Jean de la Peruſe, eſt de Guillaume Bouchet, elle eſt addreſſée à Jean Boiceau de la Borderie, qui avoit joint ſes ſoins à ceux de Bouchet, pour raſſembler le Recueil des Œuvres de la Peruſe leur ami commun. On trouve dans ce Recueil des Vers du même Bouchet à la louange de la Peruſe, & quelques piéces de ce dernier prouvent leurs intimes liaiſons.

1573.

JEAN-ANTOINE BOUCHET, étoit peut-être de la même famille, que celui dont nous venons de parler. Il naquit à Poitiers en 1555. & fit voir dans une grande jeuneſſe beau-

coup de diſpoſition & d'amour pour les Lettres. Je ne connois point d'Ouvrages du jeune Bouchet; mais une Epitaphe que j'ai lue dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Paul, où il eſt inhumé, & où l'on voit ſon Portrait peint ſur toile, l'annonce comme ayant écrit; il mourut ſuivant ce monument, que le tems conſumera bientôt, le 11. Sept. 1575. âgé de 19. ans, 3. mois, 5. jours & dix heures. On ne ſauroit être plus exact; auſſi eſt-ce l'amitié qui ſe chargea du ſoin de l'Epitaphe faite, eſt-il dit, par Mathurin Reys ſon compagnon d'école. Ce Mathurin Reys a été Avocat, & a brillé au Barreau de Poitiers. Apparemment il étoit meilleur Juriſconſulte que Poëte. On en jugera par les deux quatrains d'un Sonnet dont j'épargne au Lecteur les derniers Vers.

Sus, ſus, pleurez mes yeux, & toi mon
cœur ſoupire,
Et vous mes deux poumons, le vrai ſiége
d'amour,
Hauſſant, & très-hauſſant ſanglotez nuit &
jour,
La mort de mon Bouchet, mort que je n'oſe
dire.

Vous ne le verrez plus, ô pauvres yeux décrire
Ses amours, ni toi cœur ne sentiras autour
De toi, le feu duquel il chantoit sans séjour,
Ni brûler des poumons du feu de ton martyre.

L'Auteur de l'Epitaphe, place pieusement, & chrétiennement son ami aux Champs-Elisées dans les derniers Vers. Apparemment le jeune Bouchet avoit déjà quelque Iris à laquelle il avoit consacré sa Muse, à l'exemple des Poëtes de son tems.

1574.

JACQUES DU FOUILLOUX, Seigneur de ce lieu, situé dans le territoire connu sous le nom de Gatine en Poitou, aux environs de Parthenay, naquit dans la Terre de son nom, d'une famille noble, sous le Regne de Henri II. Il eut une éducation conforme à sa naissance, la Chasse & la Poësie firent presque toute son occupation. C'est le sens qu'il faut donner aux paroles de Brantome, lorsqu'en parlant de l'Art-Militaire de Machiavel qui n'a

voit jamais été à la guerre, il dit que le projet de Machiavel étoit auſſi ridicule *que ſi un Philoſophe allait écrire un Livre de Chaſſe, comme a fait le Fouilleux*; ſens obſcur, mais qui eſt le ſeul qu'on puiſſe raiſonnablement donner à cette réflexion, qui n'a d'autre défaut que celui d'être mal exprimée. Mais ce défaut eſt fort ordinaire à cet Ecrivain, qui ne ſe pique de rien moins que d'exactitude dans l'expreſſion, & le tour de phraſe. Du Fouilloux s'appliqua à réduire en préceptes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans la pratique de la Chaſſe. Il compoſa ſon Livre de la Venerie, dont le ſujet eſt la Chaſſe du Cerf, du Sanglier, du Liévre, & des Regnards. Il y joint pluſieurs *Recettes*, ou Remédes pour guérir les Chiens des maladies auxquelles ils ſont ſujets; le Livre eſt diviſé en 63. Chapitres; & fut dédié au Roi Charles IX. Il dut être fort bien reçu de ce Monarque, le Chaſſeur le plus intelligent de ſon Royaume, & qui a lui-même écrit en Maître ſur cette matiére.

L'Ouvrage de Jacques du Fouilloux fut imprimé *à Poitiers par les Marnefs, & les Freres Bouchets*, en 1562.

& depuis *à Paris chez Galiot du Pré*, en 1573. Il en a paru une troiſiéme édition *in*-4° avec figures *à Paris* en 1624. avec quelques augmentations. L'Auteur joignit à ſon Traité de la Chaſſe un petit Poëme en Vers François, intitulé *l'Adoleſcence de Jacques du Fouilloux, Ecuyer Seigneur dudit lieu.* Ce Poëme ne fait pas grand honneur à ſa Muſe; c'eſt une piéce d'un aſſortiſſement bizarre ſans mérite ni du côté de l'invention, ni du côté de l'expreſſion. Le ſujet eſt des plus ſimples. Du Fouilloux dit qu'étant échappé à ſes Maîtres à l'âge de vingt ans, il alla dans des forêts où il rencontra une Bergère, qui lui accorda le *don d'Amoureuſe Mercy.* Nous allons donner une analiſe, & quelques Vers de ce Poëme pour mettre le Lecteur en état de juger par lui-même du mérite de du Fouilloux du côté de la Poëſie; les Vers nous apprendrons auſſi quelque choſe de ſa vie.

Pendant le tems que le Noble François
Faiſoit ployer la France ſous ſes loix,
Tendre orphelin, ſortant de la tétine,
Tranſporté fus dehors de ma Gatine;
Dans un pays de bois, & de rochers,
Lieu bien hanté de cerfs & de ſangliers.

En ſervitude en ce lieu fus long-tems,
Et à Linieres où ne perdis mon tems. . . .
Car volontiers notre (1) généalogie
Les filles aime, armes, & venerie. . . . .
Quand j'eus vingt ans, il me prit une envie
M'émanciper, vivre à ma fantaiſie.

Il parle enſuite de la Chaſſe du Cerf qu'il pourſuivit; il exprime quelques termes de Chaſſe qu'il inſcrit dans ſon Poëme, ſans égard à la meſure, ni même à la rime. Après ſa Chaſſe, il dit qu'il trouva pluſieurs Bergères: une d'elles fixe ſes regards, il en fait le portrait par oppoſition avec les Dames de Cour. Ce portrait contient 70. Vers, & l'on peut dire qu'il n'embellit point la Nature; ſa Bergère reſſemble préciſément aux nôtres, & notre Celadon n'en fait point une Aſtrée.

Point ne portoit gans de chamois, mitaines,
Ains en tout tems à découvert ſes veines.

(1) Famille.

Ne portoit point caleçons, ni patins,
L'égail (1) lavoit ſes piés tous les matins.
Point ne trompoit le monde en ſes cheveux,
Mais les ſiens vrais lui tomboient ſur les yeux.

Il imagine quelque choſe de bien neuf, pour ſe réunir à ſa Bergère : il étoit caché derriere un buiſſon.

Ma robe, *dit-il*, étoit de bonne peau de loups,
Qui me venoit aſſez mal à propous.

En effet les Chiens de la Bergère le prirent pour un vrai Loup, & il eût fort mal paſſé ſon tems, ſi les cris qu'il fit *à pleine tête* n'euſſent fait venir la Bergère à ſon ſecours ; elle en eut pitié. Elle s'en explique : l'Auteur qui n'a point voulu s'éloigner du naturel la fait parler en Poitevin. C'étoit ſa Langue.

(2) Parlant à moi d'un cœur doux & humain,
En me diſant ; Y ſeu priqueu marrie,
De voutre ennueu, & grande facherie,

(1) La roſée avant que le Soleil ait paru.

(2) *En me diſant je ſuis bien marrie,*
De votre ennui, & grande fâcherie.

Igles

Igles vous-ant pardingue, fa gran mau,
Que fussiant morts les chins qui sont ytau.
Sa vous plaser de venir chez mon père,
Igl vé donroit do vin à bonne chère.

Pour finir un Extrait dont la longueur pourroit fatiguer, je passerai les dialogues de nos Amans bien antipodes à ceux des Bergères du Lignon; & les airs qu'on trouve notés dans ce Poëme singulier. Le premier est le chant des Bergères qui appellent leurs brebis, le second l'air qu'elles chantent quand elles *huchent* (appellent) leurs compagnes, le troisième est le chant qui sert de réponse. Je finis en disant que le galant termine l'aventure entre des genets, où le Poëte ne démentant point le ton de vérité qu'il a adopté, dit:

Lors me trouvant si très-près de la belle,
Faveur d'amour me va jetter sur elle.

Ils vous ont pardi fait grand mal,
Que fussent morts les chiens qui sont tels,
(si mauvais)
S'il vous plaisoit de venir chez mon pere,
Il vous donneroit du vin avec bonne mine.
(de bon cœur)

1574.

MICHEL TIRAQUEAU, fils aîné d'André, & de Marie Cailler, succéda à la Charge de Lieutenant Général de Fontenai, qu'occupoit son Père, avant d'être honoré de celle de Conseiller au Parlement de Paris. C'est à lui qu'on est en partie redevable de l'édition entiére des Ouvrages de ce Savant Jurisconsulte, faite *à Lyon* en 1574, où il inséra même ses Ouvrages posthumes. Entr'autres preuves du savoir de Michel on trouve des Vers, & des Lettres Latines qui servent de Préfaces aux Ouvrages de son Père, qu'il a publiés; on y réconnoît autant de probité que de génie. Dans une Lettre qu'il a addressée à ses Freres, & qui est imprimée à la tête du Traité, *Cessante causa cessat effectus*, on voit la piété d'un fils pour la mémoire d'un illustre Père, une tendre amitié pour ses Freres, un esprit animé du bien public, cultivé par la connoissance des Langues Gréque & Latine, & fortifié par celle de la Jurisprudence, & beaucoup de lecture. Il a aussi loué les écrits de son père par quelques piéces de Vers

où l'on trouve beaucoup de justesse. Au devant du Traité du retrait *Coûtumier & Conventionel*, on lit ce distique de Michel Tiraqueau.

Est suspecta fides natorum in laude parentum,
At pro mille liber testibus unus erit.

Il eut un fils appellé Hilaire dont je parlerai.

1574.

ANDRÉ, FRANÇOIS, & MATHURIN TIRAQUEAU, furent élevés avec tous les soins qu'un père tendre peut avoir d'une famille qu'il destine au service de la Patrie. André succéda à son père dans la Charge de Conseiller au Parlement, (1) & y soûtint la réputation d'érudition, & de piété que l'illustre André I. y avoit acquise; il employa le tems que les fonctions de sa Charge lui laissoient, à l'édition de différens Traités

(1) Blanchard date sa réception du 4 Juin 1579. Liste des Conseillers, *pag.* 96. col. 2.

de son Père; il rassembla les piéces dispersées de ceux qui n'avoient point encore paru, & travailla aussi utilement que s'il se fût appliqué à en composer lui-même de nouveaux. Nous lui devons les Traités posthumes de *Panis temperandi*, *de privilegiis piæ causæ*, *de Præscriptionibus*, qu'il dédia l'un à M. le Président Séguier, l'autre à M. Bourdin Procureur Général, le troisiéme au Président de Saint André. Toutes ces Epîtres Dédicatoires sont des monumens de la Doctrine d'André Tiraqueau II. On trouve aussi quelques Vers Latins de sa façon, joints à ceux de François, & de Mathurin Tiraqueau ses Frères, au-devant du Traité *de Retractu*, imprimé en 1543. Mathurin étoit fort jeune puisqu'il étoit encore sous la conduite d'Antoine Girardeau son Précepteur.

Vers d'André Tiraqueau addressés à Mathurin son Frère.

Ingenii frater nostri monumenta parentis
Censeo germani fratris habenda loco.

Réponse de Mathurin à son Frère André.

Quin frater patris hæc soboles verissima nostri est ;
In nobis partem vendicat ipsa parens.

Vers de François Tiraqueau à ses Frères.

Ardua virtutis pater esse cacumina cernens ,
Primus iit , nobis trivit & ille viam.
Ergo alacres pro se fecimur quisque parentem ,
Et quam constravit cura sit ire vid.

André II. mourut en

J'ignore le sort de François & de Mathurin.

1574.

CLAUDE TIRAQUEAU, Conseiller au Siége Présidial de Poitiers, fils d'André II. a écrit, dit Duverdier Vauprivas, quelques Poësies Françoises.

EDMOND TIRAQUEAU, ou EDOUARD

1575.

JEAN DE LA HAYE, Baron des Coûteaux, Lieutenant Général en la Sénéchaussée de Poitou, & Siége Présidial de Poitiers, étoit d'une famille très-noble (1) si l'on s'en rapporte aux Mémoires qui ont paru sous son nom. Le Président de Thou, qui parle de la *Haie*, en différentes occasions, ne lui refuse point non plus la noblesse, ajoûtant seu-

---

TIRAQUEL, Religieux de Cîteaux, donna au commencement du dix-septiéme siécle une édition des Œuvres de S. Bernard : j'ignore sa filiation, & le tems de sa mort. Cette édition a été long-tems fort estimée, elle est de 1601.

(1) M. l'Abbé de Vairac le fait naître à la Haye en Touraine, petite Ville sur la Creuse, où naquit Descartes ; mais sans en donner de preuve. Voyez la suite de l'explication Historique & Tipographique du voyage de l'Infante. Mercure de Mars 1722. vol. 2. *pag.* 63. Mais M. l'Abbé de Vairac ne s'est pas piqué d'exactitude dans ce morceau historique, où quelques vérités sont enveloppées de bien des contes copiés de Jean Bouchet, & de quelques autres Auteurs aussi peu exacts.

sirent que sa famille étoit fort mal partagée des biens de la fortune. Mais Pierre Brisson, frere de Barnabé, parle tout différemment de la famille de notre la Haye ; *Il est descendu*, dit-il, *d'une maison telle, & si basse, qu'il n'est besoin d'en parler plus avant* : J'aurois pû ajoûter quelque foi à ce que dit cet Auteur, si la lecture de son Ouvrage ne m'avoit fait connoître plus de passion que d'équité dans sa maniere d'écrire. Il est vrai, & l'Auteur des Mémoires publiés sous le nom de la Haye, convient que ses premieres occupations n'eurent rien de fort noble. Aidé d'un génie vif, il n'eut pas sitôt parcouru la carriere ordinaire des Etudes, que s'étant fait recevoir Avocat au Parlement, il s'y chargea de l'emploi de solliciteur des affaires des plus grandes maisons du Poitou sa Patrie ; il suivit en particulier celles de l'ancienne maison de la Roussiere-Girard. Non-seulement il acquit la confiance de cette maison, mais la veuve du Sieur de la Roussiere (1) porta la reconnoissance des succès qu'elle lui

(1) Anne de la Brosse, veuve du Sieur de la Roussiere, (Emery Girard) mort en 1554.

dut, jusqu'à lui donner sa main. Elle étoit encore assez jeune pour espérer du retour d'un homme à qui elle apportoit de très-grands (1) biens. Il étoit déja Avocat du Roi aux Monnoies, lorsque la Dame de la Roussière l'épousa. Cette alliance le mit en état d'acheter la Charge de Lieutenant Général de Poitiers; c'étoit alors l'une des dignités les plus importantes de la Province, dont elle le mettoit à portée de partager le gouvernement Civil, & Militaire. Ses talens qui égaloient son ambition, lui en firent remplir les fonctions avec beaucoup d'éclat; le Poitou étoit exposé à toutes les fureurs de la Ligue & des Guerres Civiles. Il fit voir qu'un génie supérieur passe sans peine des exercices tranquilles du Cabinet, & du Barreau, aux travaux & aux embarras de la Guer-

(1) *Voyez* les Plaidoyers d'Abel de Sainte-Marthe, & ceux de Me. Anne Robert, Me. Antoine Arnaud, & de M. l'Avocat Général Servin, joints au Recueil de ceux de M. de Corberon, publiés par Sainte-Marthe en 1693. *in*-4°. dans la cause de François & Barbe Girard, filles d'Emery de la Roussiere, & d'Anne de la Broffe.

re,

re, qu'il ſait quitter ſa plume quand il faut prendre l'épée. Le fameux Siége de Poitiers (1) formé par les Proteſtans, & l'Amiral Coligny à leur tête, ne ſervit qu'à lui attirer l'eſtime générale de ſes Citoyens dont il embraſſa la défenſe avec tout le courage, & la prudence d'un homme qui auroit vieilli dans les armées. Il avoit contribué l'année précédente à la conſervation de *Luſignen*. Cette petite ville, dit M. de Thou, fut conſervée par la diligence de François de Sépeaux Vieilleville Maréchal de France, qui étoit à Poitiers, & celle de Jean de la Haye. Il ſoûtint la réputation qu'il s'étoit acquiſe en cette occaſion, par ſa préſence d'eſprit & par le ſoin avec lequel il s'acquittoit de ſon devoir. Le Comte du Lude s'étoit enfermé dans Poitiers pour défendre cette grande Ville; il avoit avec lui quelques Capitaines de Cavalerie, & de gens d'épée... On leva outre cela ſix Compagnies d'Infanterie dans la Ville ſous autant de Capitaines; (2) Jean de la Haye étoit à

(1) En 1569.

(2) Ces ſix Capitaines étoient, le Baſcle,

leur tête. Il répondit à l'attente qu'on pouvoit avoir de lui. Non-ſeulement il étoit attentif à repouſſer les attaques de l'Ennemi, il ſe chargea encore du ſoin de faire panſer les bleſſés. Enfin l'on peut dire qu'il partagea avec les plus grands Capitaines qu'ait eu la France, le Comte du Lude, le Duc de Guyſe, Clermont d'Amboiſe, & un grand nombre d'autres, l'honneur d'avoir ſauvé des mains de l'Amiral Coligny, Poitiers, ſa Patrie, & peut-être la France. Scévole de Sainte-Marthe, exprime les ſentimens d'eſtime, & de reconnoiſſance qu'on avoit pour la Haye, dans des Vers qu'il lui adreſſa quelque tems après ſur la naiſſance d'un fils: la piéce eſt intitulée dans le Recueil *in-4°.* de 1573. (a) *In Clariſſ. viri Joh.*

Lauſon, Raby, Mourault de la Vacherie, Froſſinot, de Nouzieres. Tiré de la liſte manuſcrite de ceux qui ſe trouvèrent dans la Ville de Poitiers pendant le ſiége de l'an 1569. laquelle ſe trouve dans la Sacriſtie des PP. Cordeliers de Poitiers, dans un tableau que le Pere Gardien a eu la bonté de m'envoyer.

(a) Dans les éditions poſtérieures elle n'a

Haï Propretoris Pictavienſis filium recens natum. Cette piéce eſt d'une beauté parfaite ; je ne copierai ici que ce qui fait à mon deſſein :

Non tamen omninò, Superi, delere paratis
Pictonicum genus, & civili exeindere ferro,
Cum pulchram nobis generoſo è ſanguine prolem
Sufficitis forti de ſemine Nobilis Haii.
Patria cui debet, latio quod Roma Camillo
Debuit, Urbe etiam pulſis hoc tempore Gallis,
Qui ſacra nec veriti fuerant violare Deorum
Limina, ſacrilegi ſoboles veriſſima Brenni.
Non illum ſolas, præſtat quibus impiger artes,
Exercere toga juvat, & fora nata fovere;

---

que ce titre : *Genethliacum*, & le nom de *Haius* eſt changé en celui d'*Ælius*. On en verra la cauſe.

Sæpe etiam Patriæ, cum res id poſtulat, arma
Tempore ſumpta placent, & Pallade claret utrâque. . . . . .
Fortunate Puer, tali qui Patre Creatus
Quod ſectere domi tanta virtutis habebis
Exemplum nullo meritò delebile ſæclo. . . .

Nous parlerons de la réponſe que fit de la Haye à ces Vers; ſuivons-le dans ſa carrière. Il étoit d'une ambition démeſurée; enflé par les louanges, il conçut les plus hautes eſpérances. La familiarité avec laquelle il avoit vécu pendant le Siége avec les plus grands Seigneurs, leur eſtime pour lui, ſon amour propre exceſſif, tout cela lui fit croire qu'on ne pouvoit trop acheter ſes talens. Il ſollicita une Charge de Maître des Requêtes auprès de la Reine Catherine de Médicis: le refus qu'il éprouva put bien l'indiſpoſer; mais il ne le rebuta pas au point de ſe déclarer ouvertement. Il demanda la Charge de Préſident, ou en cas d'un nouveau refus, il ſe propoſa de la faire ſupprimer pour donner à ſa charge le luſtre du premier rang qu'elle avoit perdu depuis l'établiſſement des Préſidiaux. Ses nou-

velles tentatives furent encore inutiles ; elles ne ſervirent qu'à découvrir la paſſion qu'il avoit de s'aggrandir, & de ne point reconnoître de ſupérieur. Peut-être, dans les circonſtances où ſe trouvoit la Cour, vit-on du danger à ſe prêter aux vues d'un particulier trop ambitieux. Pierre Rat, dont nous parlerons, obtint la Préſidence à laquelle la Haye aſpiroit. Son orgueil trompé, lui fit prendre le parti criminel d'extorquer de la Cour, les graces qu'elle lui refuſoit. Ses Citoyens commencèrent à ouvrir les yeux ſur ſa conduite ; il devint ſuſpect ; les plus clair-voyans furent ceux contre qui il conçut la haine la plus violente. Il diſſimula pendant quelques années ; mais en 1574. il donna tant de priſe à ſes Ennemis ſur ſa conduite, qu'on le déféra à la Cour, comme un traître à ſa Patrie, comme un rébelle à ſon Roi. Son intention, dit Pierre Briſſon, très-inſtruit des circonſtances de la vie de la Haye, étoit de ſe déclarer, & de prendre les armes, avec le Sr. de la Noüe, ce Chef célèbre du parti Proteſtant, comme ſous le nom de *Bras-de-Fer* ; ſon deſſein étoit de faire dépendre le ſort des meilleures Villes de Fran-

ce du parti qu'il prendroit ou au moins d'allarmer la Cour. Il eut pluſieurs conférences avec la Noüe, auquel il tâcha de perſuader que leurs intérêts communs exigeoient qu'ils agiſſent de concert. Le prudent la Noüe lui ayant fait voir par ſes démarches qu'il n'avoit pas aſſez de confiance en lui pour agir en conſéquence de ſes propoſitions ; il offrit aux Proteſtans de la Rochelle, & à la Noüe, ſa femme pour gage de la ſincérité de ſes intentions. Il envoya même des députés au nom des Etats de Poitou à Milhaud en Rouergue, pour faire accepter ſes propoſitions qu'il décoroit du nom de bien public. Il fit auſſi pluſieurs démarches à Poitiers, & aux environs qui ne purent qu'exciter l'attention des Catholiques. Le Duc de Monpenſier qui en fut averti, ôta la garde du Château de Poitiers, à celui qui y commandoit, & la donna à deux Echevins pour s'oppoſer aux entrepriſes que pourroit faire la Haye ſur ce Château. Ces précautions étoient ſages. A peine le Duc de Monpenſier fut-il parti, que la Haye eſſaya de s'aſſurer du Château. L'inutilité des efforts qu'il fit pour en venir à bout, le déſeſpéra. Son chagrin

éclata. La Noüe s'étant emparé de Lusignen, à peu près dans le même tems, lui donna un nouveau sujet d'inquiétude. Ce Capitaine avoit pris cette place sans lui en rien communiquer; d'ailleurs, il étoit à craindre que la prise de Lusignen par les Protestans, ne réveillât l'attention sur la Capitale de la Province. Il suivit pour-tant sa pointe. Sainte-Souline (1) l'observoit de près; il voulut le rendre suspect, & engager les habitans de Poitiers à s'en défaire. Cet Officier s'étoit emparé de la Porte de la Tranchée; la Haye voulut le chasser de ce poste les armes à la main; mais ses gens l'abandonnèrent; il se vit même obligé de sortir de la Ville. Il voulut se joindre à la Noüe; ils publièrent même de concert quelques écrits: mais tout l'effet de ces manifestes aboutit à confirmer les esprits dans l'opinion qu'on avoit des mauvaises intentions de la Haye. Pour donner le change à la Cour, il avoit adressé de longs Mémoires à la Reine, où en détaillant ses services, il articuloit pour preuve de son zèle, les différentes

(1) Joseph d'Oyneau, Sr. de Sainte-Souline.

ſommes qu'il avoit dépenſées en eſpion. Il en faiſoit monter le total à plus de 80000. livres, ſomme très-conſidérable dans ce tems-là. Ces Mémoires étoient ſpécieux, & ſoit qu'on les crût ſincéres, ou que la Reine voulût amuſer l'ambition de la Haye, elle lui promit pour indemnité une Charge de Maître des Requêtes, après laquelle S. M. ſavoit qu'il aſpiroit depuis long-tems. Ces promeſſes ne l'empêchèrent pas de prendre des meſures pour arriver au but qu'il ſe propoſoit. Pour ſe faire un parti dans la Nobleſſe, il la conſtituoit arbitre entre le Roi & ſon peuple, dans ſes converſations, & dans les écrits qu'il répandoit à propos. Mais ces ménagemens avec les différens partis étoient un obſtacle invincible à ſes projets; les liaiſons qu'il entretenoit avec la Cour le rendoient ſuſpect aux Proteſtans, celles qu'il avoit avec eux lui ôtoient toute confiance à la Cour. Pour achever de convaincre la Noüe, & tout le parti Calviniſte de la ſincérité de ſes procédés, il leur propoſa de remettre Poitiers entre leurs mains, ſoit qu'il eût effectivement ce deſſein, ou qu'il voulût ſe rendre lui-même le maître d'une Ville ſi importante. Il s'adreſſa au

Meûnier du Moulin de Tiſon, (1) lui dit qu'on avoit d'injuſtes ſoupçons ſur lui, qu'il vouloit rentrer dans la Ville pour ſe juſtifier, & les diſſiper. Il promit au Meûnier, s'il l'aidoit dans un deſſein ſi raiſonnable, & de l'argent, & ſon crédit. Ces offres firent leur effet. Le Meûnier s'y rendit, & la Haye lui aſſigna jour & heure pour entrer avec lui dans la Ville par la porte Saint Cyprien, ſituée au-deſſous de ce Moulin. La Haye ſe préſenta, il entra dans la Ville: (2) il étoit déguiſé en Prêtre, & tenoit un Bréviaire à la main; il prit la précaution de prendre un piſtolet. Le Meûnier qui ſe défioit de la Haye, avoit averti les principaux habitans de ſon entrée à Poitiers. La méche fut évantée. Il s'en apperçut à la foule qu'il vit accourir pour

(1) Au midi de Poitiers.

(2) Le 23. Mai 1574. un Manuſcrit que M. Poiſnin, Chanoine de S. Pierre le Puellier de Poitiers m'a prêté, dit que pour remercier Dieu de la découverte de la conjuration de la Haye, on décerna une proceſſion générale qui ſe feroit tous les ans à pareil jour, fol. 43. du Manuſcrit; elle n'a plus lieu.

l'accabler : il fut obligé de retourner ſur ſes pas, & tua en fuiant un des plus échauffés à la pourſuite. Il fut aſſez heureux pour échapper à ſes ennemis. La mort de Charles IX. étant arrivée peu de tems après, (1) il aſſembla pluſieurs Catholiques le cinq Juillet 1574. dans une maiſon près de Fontenay, il dîna avec eux, & dans une longue converſation leur fit ſon Apologie, & y ajoûta celle des Proteſtans. Il n'oublia rien pour les engager à mettre les armes bas, & à s'en retourner dans leurs maiſons. Mais tous ſes diſcours, quelques ſpécieux qu'ils fuſſent, n'eurent aucun ſuccès. Pendant le Siége de Luſignen, il fit tant par ſes intrigues & par ſes amis, qu'il obtint du Duc de Montpenſier un ſauf-conduit pour aller à la Cour ; il y allà avec les députés de la Rochelle, qui y obtinrent une ceſſation d'armes à l'exception du Siége de Luſignen dont le Duc de Montpenſier s'empara, ayant raſé par un dépit mal entendu ce fameux Château qui faiſoit par ſa prodigieuſe ſolidité, & ſon an-

(1) Le 31. Mai 1574.

cienneté, l'admiration de tous les étrangers, & une des curiosités de la France. Un soldat de la Compagnie des Arquebusiers de la Noüe, ayant été pris aux environs de Lusignen, fut envoyé à Poitiers. Il y fut condamné à mort; il déposa dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, que la Haye avoit formé une entreprise sur Poitiers; qu'elle avoit été conclue à Lusignen; il en détailla toutes les circonstances.

Avant d'aller en Cour, la Haye avoit fait une course à la Rochelle; il avoit promis d'appuyer de tous ses amis, & de tout son crédit les demandes des députés de cette Ville. Les Troupes à la tête desquelles il étoit, s'étant trouvées sans Chef après son départ, elles avoient été taillées en piéces aux environs de Pons. Elles pouvoient monter à quatre ou cinq cens hommes.

La Haye revint avec un pardon général de toutes les fautes qu'on pouvoit lui reprocher. Il étoit outre cela rétabli dans tous ses biens par Lettres-Patentes scellées du grand Sceau. Le Roi (Henry III.) avoit même poussé la clémence jusqu'à lui donner un ordre tant pour M. de Montpensier que pour tous les

Officiers, Maire, & Echevins de Poitiers, portant que l'intention de S. M. étoit qu'il fût reçu dans ſa maiſon de Poitiers. On ſera ſurpris de la bonté exceſſive du Monarque. Les ſervices paſſés de la Haye, ſon éloquence naturelle, & ſes talens pour les affaires, eurent ſans doute beaucoup de part au ſuccès de ſon Voyage. Les Maire & Echevins de Poitiers qui avoient été témoins, & preſque les victimes des démarches, & des projets furieux de la Haye, ſupplièrent le Roi qu'avant d'exécuter l'ordre dont il étoit porteur, il leur fût permis de faire leurs remontrances à S. M. La Haye qui ſavoit à quel degré d'évidence on pouvoit porter la conviction de ſes crimes contre lui, craignit l'effet des remontrances. Il ſe retira dans une maiſon qu'il avoit près de Poitiers appellée la *Bégaudière*. Sa haine contre ſes ennemis, l'ardeur de la vengeance, ſon ambition, ſa fureur étoient des paſſions trop actives pour qu'il reſtât long-tems oiſif; il n'y demeura que deux jours, & alla à *Surgères*, & à *Tadon*, à deſſein de ſe ménager une entrée dans la Rochelle, ſinon, de communiquer par députés avec la Noüe, & Perdillon:

mais les Rochelois qui avoient quelque lieu de craindre que la Haye, qui revenoit de la Cour, ne voulût leur débaucher la Noüe, dont ils avoient alors tant de besoin, firent échoüer son projet. Il fut obligé de retourner à sa maison où ayant rassemblé ce qu'il avoit d'amis dans le parti Protestant, il forma avec eux de nouveaux plans pour surprendre les meilleures Villes du Poitou. On prit chez lui les mesures nécessaires pour s'emparer de Poitiers. Il alla ensuite chez un de ses amis pour diriger ses opérations contre Fontenay; ce second projet fut aussi conclu, & l'exécution fixée au Vendredi-Saint 1575. Enfin il arrangea un troisiéme plan pour surprendre Parthenay, ensorte qu'il devoit s'emparer en même tems de ces trois Villes. Il s'en fallut peu que celle de Fontenay ne fût prise; pour l'entreprise de Poitiers elle fut presque aussi-tôt découverte que conçue. Un bourgeois que le nommé Courraudière avoit voulu engager dans le parti de la Haye en ayant sur le champ donné avis à Bois-Séguin (1) Gouverneur de la Ville, la vigilan-

(1) De la maison de Daillon du Lude.

ce de des Roches-Baritaud, conſerva Fontenay. Le Comte du Lude Gouverneur du Poitou, averti de la conduite de la Haye en inſtruiſit auſſi-tôt la Cour. On adreſſa des Lettres circulaires aux Commandans des autres places. La Haye ſe vit abandonné de tout le monde. Amis, ennemis, Catholiques, Proteſtans, tout ſe déclara contre lui. Il ne laiſſa pas de vouloir ſe juſtifier auprès du Comte du Lude, de des Roches-Baritaud, & de Bois-Séguin, proteſtant de ſon innocence dans les termes les plus forts, & rejettant tous ces bruits ſur la haine de ſes ennemis. Il pouſſa la hardieſſe plus loin; il entreprit de ſe juſtifier auprès du Roi & de la Reine Mère, promettant à leurs Majeſtés de faire rentrer la Rochelle ſous leur obéiſſance. On ſe ſouvint encore de ſes ſervices; l'offre de la Rochelle avoit alors quelque choſe de bien ſéduiſant. Il eut un ſauf-conduit pour faire un voyage à la Cour. Il ſe préſenta devant le Roi, & la Reine Mère. A l'égard de Poitiers s'il avoit eu deſſein de s'en emparer, leur dit-il, c'étoit pour en aſſurer la poſſeſſion au Roi; à l'égard de Fontenay, c'étoit à la Rouſſière qu'il falloit tout im-

puter, qu'il n'avoit jamais eu d'autre vue que de détruire le pouvoir qu'avoient les Proteſtans dans les Villes du Poitou; pouvoir illégitime, & démontré par le refus qu'elles avoient fait de recevoir garniſon. Il fit même entendre qu'il agiſſoit de concert avec la Noüe qui n'attendoit que l'occaſion de rendre quelque ſervice important à leurs Majeſtés. L'apologie de la Haye avoit tout le degré de vrai-ſemblance qu'on pouvoit lui donner: cependant il n'y a pas d'apparence que le Roi ni la Reine Mère euſſent pris le change. Ils ne laiſſèrent pas de le renvoyer avec toute ſorte de ſuretés; le Roi l'honora même de la commiſſion particulière de recevoir les hommages des fiefs dépendans de ſon Domaine à Montmorillon. La Haye qui ne s'attendoit peut-être pas à un ſuccès ſi avantageux, en fit part à la Noüe, & l'aſſura en même tems, que toutes les faveurs de la Cour ne lui feroient point changer de réſolution, qu'il perſiſtoit toûjours dans celle qu'il avoit priſe avec lui; d'un autre côté, pour s'attirer la confiance des Catholiques, & paſſer dans leur eſprit pour un homme employé par la Cour, il fit ſonner bien haut la commiſſion que

le Roi lui avoit donnée de recevoir les hommages de Montmorillon. Enfin il noublia rien de ce qu'il pouvoit mettre en œuvre pour une nouvelle entrepriſe ſur Poitiers. Pour ne pas révolter l'eſprit de ceux qu'il vouloit employer à l'exécution de ſon projet, il voulut leur perſuader qu'il n'agiſſoit que par ordre de la Cour, que tout ce qu'il faiſoit y avoit été concerté avec le Roi, & la Reine Mère. Il convint avec ſes complices d'un jour marqué du mois de Juillet 1575. Il devoit ce jour-là faire entrer pluſieurs charrettes couvertes de foin ſur les dix heures du matin. Elles devoient être remplies de hallebardiers bien armés, qu'on diſtribueroit en différens endroits de la Ville. Quelques momens après d'autres charrettes chargées de bois, dont on avoit préparé les eſſieux, devoient ſe rompre ſur les Ponts, & à la porte Saint Cyprien par où il auroit introduit dans Poitiers 200. hommes, au moyen de ces chartettes arrêtées qui auroient empêché de fermer les portes. Enfin pour être plus aſſuré de l'exécution de ſon deſſein, il devoit avoir dans la Ville ſix hommes des plus réſolus qui dans le même tems, & au même ſignal auroient mis le feu dans

dans ſix endroits de la Ville éloignés les uns des autres, afin de faire courir le peuple dans ces mêmes endroits, & de l'occuper à éteindre l'incendie. Il y avoit encore quelques autres meſures priſes avec autant de précaution, ou plûtôt avec autant de ſcélérateſſe. Mais la Providence les rendit inutiles, en détournant l'orage prêt à éclater. Un ancien Officier nommé *Baſtardin*, marié en Poitou depuis quelques années, s'étant trouvé ſur la place, qu'on appelloit alors le vieux marché, & qui eſt aujourd'hui la place Royale, avec un Gentilhomme de ſes amis, nommé *Dupin*, l'avertit de mettre à couvert ſon argent s'il en avoit, qu'il avoit ſes raiſons pour lui donner cet avis; que Poitiers étoit à la veille d'éprouver une révolution terrible. *Dupin* en homme prudent, & qui vouloit avoir des connoiſſances plus préciſes de ce que lui diſoit *Baſtardin*, l'emmena chez lui, & l'ayant adroitement enfermé dans un cabinet où il l'avoit fait entrer, ſous prétexte de boire enſemble, il alla avertir le Magiſtrat, & le fit arrêter. Son Procès lui fut fait dans les formes, & il détailla dans ſes interrogatoires tout le plan de la conjuration. Il eut la tête

coupée dans la place Notre-Dame. Le Lieutenant La Haye fut condamné par commission de la Cour à pareille peine. Le jugement rendu contre lui par contumace fut exécuté en effigie dans la même place Notre-Dame. Le Roi fut informé des crimes, & des nouveaux projets de La Haye. Ils furent prouvés par des Mémoires, & des écrits de sa propre main qu'on trouva entre les mains d'un nommé *la Beauffe*, arrêté à Orléans. Le 21. Juillet 1575. Bois-Séguin, & Sainte-Soulme conclurent sa perte qui seule leur parut devoir assurer le salut de Poitiers, & de toute la Province. Il étoit à sa maison de la Bégaudière à une lieue de Poitiers; ils allèrent la nuit du 22. au 23. Juillet suivis de trois ou quatre cens hommes de pied, & de soixante chevaux, & investirent sa maison. Les portes en furent enfoncées. Le Lieutenant après avoir lâché un coup de pistolet, & se voyant forcé, eut encore le tems de se sauver dans un Colombier où il s'enferma: il étoit déja blessé; il demanda le nom du Chef, on lui nomma Sainte-Soulme. Il ne devoit pas s'attendre à en obtenir de grace; il demanda pourtant à lui parler. Sainte-Soulme s'ap-

procha, & le trouva percé de trois coups mortels, & noyé dans son sang. Le coupable auteur de tant de désordres n'eut pas la force de dire une seule parole. Il expira sur le champ : son corps tout sanglant fut porté à Poitiers, où tout mort qu'il étoit, on ne laissa pas de séparer la tête du corps en conséquence du jugement qui avoit été rendu contre lui, & déja exécuté en effigie. Sa tête fut exposée sur la porte Saint-Cyprien par où il devoit entrer pour se rendre maître de la Ville ; on dispersa ses membres dans les autres quartiers. Telle fut la fin des crimes, & de l'ambition de Jean de la Haye. Le célébre Scévole de Sainte-Marthe qui avoit été le Panégiriste de ses talens, & de ses belles actions, publia ces Vers après sa mort, il lui donne le nom d'*Elius* par un reste de ménagement pour la mémoire d'un homme qu'il avoit estimé, ou parce qu'ils étoient alliés.

In Ælium, ad Cives Pictavienses.

Qualis ubi Actæon mutatâ fronte, figuram
Exuit, & similis desiit esse sui ;

Ipſe ſuis canibus, quos præda aſſueverat olim,
Diſcerpto miſerè corpore, præda fuit.
Sic quoque mutatâ cœpit cum mente videri
Ælius, & ſimilis deſiit eſſe ſui,
Civibus ipſe ſuis, quos præda aſſueverat olim,
Diſcerpto in partes corpore, præda fuit.
Nè tamen id fieri Divûm ſine numine credas,
Per fuit his fatum, per quia crimen erat:
Viderat Arcanum Cybeles hic, ille Dianæ,
Ille Deæ pœnas, ſolvit & iſta Deæ.

Par Cybelle l'Auteur entend Catherine de Médicis mère de trois de nos Rois, François II. Charles IX. & Henry III. qui régnoit alors. Les Vers latins de Sainte-Marthe ſemblent n'accuſer la Haye que d'avoir trahi les ſecrets de la Reine Mère, ou de les avoir découverts malgré elle. Les faits que j'ai rapportés, & qu'un Auteur (1) Contemporain, & de la même Province m'a fournis, paroiſſent

(1) Pierre Briſſon.

bien plus graves que cette eſpèce de trahiſon. Quoi qu'il en ſoit, ils furent alors traduits en françois en cette ſorte.

Comme Actéon changeant ſa forme, & premier être,
Et ne paroiſſant plus tel qu'il étoit devant,
De ſon corps déchiré vit ſes propres chiens paître,
A la proie par lui nourris auparavant.

Ainſi lorſque cettuy commença de paroître
Changé de volonté, plus à ſoi ne ſemblant,
Fut des ſiens, qu'il avoit appris à ſe repaître
De proie, & de butin, déchiré tout ſanglant.

Cela pourtant n'avint ſans le vouloir divin;
Car leur faute eſt commune, ainſi que leur deſtin,
Cettuy vit les ſecrets de la Mère des Dieux:

L'autre ceux de Diane, & chacun d'eux reſſent
De ſa témérité la peine, & le tourment.
Voilà comme il en prend aux gens préſomptueux.

L'Auteur a prétendu faire un Sonnet; mais quelque irrégulier qu'il ſoit, j'ai cru que je ne pouvois me diſpenſer de

le joindre à ce que j'ai dit de la Haye ; l'ouvrage de Pierre Briſſon, dont je l'ai tiré, étant fort rare.

Juſqu'ici je n'ai fait voir cet ambitieux Poitevin, que du côté des dangéreux talens qui cauſèrent ſa perte, & pénſerent occaſionner celle de ſa Patrie, montrons-le du côté de ſon mérite littéraire, & en qualité d'Auteur.

En parlant des Vers que Scévole de Sainte-Marthe lui adreſſa ſur la naiſſance d'un fils, j'ai dit que Jean de la Haye, y fit une réponſe : elle eſt en Vers latins ; Il y en a environ ſoixante & dix. Le Père y montre un grand abbatement ſur l'état de ſa Patrie, & ſur la mort de ſon fils arrivée peu de tems après ſa naiſſance. Il la finit par une éſpèce de ſouhait d'accompagner cet enfant au Tombeau. Les ſentimens, & les Vers m'en ont paru également beaux, on en jugera par l'extrait de la piéce. Elle eſt intitulée.

Ad. Hâc vini Clariſſ. ad authoris Genethliacum carmen, reſponſio.

Ergo ſuas augur vates fruſtratus Apollo
Nunc primùm vanos, mendacia perculit artâ ? . . . .

Errò, & mortales vexant deliria sensus,
Non vano mentes afflatu luſit Apollo
Caſtalias, nec te penitùs tua Muſa fefellit,
Summarthane; puer divum mihi numine cretus,
Cretus, & oſtenſus tantùm, non traditus Urbi
Pictonica, cœlo carpit, quem terra negavit.
Fœlicem vitæ requiem. . . . . .
Gratia rectori ſuperûm, vobiſque beati
Stellifera cives aulæ, quibus additus infans
Ille meus, meus ille patrem, patriamque tuetur. . . . . .
At mihi dum Patria peragetur vita ſuperſtes,
Quid niſi luctus erit? Periere inſignia laudis,
Virtutis monumenta jacent, decus omne profugit.
Nulla remanſerunt ſceleratis numina terris. . . . . .
Si quantum vellem, poſſem quoque, Mavil in armis

Ulla paludato mihi vis, vel mentis in-
almâ
Pace vigor. Patriæ poſſet ſarcire ruinas,
Nec Mario tantum, nec forti Romæ
Camillo.
Debuit, ereptâ lœti de faucibus Urbe.
His defuncta malis proles mea, ſidere terras
Illuſtrare novo pergit, fatique manices,
Sammarthane, ſuæ gladios avertere genti,
Et deplorata veniam, pacemque ſaluti
Peſcit inoffenſa traducens tempora vita.
Quem, cum Parca volet, ſequar, & fœlicibus illic
Illic ordinibus, cœleſti munere jungar.

Si les Vers de la Haye, n'égalent pas tout-à-fait la beauté, la force, la délicateſſe de ceux de Sainte-Marthe, au moins ne défigurent-ils pas le Recueil de 1573. où ils ſe trouvent; & l'ouvrage peut donner lieu de penſer que s'il ſe fût livré aux Muſes, il n'auroit pas été indigne

indigne de leurs faveurs. Je crois que ceux qui ſont ſenſibles aux beautés de la Poëſie Latine en porteront le même jugement.

Je dis ceci dans la ſuppoſition que ces Vers fuſſent de lui, car j'ai entre les mains un Manuſcrit de piéces Latines en Vers & en Proſe, compoſées par Adam de Blakvod dont je parlerai, où j'ai trouvé cette piéce plus étendue que dans le Recueil de Sainte-Marthe, où elle a été imprimée ſous le nom de Jean de la [illegible]ye. Il ſe pourroit fort bien faire que Blakvod qui faiſoit aſſez bien des Vers Latins eût prêté ſa plume à la Haye.

M. de Thou (1) ſous l'année 1569. en parlant des ſervices qu'il rendit au Siége de Poitiers, ajoûte, qu'il compoſa le Journal de ce même Siége; & qu'il le fit imprimer depuis ſous un autre nom que le ſien. Varillas cite ce même Journal dans l'Hiſtoire de Charles IX. Je ne ſais s'il ne ſe trompe point en le diſtinguant du Journal qui a paru ſous le nom

(1) Pag. 383. de l'édition in-8°. de 1606.

de Marin Liberge qui a profeſſé le Droit à Poitiers. (1)

A s'en tenir à la traduction de du Ryer, Jean de la Haye ſeroit encore l'Auteur d'un Commentaire ſur la Coûtume de Guyenne, imprimé par ſes amis après ſa mort. Mais c'eſt une de ces fautes ſi ordinaires au Traducteur qui n'a pas toûjours bien pénétré le ſens de ſon original, ni entendu ſon Latin. Ces Commentaires prétendus ſur une Coûtume qui n'exiſte pas, ne ſont autre chose que ſes Mémoires, intitulés *Mémoires & recherches de France, & de la Gaule Aquitanique, imprimés* à Paris *in*-8°. 1581. & joints aux Annales d'Aquitaine de Bouchet de l'édition d'Abraham Mounin *in-fol.* 1643.

Jean Beſly, (2) & preſque tous ceux qui l'ont ſuivi, ont prétendu que ces Mémoires n'étoient point l'ouvrage de

(1) Et depuis à Orléans. Il fit même imprimer en cette Ville un Ouvrage intitulé ; *Marini Libergii univerſi Juris deſcriptio*, in-4°. chez Marnef en 1567. Bibl. Thuana. vol. 1. *pag.* 215.

(2) Dans la Critique qu'il en a faite à la fin de ſon Hiſtoire des Comtes de Poitou.

la Haye ; ils en donnent même des raiſons très-plauſibles ; ils ſe fondent ſur l'ignorance de l'Auteur de ſes Mémoires, ſur les piéces fauſſes & ſuppoſées dont ils ſont remplis, ſur la mauvaiſe foi, ſur des préſomptions bien raiſonnables ; ils ſont indignes, dit Beſly, du génie, & de l'intelligence du ſieur de la Haye. Je ſouſcris très-volontiers à ce jugement, & à la critique du ſavant Beſly ; mais il ne donne point de preuve bien déciſive, & il y a bien à répondre à tout ce qu'il dit pour les attribuer à un autre qu'à notre la Haye. Sans ceſſe occupé de ſes projets, toûjours dans l'embarras de la Guerre ou des intrigues, il peut fort bien arriver que l'Auteur ait fait bien des fautes, & n'ait pas pénétré fort avant dans l'Hiſtoire de ſa Province. Les faux titres, & les piéces ſuppoſées dont il ſe ſert, ne me déterminent point non plus à lui ôter cet ouvrage. Son amitié ou ſa haine pouvoient l'engager à imaginer toutes ces piéces. C'étoit un eſprit vif, un brouillon, un emporté peu capable ; quoiqu'en diſe Beſly, de diſcuter les points hiſtoriques dont il parle. Tout ce qui favoriſoit ſa paſſion lui paroiſſoit un titre ſuffiſant ; la façon dont il par-

le de lui-même eſt fort adroite, il y diſſimule ſes projets avec je ne ſais quel air de bonne foi, & de ſincérité qui feroit preſque croire ce qu'il en dit; & ſi ces Mémoires ne ſont pas de lui, il me paroît qu'ils ont bien rendu ſon eſprit, ſon caractère remuant & inquiet.

Le Préſident de Thou, comme je l'ai déja dit, les lui attribue, & l'Editeur qui les publia en 1581. dit dans un avis au lecteur, qu'après ſa mort (de la Haye) un Artiſan nommé le *Provençal*, prit dans la maiſon de la Bégaudière, où il fut tué, un ſac de cuir dans lequel ſe trouvèrent ces Mémoires, & beaucoup d'autres *brouillons*, ajoûte-t-il, qu'on ne peut lire & que je garde. *Etant écolier à Poitiers*, c'eſt l'Editeur qui parle, *je retirai le tout : cependant je n'ai voulu laiſſer perdre les obſervations qui s'enſuivent auxquelles je n'ai voulu ni diminuer ni ajoûter, encore qu'il me ſemble que l'Auteur n'y eût mis la dernière main.* Je ſais que toutes ces Hiſtoires de Manuſcrits trouvés par hazard, & par un inconnu ſont fort ſuſpectes, que c'eſt même une marque fort ordinaire de ſuppoſition. Mais il ſe peut faire auſſi qu'il y ait quelquefois de la vérité.

Si l'on en croit l'Auteur, tout ce qu'il dit de l'origine des Poitevins, & de leurs Comtes héréditaires, eſt tiré de deux anciens Manuſcrits, dont l'un appartenoit à l'Abbaye de Montier-neuf, & l'autre venoit de l'ancienne Bibliothéque de Jean, Duc de Berry. Dans quelque ſource qu'il ait puiſé, il n'a pas été à celle de l'exactitude & de la vérité.

Les deux objets de l'Auteur des Mémoires ſont, ſa vie, & des récits peu fideles de ſes entrepriſes, & la Généalogie de la maiſon de Sanzay dont il refére l'origine aux anciens Comtes de Poitiers, par un mariage imaginaire de Jeanne, héritière de cette maiſon, & fille de Raoul (1) ou Radulphe de Sanzay avec Arnaud, frère de Girard qu'il fait fils d'Albon IIe. & d'Athilde, ou d'une Mauberjeonne ſous le régne de Louis le Débonnaire. Les lecteurs peuvent conſulter la critique de Beſly ſur ces Mémoires, ils prendront le parti

(1) Le Comte de Boullainvilliers a admis toutes ces chimères.

qu'il leur plaira ſur l'Auteur véritable.

1577.

HERCULE ROLLOC, Ecoſſois, s'établit à Poitiers vers le milieu du ſeiziéme ſiécle. Il y fréquenta l'Univerſité, & peut-être y a-t-il profeſſé. J'ai ſous les yeux un Poëme Latin de Rolloc. Il porte ce titre : *Invectiſſimi Galliæ, & Poloniæ Regis Henrici III. Pictavium ingredientis pompa. Pictavii ex officina Bochetorum* 1577. in-4°. L'Auteur (1) dédia ſon Ouvrage à Antoine Regnault Seigneur de Traverſay en Poitou, Conſeiller au Parlement de Breta-

(1) Antoine Regnault de Traverſay étoit d'une très-ancienne Maiſon du Poitou. Dès l'an 1376. on trouve un *Pierre Regnault* Maire de Poitiers ; il précéda *Guillaume Taveau, Baron de Mortemer*, & *Guillaume de Neuville*, qui l'avoit déja été en 1299. En 1536. étoit encore Maire *Jacques Regnault de Traverſay*, peut-être père d'Antoine. Ce dernier eſt mort Doyen des Conſeillers au Parlement de Bretagne. Antoine fut père d'*Emeric Regnault, Seigneur de Traverſay*, né à Poitiers en 1563. mort âgé de 54. ans, le 9. Juillet 1617. avec

gne. La dédicace eſt en 16. Vers élégiaques. Il remercie ſon Protecteur de ſes bontés, & des ſecours effectifs qu'il en avoit reçus: *qui re munificus, conſilioque juvas*, lui dit Rolloc.

---

la qualité de Préſident, & la réputation d'un Juriſconſulte éclairé, & d'un homme de Belles-Lettres. J'ai vû des vers Latins d'*Emeric de Traverſay*, qui peuvent lui mériter cette qualité. Il y a une Epigramme Latine de ce Magiſtrat à la tête du Traité *de Emphaſi, & Hypoſtaſi*, de Bonaventure Irland. Il eſt inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul avec cette Epitaphe, où l'on trouve ſon Eloge hiſtorique.

D. O. M.

Quiſquis es, Hoſpes, venerare Magni Præſidis
Manes, & quod de aureo, ferreâ
Sæculi viro Litteris aureis
Hoc marmor præſcribit,
Lege.

Emericus Reginaldus Travarzæus nobili ſtirpe ſatus Antonii Reginaldi Travarz. in Armoricorum primâ curiâ Primicerium Parentem, rectèque vivendi Magiſtrum habuit. Ex ore Paſſeratii Litteras amæniores, ex Oraculo Cujatii Juris, & legum arcana perdidicit. Mox à duo-

Le Poëme contient environ 250. Vers, sans la dédicace, & une autre petite piéce en Vers élégiaques adressée à Henri III. au nom des Ecoliers de l'Université. La Poësie de Rollet est dure ses pensées mal-rendues, le stylè aride, & embarrassé. Il y fait une peinture de la France, & du Poitou en particulier, qui ne devoit pas flatter l'oreille d'un

---

bus Regibus, genium ejus stupensibus: honore vario mactatur, ab Henrico III°. tribus competitoribus prælatus, anno 21°. Regiæ Advocationis Officio donatus, quod cum par fide, & facundiâ 9. annos repleſſet, Ex-advocatus ab Henrico IV. non per Monetæ poſticum, ſed (per) Januam Virtutis, ac Doctrinæ patentem ad Pictonici Senatûs Præſidatum regali munificicensiâ provehitur. Cui tam ſanctè præfuit, jureque dicundo profuit amis 23. ut bonus eſſe, quam videri magis ſtuderet; tandem poſt Urbis Præfecturam, (la Mairie en 1605.) *ſeverè geſtam poſt multas legationes ad Reges fœliciter obitas, correptus morbo capitali, vir Capitalis obiit V°. Eidus Junii anno Chriſti 1617. Gloriæ Forenſis 32. ætat. 54. Cui bene de ſe, benè de omnibus & Doctis, benè de totâ Rep. Gallicanâ meritiſſimo Gabrielis de la Lande conjux amantiſſima, Renatus Reginaldus Academiæ Rector, Maria, & Gabrielis liberi pientiſſimi, H. M. PP.* Cette famille existe encore dans le Poitou.

jeune Prince accompagné (1) de sa Cour. C'est le plus beau morceau du Poëme. Le vrai qui y régne, le rend précieux.

Non potes hoc nescire quati tua regna flagello
Tesiphones, famulosque tuis insurgere Sceptris :
Infestis sed agi ferri Augustoriton (2) armis,
Cladibus ante alias insignem hostilibus Urbem. . . .
Hoc nescire potes; tristi dum Scoptra laborant
Undique Mavortis fremitu, securaque bello,
Pars non ulla vacat. . . . . .

Il se plaint ensuite fort ouvertement de la conduite que tenoit la Cour avec les Députés que le Poitou étoit obligé d'envoyer. Ils ne pouvoient parvenir aux piés du Thrône, ni se faire entendre. Ils étoient obligés de s'en retourner sans avoir rien fait. Voir leur

(1) Henri III. étoit accompagné de Louise de Vaudemont son épouse, il célébra la Saint Michel à Poitiers, & y fit huit Chevaliers, dans l'Eglise de Saint Pierre. Leurs Armes se voient encore dans le Chœur de cette Basilique.

(2) Poitiers.

Roi faiſoit l'objet de leurs vœux ; ils avoient enfin ce bonheur.

Pictonidum, quos rara beat præſentia Regis,
Quæſtibus intercluſa via eſt, qui ſi tamen olim
Auguſtos ſubeant, ità re cogente, Penates,
Per longas, torpente vias rumore, fatiſcunt,
Nec tentant animos vicinis quæſtibus ægros
Regis, & infectis repetunt cunabula rebus. . . . . .
Non aliis Superos votis, Cœlumque fatigant,
Quàm liceat numen præſentis, & ora tueri
Principis. . . . . .

Le Poëte pour faire voir la joie des habitans de Poitiers, fait une longue apoſtrophe au Clain, petite riviere qui en baigne les murs ; cette apoſtrophe eſt remplie d'idées baſſes & puériles. C'eſt au moins ce que je penſe ; le Lecteur en jugera. *Peut être*, dit Rolloc, en s'adreſſant au Clain, *le Prince*

ſe lavera-t-il les mains, ou la bouche dans ton Onde, peut-être s'y baignera-t-il pour ſe rafraîchir ; s'il ne s'arrive point de malheur, tu ſerviras auſſi à tempérer la force de ſon vin ; empreſſe-toi à lui chercher du poiſſon pour ſa table.

Et jam fortè lacu ferventes læniet æſtus,
Extremaſque manus, & eburnos ordine dentes,
Ambroſioſque levi ſudores abluet undâ.
Et niſi dura premunt ſortem tibi fata, falernum
Temperet admiſcens generoſo flumine vino.
Quin age ſquammigero pecoris vivaria lectas
Si qua fovent epulas, conto indagare latentes
Sit tibi cura ſinus. . . . . .

Bonaventure Irland dont nous parlerons, ne laiſſa pas de recommander l'Auteur, & le Poëme à Henri III. dans une Epigramme qui y eſt jointe, & où Bonaventure Irland dit que Rolloc par ſes Vers peut rendre le Monarque immortel.

Dans le Catalogue de la Bibliothéque

de Thou *Tome II. pag.* 296. il est parlé d'un Recueil de Poesies d'un Henri Rolloc jointes à celle de quelques autres Poetes Ecossois. N'a-t-on point employé le nom de *Henri* pour celui *d'Hercules* ? Un autre Rolloc, nommé Robert a aussi écrit sur la premiere & la seconde Epître aux Corinthiens.

Extrait du Poëme de Rolloc, & des Auteurs cités, & de mon Voyage de Poitiers, Manuscrit.

1577.

PIERRE RAT, neveu de celui dont nous avons parlé, naquit à Poitiers, vers l'an 1530. Il prit le parti du Barreau, & occupoit en 1562. l'Office d'Assesseur du Conservateur des Privileges de l'Université; c'étoit notre Pierre Rat qui, je crois, étoit en 1577. (1) Président au Siége Présidial, & Maire de Poitiers. Nous avons de lui un Discours Latin intitulé : *Petri Rati Junioris Jureconsulti, Regii Consiliarii, Conserva-*

(1) Au lieu de François Aubert, Sieur d'Avanton.

toriſque Privilegiorum Aſſeſſoris ad Pictones admonitio ad illuſtriſſimam (1) *Catharinam Claudiam Claramontanam*, avec

---

(1) Catherine-Claude de Clermont, fille de Claude de Clermont, Baron de Dampierre, iſſu par femmes de l'ancienne Maiſon de Poitiers, & de *Diane* de Vivonne, Dame d'Honneur de la Reine Louiſe, Femme de Henry III. & petite fille d'André de Vivonne, Sieur de la Chataigneraye, & de Louiſe de Daillon du Lude; Maiſons illuſtres du Poitou. Catherine de Clermont épouſa en premières noces Jean d'Annebaut, Baron de Retz, & de la Hunaudaye, mort à la bataille de Dreux, le 20. Décembre 1562. *où elle fut délivrée*, dit la Reine Marguerite (dans ſes Mémoires,) *d'un fâcheux homme, qui étoit indigne de poſſéder un ſujet ſi digne, & ſi parfait.* Elle épouſa en ſecondes noces Albert de Gondy, Duc de Retz, par l'érection de la Baronnie de Retz en Duché-Pairie. De ce mariage naquirent huit enfans qui eurent les plus grands établiſſemens. Elle mourut à Paris au mois de Février 1604. ſuivant le Laboureur ſur Caſtelnau. Elle eſt inhumée dans l'Egliſe de *l'Ave Maria* à Paris; l'on y voit ſon tombeau, ſur lequel ſont gravées deux Epitaphes, l'une en Proſe, & l'autre en Vers. Cette dernière eſt de la compoſition d'Abel de Sainte-Marthe, & fait l'Eloge de la Ducheſſe. Il ne faut pas trouver étrange que Rat ait dédié un Diſcours Latin à Catherine de Clermont, elle étoit extrême-

cette Epigraphe jointe au titre. *Parce Victis, frange ſuperbos. Poitiers chez François Boyſateau* 1562. *in*-4°. *pp.* 44. ſans l'Epître Dédicatoire, qui en a quatre.

Cette Epître Dédicatoire nous apprend que Rat compoſa ſon diſcours pendant la fureur des troubles de Poitiers de 1562. & que lui & ſa famille avoient toûjours été protégés par la Maiſon de Clermont & par l'Héroïne à laquelle il dédie ſon Livre. Il fait un éloge hiſtorique abrégé de Claude de

---

ment Savante, & poſſédoit les Langues Gréque & Latine, outre ſa Langue naturelle qu'elle parloit très-poliment, ainſi que l'Italienne, & l'Eſpagnole. Ce fut elle qui fit les honneurs de la Cour de Charles IX. lorſque les Ambaſſadeurs de Pologne vinrent chercher Henry III. alors Duc d'Anjou & Roi de Pologne élû. Elle les entretenoit en Latin, qu'elle parloit facilement, & ſervoit d'interprête dans les entretiens qu'ils eurent avec Charles IX. la Reine Mère, & leur Roi. Daurat a dit d'elle :

Corpore nobilior mens eſt : ſit Clara Camilla
Marte virûm, tu ſis clarior arte virûm.

Voyez le Laboureur ſur Caſtelnau, Tom. II. *pag.* 104.

Clermont, Baron de Dampierre, dont il trace en peu de mots les ſervices & les grandes qualités : il vante beaucoup la tendreſſe conjugale de la mère de Catherine, qu'il appelle Jeanne, & non pas Dianne de Vivonne, comme l'appelle le Laboureur. De la façon dont il commence le diſcours qu'il adreſſe à ſes compatriotes, on voit qu'il étoit encore jeune lorſqu'il le publia. Après avoir fait connoître l'importance de la matiere dont il va parler, où il s'agiſſoit du ſalut de la Patrie, il repréſente aux Poitevins les obligations de reſpect & d'obéiſſance que leur impoſent les bienfaits qu'ils ont reçus des Rois de France ; il déclame contre les Auteurs de ces faux dogmes qui ne tendoient qu'à rompre l'union entre les Citoyens, & à introduire le mépris des Loix & la rébellion. Philoſophe, Politique, Théologien, il ne dit rien qui ne faſſe connoître un ſujet fidéle, un Citoyen zélé au bien de la Patrie, un Catholique attaché à ſa Religion, & ennemi des nouveautés, & du fanatiſme. Il prouve par l'exemple des premiers tems du Chriſtianiſme, combien la vengeance eſt éloignée de l'eſprit Evangélique, & que c'eſt

une absurdité de vouloir prouver son zèle les armes à la main contre son Prince. Il reproche fortement aux Calvinistes la violation des Tombeaux, le renversement des Temples, & les autres ravages qu'ils commirent dans le Royaume, & en particulier dans le Poitou. La fin de son discours est éloquente & pathétique. Il y engage les Poitevins à se réunir contre les Protestans leurs ennemis ; à tout oublier, pour ne penser qu'au salut de leur Patrie ; à rendre à Dieu un culte pur & dégagé des abus & des superstitions introduites par la malice & le mépris de la Religion, à obéir aux Loix, à respecter les Magistrats, & à se soumettre à l'autorité légitime du Souverain.

Labentem, & cadentem Religionis disciplinam inertiâ, & improbitate Ecclesiastarum fulciatis, abusus nefarios communi consensu tollatis, Regibus autem, & Magistratibus, quod ex Dei imperio jussuque gladium ferant, morem geratis.

Le style de ce Discours est vif, l'expression pure, les sentimens justes : on y voit régner une noble hardiesse, un zèle bien réglé, qui répandent dans tout

tout ce que dit l'Orateur, beaucoup de dignité.

Bouchorſtius avoit, je crois, en vuë la Harangue de Pierre Rat, lorſque parlant de lui dans ſon Poëme du tumulte de Poitiers, il dit :

Audin' ut horteur Ratus, tua magna futurus
Gloria, cum ſpicas integra meſſis aget ?

Ces Vers marquent la jeuneſſe de Rat, lorſqu'il publia ce Diſcours.

Ce fut ce même Pierre Rat dont l'ambitieux la Haye devint dans la ſuite, le cruel ennemi.

Voyez l'Epître Dédicatoire & le diſcours de Pierre Rat. Bouchorſt. *Urbis Pictavii Tumultus, pag.* cottée E iij. vers la fin, & la liſte des Maires de Poitiers, année 1577.

1580.

N. CHESNEVERT, étoit d'une famille très-noble, & très-ancienne du Poitou. La Popliniere cité par Colomiés dans ſa Gaule Orientale *p.* 56. en parle en ces termes dans ſon Hiſ-

toire ſous l'année 1574. » Chênevert » riche, puîné de l'Aubouiniere, docte, » éloquent, & bien verſé ès Lettres Hé» braïques, Gréques & Latines. Extrait » d'ancienne Nobleſſe, & qui de long» tems avoit acquis grande répu» tation parmi les Proteſtans, tant » pour ſa doctrine, que pour être eſ» timé avoir fait ſon devoir au ſiége » de la Rochelle. Il avoit écrit & com» mencé de publier un Diſcours con» tre quelques Chefs, demi-imprimé par » l'avis des premiers, mais non au con» tentement de pluſieurs, qui ne pou» vant ſouffrir que ces Chefs, & d'au» tres y fuſſent calomniés, les en avertirent auſſi-tôt; enſorte que ce Diſcours » étant ſous la preſſe à la Rochelle, & » prêt d'être achevé, il fut retardé par » la plus ſaine partie. « Le même la Popliniére ſous l'année 1378. rapporte qu'il fut tué à Fontenay.

Colomiés *Gallia Orientalis p. 56.* à ſon article, la Popliniere dans ſa grande Hiſtoire.

1578.

NICOLAS VINCENT, Chi-

rurgien de Poitiers, eſt le nom qui paroît à la tête d'une Lettre imprimée en 1578. pour ſervir de défenſes aux corrections de Joſeph-Juſte Scaliger, ſur le Traité d'Hypocrate des plaies de la tête, publié par François de Saint Vertunien de Lavau, avec ſa Traduction, la même année 1578. Cette Lettre du prétendu *Vincent* fut imprimée à Cologne *in*-8°. ſous ce titre: *Nicolaii Vincentii Pictavienſis Chirurgi ad Joſephum Naudinum Berſurienſem* [de Breſſuyre], *ad Dicta Martini in librum Hypocratis de capitis vulneribus.* C'étoit un nom de Guerre que prenoit Joſeph Scaliger. Le Docteur *Martin* qui trouva mauvais que *ſon Alteſſe de Véronne* ſe mêlât de Médecine, avoit dit dans ſes cahiers que Scaliger étoit ſorti de ſa ſphére, le faux Nicolas Vincent répondoit, » que puiſ- » que les Loix permettoient aux Juriſ- » conſultes de juger *de la deſcription des* » *ſutures de la tête*, Scaliger, que Cu- » jas avoit demandé pour collégue, » » pouvoit bien écrire ſur cette matié- » re. » Il avoit plus de vanité que de juſteſſe dans ce raiſonnement. Juger de

(1) Colomiés, dit *Stephanum.*

l'exactitude d'un Procès-verbal, n'eſt pas le dreſſer. Il faudroit avoir la critique du Médecin Martin, pour pouvoir en décider, & je ne crois pas qu'elle ait été imprimée. Quoi qu'il en ſoit, ce que nous venons de dire ſuffira pour faire connoître Nicolas Vincent. Voyez Colomiés *Gall. Orient. pag.* 119. la Bibl. choiſie du même, & l'article de François de Saint Vertunien Layau, année 1608.

1580.

LA GENTE POITEVINRIE eſt un Recueil de différentes piéces de Poeſies en langage Poitevin. On en cite une édition *in*-8°. ſans date à la *pag.* 307. du ſecond Tome du Catalogue de la Bibliothéque de Thou; il y en a eu pluſieurs autres avant l'an 1600. celle dont je me ſers qui m'a paru la plus ample eſt de 1660. *à Poitiers*, *in*-12. Le volume eſt diviſé en deux parties. La premiere qui contient les piéces de l'ancien Recueil porte ce Titre.

La Gente Poitevinrie
Tot de Noyeu reincontrie,

Où Talebot bain & bea
Fait réponſe à Robinea.
(1) Liſez ou bain, Y ve prie,
Pre vou railli do ſotrie
De beacop de chicanous,
Qui faſan de moechant tours.

La ſeconde piéce, qui eſt une des meilleures, eſt intitulée *le Plet de Jon Michea*, & parut dix ans après l'établiſſement des Préſidiaux, (2) dont on y trouve l'éloge aſſez-bien tourné. Je la crois de Jean Boiceau ainſi que le *Menologue de Robin* dont nous parlerons à l'article de ce Juriſconſulte. Ce *Menologue* eſt ſuivi de la réponſe *de Talebot à Robinea*, & du Procès de Georget & de ſon voiſin, dans le même goût, &c. A l'exception de ces piéces, où il y a de la naïveté, & quelques penſées, tout le reſte eſt fort peu de choſe. Le chef-d'œuvre de ce Recueil eſt le *Menologue de Robinea*, qui fut applaudi des Savans mêmes. La ſeconde Partie du Recueil

(1) Liſez-la bien, je vous prie.
(2) C'eſt-à-dire vers l'an 1560.

intitulé : (1) *Recueil divisé in beaucoup de pièces*, bien inférieure à la première, contient des Chansons, & quelques autres Poësies Poitevines, presque toutes dénuées de ces graces qui appartiennent au jargon dans lequel elles sont composées. Les Auteurs qui en ignoroient le génie, n'ont pensé qu'à copier la rusticité des Payſans du Poitou. C'eſt un burleſque groſſier, & ſans fineſſe, point d'images riantes dont la vérité exprimée avec les traits choiſis que préſentent toutes les Langues, quelqu'ingrates qu'elles puiſſent être, fait toûjours l'éloge de l'eſprit & du diſcernement de l'Auteur. La plus grande partie de ces piéces ont pour objet les événemens les plus célèbres du Regne de Louis XIII. la priſe de la Rochelle, celle d'Arras, de Perpignan ; la naiſſance de Louis XIV. les ſuccès de la France pendant la minorité de ce Prince. Le morceau le plus conſidérable de cette partie, & celui qui m'a paru le meilleur, ſont les *Quatrains de réjouiſſance ſur la nomination du Cardinal Antoine Barberin à*

(1) Recueil diviſé, &c.

l'Evêché *de Poitiers*. On y voit la description de la Ville, & son Eloge assez bien tourné. On peut y joindre une autre piéce sur la conversion de Cottiby, Ministre de la Religion prétendue réformée, reconcilié avec l'Eglise le jour de Pâques de l'année 1660. Je n'ai rien trouvé d'ailleurs qui méritât l'attention du Lecteur que l'Epitaphe du Cardinal de Richelieu, dont la naiveté a quelque agrément.

(1) Sy gist entre (2) quez déou pillés
Mousiou l'Evêque de Luçon.
(3) Glavet d'os écus à millés
Plût à Dieu que nous les ussion !

(1.) Est-elle l'original, ou la copie de celle qu'on trouve, *pag.* 467. de la défense d'Etienne Pasquier, Liv. III ?

Ici gît & dort en somme
L'Archidiacre de Lusson,
Qui d'argent avoit grand'somme.
Plût à Dieu que nous l'usson !

On la trouve aussi dans la Recherche des Recherches de Pasquier, par Garasse, *pag.* 644.

(2.) Ces deux pilliers.

(3.) Il avoit des écus à milliers.

Voici encore une inſcription digne de la plus grande ſimplicité de nos Pères. Elle eſt en vrai langage Poitevin.

(1) Quiou qui courrelôge a fât foaire ;
L'eſt in Moaire nommé Boiléve ;
A cauſe que les pouvres geant
Gne ſaviant à quo l'houre igls diniant.

En voilà ſans doute aſſez, & peut-être trop ſur ce Recueil, mais j'ai dû le faire connoître dans une Bibliothéque Poitevine. Voyez le Catalogue de la Bibl. de de Thou, au lieu cité, & l'article de Jean Boiceau de la Borderie.

---

(1) C'eſt-à-dire : celui qui a fait faire cette horloge, eſt un Maire nommé Boiſléve, parce que les pauvres gens ne ſavoient à quelle heure ils dinoient. Ce Boiſléve dont il s'agit ici, étoit d'une très-ancienne famille du Poitou. Il y a eu trois Maires de ce nom, Thomas Boiſléve en 1448. Nicolas Boiſléve en 1476. & Hilaire en 1496. Il y a eu une Maiſon illuſtre de ce nom au Parlement de Paris, & à celui de Bretagne ; mais la différence de leurs armes m'empêche de regarder les Boiſléve de Poitiers comme étant la même Maiſon, quoique cette différence n'y ſoit pas un obſtacle abſolu.

PIERRE

1583.

PIERRE LANGLOIS, Ecuyer, Sieur de Beleſtat, Médecin du Duc d'Anjou, Frère de Charles IX. & ſon ſucceſſeur ſous le nom de Henri III. étoit d'une famille noble & diſtinguée du Lodunois. Ce que j'apprens des Vers qu'il adreſſe au ſieur de Beleſtat ſon frère : dans l'Ouvrage dont je vas parler, *pag.* 86. il lui dit :

De nos ayeux vous tenez la nobleſſe,
Et vous prenez la douce liberté
De votre eſprit, qui meû de gentilleſſe,
Loin du Vulgaire a ſon vol écarté.

Une converſation qu'il eut avec François Dupleſſis de Richelieu, Père du célèbre Cardinal de ce nom, donna occaſion à deux Ouvrages qu'il publia. On parloit du Blazon, & de l'origine des Armoiries. Beleſtat prétendit *que la façon des Armoiries*, pour me ſervir de ſes termes, *eſt du tout hiéroglifique, & Egiptienne.* Il montra même le projet d'un Ouvrage qu'il vouloit faire ſur cette matiére. Il l'éxécuta, & compoſa une eſpéce de

Dissertation qu'il intitula, *Discours des Hiéroglyphes des Egyptiens, Emblêmes, Devises, & Armoiries.* Cet Ouvrage fut imprimé *à Paris, chez Abel Langelier*, en 1583. avec une Lettre Dédicatoire à M. Philippe Hurault, Comte de Chyverni, Chancelier des Ordres du Roi, Garde des Sceaux de France, Gouverneur du Lodunois. Il annonce *son système hiéroglifique* dans cette Lettre, & tire le fond de l'éloge du Protecteur des quatre Soleils qui étoient dans ses armes, qui *signifioient*, dit l'Auteur, *l'éclat lumineux des quatre vertus essentielles à l'homme destiné aux grandes affaires.* La date de la Lettre est à Loudun, le premier Juillet 1583. *Pierius Valerianus* lui fut d'un grand secours, il ne le dissimule pas. Il commence son discours par les emblêmes dont se servoit l'ancienne Philosophie pour envelopper ses maximes. Les Egyptiens, soit faute de caractères, ou par mystère, écrivirent *emblematiquement*, & se servirent de figures d'Animaux, de Plantes, &c. qu'on a appellés *Hiéroglyphes.* L'auteur pense avec raison que ce n'étoit que pour rendre la Religion, & les dogmes Philosophiques plus respectables par ces voiles

myſtiques. Il donne des exemples. Il parle de ceux qui ont travaillé à les expliquer, comme *Orus Apollon*, Egyptien, le premier de ceux à qui nous avons cette obligation. En diſant que les Egyptiens ont été imités par les plus célèbres Philoſophes, tels que Pithagore, Platon, il prend de là occaſion de répandre la bile la plus noire ſur les Alchimiſtes, & ſur *Paracelſe* qu'il traite *d'hérétique, d'impoſteur, de furieux, d'athée, de vilain chien de Paracelſe, d'yvrogne ord, ſale, & gourmand qui s'ivroit dans les cabarets & tavernes avec des vilains comme lui.* Il paſſe aux figures employées dans l'Ecriture & dans les Prophetes, prouve l'utilité des obſcurités qui s'y trouvent; cela le conduit à expliquer une partie des Dits dorés de Pithagore, & l'uſage des emblêmes en Gréce, & à Rome. Il explique la vraie ſignification du mot Grec, *Emblême*, parle de ceux d'Alciat, des qualités qu'ils doivent avoir pour être juſtes, de la différence de l'emblême à l'énigme; il explique la nature de la deviſe; peu de Princes, & peu de Capitaines, dit-il, ont été ſans avoir une deviſe particuliére, ſoit pour ſe faire connoître dans une

action, ſoit pour indiquer leur caractère, & leur valeur. Ces deviſes ſont devenues héréditaires, de-là les Armoiries & le Blazon. Il détaille les deviſes des anciens Héros, & des Peuples, d'après Homére, Herodote, Virgile, & les autres Poëtes, & Hiſtoriens qu'on peut citer en cette occaſion. Notre Auteur critique ſans ménagement ce qu'il trouve en ſon chemin qui le choque. Corneille Agrippa (1) qui a référé les figures des Ours, des Loups, des Aigles que portoient les Anciens ſur leurs caſques, ou dans leurs enſeignes, à la vanité, & à l'orgueil, n'eſt pas mieux traité que le pauvre Paracelſe. *C'eſt un mauvais plaiſant qui méritoit avoir le foüet dans une Cuiſine. C'étoit un bouffon, un coquin, un impudent, qui eſt mort comme il a vécu.* Il le laiſſe là, & paſſe aux deviſes de Pompée, de Sylla, d'Alexandre, d'Auguſte, de Mécène, & de Veſpaſien, d'où ſont ſans doute, dit-il encore, venuës nos Armoiries. Il preſcrit des régles pour les deviſes; elles doivent

(1) Dans ſon fameux Traité Latin de *l'Incertitude*, ou *de la Vanité des Sciences.*

avoir, dit l'Auteur, *un corps & une ame qui ſymboliſent. Le corps doit être connu, le mot couvert, preſque ambigu, ſententieux, ſubtil, en beau langage, étranger à celui qui porte la deviſe.* Ses préceptes ſont en général fort ſenſés. Il critique les deviſes qu'on ne peut traiter que de (1) *Rebus de Picardie.* Après avoir parlé du Recueil de Paul Jove il promet de réunir un jour toutes celles de nos Rois, Princes, &c. avec l'explication Hiſtorique. Je ne ſais s'il a exécuté ce projet qui auroit ſon mérite. Il compare les piéces de nos Armoiries aux récompenſes diſtinctives accordées à la vertu, & au courage chez les Romains, il critique le ſentiment de Paul Jove qui fixe l'origine du Blazon au temps de Barberouſſe, & dit que les

(1) Voyez en des exemples dans les Bigarrures du Sieur *des Accords.* Le goût en a long-tems régné en France, Charles VII. a porté dans ſes drapeaux la lettre K, la figure d'un Cigne, & la lettre L, parce qu'il aimoit une jeune Demoiſelle appellée Kaſſignelle, ou Caſſignelle. Je crois que Rabelais a fort contribué à faire diſparoître ces Rebus par la critique qu'il en fait dans ſon Roman.

Armoiries ont été de tout tems, il revient sur ses pas pour le prouver. *C'est*, dit-il, *se tromper que de croire que les Lys n'aient pas été les premières Armoiries de France, & de leur substituer trois Crapaux, trois Couronnes, trois Croissans.* C'étoient des devises *particulières à quelques Rois, comme un Porc-épic à Louis XII. une Salamandre à François I. un Croissant à Henri II. deux Mondes à François II. deux Colonnes à Charles. IX. trois Couronnes à Henri III. En qualité de vainqueurs des Goths, qui portoient trois Grenouilles, ou Crapaux, nos Rois ont pu les prendre: comme vainqueurs des Danois, trois Couronnes.* Il remarque qu'on voit encore à Bayonne sur le Frontispice d'un Portail à la Porte Saint Nicolas en allant à Saint Jean de Luz deux anciens écussons taillés en pierre. Sur l'écusson à droite il y a trois Fleurs-de-Lys, à gauche trois Crapaux: c'étoit un fait à vérifier. Il relève après ces remarques, & quelques autres, l'ordre de la noblesse dans l'état, & les distinctions que les différens Peuples lui ont accordées. Mais il veut que le courage, & la vertu constituent cette noblesse. Cependant il distingue l'ancienne d'avec la nouvelle.

Après l'éloge de l'ancienne, & vraie noblesse, il passe à la Critique de ces Gentilshommes *qui ne virent onc fumer autre Cheminée plus loin que celles de leur Village, & sans avoir jamais rien vû, ni rien sû, ne savent quasi en quelle partie de leur corps ils ont la tête assise.* Il excite la noblesse à l'étude, & lui montre, par l'exemple de Barthole annobli par l'Empereur Charles IV. que les Lettres illustrent comme les armes.

On peut dire que si tout n'est pas exact dans la Dissertation de l'Auteur, il y a pourtant de l'érudition, un système suivi, & assez de précision pour être encore lû avec plaisir.

A cet Ouvrage il en joignit un autre imprimé la même année *à Paris aussi in-4°.* 112. feuillets. Sous ce Titre : *Tableaux hiérogliphiques pour exprimer toutes conceptions à la façon des Egyptiens par figures, & images des choses, au lieu de Lettres, avec plusieurs interprétations des Songes & prodiges.* Il fut dédié à M. (1) de Richelieu Conseiller d'Etat,

(1) François, père du Cardinal.

Prévôt de ſon Hôtel, & grand Prévôt de France. La fin d'un Sonnet qui précéde l'Epître Dédicatoire, renferme l'Anagramme *de François du Pleſſis : foi aus Princes des Lys.* La Lettre eſt auſſi datée du 1. Juillet 1583. Cet Ouvrage eſt diviſé en 54. Chapitres, qui contiennent chacun une explication de différens Animaux, Plantes, Aſtres, ou telle autre figure employée dans les emblêmes des anciens. Avant cette explication ſe trouve toûjours une piéce de Vers, plus ou moins longue, que l'Auteur adreſſe à un Patron, ou à un ami, (1) accommodant ſon compliment aux figures dont il préſente l'explication. Par exemple le IX. Tableau hierogliphique du Porc & du Sanglier, eſt dédié à M. de Racan. (2) Voici les Vers :

Des préſens par moi conſacrés,
A mes amis plus honorés

(1) Ce ſont preſque tous illuſtres Poitevins à qui ces Tableaux ſont adreſſés.

(2) Père du Poëte célèbre de ce nom ; & Poëte lui-même.

Ici ſera votre partage,
O Racan l'honneur de notre âge:
Le Sanglier brave & courageux
De votre valeur eſt bien digne;
Mais quant au Porc vil & fangeux
Renvoyez-le à votre cuiſine.

C'étoit un moyen pour dédier un Livre à bien du monde. Les Vers de l'Auteur ſont ſupportables pour le tems. Il y a de l'eſprit & de l'adreſſe dans la plûpart de ces petites Dédicaces; mais le mérite du Livre conſiſte dans les explications qu'il donne où l'on trouve quantité de choſes utiles à ceux qui ſe livrent au goût des Médailles, & à l'étude des Gravûres, & des bas Reliefs qui ont triomphé de l'injure des tems. Les Mythologues y peuvent auſſi faire quelque profit. L'Auteur eſt court dans ſes explications, net & aſſez précis.

La qualité de Médecin que je lui ai donnée eſt prouvée par l'Epigramme que lui addreſſe Sainte-Marthe *page* 157. de ſes Poëſies mêlées de l'édition de 1573.

AU SEIGNEUR DE BELESTAT, Médecin de Mſr. (1) Frère du Roi.

La vertu cachée en la nuit,
De la pareſſe peu différe ;
Voilà pourquoi la tienne fuit
Du pays l'ombre caſanière.
Et afin que mieux elle éclaire
D'un jour qui vainque le ſomeil ;
Du Prince elle prend ſa lumière,
Qui de la France eſt le Soleil.

Il paroît par les Vers du 17e. Tableau hiéroglifique adreſſés à Dupleſſis Mornai, que Pierre Langlois étoit Proteſtant; le Lecteur en jugera.

Quel eſt ce bel eſprit monté
Sur l'aigle de la Piété,
Qui ſi haut loin de nous s'envôle ?
Heureux vraiment ſera celui
Qui ſaura ſi bien comme lui,
Changer la Terre pour le Pôle.

---

(1) Depuis Henry III.

1584.

JEAN CHOISNIN, naquit à Châtelleraud vers l'an 1530. d'une des meilleures familles de cette Ville. Il avoit un frère nommé François Choiſnin, au ſervice de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre Mère d'Henri IV. Jean Maan, qui a fait l'Hiſtoire de l'Egliſe de Tours, parle d'un François Choiſnin Doyen de cette Egliſe en 1590. Jean qui avoit des talens, un eſprit délié, capable des affaires les plus importantes, alla à la Cour, & s'attacha au ſervice du Duc d'Anjou, depuis Roi de Pologne & de France, ſous le nom d'Henri III. Jamais la France n'avoit été dans de plus grandes agitations que celles où elle ſe trouva dans le ſeiziéme ſiécle, & jamais auſſi elle ne produiſit un ſi grand nombre d'eſprits ſupérieurs, ſurtout dans cette ſcience à laquelle on a donné le nom de Politique, & qui conſiſte ſouvent à aller à ſon but par les voies obliques de l'adreſſe & de la diſſimulation. On eſt ſurpris en liſant notre Hiſtoire de voir la différence prodigieuſe qui ſe trouve entre la conduite de François I. & celle de ſa

poſtérité. Apparemment Choiſnin ſe diſtingua, puiſqu'on le choiſit pour avoir part à la plus grande affaire qu'on pût jamais traiter vis-à-vis de toutes les Puiſſances du Nord & de l'Eſpagne. Je veux dire l'Election du Duc d'Anjou au Thrône de Pologne. Tout fait l'éloge de Choiſnin dans cette occaſion. La négociation dans laquelle on l'employoit, & ceux qui l'employérent. Il ſuffit de dire qu'il fut choiſi par Catherine de Médicis, & par Jean de Montluc Evêque de Valence, connu de toutes les Puiſſances de l'Europe (r) par treize Ambaſſades où il avoit toûjours réuſſi. Comme Choiſnin a publié toutes les circonſtances de la célébre négocia-

(1) Il avoit pris pour deviſe, dit Varillas, ce Vers de Virgile.

Quæ regiò in terris noſtri non plena laboris?

C'eſt à dire:

Quel climat ſous les Cieux n'eſt plein de mes travaux?

Au lieu de ces paroles, *Væ mihi ſi non Evangeliſavero.* Voyez ce qu'en dit le même

tion qui conduiſit le Duc d'Anjou au Thrône de Pologne, & qu'il s'y trouve quelques particularités qui le concernent, nous les tirerons de ſon Ouvrage, dont nous ferons une courte analiſe. Peu d'Hiſtoriens ſi l'on excepte Varillas, (1) ſe ſont attachés à nous détailler les circonſtances admirables de cette négociation, & le peu fidéle Varillas, au lieu de ſuivre pas à pas la route que lui traçoit Choiſnin, (1) l'a abandonné en cent occaſions pour ſe livrer aux chi-

---

Varillas, *pag.* 6. de ſon Avertiſſement ſur l'Hiſtoire de Charles IX. Nous avons pourtant un volume aſſez épais de ſes Sermons. Il remplace mal ſes négociations que nous n'avons pas.

(1) Dans le II. Tom. de l'Hiſtoire de Charles IX. année 1573.

(2) Dans l'édition d'Hollande de l'Hiſtoire de Charles IX. de Varillas, il eſt appellé *Chouen*; mais il faut s'en prendre aux Imprimeurs d'Hollande, fort inéxacts dans des noms qui leur paroiſſent auſſi étrangers que les leur nous le paroiſſent. Ce défaut diminue ſouvent le prix de ce qui nous vient de leur part, quand ils n'ont point de bons Correcteurs François.

mères politiques dont il repaît ſes Lecteurs.

L'Ouvrage de Choiſnin qui devoit lui ſervir de Bouſſole, eſt intitulé : *Diſcours au vrai de tout ce qui s'eſt fait & paſſé pour l'entiére négociation de l'Election du Roi de Polongne, diviſé en trois Livres, fait par* Jean Choïſnin *de Chatteleraud Secrétaire du Roi de Polongne, dédié à la Roine, mère des Rois; à Paris, chez Nicolas Cheſneau* 1574. *in*-8°. 124. *feuillets*, l'Epître Dédicatoire eſt datée de Paris du 16. Mars 1574. L'Auteur y fait l'éloge de Catherine de Médicis, & en rendant raiſon de la publication de ſon travail, dit que c'eſt à deſſein de fermer la bouche à ceux qui attribuoient le ſuccès de l'Ambaſſade de Montluc, non pas à ſes talens, & au crédit de la France, mais à la force & aux recommandations, ou plutôt aux ordres de la Cour Othomane. Ceux qui liront Varillas verront que cet Auteur, ſans citer de garans, a renouvellé cette eſpéce de calomnie, qu'il nous

(1) Varillas, Hiſt. de Charles IX. *p.* 299.

donne comme une vérité décidée chez nos Hiſtoriens.

Choiſnin nous apprend dans le premier Livre, qui eſt fort court, qu'il partit en 1572. avec (1) Balagny fils de l'Evêque de Valence pour jetter les premières ſemences du projet qu'on vouloit éxécuter. Balagny étudioit à Padouë. Il ne prit d'autre qualité que celle d'un jeune Seigneur qui voyageoit pour connoître les Cours du Nord. Il ne fut ſuivi que de notre Choiſnin, Charbonneau, Gentilhomme du Dauphiné, & du Belle, Bailly de Valence. Ils virent en paſſant l'Archiduc Ferdinand dans une de ſes Maiſons près d'Inſpruch, & la Cour de l'Empereur qui tout intéreſſé qu'il fût à découvrir les motifs du Voyage de Balagny, ne s'en défia même pas. Dire, comme l'ont fait quelques

(1) Jean de Monluc, Sieur de Balagny, fils de Jean de Monluc Evêque de Valence, & de Demoiſelle Anne Martin, légitimé par Lettres du mois de Janvier 1567. mort en 1603. avec les qualités de Prince de Cambray, & de Maréchal de France. *Voyez Anſelme, Maréchaux de France, Sect. 94.*

Auteurs, & Varillas (1) en particulier, que Balagny fit à la Cour de l'Empereur le métier d'eſpion, c'eſt une erreur. On ſavoit quels étoient ſes deſſeins ſur le Thrône de Pologne, & ſi Balagny s'arrêta quelque tems en Allemagne, ce fut plutôt pour ne pas donner de ſoupçons par une trop grande précipitation à partir, que pour faire des découvertes utiles à ſon projet. La peſte ravageoit la Pologne lorſque le jeune Balagny y arriva, & Sigiſmond Auguſte, dernier Roi de la Maiſon des Jagellons, s'étoit retiré au Chateau de Knichin en Lithuanie, où il alloit chercher une ſanté qu'il avoit perdue depuis long-tems. Dans ſa relation Choïſnin parle en homme intelligent des objets qui méritent l'attention du Lecteur, & qui peuvent l'intéreſſer ſans le détacher de l'objet principal. De ce genre eſt ce qu'il dit des merveilleuſes ſalines de Cracovie qui ſont des carrières plus étenduës que celles qu'on voit aux environs de Paris, & d'où l'on tire le ſel par quartiers, comme l'on ti-

(1) *Pag.* 297. du II. Tom. de l'Hiſtoire de Charles IX. année 1572.

re les moëlons de nos carrières. Choisnin & Balagny y descendirent, & mirent une heure & demie à ce Voyage souterrain au bout de laquelle ils se trouverent dans une espéce de Ville percée de plusieurs rues, & où trois ou quatre cents hommes travailloient à tirer le sel. La maladie du Roi les empêcha de voir ce Prince, mais ils furent traités par ses ordres avec une politesse, & des bontés qui font dire à l'Auteur qu'il n'y a point de Nation si humaine, ni si polie avec les étrangers que la Polonoise. Sigismond Auguste expira le 7. Juillet 1572. Balagny commença alors à concilier adroitement la faveur des Polonois au Duc d'Anjou par les éloges qu'il sçut en faire dans les occasions. Il confia même le motif de ses louanges aux enfans du grand Chancelier, *Erasme*, & *Gaspard Binski* avec lesquels l'âge, & un rapport d'inclinations l'avoient intimement lié. L'Abbé Cyre Ambassadeur de l'Empereur qui travailloit depuis 6. ans pour l'Archiduc Ernest, fils de Sa M. I. se défia si peu du jeune Balagny, dont l'âge ne lui paroissoit pas convenir au maniment de si grands intérêts, qu'il lui fit part de tous ses projets. Peut-être

auſſi étoit-ce plutôt confiance du ſuccès, qu'indiſcrétion : quoi qu'il en ſoit, Balagny, & ceux qui l'accompagnoient profiterent de tout, & le premier repaſſa en France pour y rendre compte de ſon voyage. Il vit avant de partir la Pompe Funébre du Roi de Pologne dont l'Auteur embellit encore ſa narration.

Choiſinſin reſta en Pologne, & devint ainſi le Chef de la négociation. Il falloit trouver des reſſources dans ſon adreſſe & dans ſes talens, *car il reſta*, dit-il, *avec bien peu d'argent*. La nouvelle de l'affréux maſſacre de la Saint Barthelemi qui parvint promptement en Pologne, où il y avoit beaucoup de Nobleſſe Proteſtante, ſous le nom d'Evangéliques, mit Choiſinin dans une poſture très-embaraſſante. Il vantoit les charmes, & la douceur d'un Prince que la renommée peignoit ſous les traits horribles d'un meurtrier, d'un homicide de ſa Nation. Comment concilier ces éloges avec les nouvelles publiques ? Il eut pourtant aſſez d'éloquence pour obtenir qu'on ne condamneroit point le Duc d'Anjou juſqu'à ce qu'on eût vû le *Boiteux*, (1) c'eſt-à-

(1) C'étoit le nom qu'on donnoit à Mont-

dire l'Evêque de Valence, qui éclairciroit la vérité, & donneroit des lumières qu'il étoit impossible d'avoir de si loin. L'Auteur exact ne se contente pas de parler de ce qu'il fit pendant l'absence de Balagny : il le suit dans sa route, parle des différens endroits où la peste l'obligea de s'arrêter, & des honneurs qu'il y reçut, & en particulier à Dantzic, dont Choisnin décrit avec une briéveté admirable la situation, le commerce, & la richesse. Arrivé en France, Balagny y rendit un compte si satisfaisant de sa conduite qu'il eut ordre de retourner en Pologne. C'est-là que finit le premier Livre de la relation de Choisnin.

Il entame le second Livre, qui est seul beaucoup plus long que les deux autres, par le départ de l'Evêque de Valence. Peu de personnes étoient capables de conduire cette négociation. Il falloit nécessairement trouver un homme éloquent, qui écrivît, & qui parlât facilement la Langue Latine familière à la Noblesse Polonoise. La Cour fertile en

---

luc qui étoit *Boiseux*, dans toute l'Europe où il étoit connu.

beaux esprits, ne l'étoit point en Savans. L'Evêque proposa lui-même le célèbre Pybrac, mais le Roi, & la Reine Mère en avoient besoin; il parla de Truchon, premier Président de Grenoble, il étoit dangéreusement malade: le Chevalier Sévre n'avoit point assez de réputation, Lansac paroissoit trop jeune, Montluc quoique âgé & infirme partit donc le 17. Août 1572. huit jours avant la S. Barthelemi. Cette circonstance rendit son Voyage très-difficile, & le hazard, ou des raisons d'une politique qu'on n'a jamais bien démêlée, y formérent de nouveaux obstacles. (1) Un Secrétaire de l'Evêque de Verdun, qui joignoit des intérêts très-réels, à d'autres raisons peu connues, arrêta avec Manégre Lieutenant du Gouverneur de Verdun, notre Ambassadeur qui risqua sa vie en cette occasion. L'intérêt particulier du Secrétaire de l'Evêque de Verdun, étoit d'avoir l'Evêché de Valence pour son frère, en faisant tuer Montluc, qui étoit regardé comme un fauteur déclaré des Protestans. Ce qu'il

(1) Macereau.

y a d'étonnant, c'eſt que l'Evêque de Verdun ſe prêta à ce projet.

Les raiſons inconnues étoient, à ce qu'on prétend, des ordres ſecrets du Duc d'Anjou, & de la Reine Mère, qui craignoient le ſuccès de l'Ambaſſade de Montluc. L'Auteur donne un extrait de la Lettre de Charles IX. à l'Evêque de Verdun, une copie entière de la Lettre de la Reine Mère, & une autre de la Lettre du Duc d'Anjou, qui ôteroient le ſoupçon des motifs que leur impute quelques Hiſtoriens, s'il étoit vrai que tout ce qu'écrivent les Princes eſt toûjours l'expreſſion de la vérité, & de leurs ſentimens.

Montluc croyoit trouver à Straſbourg le Conſeiller Malloc, ou l'Abbé de Rutz ſon Neveu, avec le Savant Joſeph Scaliger; il comptoit ſur le ſecours de leur plume; mais le premier étoit malade, les autres ne s'y trouverent point. Il rencontra heureuſement Bazin, Procureur du Roi en la Prévôté de Blois, eſprit ſolide, & très-cultivé par l'étude: il le prit avec lui. Etant arrivé à Francfort, il ſe trouva dans un nouvel embarras; il fut arrêté par les Colonels des

Réitres qui lui demanderent le payement des ſommes qu'ils prétendoient leur être dûës par la Cour de France : mais ſa fermeté & ſon adreſſe le tirerent encore de ce mauvais pas ; je pourrois ajoûter ſon éloquence puiſque cette affaire fut portée au Sénat de Francfort, où il plaida ſa cauſe, &, y obtint un jugement dont on trouve la copie dans Choiſnin. (1) Montluc arriva après des difficultés inſurmontables à tout autre à Léipſic, vers le 6. Octobre 1572. & vers le milieu du mois d'Octobre à Mezericz premiere Ville de Pologne. La peſte ravageoit ce Royaume. Il reconnut toutes les difficultés de l'affaire dont il étoit chargé, lorſqu'il ſe fut avancé à Connin. Il y avoit ſix ans que l'Empereur ménageoit le Thrône de Pologne à l'Archiduc Ernеſt ſon fils : la haute-Nobleſſe de la Lithuanie lui étoit

(1) Varillas dit que les Colonels des Réitres ne le mirent en liberté qu'après qu'il leur eût donné 300. écus. Ce fait eſt faux, & ce fut pour qu'on le conduiſit en ſûreté juſqu'à Leipſic qu'il donna 300. écus à Crocouf, qui en avoit d'abord demandé quatre cens mille.

preſque déja toute dévouée. Le Czar de Moſcovie (1) étoit ſur les rangs, & peut-être le plus dangereux des compétiteurs, par les offres qu'il faiſoit d'établir une union & une paix perpétuelle entre les deux Etats. Le Roi de Suede (2) dont la femme étoit ſœur de Sigiſmond, propoſoit ſon fils, qui deſcendant de la Maiſon des Jagellons paroiſſoit avoir une eſpéce de droit à l'élection. Le Duc de Pruſſe s'étoit fait un puiſſant parti, on le regardoit comme uni à la Nation, il étoit Vaſſal du Royaume, & ſes tréſors étoient conſidérables. Enfin il y avoit un cinquiéme parti formé par les Polonois qui demandoient un (3) Piaſte, c'eſt-à-dire un Roi de leur Nation.

---

(1) Baſiliowitz.

(2) Jean Roi de Suede.

(3) Piaſte, c'eſt-à-dire, *Payſan Polonois*, parceque, dit *Mezeray*, les Polonois ayant élevé vers le neuviéme ſiécle un Payſan ſur le Thrône, ils furent ſi ſatisfaits des grandes vertus de leur Roi, qu'ils en conſervent encore le ſouvenir, & donnent le nom de *Piaſte* à tous

A tous ces obſtacles l'Evêque de Valence n'avoit à oppoſer que ſes talens ſupérieurs, une conduite meſurée, & qui pût lui acquérir les cœurs des Polonois, une éloquence adroite, & inſinuante qui fît valoir le grand nom de la France, & la réputation du Duc d'Anjou, en détruiſant les impreſſions de la funeſte journée de la Saint Barthelémi.

Bazin, notre Choiſnin, l'Abbé *de* (1) l'Iſle, & le jeune Lanſac qui fut envoyé dans la ſuite, avec quelques Gentilshommes Polonois, étoient toutes les reſſources de Montluc qui écrivoit jour & nuit, tantôt en Latin, tantôt en Italien & en François. Choiſnin rapporte que Montluc avoit écrit en Latin, en ſix mois de tems *dix Rames de Papier*. Solikoski Polonois traduiſoit les piéces de l'Evêque, en ſa Langue. Je me livrerois à un détail trop étendu ſi je par-

---

ſujet Polonois propoſé pour l'Election. Ce mot ſignifie auſſi une charrette, ſuivant Choiſnin.

(1) Gilles de Noailles, frère puîné de l'Evêque d'Acqs le plus grand Négociateur de l'Europe après Montluc.

lois

lois de toutes les difficultés que surmonta Monthuc, & des moyens adroits dont il se servit pour éloigner tous les Compétiteurs. Il tira avantage de tout; il se servit même avec succès du portrait du Duc d'Anjou, l'un des plus beaux Princes de son tems, dont il fit répandre une infinité de copies, qui par l'air de douceur, & l'aimable vivacité qui régnoient dans tous les traits du Prince, servoient d'apologie contre les faux bruits qu'on répandoit de sa cruauté, & de son naturel dur & sanguinaire, (1) bruits qui sembloient autoriser le massacre de la Saint-Barthelemi, qui causa le plus d'embarras à Monluc. La Harangue qu'il prononça le 10. Avril, acheva le grand ouvrage de l'Election. On admira son éloquence, on se rendit au charme victorieux de son discours. Et si l'Election s'étoit faite un

(1) J'ai lû quelque part que Monthuc fit répandre une infinité de copies du portrait du Duc d'Anjou, pour le faire parvenir à l'héritière de Sigismond, & toucher son cœur par l'espérance flateuse de posséder un Prince très-bel homme. Cela me paroît un peu romanesque.

jour après, *il ne s'y fût trouvé un seul contredisant*, dit Choisnin. L'Auteur ajoûte ici une circonstance que la dignité historique a fait supprimer à nos Ecrivains, mais qui peut trouver ici sa place. Il en atteste la vérité. Pendant tout le tems que Montluc parla, *une Alouëtte resta sur le mas de la Tente, chanta, & gasouilla toûjours.* Ce qui fut remarqué par un grand nombre de Seigneurs Polonois, comme un augure favorable, l'Alouëtte ne se reposant ordinairement que sur la Terre; au contraire Choisnin remarque qu'on vit passer un Liévre, & un Pourceau à travers les tentes, lorsque les autres Ambassadeurs parlèrent, & que la grande Tente tomba dès qu'on eut donné audience aux Ambassadeurs de Suéde. Je suis sûr qu'on ne manqua pas de faire part de ces espéces de prodiges à la Reine Mère, qui étoit fort attachée aux impressions qui en peuvent résulter sur son esprit superstitieux. Choisnin qui paroît les vouloir rejetter ne laisse pas de s'y livrer lui-même dans la suite de ses réflexions.

Les autres Ambassadeurs ne donnerent que 32. copies de leurs Harangues, une à chaque Palatin; Montluc en ré-

pandit adroitement, & en ôtant le moyen d'y répondre, un ſi grand nombre que la Pologne en fut remplie.

Balagny ſon fils, notre Choiſnin, & un François qui ſe trouvoit en Pologne, & qu'il appelle toûjours le *bon François*, furent employés, *& non autres*, dit l'Auteur, à entretenir les idées favorables que la Harangue de Montluc avoit inſpirées. Depuis le 10. Avril juſqu'au 5. Mai qu'on commença à procéder à l'élection, l'Evêque, & ſes Agens furent toûjours dans l'action, & occupés à répondre aux rivaux de la France, parlant, & écrivant ſans ceſſe. Enfin le neuviéme Mai veille de la Pentecôte, ſur les ſept heures du ſoir, le Duc d'Anjou fut élu d'une voix ſi unanime, que de plus de 40. mille voix les compétiteurs du Duc n'en eurent pas 500. qui paſſerent même enſuite du côté de la France, & que de tous les grands du Royaume, il n'y eut que l'Evêque de Plosko, homme d'une opiniâtreté invincible, qui demeura conſtant dans le parti de l'Archiduc Erneſt. Si le génie puiſſant de l'Evêque de Valence étonna toute l'Europe juſqu'au terme de l'Election, il ne fut pas moins admirable, par la facilité avec

laquelle il applanit les difficultés qui ſuivirent cette Election. Il faut convenir qu'il étoit ſecondé par des perſonnes d'une très-grande intelligence, par l'Abbé de l'Iſle, par Lanſac, & même par Bazin, & notre Choiſnin, dont la modeſtie qui l'a empêché de parler preſque de lui-même, n'empêche pas qu'on ne s'apperçoive qu'il rendit des ſervices très-importans dans cette Ambaſſade. L'Auteur avant de terminer ſon ſecond Livre, réfute aſſez-bien ceux qui attribuèrent le ſuccès de la négociation au crédit & aux recommandations du Grand Seigneur qui auroient allarmé la jalouſe délicateſſe des Polonois, qui vouloient avoir une liberté entière dans leur choix; il produit auſſi en ſa faveur le témoignage de l'Evêque (1) d'Acqs, qui écrivoit à Montluc, le 14. Mars 1573. que l'intention de la Porte étoit de voir un *Pollac* élevé ſur le Trône de Pologne.

Dans le troiſiéme & dernier Livre, Choiſnin parle des difficultés de ſon retour, & du paſſage des Ambaſſadeurs Polonois en France. L'Empereur offenſé de ce que l'Archiduc Erneſt avoit

(1) L'illuſtre François de Noailles.

été rejetté, multiplioit ces difficultés. Montluc les ſurmonta par de nouveaux efforts d'adreſſe, par ſes diſcours, par ſes Lettres, par un talent de perſuader que perſonne n'a jamais eu au point qu'il le poſſédoit. On trouve dans ce ſecond Livre une Lettre de Montluc, au Secrétaire du Landgrave de Heſſe, qui eſt une preuve de la facilité avec laquelle il écrivoit en Latin, la netteté, la pureté du ſtyle égalent tout ce que nous avons de mieux écrit en ce genre. Choiſnin promet de joindre à ſon Livre le Diſcours que prononça l'Evêque de Valence, pour l'Election du Duc d'Anjou, elle ne s'y trouve point. Pour le mérite de la Relation de Choiſnin, il eſt inconteſtable, non-ſeulement par le fond des choſes dont il parle; mais encore par le tour qu'il leur donne, & la maniere claire & préciſe dont il les expoſe, on ne ſauroit dire plus de choſes, & des plus importantes en moins de paroles. L'Auteur ſe fait lire avec plaiſir, malgré les changemens qu'a éprouvés notre Langue.

On y trouve une juſteſſe de raiſonnement qui eſt jointe aux agrémens ſagement ménagés de la variété des matié-

res. Ce n'eſt point le ſtyle aride, & ennuyeux d'un Journaliſte, c'eſt un homme intelligent qui écrit poliment, qui démêle avec adreſſe les intérêts de toutes les Puiſſances dont il parle, qui fait connoître en quatre mots, les mœurs, le Pays où les choſes ſe paſſent; c'eſt enfin un homme élevé à la Cour, un Négociateur, qui s'exprime toûjours avec clarté, qui penſe toûjours avec nobleſſe. Telle eſt l'impreſſion qu'a fait ſur mon eſprit l'Ouvrage de Jean Choiſnin. Le Lecteur décidera ſi elle eſt juſte.

Outre cet Ouvrage nous avons encore de lui *le Procès-verbal du recollement général des Terres & Pays reconquis en 1584. in-folio*, conſervé, dit le P. le Long dans la Bibliothéque de M. le Peletier, Miniſtre n. 174.

Pierre Langlois de Beléſtat lui adreſſe ces Vers, en lui dédiant le ſixiéme de ſes Tableaux Hyéroglyphiques, qui eſt celui du Cynocéphale.

Au portrait du Cynocéphale,
Se comprend la Lune qui naît,
Et le tems de l'an ſe connaît
Qui rend la nuit au jour égale.
Mais votre eſprit qui ne décroît,
En ſa vigueur toûjours paroît,

Conſervant ſa beauté première.
Et votre renom qui reluit,
Sans être empêché de la nuit,
Va continuant ſa lumière.

Voyez l'Ouvrage de Choiſnin, La Croix du Maine, de Thou *Hiſtoriar. ſui temporis* l. 5. ann. 1573. Varillas Hiſt. de Charles IX. *Tome II.* année 1573. vers la fin, le Long Bibl. Hiſtor. de France. Tabl. Hiéroglyph. de Langlois de Beléſtat *p.* 53.

1584.

PIERRE ROGIER, Seigneur de Migné, Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée de Poitiers, d'une famille ancienne & conſidérable de cette Ville, à laquelle elle a donné pluſieurs Maires, (1) publia vers l'an 1584. *la vraie*

(1) En 1526. Charles Rogier, en 1527. Jean Rogier, en 1530. Guillaume Rogier, Sieur de Nouzillet, en 1558. Joachim Rogier Sieur de Migné, peut-être père de celui dont nous parlons, en 1570. Hilaire Rogier, Sieur de la Tour-Girard.

& entière deſcription du Pays de Poitou, Rochelois, & Iſle de Marennes, avec une partie du Pays de Xaintonge. Suivant La Croix du Maine qui ajoûte que l'Auteur promettoit à la fin de l'Epître Dédicatoire de cet Ouvrage, *un diſcours ſur l'illuſtre Maiſon de Luſignen en Poitou.*

René Rogier, qui étoit ſans doute de la même famille, ne m'eſt connu que par ce qu'en dit le P. le Long, dans ſa Bibliothéque Hiſtorique de la France n°. 557. où il parle d'une Carte Géographique du Poitou, gravée à Paris d'après Ortelius en 1598.

Daniel, & Charles Rogier, nés à Loudun, & fils d'un Médecin, ſont loués par Abel de Sainte-Marthe, l'un comme un très-Savant Médecin, l'autre comme un excellent Poëte, dans une Epigramme qu'il leur adreſſe *p.* 50. du Recueil joint aux Poëſies de Scévole.

Danieli, & Carolo Rogeriis fratribus.

Sunt gemini fratres docti generoſâ Parentis
Progenies, Phœbo gens adamata Deo.

Hinc alter patrias callet non degener artes,
Hinc alter cythara fila canora movet.
Hinc etiam ſibi ſorte pari pietatis honore,
Fœlices vitæ mutua dona ferunt.
Nempe alter Cythara, ſuccisque potentibus alter
Inplacidi tardant triſtia jura Dei.

Le même loüe les Poëſies de Charles Rogier dans une de ſes Elégies *pag.* 174. Il y célèbre les noms des grands Hommes nés à Loudun.

Scævola, Salmonius, Latuſque, & plurima dudum
Pieridum Sophiæ nomina nota jugis.

Il ajoûte :

Rogerius quoque teſtis erit, cui, flore ſub avi,
Circumdat viridi laurea fronde caput.
Seu molles Elegos, ſeu blanda Epigrammata ludat,
Galliſve, aut latiis carmina culta modis.

Denique tantorum solus decora inclitæ Vatum
Rogerius genio, mente, animoque refert.

On trouve dans le Recueil des Vers qui composent le Tombeau de Sc. de Sainte-Marthe, plusieurs piéces de Charles Rogier. Il y prend la qualité de Conseiller au Bailliage de Lodunois. La Généalogie manuscrite de la Maison de Sainte-Marthe, m'apprend qu'il traduisit le Poëme Latin de la Pédotrophie en Vers François.

DANIEL ROGIER, ayant examiné la possession des Religieuses de Loudun, soûtint qu'il n'y avoit ni magie, ni sortilége. C'étoit soûtenir en honnête homme, mais avec péril l'innocence de Grandier, sa voix qui étoit presque solitaire, ne put se faire entendre, les cris du grand nombre l'étouffèrent. C'est une justice qu'ont rendue à Daniel Rogier, ceux qui ont donné des Relations fidelles de la possession des Religieuses de Loudun.

MATHIEU ROGIER, parent & contemporain de Charles, & de Daniel, a fourni aussi quelques piéces dans le

Recueil des Vers funébres sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe.

Enfin se trouve au nombre des personnes de Lettres de Poitiers, *Hilaire Rogier*, sieur de la Tour Girard, Conseiller au Présidial & Maire de Poitiers en 1576. & *Louis Rogier* son Frère, sieur de Nouzillet, & de Jardres, Aumônier du Duc d'Alençon (Frère d'Henri III.) & grand Archidiacre de Poitou, en l'Eglise de Poitiers, Frère d'Hilaire. *François Barraud*, natif de Tours, leur Cousin-germain, qui possédoit à Poitiers la Charge d'Enquêteur, Commissaire, & Examinateur pour le Roi au Siége & Ressort de Poitiers, leur dédia en 1579, un petit Livre intitulé: *Discours de la Jeunesse*, premiérement fait en Latin, par Sébastien Foxe, imprimé *in*-12. 1579. 26. feuillets. Ouvrage qui n'annonce, pour le dire en passant, qu'un très-foible Traducteur. On y préfére la jeunesse à la vieillesse; il y a beaucoup de justesse & d'esprit; mais ce mérite est celui de Sébastien Foxe.

Vers 1585.

OLIVIER POUPART, Mé-

decin, natif de Saint Maixent, a été un des Savans du ſeiziéme ſiécle, qui ſe ſont appliqués à nous faire connoître les anciens ; il traduiſit en Latin les *Aphoriſmes d'Hyppocrate*, rangés dans un meilleur ordre qu'auparavant, & publia ſa Traduction à la Rochelle, chez *Pierre Hautain* en 1580. On a encore de lui un abregé en Latin des 14. Livres de Galien, *de Methodo medendi*, auſſi imprimé à la Rochelle en 1581. Fr. Citois, dans ſes avis ſur la nature de la peſte *pag.* 284. de l'édition de 1639. en parlant d'une recette d'Olivier Poupart contre la peſte, dit qu'il eut l'honneur de ſervir le feu Roi Henri le Grand, en Poitou.

Voyez le Supplément de la Bibl. de Geſner, & Citois au lieu cité.

1586.

FRANÇOIS LE BRETON, (1) né à Poitiers d'une fort bonne famille ;

(1) Loyſel l'appelle *Jean*, *pag.* 530. de ſes Opuſcules, dans le *Dialogue des Avocats*. Il eſt auſſi appellé *Jean* dans l'Indice alphabétique,

Avocat au Parlement, se distingua par une licence criminelle qui lui coûta la vie. C'est ainsi qu'en parle Maimbourg *p.* 181. du premier Tome de l'Histoire de la Ligue. » Un certain Avocat de » Poitiers nommé le Breton, qui avoit » perdu sa Cause à Poitiers, & à Paris, » en plaidant pour une veuve ; irrité de » ce que les Ducs de Guise, & de Ma- » yenne, le Roi de Navarre, & le » Roi (Henri III.) même auxquels il » s'étoit adressé..... l'avoient rebuté » comme un fou, fit un libelle tout rem- » pli d'injures atroces, & de calom- » nies contre le Roi, & contre Mes- » sieurs du Parlement. L'écrit ayant été » saisi avec l'Auteur on crut qu'il fal- » loit un exemple de cette furieuse li- » berté. On fit bonne & briéve justice » à cet insolent Auteur qui fut pendu » [le 22. Novembre 1586.] devant les » degrés du Palais. « Sa mort qui au-

---

pag. 642. Le P. le Long & le P. Daniel, l'appellent *François* ; ce qui m'a déterminé contre Loysel, est un article de la Bibliothéque de M. de Thou, Tom. II. *pag.* 473. où l'on trouve parmi les Manuscrits modernes, *Arrêt contre François le Breton Avocat*, 1586.

roit dû intimider les plus hardis déclamateurs, donna matière à de nouveaux écrits auſſi mauvais que les ſiens. Dans le Catalogue de la Bibliothéque de M. de Thou, on parle de *l'Extrait du Livre* de François le Breton, *Tome I. pag.* 364. Les Seize firent courir une remontrance faite en 1577. pour la réformation des abus de l'Etat & de la Juſtice. Ils enlevérent la premiére page, & la firent paſſer pour le Livre de le Breton dont on avoit fait brûler tous les exemplaires.

Loyſel dans ſon Dialogue le met au nombre des Avocats diſtingués, & l'Auteur des notes nous apprend dans l'indice Alphabétique que les Ligueurs le regardèrent comme un Martyr du parti. Boucher Curé de Saint André des Arts, ce déclamateur furieux, l'Auteur de ces Libelles empoiſonnés qui entretenoient le feu de la diſcorde, monta en Chaire pour faire l'apothéoſe de l'Avocat le Breton, & ne craignant pas d'inſulter aux Magiſtrats ſévères, mais équitables qui l'avoient condamné, on dit que Boucher fut aſſez inſolent pour honorer ſon Héros de cette apoſtrophe. *O le Breton! ton cordeau eſt plus*

honorable que la pourpre de ceux qui l'on fait pendre? Apothéose qui méritoit à son Auteur le même honneur qu'on avoit fait à le Breton.

Maimbourg au lieu cité, Le Long Bibl. de la France col. premiere *p.* 413. Cayet *Tome I.* de sa Chronol. Novennaire, feuillet tourné 53. Daniel Hist. de France. L'Arrêt contre le Breton, se trouve dans les Manuscrits de la Bibl. de M. de Thou. Indice alphabétique joint au Dialogue des Avocats de Loysel, *p.* 642. *verbo* le Breton.

1587.

PIERRE BLONDEL, DE CALEX, (*Calexius*) est, si l'on en croit le témoignage de La Croix du Maine, la même personne que Pierre Langlois, Ecuyer sieur de Beleſtat. *Je ne sais*, dit-il, dans l'article de Pierre Marin Blondel, *pourquoi il y a un tel changement en ces noms, vû que ce n'est qu'une même personne.* Ce Bibliographe auroit bien dû nous dire ce qui le déterminoit à parler ainsi. Son autorité n'a pas empêché M. l'Abbé Goujet d'en faire deux Auteurs, & de dire que *Pierre-Marin Blon-*

del étoit ami de Langlois de Beleſtat, dont il ne dit qu'un mot. Le nouveau Bibliothécaire ne donne point non plus les motifs de ſon avis contraire à celui de La Croix du Maine ; je ſuis fâché qu'il les ait ſupprimés, il auroit pû répandre quelque lumière ſur ce point obſcur de l'Hiſtoire Littéraire. La variété, ou plutôt l'oppoſition des ſentimens ſembloit exiger la diſcuſſion. Il eſt vrai que P. Langlois de Beleſtat étoit Poëte, né à Loudun, & Médecin. Pierre Marin Blondel avoit les mêmes qualités. Mais d'où vient cette diverſité de noms qui n'ont rien d'analogue les uns aux autres ? Pourquoi Scévole de Sainte-Marthe adreſſe-t-il des Vers au *Seigneur de Beleſtat*, & une autre piéce *ad P. Blond. Calexium Medicum Juliodunenſem?* En auroit-il uſé ainſi avec la même perſonne ? Nous avons des Ouvrages très-ſérieux de P. Langlois de Beleſtat, où il prend conſtamment ce nom. Nous en avons de P. Blondel, où il prend auſſi celui qui lui convient. Il eſt certain qu'il étoit contemporain, & intime ami de Scévole de Sainte-Marthe, & qu'il publia en 1575. un Livre intitulé : *Hyppocratis Prognoſtica cephraſis, imprimé*

à

à Paris. Sante-Marthe le complimenta sur cet Ouvrage en fort beaux Vers Latins qu'on trouve à la *page* 202. de l'édition de 1606. *in*-12. Silvar. Lib. 1. & qui ont été retranchés, sans que l'on puisse en pénétrer la raison, de (1) l'édition *in*-4°. Je placerai ici les Vers de Sainte-Marthe, on y trouve l'éloge de Pierre Blondel *(Calexius)* ils lui sont adressés avec ce titre :

Ad P. Blondellum Calexium Medicum Juliodunensem.

Après avoir parlé avantageusement de la Médecine, de sa dignité, de sa nécessité, il dit à Blondel :

Teque adeò, Blondeli, animæ pars optima nostræ,
Quo melior nemo langore oppressa levare
Corpora, & effœtos accersere Robur in artus,
Nec verò sola est agris succurrere membris

(1) On a retranché quelques autres pièces qui rendent cette édition fort défectueuse, & les autres très-nécessaires.

Cura tibi, aſt alios etiam Doctiſſimus ipſe
Quâ fieri id poſſit ratione docere labo-
ras.
Debita ſi meritis accedat gratia tan-
tis,
Eſt benè quod ſperes: quod ſi labor irri-
tus, & ſe
Togatur virtus ipſâ contenta manere,
Hoc ſaltem fuerit pretium pro talibus au-
ſis,
Quod te hominem præſtas homini, mul-
toſque juvando,
Summum imitare Deum, duce quo dum
cunque pandis
Qua producenda ratio ſit idonea vitæ,
Ipſe tuam immenſo vitam producis in
annos.

Dans le Recueil des Œuvres de la Peruſe imprimé en 1556. *à Poitiers, in-4°.* on trouve une Ode de Marin Blondel à la louange de la Peruſe. Il s'agit encore de ſavoir ſi Pierre Marin Blondel, eſt le même que Pierre Blondel. J'y vois beaucoup d'apparence. Cette Ode confirme ce que dit La Croix du Maine des travaux drammatiques de notre Auteur. Il étoit encore jeune en 1556. & les Mu-

ſes eurent ſes premiers hommages. Peu de Profeſſions fourniroient autant de Poëtes que la Médecine, & ce n'eſt pas ſans raiſon que les Mythologues ont fait Apollon Dieu des Médecins, & des Poëtes. Blondel dans ſon Ode s'adreſſe à ſa Muſe, & lui dit d'apprendre à ſon ami que s'il a chauſſé le Cothurne avec ſuccès, lui (Blondel) n'eſt pas ſans talens pour le comique, qu'il lui enverra inceſſamment quelques piéces en ce genre. Les Vers ne valent pas la peine d'être copiés, & d'ailleurs on les trouve dans le nouveau Bibliographe. Ayant conſulté le ſavant M. Falconet ſur cet article, j'ai fait une nouvelle découverte; mais elle donne lieu à un nouvel embarras. Il me fit voir dans ſa riche Bibliothéque une Edition Gréque d'Hyppocrate, publiée en 1538. *a Bâle, in-fol.* par le Docteur *Jean Cornarius*; elle a appartenu, non pas à Pierre Marin Blondel de Calex, mais à un David, ou Daniel Blondel, ſon nom y eſt ſigné *D. Blondel Calexii*. Cet exemplaire fournit une preuve du ſavoir de ce Blondel, quel qu'il ſoit. On y voit des Obſervations marginales, ſur le texte d'Hyppocrate. Elles ſont Latines, & Gréques, d'un caract.

re très-net & très-liſible, & donnent à cet exemplaire un grand prix.

Voyez Sc. de Sainte-Marthe au lieu cité, la Bibliothéque de la Croix du Maine, aux mots, Pierre Langlois, & Pierre Marin Blondel, & aux renvois, l'article précédent, la Bibliothéque Françoiſe de M. l'Abbé Goujet, *Tom. XII. p. 68.*

1587.

MADELAINE NEVEU, Dame des Roches, & Catherine des Roches ſa fille, ne ſauroient être ſéparées; elles furent unies par les liens les plus étroits. Ceux du Sang, ne pouvoient l'être davantage; les talens, l'inclination, l'amour le plus tendre avoient formé entre ces deux admirables perſonnes des nœuds que rien n'a pu rompre. Madelaine fille d'un Gentilhomme appellé Neveu, épouſa François Eboiſſard, Seigneur de la Villée. Ceux qui ont fait le ſieur Fradonnet, père de Madelaine Neveu, ſe ſont groſſièrement trompés. De ce mariage naquit Catherine des Roches; elle devint l'unique objet des ſoins & de la tendreſſe de ſa mère après la mort du ſieur de la Villée: la mère

étoit savante, elle cultiva les talens de sa fille, & réussit à en faire l'esprit le plus orné, & le plus délicat de la Province, & peut-être de la France. On ne parloit à Paris aussi-bien qu'à Poitiers que des charmes & du savoir de la mère & de la fille. Leur réputation s'étendit sur-tout par les éloges qu'elles reçurent des Magistrats célébres, & des Avocats que les grands jours amenèrent à Poitiers (1) en 1579. Ces Dames qui y demeuroient, avoient fait de leur maison une espèce d'Académie; c'étoit un Parnasse, où elles présidoient en qualité de Muses. On consultoit leur goût, on leur dédioit des Ouvrages, elles communiquoient ceux qu'elles faisoient; les plus honêtes gens vouloient avoir l'honneur de les

(1) De la façon dont parle M. l'Abbé Goujet, on croiroit que les Grands Jours de Poitiers durèrent autant que vécurent Mesdames des Roches. *Les beaux esprits de ce tems-là*, dit-il, *que le devoir ou la curiosité conduisoient aux Grands Jours de Poitiers, ne manquoient pas de s'y trouver*, c'est-à-dire, de se trouver aux assemblées Académiques dont l'Auteur parle six lignes au-dessus; car on pourroit encore s'y méprendre. On sait que les Grands Jours ne duroient que peu de tems, un mois ou six semaines.

connoître, & d'en être connus. Obtenir leur estime c'étoit une preuve d'un mérite décidé. Enfin la maison des Dames des Roches étoit à Poitiers, ce qu'a été si long-tems à Paris, le célèbre Hôtel de Rambouillet. Aux brillantes qualités de l'esprit, on trouvoit celles du cœur réunies, & pour comble de bonheur, auprès d'une mère qui avoit encore des graces que l'âge respecte dans une personne qui a été belle, on voyoit une fille chez qui elles éclatoient à leur plus haut point, une beauté naissante, & une beauté qui n'étoit point encore éclipsée. Etienne Paquier dans l'avis au Lecteur qui précede le Recueil de Vers connu des gens de lettres, sous le titre de *la Puce de Mademoiselle des Roches*, nous apprend que les charmes de cette belle fille donnèrent lieu à ce badinage, qui exerça une infinité de beaux esprits. » M'étant, dit-il, transporté en la Ville de Poitiers pour me trouver aux » Grands Jours auxquels devoit présider » M. de Harlay (Achilles) je voulus » visiter Mesdames des Roches. Après » avoir long-tems gouverné la fille, (ce » sont les termes de notre galant Juris- » consulte) l'une des plus belles, & sages

» de notre France, j'apperçus une puce
» qui s'étoit parquée au beau milieu
» de son sein, au moyen de quoi, par-
» forme de risée, je lui dis que vraiment
» j'estimois cette puce très-prudente, &
» très-hardie. « C'est le style de la ga-
lanterie du tems: & l'on peut dire qu'elle
sent un peu l'homme à Paragraphes.
» Très-prudent (*quidem*), ajoûte-t-il,
» d'avoir su choisir cette belle place.
» Hardie (*autem*) de s'être mise en si
» beau jour. . . . finalement, ayant été
» l'Auteur de la Noise; (c'est toûjours
» Paquier qui parle) je lui dis que cette
» puce méritoit d'être *enchassée* dans
» nos papiers, & que très-volontiers
» je m'y employerois, si cette Dame
» vouloit de sa part faire le semblable. . .
» Nous mîmes la plume à la main, &
» comme un Dimanche matin pensant la
» prendre à l'impourvû, je lui eusse en-
» voyé mon Ouvrage; elle, n'ayant en-
» core fait mettre le sien au net, le mit
» entre les mains de mon homme, afin
» que je ne pensasse qu'elle se fût enri-
» chie du mien. « Ces Vers (1) furent

(1) On les trouve dans les Lettres d'Etienne Paquier, & dans le Recueil intitulé *La Puce*.

le ſignal d'un combat poëtique qui dura autant que les Grands Jours ; Juges, & Avocats, tous renoncèrent à leur gravité pour chanter la Puce de Catherine des Roches. Le Préſident de Harſay, l'Avocat Général Briſſon, Antoine Loyſel, René Chopin, Pierre Pithou, Jacques Mangot, Odet *Turnebus*, ou Turnebe, tous ſe réunirent pour adreſſer des Vers toûjours fort ſavans, & quelquefois même ſpirituels ; mais d'une galanterie bien éloignée de nos idées. On employa le Latin, l'Italien, & même le Grec pour ſe ſignaler dans ce Combat. Le Barreau trouva des Troupes auxiliaires dans les beaux eſprits du Poitou, & des environs ; Sainte-Marthe, & Rapin s'y ſignalèrent. La puce de Mademoiſelle des Roches eut tous les honneurs qu'on a rendu à la Guirlande de Julie (1) (d'Angennes.) Les Dames des Roches répondirent à tout : elles étoient comme les tenantes du Tour-

(1) Julie Lucine, depuis Ducheſſe de Montauzier, fille de Charles d'Angennes, & de la Savante Catherine de Vivonne, Maiſon illuſtre du Poitou.

noy-

noy. On trouve dans le Recueil des piéces sur cette *Puce* plusieurs ouvrages de la mère & de la fille. Comme il devient rare, on sera peut-être bien aise de voir ici quelques Vers de la fille, ils serviront à faire connoître sa Muse. On y apprend aussi les noms des Beaux-Esprits dont j'ai parlé, dans l'éloge qu'elle fait des principaux

QUATRAINS

DE CATHERINE DES ROCHES AUX POETES CHANTE-PUCES.

O le digne ornement de la parfaite bande,
Pasquier de qui le Nom, l'Oraison, & les Vers
Volent par la rondeur de ce grand Univers,
La Puce maintenant votre secours demande.

Haussez-la, grand Chopin, de qui la voix exquise
A souvent contenté ce fils de Jupiter,
Ce du Harlay qu'on voit les grands Dieux imiter,
Que tout le monde admire, estime, honore & prise.

Le pilier, le miroir, l'oracle de la France
Qui ſoûtient, repréſente, & anime ſans fin
Peuple, Princes, & Loix, (1) briſe l'air Poitevin,
Pour conduire la Puce avec plus d'aſſurance.

(2) Mangot le verd Printems à la verte chenuë,
Le favori des Dieux, le Mercure ſecond,
Qui eſt premier de tous, & n'a point de ſecond,
La ſoulève, & lui fait outrepaſſer la nuë.

Meſdames des Roches eurent un Procès pendant les Grands Jours. Elles le gagnèrent; Catherine remercia ſes Juges de leur Arrêt. Les Vers coulent de la même ſource; voici la dernière ſtance: il y a de l'eſprit & de la délicateſſe.

Ô combien je déſire une faveur du Ciel!
C'eſt que liſant les Vers que je vous viens d'écrire,

(1) C'eſt ici une fineſſe du tems pour exprimer le nom de Briſſon.

(2) Jaques.

Vous les puissiez trouver aussi coulans que
miel :
Car ainsi je rendrois du miel pour de la cire (1).

Ceux qui connoissent le génie des Poëtes de ce tems, & leur style, conviendront que ces Vers valent bien ceux des Savans qui se mêloient d'en faire. Notre langue naissante n'étoit pas encore débarassée des vices, & de l'affectation d'esprit & de savoir qu'on avoit introduite dans tous les Ouvrages sous le regne de François I. Il ne faut que lire Pasquier, Baif, Ronsard, Jodelle, & tout ce qui a précédé Malherbe.

L'Amour réciproque de la mère & de la fille, fut assez constant pour engager la fille à refuser les partis les plus avantageux qui s'offroient, dans la crainte que le mariage n'y apportât quelque atteinte. Le même Pasquier qui parle en amant plûtôt qu'en ami, s'exprime ainsi dans une lettre adressée à Pithou sieur de Savoye, l'air original de son style amu-

(1) A cause du Sceau attaché aux Arrêts de la Commission.

ſera . . . . » C'eſt une roche inexpu-
» gnable que je combats par mes Vers.
» Je ne ſaurois ſi bien l'aſſaillir qu'elle ne
» ſe défende trop mieux d'une plume ſi
» hardie que je craindrai déſormais
» de lui écrire. . . . . Je ne vis jamais
» eſprit ſi prompt, ni ſi raſſis que le
» ſien. . . . . le matin vous trouverez
» la mère & la fille, après avoir donné
» ordre à leur ménage, ſe mettre ſur
» les livres; puis tantôt faire un ſage
» Vers, tantôt une Epître bien dictée.
» Les après-dînés, & ſoupés la por-
» te eſt ouverte à tout honnête hom-
» me. Là l'on traite divers diſcours,
» tantôt de Philoſophie, tantôt d'Hiſ-
» toire, ou du tems, ou quelques pro-
» pos gaillards. . . . . La fille belle
» en perfection, tant de corps que d'eſ-
» prit, requiſe en mariage, met toutes
» requêtes ſous ſes piés, réſolue de vi-
» vre & mourir avec ſa mère; & ce-
» la avenant, elle ſe trouvera ſeule . . .
» mais lui ayant fait cette remontran-
» ce, encore n'eſt-elle demeurée ſans
» réponſe, me diſant qu'elle ne pourra
» jamais être ſeule, ayant ſes livres,
» & papiers qui lui feront perpétuel-
» le compagnie. Eh puis, dites que no-

30 tre France ne produit point de Phi-
» losophes, puisque les femmes le sont. »
(1). Julien de Guersens ayant vû Catherine des Roches, fut un de ses Amans déclarés. Il en devint éperdument amoureux, & sa passion lui fit faire un assez long séjour à Poitiers. Il y fit imprimer en 1571. la Tragédie de *Panthée*, sous le nom de sa Maîtresse. Les Auteurs de l'Histoire du Théatre François prétendent que quoique Guersens *proteste dans les termes les plus forts, & devant Dieu, que cet œuvre n'est jamais sorti de la boutique de son esprit; mais d'un Jupiter du cerveau duquel la Pallas de notre France l'a fait naître*, il ne faut pas moins l'en regarder comme le véritable Auteur; La Croix du Maine qui le fait parler affirmativement, se contente d'insinuer que peut être est-ce une galanterie de la part de Guersens. Duverdier, disent-ils aussi mal-à-propos, la donne à cette savante Demoiselle; Duverdier la donne bien préci-

(1) Né à Gizors, Diocèse de Rouen, en 1542. & mort Sénéchal de Rennes en 1584.

ment à (1) Gueriens, M. l'Abbé Goujet penſe & s'exprime de même. Pour moi je crois qu'on peut fort bien en partager l'honneur entre Gueriens, & ſa Maîtreſſe. La Demoiſelle des Roches qui faiſoit des Vers auſſi facilement qu'aucun Poëte de ce ſiécle, a fort bien pû y travailler avec un Amant à qui la qualité de Bel-Eſprit pouvoit donner quelques priviléges. La proteſtation de Gueriens aura alors quelque fondement. On peut voir dans l'Hiſtoire du Théatre François ſous l'année 1571. *Tome II. page* 357. & ſuivantes un extrait de cette piéce. Le titre eſt tel : *Panthée, Tragédie priſe du Grec de Xénophon, miſe en ordre par Cayc. Jules Gueriens. A Poitiers par les Bouchers* 1571. Ce titre vient à l'appui de ma conjecture. Quoi qu'il en ſoit, Gueriens ne réuſſit point auprès de la belle des Roches ; & les fleurettes du Bel-Eſprit n'allérent point au cœur. La mére & la fille reſterent unies juſqu'au dernier moment de leur vie ; elles

(1) *Pag.* 141. Quoi qu'en diſent les Auteurs du Théatre François, & après eux M. l'Abbé Goujet.

la perdirent même l'une & l'autre presque au même instant, étant mortes le même jour de l'année 1587. d'une maladie épidémique, dont Poitiers éprouva les fureurs. Il paroît par la comparaison des Ouvrages de ces deux savantes Dames que la mère étoit plus savante, la fille plus facile dans ses compositions, plus délicate dans son style, plus fertile en idées, & en images agréables. Scaliger qui vivoit alors à la Rochepozay, & qui connoissoit particuliérement Mesdames des Roches, s'explique ainsi dans le Scaligerana (*page* 341. de l'édition de 1595.) *Madame des Roches mère, qui en sait plus que Madame sa fille, est plus docte, & a plus lu & retenu d'Histoires, à mon jugement, qu'aucun François, parle autant promptement, facilement, & éloquemment qu'il est possible. Bref c'est la plus docte personne, pour ne savoir qu'une* (1) *langue, qui soit en Europe.* Suivant les apparen-

(1) Sur quoi s'est fondé M. l'Abbé Goujet, en disant, contre ce témoignage exprès de Scaliger, que Madame des Roches possédoit bien la Langue Latine, qu'elle n'ignoroit pas l'Italienne, & qu'elle savoit assez la Gréque pour s'en servir dans le besoin? Sainte-Marthe ni

ces, la fille avoit quelque teinture des Langues ſavantes. A s'en rapporter aux Ouvrages qu'on lui adreſſoit, & aux titres de ceux qu'elle écrivoit, elle devoit ſavoir le Grec & le Latin. Une grande partie de ces Ouvrages eſt tirée du Grec : mais les liaiſons qu'avoient la mère & la fille avec Scaliger & les autres Savans pouvoient aiſément ſuppléer à la connoiſſance des Langues. Il eſt peu d'Auteurs contemporains qui ne ſe ſoient fait un devoir de parler des Dames des Roches ; outre le concert d'éloges que forment en leur faveur ceux qui ont travaillé au Recueil de la *Puce* dont nous avons parlé, elles en ont reçu de beaucoup d'autres Auteurs. Scévole de Sainte-Marthe leur a donné un rang diſtingué dans ſon Recueil d'éloges Latins. Il en parle auſſi dans différens endroits de ſes Ouvrages avec la même eſtime. Il traduiſit en Vers Latins une Ode Françoiſe de Madelaine, ſur le retour de Henry III. de Pologne en France.

Paſquier n'en diſent rien. Ils n'auroient manqué d'en parler : leur ſilence joint à ce que dit Scaliger eſt déciſif.

Scaliger la traduiſit en Grec. Cette Dame ayant fait un Poëme d'environ 300. Vers ſur la mort du grand Comte de Briſſac, (mort à 72 ans au Siége de Mucidan en Guyenne, au mois de Mai 1569.) il en félicita la Dame Auteur par une Epigramme qu'on trouve à la *page* 170. de l'édition de 1573. Pierre Langlois de Beleſtat dans ſes hyéroglifes leur adreſſe le tableau deuxiéme, qui eſt celui du Phénix, avec ces Vers :

A l'unique Oiſeau je compare
Ces deux Dames de vertu rare,
Jointes d'un lien ſi heureux,
Que ce n'eſt qu'une d'elles d'eux :
Et cette une en tout ce grand monde
Ne trouve rien qui la ſeconde.

Le Pere Hilarion de Coſte, n'a pas oublié nos ſavantes Poitevines dans ſes éloges des Dames illuſtres. Tous ceux qui les ont raſſemblées en ont orné leurs Recueils. Le traducteur de Sainte-Marthe, Guillaume Colletet, a enchéri ſur ſon original. Dans ſon traité du Quatrain il donne à la fille les Epithetes de *Belle*, & de *Savante*; c'eſt au ſujet de la traduction en vers François, des

Vers dorés de Pithagore, imprimée avec les autres œuvres pour la dernière fois à Rouen en 1604. Il en cite le premier Quatrain. Le voici:

Adorez humblement les Grands Dieux éternels,
En ſuivant du pays la forme coûtumière:
Révérez de la Foi la vertu ſingulière
Qui unit les humains avec les immortels.

De pareils Vers pouvoient paſſer pour bons dans leur tems.

Enfin, pour ne pas m'engager dans un détail qui deviendroit ennuyeux, Mornac dans ſes *Feria Forenſes* les a miſes au nombre des plus grands génies qu'on connût alors. Il les compare à Sapho, & à Sulpitie. Le livre de Mornac devient rare, c'eſt ce qui m'engage à les mettre ici ſous les yeux du Lecteur avec le titre.

Duæ Poëtriæ Auguſtoriti Piſonum quæ à Rupibus vocabantur.

Sapphon ſuum celebrat Camœnarum Parens
Gravia; Probamque Roma, & Academicam alteram

Sulpitium : habuit en nuper ad lentum
Clitim (1)
Quà lambit ingens oppidum lacus sacer,
Castissimas purissima Sophia duas
Poëtrias Gallia, novum exteris, novum
Et patriis Tritonia ostentum Choris.
Mornac. *Feria Forens.* pag. 69.

Les Ouvrages de la mère & de la fille, dont on trouve le détail avec l'extrait d'un de ces écrits, intitulé le Dialogue *de Jeunesse & de Vieillesse, mêlé de Vers & de Prose*, dans Duverdier, sous les noms de *Catherine de Fradonet*, & *Madeleine Neveu*; ces Ouvrages, dis-je, ont été imprimés à Paris *chez Abel l'Angelier in*-4°. *I. Tome* en 1569. Secondes Œuvres à Poitiers *chez Nicolas Courtois in*-4°. 1583. à Rouen 1604. La Puce se trouve à la suite des Jeux Poëtiques de Pasquier imprimés à Paris en 1610. c'est de cette édition dont je me suis servi. Les Missives de Mesdames des Roches, Paris 1586.

(1) Ou Clenim, le Clain, petite rivière qui passe à Poitiers.

Voyez les Ouvrages cités. **Duverdi** *pages* 142. & 834. La Croix du Maine *verbo*, Caie Jules Gueriens, *page* 40 *verbo* Catherine des Roches *page* 41. & *verbo* Madelaine, *page* 303. Sainte-Marthe, *Elog. page* 153. de l'édition de 1606. Hilarion de Coſte, Eloges des Dames illuſtres, *page* 402. M. l'Abbé Goujet *Tome XIII. page* 256. & ſuivantes. Il a donné une bonne notice de leurs Ouvrages.

1589.

JEAN BOICEAU, (1) Seigneur de la Borderie, Avocat au Préſidial de Poitiers, a mérité les éloges des

---

(1) C'eſt ainſi qu'il ſignoit, & non *Boiſſeau*. M. l'Abbé Goujet s'eſt trompé quand il a dit que J. Boiceau, pour qui il marque peu d'eſtime, n'eſt connu que par ſes liaiſons avec *Jean de la Peruſe*. On verra qu'il eſt connu par des côtés bien plus briſſans, & que c'eſt peut-être celui par lequel il l'eſt le moins. Boiceau eſt un nom familier à tous ceux qui connoiſſent le *Traité de la preuve par témoins*, publié par Me. Danty; & ce Traité eſt entre les mains de tout le monde. Me. Danty n'en eſt que le ſecond Traducteur.

plus grands Juriſconſultes. Il mourut fort âgé à Poitiers le 14. Avril 1589. avec la réputation d'une probité égale à ſon ſavoir. Soit qu'il eût la vue naturellement foible, ſoit que l'étude, & les veilles la lui euſſent affoiblie, il en fut longtems privé ; mais il la recouvra : Scévole de Sainte-Marthe ſon ami l'en félicite dans cette jolie Epigramme de ſon premier livre *pag.* 276.

Res paſſim obſcuras claro dum lumine ſpargis,
O lux, ô Patrii fama, Bocelle, fori,
Invidit ſe ſe tibi lux, longúmque negavit,
Prodigus accepta tu quia lucis eras.
Sed quia nulla fuit lux, nil cernente Bocello,
Se, ne ſe careat, reddidit illa tibi.

On comparoit Boiceau aveugle au célèbre Appius Claudius ſurnommé *Cœcus*, & on lui appliquoit ce que Valère Maxime a dit de ce Romain : *Hunc cœcum aliquis nominet à quo Patria quod juſtum, & rectum erat per ſe parùm cernens, coacta eſt providere* ? Peut-on raiſonnablement appeller aveugle un homme du-

quel ſa Patrie peu éclairée ſur ce q
étoit juſte & équitable, étoit oblig
d'emprunter les lumières? Outre le R
cueil de ſes Mémoires, & de ſes Con
ſultations qui ont ſervi à former le Com
mentaire *in-fol.* ſur la Coûtume de Poi
tou publié par les enfans de Jean Conſ
tant, dont nous parlerons, Boiceau a
publié un excellent traité de la Preuve
par témoins, qui ſert de Commentaire à
l'article 54. de l'Ordonnance de Mou
lins du mois de Février 1566. imprimé
à Poitiers chez les Frères Bouchet en
1582. Sous ce titre : *Ad Legem Regiam
Molinais habitam de abrogatâ Teſtium, à
Libra centenâ, probatione Commentarius.
in-4°. pp.* 165. ſans la table.

L'Ouvrage fut reçu avec un applaudiſ
ſement univerſel. Les Savans qui étoient
alors en grand nombre à Poitiers, s'em
preſſérent à louer l'Auteur & le livre. De
ce nombre furent Sc. de Sainte-Marthe,
Bonaventure Icland, Adam de Blakvod,
Louis de Sainte-Marthe, frère de Scé
vole, Abel ſon fils, Jean Conſtant ne
veu de Boiceau. Joſeph Scaliger, qui
étoit alors Précepteur des enfans de
Louis Châtaignier d'Abain, joignit ſes
éloges aux leurs. Les Vers qu'il adreſſa à

Boiceau ſe trouvent dans ſes Poeſies *p.* 287. de l'édition *in*-4°. de 1610. L'Ouvrage étoit trop utile pour ne pas avoir les honneurs de la traduction. Il parut traduit en françois par *Gabriel-Michel* Avocat au Parlement en 1606. & fut joint à la traduction Françoiſe de la Paraphraſe Latine de M. Bourdin ſur la belle Ordonnance de 1539. qu'avoit faite (1) Fontanon. La traduction de Michel fut réimprimée en 1615. avec cette même Paraphraſe, enrichie de quelques additions tirées des Mémoires de Boiceau. Ajoûtons encore que Me. Danty Avocat l'a publié en Latin & en François, avec des additions plus conſidérables, & quelques changemens, & l'a joint au traité de la preuve par comparaiſon d'écriture de Monſieur le Vayer, le tout imprimé à Paris (2) en 1715. *in*-4°. ſous ce titre : *Traité de la preuve par témoins en matière civile, con-*

(1) Et non pas Gabriel Michel, comme le dit mal l'Auteur du Supplément de Morery.

(2) Il y en avoit eu une édition en 1697. & il y en a eu une depuis celle de 1715. en 1752. chez de Nully au Palais, d'Eſpilly Pere & Fils, *in*-4°.

tenant le Commentaire Latin, & François de Jean Boiceau Sieur de la Borderie Avocat au Préſidial de Poitiers, ſur l'article 54 de l'Ordonnance de Moulins, par Danty Avocat, avec le traité de la preuve par comparaiſon d'écriture de M. le Vayer, Paris in-4°. 1715.

Parlons du mérite de l'Ouvrage de Boiceau. Ce Juriſconſulte y traite toutes les queſtions qui ont rapport à la preuve par témoins, & les cas auxquels elle doit être admiſe, ou rejettée. On voit un Auteur formé dans la pratique du Palais, familier avec notre Juriſprudence & le langage des loix. Ce ne ſont point des queſtions étrangères, plus ſavantes qu'utiles, mais d'un uſage ſi fréquent qu'on peut dire qu'elles ſe préſentent tous les jours. Aux lumières que l'Auteur répand ſur ſon ſujet, on trouve beaucoup de ſolidité réunie ; des principes développés avec ſagacité, des diſtinctions ſubtiles devenues ſenſibles, & miſes à la portée de tous les Lecteurs. L'Ordre qui régne dans l'Ouvrage ſatisfait, parce qu'il éclaire. Enfin, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment, ce traité peu conſidérable par la groſſeur du volume l'emporte ſur une infinité d'in-folio, & il

ſeroit

ſeroit à ſouhaiter que les points obſcurs de notre Juriſprudence fuſſent toûjours traités avec la même méthode.

Non-ſeulement Boiceau étoit Juriſconſulte profond, il ſe mêloit encore de Poëſie. Il a écrit, dit la Croix du Maine, différens Poëmes, *L'Aigle*, & *Robineau* dont Jean de la Peruſe parle dans une Ode adreſſée à Boiceau avec lequel il étoit intimement lié, & imprimée avec ſa tragédie de Médée. *Une Eclogue paſtorale ſur le val de l'Aigle en France par le moyen de la paix*, imprimée à Paris chez André, l'an 1919. Apparemment l'Ouvrage étoit relatif à l'arrivée de Charles-Quint en France. *Robineau*, dont parle la Croix du Maine, eſt ſans doute auſſi le Poëme en langage Poitevin, dont parle Duverdier Vauprivas, intitulé :

(1) Le Ménélogue de Robin
Le quel a perdu ſon procès ;
Trinſlati de Grie in Frances,
Et di Francez in bea Latin,
Et peux di qui in Poetevin.

(1) C'eſt-à-dire :

Le Ménélogue de Robin,

(1) Cet Ouvrage badin fut imprimé à Poitiers en 1555. On le trouve auſſi dans le Recueil intitulé la *Gente Poitevinie pag.* 26. de l'édition de 1660. Il y en a eu pluſieurs éditions.

Après les Normans, on accuſe les Poitevins d'être les plus entêtés Plaideurs, & d'avoir le plus d'inclination pour le Procès. Le *Ménologue de Robin*, eſt une ſatyre vive, & pleine d'eſprit contre le penchant des gens de campagne pour la chicane, & un éloge délicat des Magiſtrats des Grands Jours, qui terminèrent un nombre infini de Procès, dont une grande partie étoit ſans objet raiſonnable. Dans le Procès qui occaſionne les

---

Lequel a perdu ſon procès ;
Traduit, de Grec en François,
Et de François en beau Latin,
Et puis de-là en Poitevin.

(1) M. l'Abbé Goujet parle-t-il ſérieuſement quand il dit, que ce Ménologue eſt une *Traduction en langage Poitevin* ? apparemment il a pris le titre à la lettre, & un badinage pour une réalité. Il eſt vrai qu'il cite Duverdier, mais il lui fait dire ce qu'il n'a certainement pas dit.

plaintes de Robin il s'agit *d'un ſabot caſſé d'un coup de palet par Talbot voiſin de Robin.* Ce dernier va conſulter ſon affaire à Sivrai, où elle eſt trouvée *indubitable.* Il fait aſſigner Talbot devant le Juge du lieu. Il y gagne ſon Procès. Talbot condamné en appelle à Poitiers. La Sentence eſt infirmée par le Préſident Doyneau, Juge d'une réputation de ſavoir, & d'intégrité décidée. Robin en appelle aux Grands Jours, où la Sentence rendue contre lui eſt confirmée. Il ſe plaint des Magiſtrats amèrement. Tout langage a ſes fineſſes : on voit que Boſſeau poſſédoit celles du jargon Poitevin : la naiveté n'y eſt point groſſière ; les caractères ſont bien finis. L'Auteur fait conſiſter le point de diciſion dans le fait & dans la queſtion de ſavoir, *ſi le palet avoit frappé le ſabot, ou ſi le ſabot avoit frappé le palet*, & c'eſt là diſtinction dont ſe plaint Robin. Pendant que les Juges étoient aux opinions, dit-il :

(1) Y cré quigle ertiant in tricot
Si le pallet frapy m'ain bot,

(1) C'eſt-à-dire :
Je croi qu'ils étoient intrigués

Ou m'ain bot frapy le pallet :
E pré iqueu o n'en fallet
Faire la diſtingation.

Ceux qui aiment le langage Poitevin, liront toute la piéce avec plaiſir. C'eſt en leur faveur que je me ſuis arrêté ſur ce morceau, qui eſt peut-être l'unique qu'on puiſſe eſtimer en ce genre.

On trouve encore quelques Poëſies Françoiſes & Latines de Boiceau ; il y a deux Sonnets de ſa façon dans le Recueil de Scévole de Sainte-Marthe de 1573. *in*-4°. & une Ode à Jean de la Péruſe, ſur la peſte qui affligea la Ville de Poitiers, parmi les Œuvres de la Péruſe ſon ami, que notre Boiceau aidé de Guillaume Bouchet, dont nous parlons ailleurs publia à Poitiers en 1556. *in*-4°. La ſingularité du tour de ſes Vers, & les faux agrémens auxquels il ſe livre ne don-

Si le palet frappa mon ſabot,
Ou, ſi mon ſabot frappa le palet :
Et pour ce point, il ne fallait
En faire la diſtinction.

nent qu'une idée au-dessous de la médiocre de son mérite poëtique.

La Ville de Poitiers étoit affligée de la Peste. La Péruse en fut allarmé pour Boiceau son ami, il lui adressa une Ode pour le presser de se retirer à sa terre de la Borderie à quelques lieues de la Ville. Cette piéce qui avec quelques légers changemens que je prendrai la liberté d'y faire, pourroit encore plaire aujourd'hui, est un témoignage trop honorable à la mémoire de Boiceau pour n'en pas insérer ici quelques fragmens.

Laisse, ami, ces graves Loix,
Quitte ce visage blême :
Il faut rire quelquefois,
Apollon rit bien lui-même.

Ne garde que ta musique,
Ta lire, ta flute, & viën ;
A rester mélancolique
On ne gagne jamais rien.

Quels lieux peux-tu préférer
Au lieu de ta Seigneurie ?
Quel air plus pur respirer
Que l'air de la Borderie ?

Arrivé, tu prendras ſoin
Cher ami, de me l'apprendre :
La Péruſe n'eſt pas loin,
Auſſi-tôt j'irai m'y rendre.

Là, ta lire qui m'enchante,
Ta flute, ta douce voix,
Sur les bords de la Charente
M'endormirent quelquefois.

Enſemble nous chaſſerons,
Libres de mélancolie :
Là nous éterniſerons
Le nom de la Borderie.

Le matin & la ſoirée,
Dans le bois & près de l'eau
Nous rélirons ma *Médée*,
Ton *Aigle* & ton *Robineau*.

Puis, ſi la peſte prend fin,
Nous quitterons notre azile,
L'Hyver, à la Saint Martin,
Nous fera revoir la Ville.

Alors ſans craindre la peſte,
Nous relirons tous les deux,
Toi, les loix de ton Digeſte,
Et moi, mon Code amoureux.

L'honneur avec les ducats
Sont le tribut légitime
Du meilleur des Avocats :
Moi, je m'en tiens à la rime.

Trop heureux, si je peux plaire
A celle qui m'a ravi,
Celle pour qui je veux faire
Cent mille vers, si je vi.

Sainte-Marthe adresse auſſi pluſieurs pièces de Vers à Boiceau dans ſon Recueil de 1573.

Le jeune Poëte Banchereau en a fait pluſieurs ſur la mort du même Boiceau. Il en marque la date dans ces Vers.

Barderii ſuperas animus migravit ad arces ;
Dum bis ſeptenâ Taurus inhelat ope.

Joſeph Scaliger conſacra cette Epitaphe à la mémoire de ſon ami.

Qua, Boiſſelle, fuit votorum ſumma tuorum ;
En volvenda ultrò contulit hora tibi.

Quod non ulterius terris considere velles,
Quàm Patria posses utilis esse tua.
Nam (1) quamvis hausto Phœbæ lucis adempto,
Perpetua ante oculos nox stetit atra tuos;
Indelibata virtus tamen integra mentis,
Et pro sollicitis impigra cura reis
Semper inextincti suffecit luminis usum,
Civica pro dubiis litibus arma ferens.
At suprema licet, spatia tibi vitæ per acta,
Stringebat metus interiore rotâ,
Mansisti ut posses Patria componere lites,
Postquam (2) perpetuâ lite laborat, obis.

Tout cela prouve que le nom de Boileau eſt moins obſcur que ne le dit M. l'Abbé Goujet.

Voyez les Auteurs cités & la Bibliothéque Françoiſe de M. l'Abbé Goujet *Tom. XII. pag.* 54. & ſuivantes.

---

(1) Nous avons dit qu'il devint aveugle.

(2) A cauſe des troubles civils où ſe trouvoit la France plongée; Henry III. fut aſſaſſiné trois mois après.

PIERRE

1589.

PIERRE UMEAU, père, ou oncle de Jean Umeau, étoit Avocat à Poitiers, & fit les fonctions de Commis-Substitut de M. le Procureur Général, suivant le titre qu'il prend en 1589. dans un Ouvrage dont nous allons parler. Il fut dans cet emploi la trompette de ce qu'on appelloit *la Sainte Union* dans le Poitou, & prononça au Palais deux longues Harangues les dix-sept & vingt-un Août 1589. peu de tems après l'assassinat de Henry III. (commis le premier de ce même mois,) la première, *sur la publication du réglement général fait pour remédier aux désordres arrivés à l'occasion des troubles*; la seconde, pour le *serment de la sainte Union des fideles Catholiques.*

Elles furent imprimées l'une & l'autre à Poitiers, par François le Page, en 1590. L'Auteur les dédia au Président Brisson. Umeau, suivant la maladie épidémique des savans de son tems, fait une parade (1) ridicule & fastidieuse de

(1) Peut-être aussi Umeau se ménageoit-il un moyen pour s'excuser un jour, en disant

ſon érudition. Ces deux Harangues ne ſont qu'un corps aſſez mal arrangé, compoſé de citations d'Auteurs Grecs, & Latins, confuſes les unes aux autres; & comme très-peu de perſonnes auroient pû entendre un diſcours fait pour être entendu de tout le monde, il traduit ſes Citations en proſe, & en vers, lorſqu'il cite des vers. Il y a un grand nombre de ces traductions en vers qui ont tous les défauts de la Poëſie du tems joints à la gêne du Traducteur qui s'aſſujettit à la lettre. L'Auteur convient dans l'Epître Dédicatoire au *Préſident Briſſon* du ridicule de ces Recueils, auxquels on ne ſauroit donner de nom plus ſignificatif que celui de *Farrago*, que quelques Savans ont donné eux-mêmes à de pareilles rapſodies. Il falloit bien peu de goût, & beaucoup d'érudition pour réuſſir ſi mal.

Mais je veux bien pardonner ce défaut à l'Auteur des deux Harangues, c'étoit comme je lai dit, celui de ſon tems. Je ne

qu'il n'avoit rien dit de ſon propre fond, & qu'il n'avoit parlé qu'après les Auteurs ſacrés, ou profanes les plus reſpectés.

saurois dire la même chose de la manière dont il parle dans l'une & dans l'autre. Il y paroît (1) Ligueur à outrance on y trouve tous les principes de cette coupable rébellion, dont l'Etat fut si long-tems la victime. On y voit à chaque instant ce mépris criminel de la Majesté des Rois que la Ligue couvroit du voile sacré de la Religion. La modération de l'Auteur, si j'ose donner ce nom à une fausse apparence de modestie, ne va qu'à supprimer les noms respectables d'Henry III. & d'Henry IV. mais il y a des applications si odieuses, qu'il est impossible de lire ce discours sans une espéce de frémissement de l'état où se trouvoit alors la France gémissante. (2) Il établit comme un principe certain,

(1) Je ne sais sur quoi M. l'Abbé Goujet s'est fondé, en traitant Umeau *de Défenseur de la Religion contre l'Héresie, & de son Roi contre les rebelles*; il faut qu'il n'ait point vû ces deux Harangues remplies de maximes Anti-Royales, & Anti Chrétiennes, où l'Auteur ne prêche que la guerre & l'éloignement de la paix, où l'on trouve enfin le ton & les maximes des plus furieux Prédicateurs de la Ligue.

(2) *Pag.* 13. de la première Harangue.

que les François ſont obligés de prendre les armes contre leur Roi même, ſi leur Roi n'eſt pas Catholique » auſſi » n'ont-ils jamais ceſſé, dit-il, de tu- » multuer, & guerroïer, tant qu'ils » ont eu Commandeurs & Gouver- » neurs hérétiques, & juſqu'à ce qu'ils » ont été acertenés & bien aſſurés, » avoir pour Empereur le bon Théo- » doſe Prince vrai chrétien & bon Ca- » tholique. « Les Ligueurs les plus emportés pouvoient-ils parler autrement d'Henry IV. avant ſa converſion ? Il attaque la tolérance de ce Prince pour les deux Religions, la Catholique, & celle qu'il profeſſoit encore, en ces termes. » C'eſt choſe mauvaiſe, & dange- » reuſe que celui-là commande ſous » l'autorité duquel n'eſt permis à au- » cun d'entreprendre ou faire quelque » choſe, mais encore eſt beaucoup plus » malheureux de vivre ſous celui ſous » l'autorité duquel eſt en liberté d'un » chacun de faire & vivre à ſa fantai- » ſie. « (1) Dans les pages 30. 31. 32. & 33. Il fait des applications très-odieu-

(1) *Pag.* 19. *Ibid.*

ſes à Henry III. & à Henry IV. mais je termine un examen qui me meneroit trop loin.

Dans quelques vers adreſſés à l'Auteur ſur ſon Ouvrage, on ne voit aucuns de ces noms révérés qui puiſſent lui faire honneur.

Il mourut à Poitiers âgé de cinquante-deux ans ſuivant ce que dit le jeune Poëte Banchereau, *pag.* 79. de ſes Poëſies.

Cum bino ſolis decurſu fauſta peregit
Luſtra decem feſſâ conditus Ulmus humo.

1590.

RENÉ, premier Comte de Sanzay, Chevalier de l'Ordre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Pannetier ordinaire, & Chambellan du Roi; Capitaine Général du Ban & Arrière-Ban, & Intendant des fortifications, étoit fils de René, Seigneur de Sanzay, & de Renée du Plantis, fille de Jacques Sieur du Plantis, & de Françoiſe Dame de Coſſé, aînée de la Maiſon de Coſſé-Briſſac; il étoit parent du quatriéme au ſixiéme degré du Connétable Anne de

Montmorancy, qui l'appelloit ordinairement ſon Couſin, & qui avoit beaucoup d'eſtime & d'amitié pour lui. Ces ſentimens du plus grand Homme de ſon tems, étoient fondés ſur les belles qualités de René de Sanzay. C'étoit, dit le Laboureur ſur Caſtelnau, un Gentilhomme ſage, vaillant, ſavant dans l'Art militaire, qui aimoit les Lettres & l'Hiſtoire. Il ne quitta point le Connétable de Montmorancy à la bataille de Saint Denis, (1) & combattit à ſes côtés avec Créqui Bernieulles. L'antiquité de l'illuſtre Maiſon de Sanzay n'eſt pas conteſtable; mais notre René en voulant lui donner un luſtre, & un degré de certitude dont elle n'avoit pas beſoin, a tout broüillé par l'Ouvrage qu'il compoſa avec Jean le Feron, Roi d'Armes de France. C'eſt une généalogie de la Maiſon de Sanzay, compoſée de près de cinquante degrés de génération, ſuivie par années, avec les noms, ſurnoms & armes des femmes. Cette généalogie qui fait remonter la Maiſon de Sanzay

(1) Livrée le 10. Novembre 1567. Le Connétable y fut tué.

juſqu'aux premiers Comtes héréditaires du Poitou, eſt des plus inexactes, & l'on peut dire que l'Auteur y ſacrifioit l'Hiſtoire & la Chronologie à des chimères qui ſe détruiſent d'elles-mêmes : ce fut ſur les Mémoires de notre René, que le (1) Jacobin Etienne de Luzignen bâtit un édifice encore plus irrégulier, en compoſant ſon Ouvrage, intitulé, *les Généalogies de ſoixante & ſept très-nobles & très-illuſtres Maiſons iſſuës de Mérouée, fils de Théodoric II. Roi d'Auſtraſie, imprimées à Paris en* 1586. *in-4°.* 128. *feuillets.* Il cite ſouvent le témoignage & les Mémoires de René de Sanzay. La Haye qui paroît avoir adopté toutes les mêmes idées, a travaillé ſur le même plan. Ces Ouvrages où les fables étouffent la vérité, où l'on ſubſtitue des phantômes à des êtres réels, paſſoient dans un tems où la critique n'avoit point encore porté ſon flambeau ſur les antiquités de notre Hiſtoire, & les plus

(1) Le Laboureur, dit *Cordelier*, & ſe trompe. Etienne de Luzignen, étoit de la Royale Maiſon de Luzignen-Cypre, il mourut en 1590. il eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages auſſi peu eſtimés que celui dont il eſt parlé ici.

grandes Maiſons croyoient avoir beſoin de ce faux luſtre ; rien ne leur paroiſſoit ſi beau que de deſcendre des Héros de l'Illiade ou des Amadis, par une ſuite d'ayeux qu'on leur conteſtoit d'autant moins qu'ils étoient plus inconnus, & dont ils pouvoient s'appeller eux-mêmes les péres.

Ronſard dans le ſecond Livre de ſes Elégies, Tom. IV. *pag.* 203. loüe la Maiſon de Sanzay, & l'Auteur de la généalogie. Après avoir donné une origine du Blazon & des Armoiries, il dit que tout change, puis il ajoûte :

La tienne (*ta maiſon*) mon Sanzay, ſans
avoir rien mué,
A toûjours ſon honneur en mieux continué,
Comme ne venant pas d'une race petite,
Où bien peu de nobleſſe en la maiſon habite,
Mais de l'illuſtre ſang des Comtes de Poitiers,
Dont tes prédéceſſeurs furent vrais héritiers. . .

Or toi qui leurs vertus, & leur gloire poſ-
ſedes,
Et qui de droite ligne, à leurs armes ſucoédes,
Tu n'as voulu ſouffrir que leur nom annobli,
De tant de beaux honneurs fût preſſé de l'oubli ;

Mais tirant du tombeau leurs armes & leur
gloire,
Dedans un Livre tien en as fait un Hiſtoire.

Portrait leurs Ecuſſons & leurs blazons, afin
Que ta noble maiſon ne prenne jamais fin ;
Et que malgré les ans ta ligne floriſſante,
Croiſe de fils en fils à jamais renaiſſante.

Toûjours puiſſe ta race augmenter en hon-
neur,
Et toûjours ta maiſon ſoit pleine de bonheur.
Illuſtre de vertus, & toûjours puiſſe vivre
Avecques un Sanzay un Ronſard dans ce Livre.

Ronſard Elég. Liv. II. *pag.* 203. Tom. IV. édition de 1573.

Duverd. dans ſon art. parle de 2. Haran. qu'il prononça, l'une devant le Pape Paul IV. *contre les Calomniateurs du Roi Charles IX.* l'autre en qualité d'Ambaſſadeur vers le Roi de Portugal, après la priſe de l'Iſle de Madère. Ces deux Harangues ſe trouvent dans le Recueil des *Harangues militaires* de Belleforêt, à la fin du Volume dans les *Harangues de notre tems :* c'eſt-à-dire du tems où vivoit Belleforêt. Le ſtyle en eſt dur, &

la phraſe embaraſſée ; au reſte on y reconnoît un génie ſolide & beaucoup de préciſion, un homme capable des affaires dont il étoit chargé.

René de Sanzay épouſa Charlotte de Taix ou Thais, fille de Jean de Thaix, ſuivant le Laboureur ſur Caſtelnau, ou de Jacques, ſuivant le P. Anſelme, Colonel d'Infanterie & Grand Maître de l'Artillerie, dont il eut Charles, Comte de Sanzay, qui a continué le nom par les enfans qu'il a laiſſés de Françoiſe d'Eſtrées ſa femme, ſœur du Maréchal de ce nom, mort le 5. Mai 1670. âgé de 98. ans ou 102. ſelon d'autres, & de Gabrielle d'Eſtrées Ducheſſe de Beaufort.

Voyez le P. Père Anſelme, Tom. II. le Laboureur ſur Caſtelnau, Tom. II. Liv. VI. *pages* 514. & ſuivantes. Duverdier, *pag.* 1220.

1590. *ou environ.*

CLAUDE MANGOT, célèbre Avocat au Parlement de Paris, contemporain d'Etienne Paſquier, de Montholon, &c. naquit à Loudun au commencement du ſeiziéme ſiecle. Il étoit fils

de Jacques Mangot Avocat à Loudun, & petit-fils d'un autre Claude Mangot, auſſi Avocat dans cette même Ville, & de *N. Dreux*, tante de *Jean Dreux*, Seigneur de Lives. S'il faut en croire François Duchêne, Claude II. dont nous parlons, auroit eu pour mère Renée le Févre; mais outre le mariage que contracta Marie Mangot ſa fille avec René le Févre de Biſay, M^r. des Comptes, (1) une généalogie de la Maiſon de le

(1) Suivant cette généalogie que j'ai ſous les yeux, & que je tiens de M. de Sainte-Marthe de Meré, *Etienne le Févre*, Enquéteur à Loudun en 1435. épouſa *Marie Chauvet*, fille de *Guillaume Chauvet*, & de *Deniſe Gaſteblé*. Il eut de ce mariage *Etienne le Feure* II. qui n'eut qu'une fille; *Marie le Févre*, mariée en premières noces à *Louis Chauvet*, en ſecondes à *Olivier de la Fontaine*, & deux fils, *François le Févre*, Avocat du Roi en la Chambre des Comptes, qui mourut auſſi ſans poſtérité maſculine, & *Guillaume le Févre*, Seigneur de Bizay, Procureur du Roy à Loudun, qui continua la poſtérité, & épouſa *Mathurine Berthelot*, couſine germaine du *Cardinal Briçonet*. Il eut de ce mariage trois fils & quatre filles: *René le Févre* dont nous avons parlé, Conſeiller au Parlement, & Préſident en la troiſiéme Chambre des Enquêtes; *Guillaume le Févre*, Seigneur

Févre qui m'a parue très-exacte, & qui a été faite ſur les Titres, ne parle point du mariage de Jacques Mangot avec

---

de Villiers, Chanoine de S. Pierre de Poitiers, & *Michel le Févre*, Seigneur de Bizay, qui continua la poſtérité. Les filles, furent *Pernelle*, mariée à *Jean Milet*, Seigneur de la Carrée; *Louiſe*, Religieuſe à Fontevrauld; *Iſabeau*, mariée à *Charles de la Ruelle*, & *Nicole*, mariée à *Louis de Sainte-Marthe*, père de Scevole II. *Michel le Févre de Bizay* eut huit enfans: *René*, Mᵉ. des Comptes, qui épouſa *Marie Mangot*, fille de celui dont nous parlons, de laquelle il n'eut point d'enfans, *Michel* II. Conſeiller à la Chambre du Thréſor, mort ſans poſtérité; *Jacques*, & cinq filles, *Madelaine*, *Barbe*, *Anne*, *Marie* & *Geneviéve*, toutes très-bien alliées. Jacques le dernier des trois fils de Michel & de Marguerite Michon, épouſa Anne Balet, dont il eut entr'autres enfans, Louiſe le Févre, mariée avec Leonor de Héricourt, Ecuyer, Seigneur de Courcelles en Picardie, fils de Charles de Héricourt, Chevalier, Seigneur de Barâtre en Artois, & de Catherine d'Anglure d'Autricourt, duquel mariage ſont ſortis pluſieurs enfans. C'eſt de cette Maiſon que deſcendoit le célèbre Conſultant Monſieur d'Héricourt, mort le 18. Novembre 1752. âgé de 63. ans, trois mois, ſuivant ſon Eloge en ſtyle lapidaire, fait par M. l'Abbé de la Varde, Chanoine de Saint Jacques de l'Hôpital.

certe Renée le Févre, qui auroit été fille de Michel le Févre, Avocat au Parlement. Il quitta de bonne heure la Province; dans l'éloge qu'en a fait Mornac, *p.* 45. de ſes *Feria Forenſes*; il paroît que quelque chagrin particulier lui fit abandonner Loudun.

Injuria impatiens relicto Patrio ſolo,
Lutetianum adiit & mox forum.
dit Mornac.

Il ſuivit le Barreau à Paris, & ne fut pas long-tems ſans s'y faire connoître. Son érudition & ſon éloquence y furent admirées. Tous ceux qui ont parlé de lui, n'en parlent qu'avec éloge. Etienne Paſquier le met au nombre des plus célèbres Plaidans. Du Vair dans ſon petit Traité de l'Eloquence Françoiſe, ne paroît pas lui accorder tout-à-fait le don de la parfaite éloquence; mais ſuivant lui cependant, Mangot étoit un Juriſconſulte ſubtil, s'expliquoit aiſément, & pour me ſervir de ſes termes, avec *une parole preſſée & aiguë.* Scévole de Sainte-Marthe en propoſant à Louis ſon frère les modèles que le Parlement lui offroit en foule, lui dit :

Ces beaux noms renommés dont Loudun ſe décore :
Un Mangot devant tous dont l'honneur loge au Ciel,
Soit qu'il faſſe couler de ſa langue de miel,
Soit que de ſon avis l'oracle tout céleſte,
Ce qui fut plus douteux, rende plus manifeſte.

Dans l'éloge qu'il a fait de Jacques ſon fils, mort Avocat Général en 1587. il dit que Claude Mangot n'étoit pas moins initié dans les myſtères d'Apollon que dans ceux de Thémis : *Themidis Phœbique ſacris initiatus.* Duverdier & La Croix du Maine, le traitent du plus fameux Avocat de ſon tems, & du Conſultant le plus employé. Loyſel dans ſon Dialogue des Avocats, & Mornac dans l'Ouvrage qu'il a intitulé, *Feriæ Forenſes*, ſont les échos de ces éloges. Loyſel le compare à Jacques Canaye : *Si Canaye*, dit-il, *étoit docte en Droit, comme certainement il l'étoit, auſſi étoit Mangot. Si Mangot étoit ſavant aux bonnes Lettres & ſciences, auſſi étoit Canaye. . . . . Il ſe remarquoit une différence entre eux ; c'eſt que Mangot parloit plus ſubtilement, plus facilement & plus doucement, &*

étoit plus riche & plus prompt en inventions ayant un esprit transcendant. . . . . Mais il y avoit une particularité en Mangot qui n'étoit pas en Cujaye, ni en aucun autre Avocat que j'aie connu; c'est qu'il avoit un esprit si universel, & si prompt, qu'il étoit capable d'une infinité d'affaires. . . . Ce fut lui, dit Duchêne d'après Loysel, qui plaida la célebre cause de la *préference des Roses* qui se présentoient alors par les Pairs du Royaume (1) au Parlement de Paris.

---

(1) Cette présentation des Roses par les Pairs du Royaume au Parlement, étoit une espèce d'hommage rendu au Corps par ses Membres, à la Cour des Pairs par un Pair. Alexandre III. donna une Rose d'or à Louis VII. lorsqu'il vint à Paris. En 1177. il donna la Rose d'or au Doge de Venise. Urbain II. la donna à Foulques d'Anjou, dans le voyage qu'il fit à Tours. Urbain V. à Jeanne de Naples qui étoit à Rome, préférablement à Pierre Roi de Chypre. Innocent IV. fut le premier qui introduisit le cérémonial de la bénédiction de la *Rose d'or*. Dans une Bulle de Nicolas V. cette Rose, regardée comme redevance, est estimée deux onces d'or. Elle est considérée sur le même pié de redevance dans une Charte du Comte Richard, de l'an 24. du régne de Henry VI. Roi d'Angleterre, & dans

Le Duc de Nivernois prétendoit au droit de les préſenter, le Connétable de Montmorancy le lui conteſtoit, & demandoit l'honneur de cette préſentation. Mangot plaida pour le Connétable : (1) il devint dans la ſuite Chef du conſeil de la Maiſon de Longueville. Quoique ce grand Homme s'acquittât de la profeſſion avec toute la diſtinction & la nobleſſe qui en font l'éclat réel, il ne laiſſa pas d'y acquérir une fortune ſi conſidérable qu'il pouvoit être regardé comme le plus riche de la Robe. Il eut de Geneviéve *Sévin*, fille de Philippe Sévin, & d'Anne d'Antonis, entre autres enfans, Claude Mangot, d'abord Avocat, enſuite Mᵉ. des Requêtes, (2) Ambaſſadeur en Suiſſe, Premier Préſident au Parlement de Bour-

---

une autre de l'an 1429. *Voyez* du Cange. *Verbo. Roſa aurea*, & une Diſſertation intitulée : *Diſſertatio Philologica de Roſâ Saroniticâ*, par Daniel Roſenfeld & Chriſtien-Albert Reineccius, imprimée à Wirtemberg, 1715. *in*-4.

(1) Jacques Canaye pour le Duc de Nivernois.

(2) En 1600.

deaux

deaux, puis Secrétaire d'État (1); & enfin Garde des Sceaux de France. La mort du Maréchal d'Ancre (2) avec lequel il étoit lié d'intérêt & d'amitié lui fit perdre les Sceaux, & Jacques Mangot Procureur Général en la Chambre des Comptes en 1558. M. des Requêtes en 1565. Avocat Général au Parlement de Paris; Génies distingués, & dignes de tous ces grands emplois. Scévole de Sainte-Marthe a consacré la mémoire de Claude Mangot dont nous parlons, par une Epitaphe très-digne de paroître dans ce Recueil. La voici : c'est un éloge abregé de Mangot.

CLAUDII MANGOTII
Tumulus.

In Bellicosi natu Urbe Cæsaris,
Mangotiorum nobili de stemmate,
Jam primo ab ævo Patrium fugi larem,
Si me quoque alta possem ad astra tollere.
Nec vero inanem me fefellit spes mea:

(1) En 1616.

(2) Arrivée le 4. Avril 1617.

Summus Patronus in Senatu maxime,
Poeta summus in diserto sæculo,
Famam paravi, rem paravi, nec mihi
Virtutis ampla defuere præmia.

Nunc porro & annis plenus, & su-
perstite
Nato beatus maximo in Galliâ
Gerente honores, quo nec eruditior,
Nec probior ullus vivit, aut facundior,
Solum relinquo latus, & cœlum peto.

Vos, & nepotes, discite exemplis meis
Quam sit decorum blanda mollis otii
Vitare fomenta, & labore prævio
Suprema rerum tendere ad fastigia.

Sc. Sammar. Epig. Liv. II. *p.* 303. & 304. édit. de 1606.

Voyez Duchêne, Hist. des Chancel. *pag.* 720. Fauvelet du Toc, Hist. des Secrét. d'Etat *pag.* 231. Elog. de Sainte-Marthe, Liv. III. *in Jacobo Mangot: pag.* 154. Généal. manuscrite de Sainte-Marthe, *fol.* 44. *& suiv.* Ses Poësies mêlées de l'édition de 1573. *in*-4°. *pag.* 99. Pasquier Recherches Ch. 26. Liv. IV. Œuvres de du Vair, *pag.* 503. de l'éd. *in*-8°. de 1617. La Croix du Maine, Mornac : Loysel, Dial. des Avocats, *pag.* 521.

1590.

JEAN COYTTAR, né à Loudun se fit recevoir Médecin à Poitiers, où il demeura d'abord quelques années. Il le quitta pour retourner dans sa Patrie où il resta jusqu'en 1577. qu'il revint à Poitiers pour y occuper la place de Doyen de la Faculté, vacante par la mort de François Pidoux. Il mourut aussi lui même en cette Ville en 1590. Il étoit ami de Salmon Macrin, qui lui confia ce qu'il avoit de plus cher, je veux dire la santé de la chère Gélonis. Il parle de Coyttar dans plusieurs endroits de ses Poesies.

On a de lui un Ouvrage assez considérable sous le titre suivant. *Joannis Coyttari Pictavienſis Medici, de Febribus Purpuratis Epidemicis quæ anno* 1557. *vulgatæ ſunt Liber.* Pict. 1578. *in*-4°. *pp.* 347. sans l'Epître Dédicatoire, la Préface, & les Tables.

Le livre est dédié à *J. Baptiſte Tiercelin*, Evêque de Luçon. Après un récit détaillé de la manière dont il a commencé son Ouvrage, il passe au Panégyrique de son Protecteur qu'il loue du côté de la naissance, du savoir, & de

la piété. Sa lettre eſt datée de Poitiers le deux Octobre 1578.

Elle eſt ſuivie de deux piéces de Vers à la louange de l'Auteur, l'une par (1) *Pierre Boulanger de Troye*, établi pourlors à Loudun. L'autre par *Pierre Joyeux*, Médecin de Loudun, dont nous parlons. Ces deux piéces ſont extrêmement flateuſes pour Coyttar. Joyeux ne ſe contente pas de le comparer à Hypocrate.

Coyttarus antiquo non minor Hyppocrate,

Il en fait un Dieu.

Atque egò, mortales morbo qui liberat iſto,
Illum non hominem, ſed reor eſſe Deum.

Dans une Préface d'une juſte longueur, Coyttar impoſe aux ignorans la néceſſité de ſe taire, & aux Savans cel-

(1) Père de Jules Céſar dont nous parlerons.

le de publier les fruits de leurs travaux. Au nombre de ces derniers, il place René le Févre, (1) François (2) Doyneau, & Jacques de Sainte-Marthe, à chacun deſquels il donne un éloge bref, mais brillant.

En parlant de lui-même, il dit qu'il a cru pouvoir au milieu de tant d'écrivains imiter la conduite de Diogêne, qui voyant tout le monde occupé ; l'un de ſon Commerce, l'autre dans la Magiſtrature ; celui ci au Labourage, cet autre à l'exercice des armes, voulut auſſi s'employer, & ſe mit à rouler ſon tonneau dans la place publique pour ne pas demeurer ſeul dans l'inaction. Les Traités peu raiſonnés & les Ouvrages négligés ſur les fiévres pourprées qui tombèrent entre les mains de Coyttar le déterminèrent à traiter une matiére où bien des gens n'entendoient rien. Le pourpre qui avoit ravagé le Poitou en 1557. étoit regardé comme une mala-

(1) Voyez l'article d'Elie Regnier à la fin.

(2) Nous parlons de lui & de Jacques de Sainte-Marthe.

die nouvelle, on le confondoit encore avec la petite vérole, ou la rougeole. Une autre raiſon qui ne lui permit pas de ſe taire, fut le livre de *Nicolas Michel*, Doyen de la Faculté de Médecine de Poitiers. Il s'en falloit beaucoup que Michel eût fait un excellent Ouvrage ſur le pourpre. Il y avoit bien des défauts dans ce qu'il avoit publié ſur cette maladie. Ce Docteur avoit cependant fort mal traité les Médecins de ſon tems. Coyttar ne put tenir contre l'envie de relancer ce critique & de lui prouver qu'il y avoit lieu de lui faire à lui-même les reproches qu'il faiſoit aux autres, qu'il s'étoit fort écarté des principes des anciens. Cela ne l'empêche pas de le traiter avec beaucoup de politeſſe, en diſant que s'il s'eſt arrêté à critiquer l'Ouvrage du Docteur *Michel*, c'eſt pour affoiblir le préjugé auquel l'autorité d'un auſſi ſavant homme auroit pû donner lieu contre lui (Coyttar) motif honnête, à l'abri duquel on peut mettre la critique la plus vive.

L'Ouvrage de Coyttar eſt diviſé en deux Livres. Le premier contient vingt un Chapitres, le ſecond 23. Il parle fort exactement dans le premier Livre des cauſes & des effets du pourpre, & des

fiévres pourprées ; il expoſe ce que ces maladies ont d'analogue, ou de différent avec la petite, ou les autres maladies telles que la petite vérole, la rougeole, &c. Il entre dans le détail des ſignes généraux & particuliers ; fixe les claſſes des fiévres pourprées, & finit par l'indication des criſes ſalutaires ou mortelles.

Il expoſe dans le ſecond Livre la méthode qu'on doit ſuivre dans la curation de la maladie dont il parle, après avoir établi des régles certaines pour fondement de ſa méthode, tant par rapport au Médecin, que relativement au malade, il confirme ce qu'il avance par le récit de quelques Cures.

Le Lecteur qui voudra connoître plus particuliérement la contexture du traité de Coyttar, conſultera la Table des Chapitres, elle peut ſervir à faire juger bien favorablement de l'Ouvrage entier. On y trouve non-ſeulement beaucoup d'ordre, de netteté, & d'érudition, une lecture bien digérée des Anciens ; mais auſſi une expreſſion polie, une phraſe pure & fort latine ; on peut dire enfin que l'Ouvrage de Coyttar tiendra toûjours ſa place entre les écrits des

Médecins les plus éclairés de ſon tems, & qu'il eſt un des Auteurs de la Faculté de Poitiers, dont le mérite n'eſt pas équivoque. On lit ces Vers du *Médecin Pierre Joyeux* à la fin du Livre de Coyttar.

IN ZOILUM.

Qui caperas frontem, nec perlegis iſta libenter,
Audi, nam ſunt hæc, Zoïle, ſcripta tibi.
Cottarus & fatua contemnit crimina lingua;
Et nihili invidiæ lumina torva facit.
Nam ſolùm prodeſſe bonis cupit, utque ſaluti
Hæc illis, tibi ſint, Zoïle, ſcripta neci.

159.

MADELAINE DE CHEMERAULT, vivoit à Poitiers en 1598. elle étoit parente des Dames des Roches, & d'une des meilleures maiſons du Poitou. Le ſieur de Chemerault Chevalier de l'Ordre, & deux de ſes fils ſe ſignalèrent en 1569. au ſiége de Poitiers.

Comme

Comme les Dames des Roches, elle avoit du talent pour la Poëſie. Elle écrivoit auſſi fort bien en Proſe : ſes Ouvrages n'ont point été imprimés ; mais quelques piéces conſervées dans les cabinets des Curieux, & en particulier quelques Sonnets prouvent qu'elle méritoit de partager avec ſes illuſtres parentes la gloire du bel-Eſprit. On trouve ſon éloge parmi ceux des Dames illuſtres par leur ſavoir. La Croix du Maine, en parle dans les Additions à ſa Bibliotheque Françoiſe, *pag.* 497. A la tête des deux Harangues prononcées par Pierre Umeau, pour le ſerment de la *Sainte Union* en Poitou au mois d'Août 1589. ſe liſent ces Vers François de Madelaine Chemerault.

Si cette antique foi, lien des ſaintes ames,
Qui reluit maintenant par vos doctes écrits,
Pouvoit encor tourner dedans ſon premier pris,
Nous vivrions bienheureux loin du bruit des alarmes. (1)

(1) Ces ſortes de rimes n'étoient pas encore bannies de notre Poëſie, où l'on croyoit

Tout plein de piété, aimant votre Patrie,
Vous ne pouviez chanter qu'Union, Union.
Auſſi le Tout-puiſſant hait la diviſion :
Aimons donc l'unité, puiſqu'il ſe l'eſt choiſie.

Ces Vers ſerviront à apprécier ſon mérite Poëtique, on y apprend auſſi qu'elle vivoit en 1590. date de l'impreſſion de deux Harangues d'Ureau.

1590.

FRANÇOIS DE LA PORTE, Seigneur de la Lunardière, a été l'un des plus célèbres Avocats du ſeiziéme ſiécle : il naquit dans la Ville de Parthenay en Poitou, il épouſa au mois de Mai 1548. Claude Bochard, fille d'Antoine, Seigneur de Fainvilliers, Conſeiller au Parlement, & de Françoiſe Gayant ; & en Avril 1559. Madelaine-Charles, fille de Nicolas, Seigneur du Pleſſis Piquet, & de Jeanne Bochard. Ce fut du premier lit que naquit Suzanne de la Porte, ma-

que c'étoit aſſez de *rimer aux yeux*. On penſe ujourd'hui qu'il ſuffit de rimer à l'oreille. Chaque ſiécle a ſes défauts.

riée à François du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, & par ce mariage mère du Cardinal de ce nom. Il brilla à Paris dans la profeſſion d'Avocat, par tous les talens qui forment le grand homme. Le public auquel il s'étoit conſacré, n'admiroit pas moins ſon déſintéreſſement & ſon affabilité que ſes lumières. Si la vanité peut paroître quelquefois excuſable, perſonne n'eût eu plus d'excuſes que François de la Porte. Il étoit l'Oracle que toute la France conſultoit. L'ame des conſeils des Princes, le Chef admiré d'un ordre le plus diſtingué de l'Etat. Cependant les Conſultans, ne trouvoient en lui que douceur & politeſſe, les plus jeunes Avocats qu'un Confrère toûjours prêt à leur diſtribuer les tréſors de lumières qu'il poſſédoit. Le ſavant Mornac le compare du côté du ſavoir & de la connoiſſance du Droit, à *Mutius Scevola*; mais il l'éleve bien au-deſſus par la douceur de ſes mœurs, & ſa facilité à inſtruire ceux qui avoient recours à lui. Son Cabinet étoit une véritable Ecole de Juriſprudence. Ne ſupprimons point le beau Latin de Mornac: *Audivi*, dit-il, *ſapiſſimè Clariſſimum illum non ità pridem fori Pariſienſis Patronum Franciſ-*

cum Portanum fuiſſe apud omnes Conſultores, maximè verò apud Cauſidicos juniores comitate tam eximia & ſuavi... ut & jura illos civilia, Gallica, receptaſque uſu quotidiano regulas comiter vultuque ſemper, & ore amico, neque unquam tetrico, & infeſto doceret.

Ce fut notre la Porte, pour-lors Bâtonnier des Avocats du Parlement de Paris, qui fut chargé par ſes Confrères de porter la parole au Premier Préſident Chriſtophe de Thou, pour ſe plaindre en leur nom de ce qu'il avoit impoſé ſilence à Charles du Moulin plaidant. Ce grand Juriſconſulte, je veux dire du Moulin, avoit une timidité extrême, & parloit difficilement. Né pour l'ombre du Cabinet, il ne ſoûtenoit qu'avec peine le grand jour d'une Audience. Dans un de ſes Plaidoyers, il s'énonça avec tant d'embarras que le Premier Préſident de Thou, qui ne le connoiſſoit pas, ennuyé de l'entendre, lui impoſa preſque ſilence. La Porte à la tête de ſes Confrères, alla trouver le Premier Préſident, & lui dit qu'il avoit offenſé M. du Moulin, & tous ſes Confrères dans la perſonne de cet Avocat. *Qui penſez-vous*, lui dit-il, *avoir inſulté? Un*

Avocat, Mᵉ. du Moulin notre Confrère, qui en ſait plus que vous n'en ſaurez jamais. Cùm hodiè Molinæum Collegam verbo læſeris, quid abs te factum putes? Læſiſti hominem doctiorem quam unquam eris. Ce ſont les termes dont Papyre Maſſon ſe ſert dans l'Eloge Hiſtorique de du Moulin. (1) Brodeau qui rapporte ce même trait, dans la vie de cet Avocat, met François de la Porte au nombre des célèbres Conſultans, qui étoient amis & contemporains de du Moulin. Le même Auteur nous apprend que la Porte, fut un des quatre anciens Avocats qui firent au mois de Mars 1559. concurremment avec du Moulin, la fameuſe Conſultation dans l'affaire de Martin d'Arragon, Duc de Villahermoſa, dans laquelle il s'agiſſoit de toutes les queſtions de ſubſtitution les plus épineuſes. Les Ordonnances d'Orléans & de Moulins n'avoient point encore ré-

(1) M. le Premier Préſident de Thou convint de ſa faute, avec une magnanimité auſſi admirable, que l'étoit la fermeté des Avocats; & ſatisfit à l'audience à l'Ordre entier ſur ſes plaintes, & à Mᵉ. du Moulin en particulier.

glé les degrés auxquels la ſubſtitution peut s'étendre. Ce fut d'après les avis de ces grands hommes, que le Souverain s'expliqua, & réduiſit l'extention des ſubſtitutions. (1)

Voyez Mathieu Huſſon dans ſon Traité Latin *de Advocato*, Chapitre 19. *pag.* 27. au texte & dans les notes. Mornac ſur la loi ſeconde du Paragraphe. *Poſt hos, Quintus Mutius.* Au digeſte de *Orig. Juriſ.* Papyre Maſſon au lieu cité *page* 238. Brodeau dans la vie de du Moulin *pp.* 28. & 29. Bretonnier ſur Henris, &c. *Voyez* auſſi une brochure imprimée en 1733. ſous ce titre, *Lettres ou Diſſertations où l'on fait voir que la profeſſion d'Avocat, eſt la plus belle de toutes les profeſſions, & où l'on examine ſi les Juges qui préſident aux Audiences peuvent légitimement interrompre les Avocats lorſqu'ils plaident, pag.* 63. *de la première Lettre.*

(1) Voyez l'Ordonnance d'Orléans de 1560. art. 59. & celle de Moulins de 1566. art. 57. le Code de Henri III. de Briſſon.

1590.

CHARLES TIRAQUEAU, petit fils d'André, étoit Conseiller au Parlement de Paris en 1582. Suivant la Croix du Maine, il est Auteur de plusieurs Poësies Françoises, & en particulier d'un Poëme intitulé *l'Amour transformé en Araignée, lequel*, dit le même la Croix du Maine, *a été traduit en Vers Latins par Scévole de Sainte-Marthe.* Il ne se trouve dans aucune des Editions de ses Poësies. Dans le Receuil de 1573. on a inséré un Sonnet de Tiraqueau à la louange de Sainte-Marthe. Il servira à prouver que Charles Tiraqueau réussissoit assez mal en Vers François.

SONNET

De Charles Tiraqueau sur les Poësies diverses de Sainte-Marthe.

Qui ne croit à ce coup que l'un des plus grands Dieux
Par dessus l'Univers n'ait ton ame *guindée*,
Pour contempler de près cette parfaite idée,
L'admirable Patron de la terre & des Cieux?

De ce bel œuvre ici que tu offres à nos yeux,
La petite figure eſt en tout rapportée
A celle de ce Monde & ronde & variée,
En cent membres divers d'un art ingénieux.

Le Monde en tous endroits ſe finit & commence,
Et ton bel œuvre auſſi par tout ſans différence
Se commence & finit : d'un pré, d'une forêt,

D'un mont, de froid, de chaud le monde ſe varie ;
Ton œuvre eſt varié de diverſe Poëſie,
Qui doit être immortel, ſi ce grand monde l'eſt.

Il faut convenir que ces idées & le ſtyle approchent fort du galimathias de Noſtradamus.

1590.

MARIE TIRAQUEAU, petite fille d'André I. naquit en 1572. Elle ne crut pas que ſon ſexe dût être un obſtacle à ſuivre les traces de ſon père & de ſon ayeul. Elle étudia les Langues, & ſavoit au moins la Latine, puiſque le jeune Bancherau dont je parlerai, lui dédia en 1589. ſa Traduction en Vers

Elegiaques des ſept-Pſeaumes de la Pénitence de David, ſous le nom Grec de *Metanaa* qu'il donna à ce Recueil. Marie Tiraqueau n'avoit encore que 17. ans, & elle promettoit déja de devenir une des ſavantes perſonnes de ſon ſexe.

Voici l'Epigramme de Banchereau qui m'apprend ces particularités.

Ternis acta duplex vix luſtris additur
æſtas,
Ipſa puellari panè decore nites.
At nihil in noſtris fuerit te doctior oris,
Splendida fœminei dux Tiraquella Chori.
Talis amata Deo claras Catharina per
artes
Enituit ſexûs lumen, honorque ſui.
Acta animis, dilecta Deo, dilectaque
Muſis;
Maxima laus. Divos eſt habuiſſe pares.
Bancherelli Electra pag. 31.

Claude Joly qui a joint des notes aux opuſcules d'Antoine Loyſel ſon ayeul, dans celles qu'il ajoûte à ce nom *d'André Tiraqueau*, dit que *Marie* étoit peut-être ſa fille. Il ſe trompe, André étant mort en 1558. & Marie n'ayant que dix-huit ans au plus en 1589. Il m'apprend

que Marc-Alexandre Bodius lui adreſſe une Hymme Latine, intitulée *Linum*. C'eſt-à-dire l'éloge Dulin. Indice Alphabétique des Avocats, &c. *pag.* 749.

1591.

BARNABÉ BRISSON, fils de François Briſſon, Lieutenant particulier de Fontenay-le-Comte, & de Marie Foucher, naquit en cette Ville, où ſa famille tenoit un rang diſtingué par les Charges, le bien, & ſes alliances. Dans le Procès-Verbal de la rédaction de la Coûtume du Poitou, par Thibault Baillet, & Roger Barme en 1514. on voit un Jean Briſſon Avocat; c'étoit le Biſayeul de Barnabé; ce *Jean Briſſon*, ſuivant Blanchard, avoit épouſé *Françoiſe Couſin*, de laquelle naquit *Nicolas* père de *François*, & ayeul de notre *Barnabé*. Après le cours de ſes études, il s'apliqua à celle du Droit ſous les grands Maîtres qui là faiſoient fleurir à Poitiers. Sa Patrie n'offroit pas à ſes talens une carrière aſſez brillante pour s'y fixer. Il alla à Paris, & ne fut pas long-tems à ſe faire un nom célèbre parmi les Juriſconſultes les plus

éclairés du Parlement, & sur tout parmi les Plaidans. Il se vit en très-peu de tems dans le grand emploi. Ce fut lui qui fut chargé de la célébre cause de Simon Bobé, Bailli de Colommiers, contre Jacques Brosset & Anne du Moulin fille de Ferry du Moulin frère de Charles. Tout rendoit l'affaire importante. Dans le fait : Il s'agissoit d'un meurtre sans exemple. On accusoit Jacques Brosset & sa femme d'avoir massacré la femme de Bobé, fille de du Moulin, leur tante, un enfant âgé de huit ans, la servante & un autre enfant presque à la mammelle. Dans le Droit, la question (1) étoit de savoir à qui appartenoient les meubles, & de décider si le père (Simon Bobé) héritier de ses enfans, devoit les emporter en cette qualité, ou s'ils ap-

(1) On a vû au Parlement une espèce presque pareille à celle-ci, dans l'affaire de la succession du Sieur Etienne, de la Demoiselle Dubin sa tante, & de la Demoiselle Etienne leur fille, noyés au bac d'Argentouil, dans un petit batteau qui les y conduisoit, sans qu'on eût pû distinguer aucun instant de survie. Dans cette grande affaire traitée par Messieurs du Vaudier & Gueau de Reverseaux, la Cour a jugé que la fille avoit survécu à ses père & mère.

partenoient pour moitié aux héritiers de la femme commune en biens. Le prédécès de la mère ou des enfans abſolument inconnu donnoit lieu à la queſtion : Si la mère avoit été tuée la première, les enfans ſurvivans avoient tranſmis la propriété du mobilier à leur père ; ſi le maſſacre des enfans avoit précédé celui de leur mére, les héritiers de la mère y avoient moitié. De la part des accuſés on demandoit auſſi main-levée d'un Decret de priſe de corps décerné contr'eux au Châtelet ſur de pures préſomptions qui n'opéroient enſemble aucune preuve du crime. Briſſon plaida cette cauſe avec l'appareil qu'elle méritoit ; il avoit le célébre Jacques-Auguſte de Thou, pour antagoniſte ; l'Arrêt fut favorable (1) au malheureux Bobé, &

(1) C'eſt-à-dire que la Cour préſuma que les enfans avoient ſurvécu à la mère ; mais dans cette eſpèce ſinguliere, les Demandeurs en partage étoient ceux même qui étoient accuſés du meurtre, & jamais on n'avoit dit avec tant de raiſon que le droit de ſuccéder à ſes enfans étoit pour le père :

. . . . . *Solatia luctus*
Exigua ingentis, miſero ſed debita Patri.

fut la demande en main-levée du Decret, la Cour ſans y prononcer qu'implicitement, renvoya les parties au Châtelet. L'Arrêt eſt du 22. Mars 1572. Ce Plaidoyé de Briſſon qui me paroît tronqué dans le Recueil où je le trouve, eſt ſuivi de quelques autres qu'il prononça, tant en qualité d'Avocat des Parties, qu'en celle d'Avocat Général ſur des matières toutes fort importantes. Briſſon qui ſavoit prodigieuſement, négligeoit dans ſes diſcours l'éloquence pathétique du ſentiment pour étaler une lecture immenſe, & des beautés étrangères. Quelque beau que fût naturellement ſon génie, il paroiſſoit en négliger le fond, & ne vouloit paroître riche que du bien d'autrui. Il affecte peu, & content de ſe faire admirer, il a je ne ſais quelle ſéchereſſe rebutante dans ſes diſcours. Ce n'eſt pas qu'on ne voye un jugement profond à travers toutes ſes citations, beaucoup de conduite & d'artifice même dans la liaiſon de ſes penſées; mais c'eſt encore une fois qu'on remarque plus de ſoin à ſe faire regarder comme érudit, qu'à s'inſinuer dans le cœur de ceux à qui il parle. Quand ce jugement ne ſeroit pas celui qu'ont porté ſes con-

temporains de ſes talens pour l'éloquence du Barreau, il ne faut que le lire pour en juger ſur le même pié. Cela n'empêcha pas Briſſon de ſe faire une des premières réputations du Palais. Henry III. qui étoit, ſans contredit, le génie le plus délicat, & l'homme le plus éloquent de ſon tems, eut une eſtime infinie pour Briſſon; ce Prince en parlant de lui, diſoit ordinairement que perſonne dans l'Europe n'égaloit ſon Briſſon en ſcience. *Equidem audivi*, dit Scévole de Sainte-Marthe, *cùm diceret (Henricus III.) nullum in orbe Chriſtiano Principem eſſe qui haberet quem Briſſonio ſuo in Litterarum gloriâ opponeret.* L'Eſtime du Monarque ne fut pas infructueuſe. Elle étoit rarement chez ce grand Prince dont la liberalité étoit ſans bornes. En 1575. il fut pourvu de la Charge d'Avocat Général au Parlement de Paris, eſtimé vingt mille écus d'or, dit le Duc de Nevers dans ſes Mémoires, & que le Roi lui donna gratuitement. Si M. le duc de Nevers ne s'eſt point trompé, ceux qui, comme le Pere Niceron, ont dit qu'il l'avoit achetée de Guy Dufaur Pibrac ſon Prédéceſſeur, ſe ſont mépris. Achille de Harlay ayant

été nommé en 1579. pour préſider aux Grands-Jours de Poitiers, il y vint accompagné de Briſſon qui y fit l'emploi d'Avocat Général. C'eſt ainſi que Sainte-Marthe en parle dans une piéce adreſſée à Achilles de Harlay, (Silvar. Libr. prim. *pag.* 191. de l'édition de 1606.)

Nec vobis etiam comes additur alter
Bruta ſono qui ſaxa trahat, qui flumina ſiſtat,
Sed qui Threecio gravior Briſſonius Orpheo,
Humanas teneat facundis vocibus aures.

C'eſt dans cette même Piéce qu'on apprend que Briſſon avoit étudié la Juriſprudence à Poitiers avec Achille de Harlay. » Tout retentit, dit le Poëte, » des cris de joie que cauſe votre arrivée, les Roches de Paſſe-Lourdin, » les rives du Clain, le Vallon de Crou» telles, les coteaux de Saint Bénoît. «

Præruptique invia rupes
Lurdini, (1) & placidis ludit qui Clanus in undis.

(1) Tous ces endroits ſont aux environs de Poitiers, à une ou deux lieues.

Quaque jacent viguâ virides in valle Cre-
tella,
Quique Pii ſervat Benedicti nomina Clivus:
Nimirùm & vobis olim loca nota, ve-
renda
Dum Themidis ſacram pueri properatis ad
edem.

Il fut un de ceux qui s'égayèrent ſur la Puce de Mademoiſelle des Roches. A peine fut-il retourné à Paris qu'il ſe vit honoré d'une Charge de Préſident à Mortier par la réſignation que lui en fit, au mois d'Août 1580. Pompone de Belliévre auquel il donna, ſuivant l'Auteur du Journal d'Henry III. ſoixante mille livres. (1) Le Roi qui l'avoit honoré du titre de Conſeiller d'Etat, ſe ſervit de lui en quelques négociations importantes. Il fut envoyé en Ambaſſade en Angleterre. Ce fut à ſon retour que par ordre de Sa Majeſté il compoſa le

(1) On remarque qu'il fut auſſi le premier qui vendit ſa Charge d'Avocat Général. Monſieur Deſpeiſſes lui ſuccéda, Ind. Alphab. des Avocats à la fin des Opuſc. de Loyſel.

Recueil

Recueil connu ſous le titre de Code d'Henry III. Ouvrage conſidérable & par ſa matière, & par la grande connoiſſance qu'il falloit avoir des Ordonnances de nos Rois. L'Ordre qui y régne mériteroit ſeul à Briſſon le nom de grand Juriſconſulte, quand on n'auroit de lui que ce ſeul Ouvrage : ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'il ne fut pas plus de trois mois à ramaſſer tant de matériaux, & à leur donner la belle diſpoſition qu'ils ont. Il fut nommé Préſident de la Commiſſion établie ſous le nom de *Chambre Royale*, pour faire le Procès aux Partiſans qui avoient contribué à abyſmer la France. Les Séances ouvrirent le neuf Juin 1584. La Ligue, & le parti des Guiſes ayant fait ſoulever Paris en 1589. contre ſon Roi, les membres du Parlement fidéles à leur devoir, ſe hâtérent de ſortir d'une Ville rébelle, où les Chaires même de nos Egliſes retentiſſoient des blaſphêmes les plus énormes contre la Majeſté Royale. Briſſon y demeura pour ſon malheur. La Ligue lui déféra la Charge de Premier Préſident, vacante par la captivité d'Achilles de Harlay, qu'elle avoit enfermé à la Baſtille ; il l'accepta. Il eſt vrai, qu'avant d'en pren-

dre poſſeſſion, il proteſta par un acte daté du 21 Janvier 1589. que c'étoit par force, & pour ſauver ſa vie, & celle de ſa femme, & qu'il déſavouoit tout ce qu'il pourroit faire de préjudiciable au ſervice du Roi. Quoi qu'il en ſoit, il éprouva que le parti qu'il prenoit n'étoit pas le plus ſûr. La défiance que les Seize conçurent de ſa conduite, les fit réſoudre à ſe défaire de lui de quelque façon que ce pût être. Ils prirent d'abord des meſures pour l'aſſaſſiner; mais leur deſſein ayant éclaté, ils réſolurent d'agir ouvertement contre lui, & contre deux autres Magiſtrats, Larcher Conſeiller au Parlement, & Tardif Conſeiller au Châtelet. Il fut arrêté en allant au Palais le 15. Novembre 1591. à neuf heures du matin, à dix il fut confeſſé, & à onze étranglé avec les deux autres malheureuſes victimes des fureurs, de la Ligue. Briſſon fut exécuté le premier. Il fit tout ce qu'il put pour éviter l'exécution du jugement rendu contre lui, avant même qu'il fût arrêté, & ſigné, diſent quelques Auteurs, du ſang même des ſcélérats qui s'érigeoient en Juges. Il parla avec force, il ſupplia, il demanda même comme une gra-

ce d'être renfermé entre quatre murailles avec de l'encre & du papier, pour acheverun Livre fort avancé sur l'Instruction de la Jeuneſſe. On ne l'écouta pas. Voyant qu'il falloit mourir il s'écria, à ce que l'on prétend. *O Dieu, que tes Jugemens ſont grands!* Il lui prit une telle ſueur entre les mains du Bourreau, qu'on vit ſa chemiſe toute dégoûtante, comme ſi l'on l'eût plongée dans la rivière. Son corps, & ceux de Meſſieurs Larcher & Tardif furent enſuite pendus dans la Grève avec des écriteaux. Celui de Briſſon portoit ces mots. *Barnabé Briſſon l'un des Chefs des Traîtres & Hérétiques.* Enfin le corps enlevé fut inhumé à Sainte Croix de la Bretonnerie. On mit depuis cette Epitaphe ſur ſon tombeau.

Cy gît le corps de Meſſire Barnabé Briſſon, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Préſident en la Cour du Parlement, Seigneur de la Boiſſiere, de Gravelles, la Cour, Gilles-Voiſin, le Breuil, Epinay-ſur-Orges, & Vaudimoiſe, qui décéda le quinziéme jour de Novembre 1591. *& Demoiſelle Deniſe de Vitry (de Vigny) ſa femme,*

laquelle trépaſſa le Mecredi 3. Juin 1615.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'une victime auſſi illuſtre n'eût été ſacrifiée qu'au bien Public, à l'amour de la Patrie, & à ſa fidélité pour ſon Souverain. On ſeroit en droit de combler Briſſon d'Eloges; mais plus on examine ſa conduite, plus on la trouve équivoque dans les motifs qui le déterminèrent à reſter avec les ſcélérats qui le firent périr. Le Préſident de Thou dans ſes Mémoires (1), dont la ſincérité n'eſt pas ſuſpecte, donne lieu de penſer que l'ambition d'occuper la place de Premier Préſident le flata au point de ne pas négliger l'occaſion de la remplir, quoiqu'il ne pût la devoir qu'aux Ligueurs. *Pluſieurs*, dit ce grand homme, *plaignirent davantage la perte que faiſoit la République des lettres, que celle de l'Etat.* S'il eût été perſuadé du contraire, étoit-il homme à s'exprimer ainſi, ſans ajoûter auſſitôt

(1) *Voyez* auſſi ſon Hiſt. Liv. 102. *pag.* 394. & 395. ſous l'année 1591.

l'Apologie de Briſſon, ou quelque correctif équivalent ? Loiſel dans ſon curieux Dialogue des Avocats fait dire à Paſquier admirateur de Briſſon, qu'il avoit un jugement ſûr en toutes choſes, *fors en celle qui l'a conduit à la deſtinée de ſon malheur.* Le même Paſquier s'explique encore plus clairement dans ſes lettres. Mezeray après avoir parlé de ſa mort, ſe contente de dire, que *cette cataſtrophe étoit indigne d'un homme ſi docte & ſi excellent, mais qu'elle eſt ordinaire à ceux qui penſent nager entre deux partis.* Le Duc de Nevers regarde ſa mort comme un juſte jugement de Dieu ſur un Magiſtrat qui avoit aſſiſté à la dégradation de ſon Souverain, d'Henry III. dont Briſſon avoit éprouvé la libéralité, & l'eſtime au point d'en être conſidéré comme le premier homme de l'Etat.

Mornac dans ſon petit livre intitulé *Feriæ Forenſes*, donne de la conduite de Briſſon la même idée que M. de Thou. „ Il croyoit, dit-il, qu'on reſpecteroit „ la dignité où on l'élevoit : il ſe trompa ; *exitu nam peſſumo, bellæ fuit civilis atra victima.*

On a même été juſqu'a l'accuſer d'a-

voir contribué à la captivité du Premier Préſident Achilles de Harlay. Le Grain dans ſa Décade de Henry IV. l'accuſe ouvertement d'avarice, & d'ambition: l'Epitaphe Critique qu'il rapporte, faite dans le tems de ſa mort par un Auteur Royaliſte, & Anti-Ligueur (1) l'accuſe d'un amour exceſſif de l'argent. Le même le Grain, nous apprend que le Premier Préſident de Harlay l'appelloit *Barrabas*, au lieu de *Barnabas* qui étoit ſon nom de baptême; & ſi l'on peut citer l'Auteur (2) déteſtable de l'Apologie de Jean Châtel, où il me paroît que Le Grain a pris ce qu'il dit de Briſſon, ce Magiſtrat ſacrifioit ſon honneur & ſa conſcience à l'intérêt & à l'ambition. C'étoit un homme qui vendoit publiquement la juſtice; les Auteurs de la Satyre Menippée, n'en parlent que comme d'un homme dont il falloit ſe défier. Enfin on n'a jamais douté de l'attachement qu'il avoit pour le Duc (Charles) de Mayenne,

(1) Je le ſoupçonne même de Calviniſme.

(2) Cet Ouvrage a été attribué au Docteur Boucher, Ligueur furieux.

& de la haute considération qu'avoit M. de Mayenne pour Brisson, auquel il confioit ses plus importantes affaires. Ce fut Mayenne même qui vengea sa mort autant par ressentiment, que par politique. Il fit pendre (1) quatre des Seize qui avoient été les auteurs de la mort de Brisson, Louchart Commissaire au Châtelet, Emonot Procureur, Améline & Anroux Avocats, furent pendus dans la salle du Louvre (2). Enfin, il me paroît qu'il

(1) Dix-huit jours après, le Prêtre qui le confessa (complice de sa mort,) & le Bourreau même furent pendus lorsque le Parlement fut de retour de Tours à Paris, ce qui donna lieu à ces Vers de Pasquier qu'on trouve dans la *Satire Ménippée*, Tom. I. *p.* 26.

Méchans Pendars qui les Juges pendés,
Impunité par-là vous prétendez;
Mais vous devez tout le contraire attendre.
Oncques Pendart ne put son Juge pendre.

(2) Le supplice des scélérats complices de la mort de Brisson, l'Archer, & Tardif, donna lieu à cette Epigramme d'Antoine Loysel.

Ista Sacerdotum Themidis, quæ fœda videntur
Ora tibi, non sunt: sancta sed ipsa Themis.

est difficile de répondre au reproche qu'on fera toûjours à la mémoire de Brisson d'avoir dégradé son Prince en recevant le serment que le Duc de Mayenne fit entre ses mains (1) de *Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France*. Après ce que j'ai dit je n'ajouterai point que Pierre Umeau dont nous parlons ailleurs, lui dédia les deux Harangues Anti-Royales & toutes *Ligueuses* à l'occasion du *Serment de la Sainte Union des fidéles Catholiques dans le Poitou*. On me répondra que dans les circonstances il eût été dangereux de supprimer de pareilles dédicaces. Mais les eût-on

Quam conjuratus deformi tollere lætho
Dum cupiit, jugulum præbuit ipse suum.
Jam rediviva habilem repetens Jove (2) nata vigorem,
Morte suâ Phœnix pulchrior ipse redit.
Naturæ, rerum miracula cerne viator,
Unde datum est vulnus, contigit inde salus.

C'est-à-dire, que la mort de ces Magistrats, fût cause de celle des Seize, & de la Ligue qui perdit ses Chefs les plus furieux.

(1) Qualité déférée au Duc de Mayenne par la Ligue le 27. Mars 1589.

(2) Themis.

faites

faites aux de Harlay, aux de Thou, aux grands hommes qui ſe faiſoient une loi invariable de leur devoir, & qui deſapprouvoient hautement le zèle affreux de leurs concitoyens, & leur deſobéiſſance pour leur Prince? Il faut pourtant convenir que l'Hiſtorien Herrera, qui n'eſt rien moins que mépriſable, dit en parlant de Briſſon, qu'il périt pour avoir entretenu des intelligences ſecretes avec les Miniſtres d'Henry III. qu'il ſe rendit odieux aux Seize en conſeillant aux Pariſiens de traiter avec lui, qu'on ſurprit des lettres que Briſſon écrivoit au Roi, que les Seize les envoyèrent au Duc de Mayenne pour recevoir ſes ordres; que ces ordres n'étant point arrivés, ou n'étant pas conformes à leur fureur, ils réſolurent de ſe faire eux-mêmes la prétendue juſtice qu'ils demandoient.

Du côté du mérite littéraire, & des grands talens, tous les Auteurs, les ennemis même de Briſſon dépoſent en ſa faveur. » Ce Préſident, dit » l'Auteur de l'Apologie du Duc de » Mayenne, étoit reconnu de tout le » monde pour le plus rare, & le plus » capable homme de ſa Charge qui fût » dans le Royaume, & peut-être un des

» premiers de la Chrétienté. » Suivant Paſquier dans une de ſes lettres, *La grandeur de ſon jugement n'avoit point en lui effacé les fonctions de ſa mémoire, ni la mémoire celles de ſon jugement, ainſi qu'il advient ordinairement que ces deux ne compatiſſent d'une même balance enſemble, & ſur tout avoit un eſprit merveilleuſement clair-voyant à bien déchiffrer un Procès; particularités*, ajoûte-t-il, *d'autant plus admirables qu'il avoit petite tête, & le front racourci.* J'ai ſon portrait dans mon cabinet. (1) Briſſon d'après ce portrait avoit l'air ſombre, les traits déſagréables, enſorte que j'en crois volontiers du Perron ſur l'article de ſa figure qu'il traite de *laide*. Pour ſon éloquence, ce qu'on fait dire au Cardinal, eſt oppoſé à tous ceux qui en ont parlé, qui lui attribuent une expreſſion abondante, naturelle, & facile, & qui ne lui reprochent qu'une affectation déplacée de paroître tout ſavoir, & d'étaler ſes

(1) Celui qu'on trouve *pag.* 25. de la *Satire Ménippée*, Tom. I. de la dernière édition, me paroit en être la copie. On a omis les Vers que je rapporterai.

recueils, en épuiſant la matière. (1) On lit au bas du portrait, dont j'ai parlé, quatre vers : le ſens en eſt fort beau ; l'Auteur y compare Briſſon à Papinien, & dit que ſi l'un & l'autre ont malheureuſement péri, on a également regretté leur perte. Il me ſemble que l'expreſſion en eſt moins claire que le ſens ; les voici tels qu'ils ſont gravés.

Viderit effigiem quiſquis, Briſſonius illi
Picto notus erit, Papiniane, tuus.
Si fata exitium utriſque immatura dedere,
Pœnituit facti jam ſatis ipſa ſui.

(1) Si le conte qu'on trouve dans *le Perroniana* eſt vrai, il affectoit auſſi un langage obſcur, parlant Latin & Grec en François.

Dans une Harangue qu'il faiſoit au Roi, il ſe ſervit du terme d'*indagation*. On lui demanda ce que ſignifioit ce mot. Il dit qu'il n'avoit rien que de très-clair, qu'il ſignifioit *recherche*. Fort bien lui dit-on ; au lieu de dire : *Il faut chercher le Roi & la Reine*, il faudra donc dire : *Il faut indaguer le Roi & la Reine.*

Voyez le Perron. *verbo* Briſſon, les Notes de Cl. Joly ſur le Dialogue des Avocats de Loyſel.

On a imprimé en 1606. *in*-4°. à Paris le Receuil de la plus grande partie de ses Ouvrages. Il est composé de ceux qui suivent.

I. *Selectarum ex Jure Civili antiquitatum Libri IV.*

II. *De Ritu nuptiarum, & Jure connubiorum Libri II.*

III. *Ad Legem Juliam de adulteris Liber I.*

IV. *De solutionibus, & Liberationibus Libri III.*

V. *Commentarius in Leg. Dominico, Cod. de Spectaculis, & leg. omnes dies Codice, de Feriis.*

VI. *Parergon Liber singularis.*

VII. *De Regio Persarum Principatu, Libri III.*

Outre ces Ouvrages on a de Brisson.

I. *De Formulis, & solemnibus Populi Romani Verbis Libri VIII.* Imprimés pour la dernière fois à Mayence en 1649. *in*-4°.

II. *De verborum qua ad jus pertinent significatione Libri XIX.* C'est une espèce de Dictionnaire de Droit, qu'on a fondu dans les autres Ou-

vrages de cette nature qui ont ſuivi. (1)

III. *Le Code du Roi Henri III.* imprimé à Paris en 1587. & pluſieurs fois depuis.

Nota in Titum-Livium; dans l'édition de Tite-Live publiée par François Modius en 1588. *in-fol.*

Quelques Poëſies Latines inſérées dans le premier Volume du Receuil de Jean Gruther, ſous le nom Anagrammatique de *Ranucius Gherus pag.* 708. & dans le Receuil intitulé la *Puce*. Il les compoſa à Poitiers pendant les grands Jours de 1579. La Poëſie de Briſſon eſt d'un ſtyle pur, & fort clair, mais je n'y trouve ni la force ni le coloris, qui diſtingue le Poëte d'avec le Proſateur. Il y a de la juſteſſe, de l'eſprit, mais peu de cet eſprit à qui l'on donne le nom de génie.

On peut voir le Catalogue de ces Ouvrages avec l'indication des différentes éditions qui s'en ſont faites dans les Mémoires du P. Niceron *Tome IX.*

Je n'ai à ajoûter à ce Catalogue que

(1) Dans le Dictionnaire de Jean Calvin.

les Harangues & les plaidoyers de Briſſon dont j'ai parlé. Ils ſe trouvent dans un Recueil imprimé à Paris *in*-8°. 1634. ſous ce titre : *Recueil des Plaidoyers notables de pluſieurs anciens & fameux Avocats de la Cour de Parlement faits en cauſes célèbres ; Voyez* la premiére partie *pp.* 246. 264. 430. 451. 548.

Le jugement de chacun des Ouvrages de Briſſon nous méneroit trop loin ; cet article eſt déja long ; je me contenterai de dire en général que ſi l'on ne trouve pas dans ſes écrits cet ordre, cette méthode qui fait aujourd'hui le premier mérite de nos bons Livres, c'eſt la faute du ſiécle de l'Auteur. Sous les régnes des Valois, étaler une érudition univerſelle, une lecture vaſte, des connoiſſances qui embraſſoient, ſi j'oſe ainſi parler, depuis le cédre juſqu'à l'hyſſope, poſſéder toutes les langues ſavantes, c'étoit le moyen de ſe faire un grand nom. Il falloit n'ignorer rien, avoir tout lu, n'importe de quelle façon on s'exprimât. Accabler ſon Lecteur d'obſervations fort ſouvent déplacées, de citations grécques, latines, & même Arabes ; c'étoit ce qu'on appelloit du ſavoir. Un Livre ſe ſoûtenoit mal ſans cet énor-

me poids de richeſſes étrangères, & ſouvent mal arrangées. Les Livres de Briſſon reſſemblent à ces gardes-meubles, où l'on trouve de quoi orner des Palais, mais où l'on ne trouve pas un endroit où paſſer un inſtant agréable. Ce ſont des perles ſans luſtre, des diamans bruts. Ils n'étoient pas moins eſtimés. A juger de notre Poitevin d'après les idées de ſon tems, il étoit ſans difficulté un des plus grands hommes qu'ait eû la France. C'eſt une ſource intariſſable de choſe rares, *une Carrière* de ſcience que tous ſes Ouvrages. Il poſſédoit la Théologie, la Juriſprudence les belles Lettres, les Langues, (1) l'Hiſtoire ſacrée, la Profane. Il ſavoit prodigieuſement, & ſon ſavoir n'a rien de commun. On ne peut que profiter beaucoup à lire tout ce qu'il a écrit. Son Hiſtoire, ou ſes matériaux ſur l'Hiſtoire des anciens Perſans, eſt un de ſes plus excellens Recueils. L'Europe fourni-

(1) Il avoit étudié la Gréque & même les Langues Orientales ſous *Jean de Maumont* né à *Maumont* en Limouſin, & de cette ancienne Maiſon qui a donné un Evêque à l'Egliſe de Poitiers, Bertrand de *Maumont* mort en 1385. *Voyez* l'ordre chronologique des Ev. *pag.* 37. & Colomiés Gall. Orient. *pag.* 63.

roit aujourd'hui peu d'hommes assez érudits pour composer un Ouvrage si savant. J'ai pensé dire pour réussir si mal.

Voyez Niceron *Tom. IX.* Les Lettres d'Etienne Pasquier, & les Auteurs cités dans le cours de cet article.

1590.

PIERRE BRISSON, Seigneur du Palais, frère de Barnabé dont nous venons de parler, fut Sénéchal de Fontenai le Comte. Il épousa Jeanne Bertrand dont il eut plusieurs enfans, & entr'autres Marie Brisson femme de M. de Sallo de Beauregard, ayeul de l'illustre (1) Auteur d'un Journal qui a servi de modèle à tous les autres. Il s'en falloit beaucoup qu'il eût le mérite, & la science de Barnabé son frère. Il fut long-tems la dupe de Jean de la Haye, dont

(1) Jacques Sallo, reçu Conseiller au Parlement le 12 Juillet 1619. père de Denis, né en 1629. Auteur d'un Journal qu'on regardera toûjours comme le modèle de ces sortes d'Ouvrages.

nous avons parlé. Par ce que dit de lui le Préſident de Thou, il paroît que Pierre Briſſon qui avoit la témérité de vouloir ſe mêler des affaires les plus importantes n'en étoit pas fort capable, & n'avoit pas à beaucoup près tous les talens qu'il croyoit avoir. Le chagrin qu'il eut d'avoir été trompé par la Haye, paroît dans l'Ouvrage qu'il publia en 1578. Il fut imprimé à Paris avec privilége, par Jacques Dupuy, à l'enſeigne de la Samaritaine, ſous ce titre. *Hiſtoire & vrai diſcours des Guerres Civiles ès Pays de Poitou, Aunix, Xaintonge, & Angoumois depuis l'année 1574. juſqu'à l'Edit de Pacification de l'année 1576.* Le ſtyle en eſt aſſez pur pour le tems, les événemens expoſés avec intelligence, les intrigues des chefs des troubles, qui furent Jean de la Haye, & le fameux la Noüe Bras de Fer, bien développées. C'eſt dans cet Ouvrage que j'ai puiſé mes Mémoires pour l'article de la Haye; il a encore publié un Traité de l'*Inſtruction & nourriture* des Princes, dédié à Henry III. & imprimé en 1582. C'étoit une traduction de l'Ouvrage que l'éloquent Jérome Oſorio Portugais, Evêque de Sylves en Algarves, avoit écrit & dé-

dié à Sébaſtien Roi de Portugal. *Voyez* de Thou année 1574. La Croix du Maine & Morery. L'un & l'autre ne parlent que de l'inſtitution du Prince qui eſt bien moins intéreſſante pour notre Hiſtoire que l'autre Ouvrage dont nous parlons. *Voyez* la Préface du Codicile d'or, petit *in*-16. imprimé en 1665. *pag.* 42.

1591.

LOUIS HERBODEAU ne m'eſt connu que par ce qu'en dit le jeune Poëte Banchereau, dans ſes Poëſies Latines *pp.* 29. & 107. de ſon Recueil. Ils étoient amis, & je crois, compatriotes. Herbodeau eſt l'Auteur d'une traduction en Vers François de la Tragédie de Sénéque intitulée *Hercules furens*. Cette Traduction, ou Imitation a dû paroître en 1591. Voici ce qu'en dit Banchereau *pag.* 29. dans une Epigramme à laquelle il donne cette inſcription.

De Ludovico Herbodello vernaculè Herculem furentem exprimente.

Gallica quis tragico reſonare Theatra Cothurno

Juſſerit, hoc tantum fingere Doctus opus ?
Eſſe reor genium binis in vatibus unum,
Quando hic (1) Garnerii voce tonare licet.

Garnier étoit le Corneille de ſon ſiécle. On ne penſoit pas que l'eſprit humain pût aller plus loin dans le tragique. Le même Banchereau adreſſe encore une Ode de trois ſtrophes à Herbodeau ſur la même traduction. Il y ajoûte la date de l'année que parut la piéce d'Herbodeau. *Lodoico Herbodello Herculem furentem gallicis Verſibus exprimenti anno* 1591. Ce Poëte eſt fort exact dans la date de ſes petits Ouvrages ; il ſeroit à ſouhaiter que ſes Confréres en Appollon l'imitaſſent. Notre Hiſtoire littéraire y gagneroit beaucoup. Il dit dans ſa derniére ſtrophe qu'Herbodeau donne lieu de douter qui de Sénéque ou de lui l'emporte.

Cui tam bene irâ fervidus Hercules
Eſt pictus, anceps ut prope neſciam

(1) Forté *huic*.

Num præſtet hic Ameus tibi, vel
Tu Seneca, Lodoice, præſtes.

1594.

FRANÇOIS UMEAU, naquit à Poitiers vers l'an 1530. Il s'y fit recevoir Docteur en Médecine, & s'y diſtingua long-tems dans la Pratique & dans la Théorie. Il fut reçu Echevin de la Maiſon-Ville de Poitiers en 1590. & mourut Doyen de la Faculté en 1594. Il eut deux fils qui ſe ſont diſtingués l'un dans la connoiſſance du Droit, l'autre dans la profeſſion de ſon père. Quoique l'épouſe du Docteur Umeau fut aimable, on apprend dans les Notes du Scaligerana (*p.* 322.) qu'il ne reſpectoit pas autant qu'il le devoit le lien conjugal. Le Cordelier Porthaiſe, Prédicateur célébre de ſon tems, ne ſe fit pas une affaire de le déſigner à ne pas s'y méprendre. Il prêchoit ſur l'adultére: le bon Père s'emporta, & apoſtropha Umeau en ces termes, *Nous apprenons même avec douleur qu'il y a des gens aſſez perdus pour s'abandonner à ce péché, bien qu'ils aient en leurs maiſons des femmes qui ſont telles, que quant à nous,*

nous nous en contenterions bien. J'ignore le fruit du ſermon; mais le tour que prit le Prédicateur parut aſſez ſingulier, pour qu'on s'en ſoit ſouvenu plus de cent ans après.

La maladie à laquelle on a donné le nom de Pourpre étant devenue fréquente en France, & en particulier dans le Poitou, depuis l'an 1570. juſqu'en 1575. François Umeau publia un diſcours françois *des ſignes, cauſes, préſervation & guériſon du pourpre.* Il fut imprimé à Poitiers par les frères Bouchet en 1575. *in*-12. *pp.* 55. Il fait voir dans cet Ouvrage que le pourpre qu'on regardoit comme une branche de peſte, n'étoit ni une maladie nouvelle, ni contagieuſe.

Le pourpre ſuivant la définition qu'il en donne eſt *une fievre continuë, putride & bilieuſe, ſynochus putris, vel bilioſa.* Après avoir parlé de la nature, des ſignes, & des cauſes de cette maladie, il propoſe les moyens qu'il croit propres à s'en garentir, & qui ne différent point d'un régime exact qui peut préſerver de toute autre maladie. Il paſſe à la guériſon, & parle d'abord des pronoſtics qui annoncent le danger de la maladie, ou une guériſon facile. Il fait conſiſter la

curation; 1°. Dans une nourriture qui *rafraichiſſe*, *humecte*, & *ſe digère facilement*, qui ſoit légère, & médiocrement déterſive; 2°. Dans la *ſaignée copieuſe*, les *ventouſes*, ou ſcarifications; enfin dans *l'eau froide adminiſtrée à propos*, & ſuivant l'avis de Galien, en auſſi grande quantité que l'eſtomac en peut porter. Par eau froide donnée à propos, il entend bue au fort du mal, & quand la nature ſe rend la maîtreſſe des humeurs. L'Auteur appuye la pratique qu'il propoſe ſur les ſentimens d'Hyppocrate, de Celſe & de Galien, qu'il cite en homme très-familier dans la lecture de ces Maîtres. Quels que ſoient ſes principes, on trouve dans ce petit Ouvrage un Médecin intelligent & ſavant. Scévole de Sainte-Marthe adreſſa à Umeau une Epigramme dont le nom *d'Ulmus* qu'il prenoit, fait tout le ſel. On la trouve à la fin de l'Ouvrage. La voici:

Aureus en Ramus, ſacrâ quoque vulſus ab Ulmo,
Nec tamen ad nigrum qui ducat (1) ut alter Avernum,

(1) *Vid.* Enéid. *Lib. vj. v.* 135. *& ſeqq.*

Sed melior nigri qui valle reducat Averni.

Notre Umeau (1) eſt encore l'Auteur d'un traité ſur la *Rate*, écrit en Latin, & dédié à Jean Méméteau, Conſeiller au Parlement. Ce traité fut imprimé à Paris en 1578. avec ce titre : *Franciſci Ulmi Pictavienſis, Doctoris Médici de Liene Libellus ad Joi Mémetellum Conſiliarum Regium in ſupremâ Curiâ Pariſienſi; Lutetiæ apud Mamertum Patiſſonium Typographum Regium : in Officinâ Roberti Stephani in-8°.*

L'Ordre qui régne dans cet Ouvrage fait voir beaucoup de netteté & de préciſion de génie dans ſon Auteur. Après avoir rapporté les ſentimens d'Hypocrate, d'Ariſtote, d'Eraſiſtrate, & de Galien ſur les uſages de la rate, il les réfute par des preuves ſi fortes, & ſi conformes à l'économie animale, que les

(1) Et non pas Jean de Lorme, comme le dit M. l'Abbé Joly dans ſa Critique de Bayle, article de Lorme, Lett. L. *pag.* 481. Col. 2. Bien des Auteurs ſe ſont mépris ſur le nom d'*Umeau*, rendu en Latin par *Ulmus*, Et en particulier les Traducteurs de M. de Thou.

Auteurs qui l'ont ſuivi, en ont reconnu la force, & les ont adoptées. Il établit enſuite ſon ſyſtême ſur la rate. L'Hypothèſe en eſt ingénieuſe, & elle a trouvé d'illuſtres défenſeurs. De ce nombre ont été Charles Piſon, *Æmilius Pariſanus*. Les découvertes que l'on a faites depuis dans l'Anatomie portée aujourd'hui à ſa perfection, ont détruit le ſyſtême de François Umeau. Mais les opinions des plus grands Maîtres ont eu le même ſort. Le traité eſt terminé par des obſervations ſur les maladies auxquelles ce viſcère donne ſouvent naiſſance. Par le détail circonſtancié de leurs cauſes, il conduit à la pratique la plus ſaine pour les ſurmonter. Pour faire connoître au Lecteur l'eſtime qu'on faiſoit du traité de *Liene* par Umeau, nous joindrons à ce que nous avons dit, l'Eloge que Joſeph Scaliger en a fait, & qui ſe trouve imprimé avec l'ouvrage; on le trouve auſſi dans les Œuvres du même Scaliger, de l'édition de 1610. (1) en grec, avec la verſion Latine telle que nous la donnons.

(1) *Page 289.*

Ad Dominum Ulmum.

Perplexos Medicos Doctissimus Ulmus, ut illis
Ceperat à cœcâ mente tumere Lues,
Aspexit morbi purgavitque illius, ergò
Antiquâ ut mentis febre levavit eos.
Hyppocratem divinum, intuctâ & Laudat Galenum,
Atque Asclepiadum secta vetusta virûm.
Arte salutiferâ vitiis superemines omnes,
Omnes & Medicâ præterit Ulmus ope.
Namque alierum illi, sanandis artubus ægris
Sunt Medici; his Medicas attulit ipse manus.

1594.

FRANCOIS (1) LAUSON, fils de Jacques Lauson, Procureur du Roi de la Sénéchaussée de Poitiers, & d'Andrée Laurens, naquit à Poitiers en 1527. Il y fit ses études d'humanités, & de

(1) Cette famille existe encore aujourd'hui avec distinction dans le Poitou.

Juriſprudence. Ce fut avec tant de ſuccès, qu'il n'avoit encore que dix-ſept ans, lorſqu'il ſoûtint avec éclat ſa Thèſe de Licencié, & dix-huit ſeulement lorſqu'il obtint une chaire de Droit dans l'Univerſité de Poitiers, où ſe trouvoient alors les plus célébres Profeſſeurs qu'eût la France. Il s'étoit fait une très-grande réputation dans la Juriſprudence. Le Roi inſtruit de ſes talens, de ſa probité, & de la nobleſſe de ſa naiſſance, lui donna l'Office de Juge Conſervateur des Priviléges de l'Univerſité de Poitiers. Il fut élu Maire en 1573. C'étoit un tems de troubles qui demandoit un homme capable des plus importantes affaires. Le Poitou étoit encore le Théatre des plus fâcheuſes ſcénes des Guerres de Religion. Ce n'étoit pas aſſez d'être grand Juriſconſulte, Savant, & homme de Cabinet, il falloit être homme de Guerre, préſider aux Conſeils, aux aſſemblées de la Province entiére, marcher l'épée à la main à la tête des troupes que le Maire conduiſoit, en ſa qualité de Capitaine-Général de la Ville. Il ſatisfit avec diſtinction à toutes ces obligations. Il fut même cauſe du ſalut de ſa Patrie, en découvrant les intrigues

de la Haye dont nous parlons. Sa parfaite connoiſſance du Droit, ſon intégrité, & la douceur de ſon caractère le rendirent extrêmement cher à ſes Citoyens, & aux étrangers qui accouroient en foule à Poitiers écouter ſes leçons. Il mourut le 18. Décembre à l'âge de ſoixante & ſept ans après avoir profeſſé le Droit pendant cinquante ans. Il eut de N. Hylboinet ſa femme, trois enfans. François Lauſon, (1) Conſeiller au Parlement de Paris, tige des Magiſtrats de ce nom, dont l'amour pour les ſciences a brillé ſur-tout dans le Préſident Lauſon, qui avoit une des plus riches Bibliothéques de ſon tems. Naudé, Pierre Blanchot, & le père Jacob dans ſon traité des plus belles Bibliothéques de la France, en ont parlé avec des éloges qui rejailliſſent ſur le propriétaire de ce thréſor. Diſons quelque choſe de plus, c'eſt à cette illuſtre famille que la France a dû ſon Platon, le célébre Père Mallebranche, fils d'une Lauſon. (2).

(1) Reçu ſuivant Blanchard, *pag.* 97. le 18. Janvier 1581.

(2) Catherine Lauſon, épouſe de Nicolas

Le ſecond des enfans de François, appellé Jean, ſe fixa dans ſa Patrie où il fut Thréſorier de France; Joſeph le plus jeune fut Conſeiller au Préſidial. Ces trois fils ont ſignalé leur piété par le Mauſolée qu'ils ont fait élever à François Lauſon leur père. On le voit dans l'Egliſe de Saint Porchaire de Poitiers; il eſt orné des buſtes de François, & de ſon épouſe. Sur une table de marbre on lit l'Epitaphe qui ſuit gravée en lettres d'or, & conçue dans un ſtyle où l'on a affecté de répandre par les abbréviations qu'on trouve à chaque mot toutes les obſcurités des anciennes inſcriptions. La voici telle que je l'ai copiée ſur le lieu

P. M. P.

Illuſt. V. Fr. Loſoni, Imò. Soloni. Ætat. Leg. anar. antecedente, Anteceſſ. priv. Leg. Conſ. ac. Vind. Reg. Pict. Urbi Pegaſo exerc. Præf. qui legal. mil. Comes. illuſ. Pict. unde ſubiit. Obiit. (1) *XI. Kal. Jan. M D X C IV. an. at. LXVII. Max.*

Mallebranche, père du Philoſophe, né le 6 Août 1638.

(1) Banchereau que j'ai ſuivi, dit le 18. Décembre qui ſeroit le 15. des Kal. de Janv.

Bon. omn. mœr. Hylbeyneta. ux C. treſque Filii. Sup. bene de Patr. B. de Patr. et Rep. cui. in præcipuis Honorib. Serv. Mar. P. (1)

Je ne connois de Lauſon que des Cahiers manuſcrits dont on trouve quelque partie dans la Bibliothéque des Avocats du Parlement de Paris ; mais je ne le regarde pas moins comme un des plus ſavans Juriſconſultes du Poitou. J'ai pluſieurs témoins qui dépoſent en ma faveur. Scévole de Sainte-Marthe, en lui dédiant une piéce en vers latins ſur la mort du fameux Briſſac, s'exprime ainſi dans un envoi qui ſuit cette pié-

au lieu du 22. qui eſt la date que marque l'Epitaphe.

(1) Je crois qu'on doit la lire ainſi :
Illuſtriſſimo viro Franciſco Loſoni, imò Solone ætatis, leges Anarchiâ antecedente, Anteceſſori privarum legum, Conſiliario ac. Vindici Regio, Pictonum Urbis Prœſide, exercituum Præfecto, qui legalis Militiæ Comes, illuſtravit Pictones unde ſubiit. Obiit. XI. Kalendas. Januarias anno 1594. ætatis 67. Maximo bonorum omnium mœrore. Hyboyneta uxor Chariſſima treſque filii ſuperſtites bene de Patre, bene de Patria, & Republica cui in præcipuis honoribus ſervantur meritæ poſuere.

ce (*pag.* 73. des vers mêlés du Recueil de 1573.

Lauſoni, ab Auſoniâ merito qui nobile nomen
Ducis, ab Auſoniâ quod data jura tenes.

Gilbert Banchereau, dans une élégie ſur la mort de François Lauſon, l'appelle la gloire & l'appui de ſa Patrie.

Qui columen noſtræ, qui decor Urbis eras.

Il égale le malheur de ſa perte à celui de la mort de Cujas.

Ah nimium citò rapte tuis concivibus, heu! heu!
Franciſce Orpheâ Lauſoni flende lyrâ.
Sic rapitur Gallis Doctus Cujacius arvis.

Enfin Adam de Blakvod, dont nous parlerons, Conſeiller au Préſidial, Poete & Juriſconſulte a conſacré à la mémoire de Lauſon deux épitaphes, l'une en Vers & l'autre en Proſe, où il fait l'éloge de ſa Doctrine avec des expreſſions qui montrent qu'il en étoit très

perſuadé. Nous donnerons un extrait de la piéce en Vers, quelque belle qu'elle ſoit, ſa longueur pourroit rebuter. Elle contient ſoixante & dix Vers.

Lauſo jacet modici clauſus ſub pondere Cippi,
Illuſtri tot jam qui replet nomine terras.
Moribus haud melior, nec jure peritior ullus
Vixit, nec genii cui vena benignior artes
Ingenuas vitæ fudit mortalis in uſum.
Aratem quarto decorarunt pilea luſtro
Doctori legum nodos, mirante Senatu,
Solventi; juvenum rupit ſubſellia plauſus
Doctorumque Chorus, facundæ præmia linguæ.
Tam matura ſtupet, Juvenili pendet ab ore
Docta Themis. . . . . .
Sacrilegos auri montes conflare pudendis
Artibus, & fœdè miſeram deglubere plebem:
Quid myſta? Petrum liquere, magumque Simonem
Adſcivere Ducem Sortis, ut pabula quærant,
Antetulere foces aris, & ſæcula cœlo.
Hæc oculis, animoque tuens mala publica Lauſo.

Decumbit, Patriæ morbo, funuſque propinquum
Regni privato præcedere funere geſtit.
Nobilis ingenio, doctrinâ, moribus, actis,
Conjuge, Prole, domo, cenſu, ſervavit amicam
Cœlicolis animam ſtabili nunc pace beatus.

Voyez les Auteurs cités. Le reſte tiré de mes Mémoires, & de ceux que m'a donnés M. le Chevalier de Sainte-Marthe. Bouchorſte parle de François Lauſon dans les Eloges qu'il fait des Profeſſeurs de la Faculté de Droit de Poitiers à la fin de ſon Poëme Latin des troubles de l'année 1562. *pag.* cottée E iij

Fin du ſecond Volume.

ERRATA

du second Volume.

Page	*ligne*	*faute*	*correction*
5	18	de notre J. C.	Seigneur J. C.
6.	9	Not. La comparaison est-elle bien raisonnée? *effacez cela*	
9.	7	Not. Motty.	Mouhy
13	10	ses	ces
14	23	trouvoit	voyoit
16	12	aux Not. ἐλεινον	ἐλεινον
Ib.	*ib.*	λειον	λεινον
23	2	Ajoûtez. Milles d'Iliers avant d'être Evêque de Charises, avoit été Evêque de Luçon.	
30.	2.	Not. Chaimigui	Chauvigni
32	26.	e.	le
34	11	sans	sous
45	1	*aimable*	*amiable*
46	26.	la plaint	plains
63	1.	Cardina	Cardinal
92	1	Not. prononçoit	prononçoit
93.	19	Mian ferme	Mainferme
96	10.	des célebres	de ces célebres
126	17	l'Auteur	l'Acteur
152	19	le Madrigal	*effacez*
168	5	*luctifi cumque*	*luctificumque*
172	1	*oelia*	*æbalia*
Ib.	2	*inder*	*inter*
180	22	des	les
183	23	&	us
184	8	Not p. 5.	n. 5.
206	21	la fitite	à la suite
220	4	Not. des Ligueurs	les Catholiques
Ib.	*ib.*	Not. Jacques II.	Charles II.
225	6	d'autre	d'autres
239	8	Duygien	de la Dugie.
290	12.	*Laurena*	*Laureus*

327	9	inſcrit	inſere
336	8	*invectiſſimi*	*invictiſſimi*
377	21	la Puplinicre	la Pope inicre
378	24	la Poplinicre	la Popelinicre
379	26	il avoit	il y avoit
409	14	qui	que
410	23	ſon	un
424	29	*Cephraſis*	*Ecphraſis*
465	13	Haran	Haranguer
494	28	du Faut	Fauco